This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

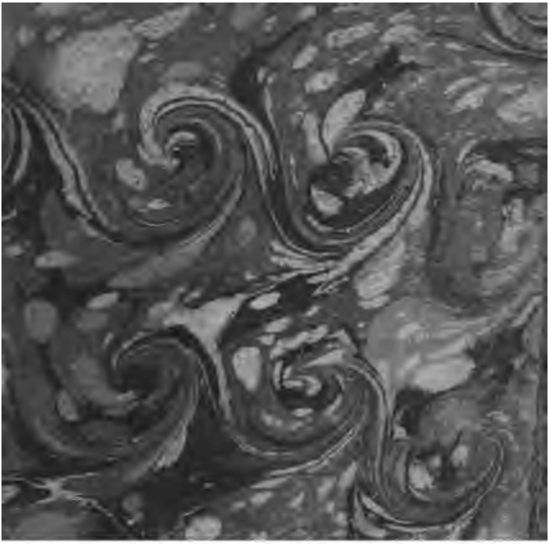

AS
161
J8

… qu'il se trouve des auteurs
qui disent que L'Eglise est
faillible sur le sens des livres
1265

Le diametre de la terre
2862 lieües

1788

Lacceptez ce livre indigne
1798. qu'il donne
combien sur la regle de
juger des ouvrages d'esprit
le parterre peut sainement
juger

1346
Il n'estoit pas permis aux
juifs de pleurer les jours
de festes

1410.
dans les anciens missels il n'est
pas fait mention des messes
de St Laurent

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1711.

CES MÉMOIRES (
commencé au Mois de J
1701. & se vendent 15 s. l
en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	7. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1711.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine St. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation, 1711.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Juillet 1711.

ARTICLE XCIX.

MEMOIRES POUR SERVIR à l'Histoire Ecclésiastique des six premiers siécles, justifiez par les citations des Auteurs originaux, avec des notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la Chronologie. Tome XV. Par Mr. Le Nain de Tillemont. A Paris, chez Charles Robustel, ruë St. Jacques au Palmier 1711. *in* 4°. *pages* 974.

MONSIEUR de Tillemont a commencé ce quinziéme tome de ses mémoires par Saint Germain Evêque d'Auxerre, en disant : „ Que

„ Dieu a fait voir qu'il ſçait répan-
„ dre ſes graces ſur qui il lui plait,
„ lorſqu'il a choiſi la ville d'Auxer-
„ re, qu'on ne voit point avoir été
„ relevée dans le monde par aucun
„ éclat extraordinaire, pour lui don-
„ ner un grand nombre de Saints
„ Evêques. Saint Peregrin fut le fon-
dateur de cette Egliſe vers l'an
257. & eut pour ſucceſſeurs les
Saints Marcellien, Valerien ou
Valere, Hellade, Amateur, qui
fut ſuivi de Saint Germain, &
celui-ci de huit autres Saints. „ Per-
„ ſonne ne doute, ajoute l'Auteur,
„ que Saint Germain n'ait paru ex-
„ trêmement relevé au deſſus de
„ tous les autres par le merite de ſa
„ vie & par la gloire de ſes mira-
„ cles, & que Dieu ne l'ait comblé
„ des dons de ſa grace avant que de
„ l'en rendre le défenſeur. Sa vie
fût écrite environ 40 ans après
ſa mort par Conſtance Prêtre, & à
la priere de St. Patient Archevêque
de Lion, Eric Moine d'Auxerre la
mit en vers environ l'an 880. & y
ajouta pluſieurs choſes en proſe
auxquelles il n'eſt pas ſûr de ſe fier.

Comme la vie de Saint Germain l'Auxerrois est assez connuë, il sera plus utile & plus agréable à nos Lecteurs de leur proposer quelques points d'Histoire & de Chronologie que Monsieur de Tillemont a éclaircis.

1°. L'Eglise d'Auxerre celebre le sixiéme de Mai la Fête de Saint Valere & de St. Valerien, les distinguant par le tems de leur martyre, le premier sous Diocletien, & le second sous Constantin: divers martyrologes manuscrits en font aussi deux Saints. Cependant la ressemblance de leur nom, le même jour de leur mort, la reflexion que l'un est dit avoir succedé à l'autre; de plus la consideration que tous les exemplaires du martyrologe attribué à Saint Jerôme & de celui de Notker mettent ou Valere seulement ou Valerien; ces raisons ont fait croire à Bollandus qu'en effet ce n'est qu'un même Saint, & Mr. de Tillemont souscrit à son sentiment.

2°. Constance dans la vie de St. Germain a marqué certains points,

qui servent à arrêter la Chronologie des Evêques d'Auxerre. Il dit que St. Amateur, auquel succeda Saint Germain, mourut au premier jour de Mai un mercredi: ce qui ne peut tomber qu'aux annnées 401, 407, 412, 418, 429. Il donne 30 ans & 25 jours d'Episcopat à Saint Germain, dont il marque la mort sous l'empire de Valentinien III. auquel Placidie survécut 5 ans. D'ailleurs Saint Germain assista Saint Hilaire d'Arles à la condamnation de Quelidoine Evêque de Besançon en 444 selon le Cardinal Noris. Il faut conclurre, que mettre le commencement de l'Episcopat de Saint Germain dès l'année 412, ce seroit trop l'avancer; car il auroit fini en 442 & deux ans avant le jugement de Quelidoine: le mettre en 429, ce seroit trop le retarder; puisqu'il seroit allé jusqu'en 459, quatre ans au delà de l'empire de Valentinien III. & neuf ans après la mort de Placidie. Reste donc l'année 418. en laquelle St. Germain fut élû Evêque le 7e. jour de Juillet, & il mourut à Ravenne en 448 le dernier jour du même mois de Juillet.

3°. Selon l'hiſtoire des Evêques d'Auxerre, ce ſiége vaqua quatre ans entre la mort de Saint Germain & l'élection d'Alode ſon ſucceſſeur, qui l'ayant rempli pendant 30 ans, un mois & 12 jours, mourut le vingt-huitiéme de Septembre. Après lui le ſiége vacqua encore dix ans à cauſe du trouble où tout étoit par les irruptions fréquentes des barbares. Fraterne fut enfin élû un 29e. de Septembre, & tué le même jour. Six jours après Cenſurius fut mis à ſa place, & gouverna cette Egliſe pendant 38 ans trois mois & ſix jours. Cette Chronologie mene à l'an 492 ou 493 pour l'élection de Cenſurius, & à 530 ou 531 pour ſa mort: ce qui néanmoins ne s'accorde pas avec quelques autres faits. Car, dit Mr. de Tillemont, Cenſurius obligea le Prêtre Conſtance à publier la vie de Saint Germain, & il eſt difficile d'étendre juſque-là la vie de Saint Patient, à la priere duquel elle fut compoſée. Peut-être cet argument ne paroîtra pas concluant; s'étant pû faire que Conſtance tînt caché ſon ouvrage pendant quelque

tems : mais le Moine Eric ne compte que 40 ans entre la mort de Saint Germain & l'élection de Censurius. De plus il y a une lettre de Sidonius à Censurius Evêque, qu'on croit être celui d'Auxerre, & elle n'a pû être écrite plus tard qu'en 474. Enfin le P. le Cointe place la mort de Censurius en 500. lui donnant pour successeurs Urse & Theodose qui assista au Concile d'Orleans en 511.

Il n'y a guere à remarquer de St. Petrone, qui suit, sinon qu'étant fils d'un autre Petrone Préfet du Prétoire qui s'étoit élevé aux honneurs par le merite de son éloquence, il negligea néanmoins l'étude des Sciences humaines pour ne s'attacher qu'aux saintes Ecritures. Il alla à Jerusalem, visita les monasteres de l'Egypte, & son voyage a été écrit en son nom par la plume de Rufin. Saint Petrone fut fait Evêque de Bologne vers l'an 427, & mourut au plus tard en 449.

Saint Hilaire d'Arles fournit une matiere plus ample, & diversifiée d'évenemens d'une discussion assez difficile dans l'Histoire Ecclésiasti-

que. Il naquit vers l'an 401, apparemment en Bourgogne ou en Lorraine, d'une maison illustrée par l'honneur du Consulat ; & quant à ses talens naturels, on en peut juger par l'oraison funebre qu'il prononça aux obseques de Saint Honorat, & qui passe parmi les Connoisseurs pour le morceau de l'antiquité Ecclésiastique où il brille le plus d'esprit & d'éloquence. Dans son tems il fut égalé à Saint Augustin pour l'esprit, & préferé pour l'élocution : mais il lui a été bien inférieur pour le nombre des écrits, n'en ayant laissé que fort peu. Attiré au service de Dieu par les exhortations, & plus efficacement par les prieres de Saint Honorat, qui étoit son parent, il se retira auprès de lui, premierement à Lerins ; puis il le suivit à Arles, quand St. Honorat en fut fait Archevêque ; & il fut ordonné son Successeur avec une extrême résistance de sa part, à l'âge seulement de 28 ou de 29 ans. Il mourût ayant à peine achevé sa 48e. année, l'an 449.

Dans l'Episcopat il garda l'habit

humble & la mortification du Cloître, y ajoutant les fonctions laborieuses de sa dignité; appliqué sans relâche à la prédication, visitant son Diocese, & parcourant à pied les Provinces qui lui étoient soumises. Comme les tems étoient durs & que les barbares faisoient des ravages infinis, il se réduisit à une pauvreté extrême, jusqu'à pourvoir à sa propre subsistance par le travail de ses mains, & il vendit plusieurs fois les vases sacrez pour subvenir aux besoins des pauvres, se contentant de calices de verre.

C'est pourtant un si Saint Evêque, admiré & respecté dans les Gaules pour ses éminentes vertus, qui se trouva engagé dans de fâcheuses affaires. La premiere fut pour les prééminences de son Eglise d'Arles, à laquelle il prétendit que la Province Viennoise, la Sequanoise, les deux Narbonnoises & les deux des Alpes étoient soumises. La seconde fut à l'occasion de Quelidoine Evêque de Besançon, qu'il déposa dans un Concile, comme ayant été mari d'une veuve. Il s'attira la 3e. en ordonnant un successeur à

un Evêque qui n'étoit pas mort : celui-ci se nommoit Projecte, & on ne sçait pas de quelle ville il étoit Evêque. Ces trois affaires furent portées à Rome avec quelques autres accusations, comme de s'être servi de Soldats pour se faire obéïr, d'avoir à son gré, & sans consulter les peuples, sacré des Evêques, de se faire un plaisir d'en déposer, & de retrancher la Communion aux personnes laïques, d'agir avec précipitation, de manquer de sincerité en ses paroles. Le Pape St. Leon donna le tort en tout à Saint Hilaire, qui étant allé à Rome pendant l'hiver & à pied, pour soutenir la sentence de déposition contre Quelidoine, ne fit qu'irriter davantage l'esprit du Pape. Saint Leon témoigna le mécontentement qu'il avoit eû de lui, dans une lettre très-forte aux Evêques des Gaules que Mr. de Tillemont appelle ,, une
,, grande lettre pleine de feu & d'in-
,, vectives contre Saint Hilaire, qu'il
,, traite d'une maniere peu digne
,, de l'un & de l'autre. A la déposition près, Saint Hilaire se vit accablé de toutes les peines Ecclésiastiques, *& la sentence* prononcée con-

tre lui fut confirmée par une loi
l'Empereur Valentinien III. du
Juin 445.

Que penser d'un tel différend en
deux Saints ? St. Honorat Evêque
Marseille & Auteur de la vie de S
Hilaire dit qu'il ne lui apparti
pas d'en juger, & Mr. de Tillem
dit qu'il lui appartient encore moi
il semble néanmoins ne s'en te
pas à une protestation si judicieu
& prendre avec zele le parti de Sa
Hilaire. L'Eglise des Gaules, se
lui, de même que celle d'Afriq
ne reconnoissoit point les appe
tions & les évocations à Rome
Saint Leon n'a pas eû raison d'av
cer le contraire. „ S'il nous est p
„ mis, ajoute-t'il, de regarder les
„ moignages de Saint Leon & de
„ Hilaire comme les prétentions
„ parties, & d'examiner le fond
„ la chose selon les lumieres
„ l'Histoire nous fournit, nous p
„ vons dire que nous ne trouv
„ point que l'Eglise Gallicane
„ encore admis jusqu'à ce tems
„ aucun appel au St. Siége, & c
„ Zozime ayant voulu s'attribuer
„ jugement de Procule Evêque

„ Marseille, Procule se maintint „ toujours malgré les efforts de ce „ Pape. Il ne trouve pas que Saint Leon raisonne juste en prétendant que de ne pas se soumettre à ces appellations à Rome, c'est refuser de se soumettre à Saint Pierre, & ne pas reconnoître sa Primauté: puisque ce seroit prouver que tous les Saints Evêques d'Afrique ne la reconnoissoient pas, & donner un grand avantage aux Heretiques. Enfin il veut que Saint Leon ait été surpris. Il finit sur ce chapitre en disant que le P. Papebrok n'a osé s'expliquer en faveur de St. Hilaire, par la crainte des censures de l'Index que le Pere Quesnel s'est attirées. „ Mais „ pour ceux qui ne cherchent que la „ verité, ajoute-t'il, prêts à soutenir „ l'Eglise Romaine dans les justes „ prérogatives qui lui appartiennent, „ prêts à abandonner les entreprises „ de ses Ministres, s'ils prétendent „ des choses qui ne lui appartien- „ nent pas, ils attendent avec paix „ tout ce qu'il plaira à la verité ou „ d'ordonner, ou de permettre: „ heureux pourveu qu'ils puissent la „ suivre par *tout* & l'avoir toûjours

„ pour eux, & dans sa gloire & dans
„ son ignominie.

On ne doit pas oublier que Mr. de Tillemont a de bonnes remarques sur l'état des Provinces Viennoises & Narbonnoises & sur les voisines.

Il vient ensuite à Saint Isidore de Peluse, celebre par la quantité des lettres qu'il écrivit, qui, selon le ménologe des Grecs & Nicephore, allerent jusqu'à dix mille: les Moines Acemetes de Constantinople en firent un recueil de deux mille, & ce sont celles que nous avons.

Sur le chapitre de St. Eucher Archevêque de Lion il fait une critique exacte de ses ouvrages. Il refute l'opinion des deux Euchers: & s'il ne peut rien assûrer de certain touchant l'Episcopat de Salone & Veran, fils de Saint Eucher, il fait sentir combien ce point d'Histoire est embrouillé.

Il passe à Marius Mercator Auteur ancien & vrai-semblablement Africain, qui a combattu les Pelagiens, les Nestoriens & les Eutychiens: & qui après avoir été pendant de longs siecles enseveli dans l'oubli, a été ressuscité depuis quel-

ques années, & remis au jour par le P. Garnier & Mr. Baluze.

Le nom de Vincent de Lerins est devenu celebre par son excellent ouvrage intitulé, *Commonitorium*, memoire contre les nouveautez profanes des Heretiques. L'opinion de Vossius & du Cardinal Noris, & la plus commune maintenant, est que Vincent y a eû en vûë principalement de rendre odieuse la doctrine de St. Augustin, & qu'il n'a cité la lettre du Pape Celestin qu'à dessein d'en détourner le sens contre Saint Augustin même, pour lequel néanmoins elle est écrite. Monsieur de Tillemont semble s'embarrasser en examinant cette question: car après une reflexion très-judicieuse, „Qu'il seroit fâcheux de „vouloir que tous ceux qui soutenoient une verité très-certaine & „très-importante, en soutenant „qu'il faut préferer l'antiquité à la „nouveauté, étoient ennemis de „Saint Augustin & de la Grace, il en ajoute d'autres qui le conduisent à ranger Vincent de Lerins dans le parti opposé à Saint Augustin. *Quoiqu'il en soit* de l'in-

tention de Vincent, si elle a été mauvaise, Saint Augustin l'avoit prévenuë, lui qui a fait si clairement retomber sur les Pelagiens le reproche de nouveauté, & si bien montré que sa doctrine touchant la Grace est la doctrine de l'Eglise. On a vû dans ces Memoires du mois de Janvier art. 4. que ses expressions même étoient communes avant lui dans l'Eglise d'Afrique, & qu'à Rome elles ne parurent avoir rien de nouveau.

L'éloge de St. Pemen ou Pasteur Moine d'Egypte est long, consistant en plusieurs sentences & petites histoires édifiantes, qui vraisemblablement n'auroient pas de place dans une histoire Ecclésiastique.

Il n'en est pas de même de celui de Sainte Pulquerie vierge & Imperatrice, qui a eû tant de part dans les affaires de l'Eglise & de l'Empire, & merité de grandes loüanges, non seulement de tous les Historiens, mais aussi du Concile de Calcedoine & du Pape S. Leon. On dira succinctement qu'elle fut fille de l'Empereur Arcade & d'Eudocie, qu'elle naquit en 399. deux ans avant son

frere Théodose II. & qu'elle eut trois sœurs, Flaccile, Arcadie, & Marine. Elle parut seule de toute la posterité de Théodose, avoir herité de la grandeur d'ame de son illustre ayeul. Elle n'étoit encore que dans sa seiziéme année quand elle fût déclarée Auguste & Imperatrice, chargée du gouvernement de l'Empire & de l'éducation de l'Empereur, tant sa prudence éclatoit dans un âge si peu avancé. En effet elle maintint l'Etat dans le calme, & éleva Théodose II. d'une maniere à le rendre un grand Prince ; surtout elle inspira l'amour de la pieté & de la vertu à son Auguste famille, & avec ses trois sœurs elle consacra sa virginité, y faisant entrer la consideration d'éviter les troubles & les jalousies qui pourroient s'exciter dans l'Empire si elles se marioient.

Son frere ayant épousé la celebre Athénaïs, qui fut nommée Eudocie, & qu'il reçût de la main de Pulquerie, & ayant pris le gouvernement en 421. Pulquerie continua de vivre avec ses sœurs dans une parfaite union & dans tous les exercices d'une

solide pieté, fréquentant ensemble les Eglises, travaillant ensemble, & usant de son crédit avec discretion pour les interêts de Dieu & la conservation de la Foi, qui fût alors attaquée par Nestorius & Eutyches.

Après la mort de Théodose II qui arriva en 450. le 20. de Juin, ou le 28. de Juillet, Pulquerie se choisit un époux digne d'elle : ce fut Marcien, de qui elle exigea auparavant qu'il lui conserveroit sa virginité, après quoi elle le fit déclarer Empereur, puisqu'il en falloit un, & ensuite elle l'épousa. Le bel endroit de ce nouvel Empire fut la convocation du Concile de Calcedoine. Pulquerie mourut l'an 453. Sa largesse fut infinie envers les Eglises, & elle en bâtit plusieurs magnifiquement, & entre autres celle des Blaquernes dédiée à la Sainte Vierge : elle ne fût pas moins liberale envers les pauvres, à qui elle fonda beaucoup d'Hopitaux.

Un endroit assez remarquable en ce que dit M. de Tillemont sur le chapitre de St. Pierre Chrysologue, est touchant la dignité de Mé

tropole accordée à l'Eglise de Ravenne du tems de ce Saint Evêque, & en consideration que Ravenne étoit devenuë la résidence ordinaire des Empereurs. Voici comme il s'exprime: » Il est vrai que le Pape
»Gelase se mocque de ce que les
»Evêques de Constantinople pré-
»tendoient tirer avantage de ce
»qu'ils étoient Evêques de la Ville
»Imperiale, & il leur demande sur
„cela si les Evêques de Ravenne, de
»Milan, de Simirch, & de Treves,
»s'étoient élevez au dessus de leur
»premiere dignité, parce que les
»Empereurs avoient été long tems
»dans ces villes. Cependant, pour-
»suit-il, il est certain que si le séjour
»de l'Empereur dans une ville ne
»changeoit point la dignité de son
»Evêque, il augmentoit néanmoins
»son autorité: ce qui lui donnoit
»moyen d'obtenir dans la suite des
»droits qu'il n'avoit pas auparavant.
»Si Gelase s'en mocque, continuë
»Mr. de Tillemont sur le même ton,
„des Conciles Oecumeniques ne s'en
„sont pas mocquez, & il a fallu en-
„fin que les Papes s'y soient rendus.

„ Milan & Sirmich ne sont pas bien
„ propres à prouver ce qu'il veut
„ puisqu'elles ont eû une très grand
„ autorité dans l'Eglise. On peut di
„ re la même chose de Treves , & l
„ grandeur d'Arles pour laquelle le
„ Papes se sont si fort déclarez , n'é
„ toit guere fondée que sur ce qu
„ les Préfets des Gaules y avoien
„ transferé leur Tribunal.

On ignore en quelle année Sain Pierre Chrisologue fut élevé à l'E piscopat ; il y a apparence que ce fû assez long tems avant 431. l'année d sa mort est aussi douteuse, on la peu placer entre 449. & 457. Mr. d Tillemont ne fait pas grande estim de son éloquence, ses sermons n'on rien que de commun , & quoiqu d'un stile concis & serré , ils ne lais sent pas d'être diffus , parce que c'es la même pensée qui revient en d'au tres termes.

Juvenal Evêque & puis Patriar che de Jerusalem vient ensuite : Pré lat d'une memoire ambiguë , qu s'étant d'abord livré à Dioscore , & ayant secondé ses violences dans l malheureux Concile d'Ephese, don

na acte de sa repentance dans celui de Calcedoine. Mr. de Tillemont décrit fort bien quelles étoient les prééminences de l'Eglise de Jerusalem, avant que Juvenal par ses pratiques ambitieuses l'eût élevée à la dignité Patriarchale. Quoiqu'elle eût un rang de distinction, elle étoit pourtant soumise à celle de Cesarée.
„ Dieu l'ordonna, dit-il, peu-
„ être ainsi, de peur que si l'Evêque
„ de Jerusalem se trouvoit en posses-
„ sion d'un des premiers rangs dans
„ l'Eglise, il ne se crût bien fondé
„ pour y vouloir avoir le premier de
„ tous ; ce que l'ordre de la Provi-
„ dence reservoit à l'Eglise Romai-
„ ne. Il y a de la difficulté à déterminer le commencement de l'Episcopat de Juvenal, & cependant l'opinion commune lui donne 40 ans ou un peu moins. Il mourut en 458.

Mr. de Tillemont commence ce qu'il a à dire de Theodoret par un bel éloge qu'il fait de ce grand Homme en ces termes : „ Si Theodoret n'a-
„ voit pas eû le malheur de se trou-
„ ver engagé durant quelque tems
„ avec les Evêques de l'Orient à dé-

„ fendre la perſonne de Neſtorius,
„ & à combattre un écrit de St. Cy-
„ rille d'Alexandrie, ſon nom ne ſe-
„ roit peut-être pas moins illuſtre au-
„ jourd'hui, & moins reſpecté dans
„ l'Egliſe, que celui des Baſiles &
„ des Chryſoſtomes. Sa naiſſance a
„ été ſemblable à celle d'Iſaac, de
„ Samuel, de Jean-Baptiſte & de St.
„ Gregoire de Nazianze; & il a été
„ veritablement un enfant donné de
„ Dieu, ſelon la ſignification de ſon
„ nom. Son éducation & toute la ſui-
„ te de ſa vie particuliere a été ſainte
„ & édifiante. Il a honoré ſon Epiſ-
„ copat par des travaux veritable-
„ ment Apoſtoliques, qui ont eû le
„ ſuccès que Dieu donne d'ordinaire
„ aux Paſteurs prudens & fidelles.
„ Il n'y a rien de plus ſaint, de plus
„ humble, & de plus genereux, que
„ les ſentimens qu'il a fait paroître
„ dans ſes afflictions. Son éloquence
„ & ſa ſcience l'ont fait eſtimer &
„ aimer de toute la Syrie, dont il a
„ été comme l'oracle. Les perſecu-
„ tions qui ont couronné ſa vieilleſſe
„ l'ont fait connoître dans tout l'Em-
„ pire d'Orient, & juſque dans l'Oc-
„ cident

„ cident même ; & ses écrits le ren-
„ dent aujourd'hui celebre par toute
„ *la* terre.'

En effet sa naissance fût obtenuë par les prieres des saints Solitaires qui habitoient les environs d'Antioche, & sous la promesse que firent son pere & sa mere de le consacrer à Dieu. Sa mere fût mariée à l'âge de 17 ans : à 23 ans elle quitta le luxe que jusqu'alors elle avoit aimé avec excès, pour prendre le parti de la dévotion, & elle étoit dans sa 30^e^. année quand elle eût ce fils unique, dont l'éducation répondit à l'engagement que son pere & sa mere avoient pris. Il ne paroît point qu'il soit sorti de leur logis, ni qu'il ait été élevé, comme le disent quelques Auteurs, dans le Monastere de St. Eupre-pe près d'Antioche, avec Jean d'Antioche & Nestorius. Les premieres leçons qu'il reçût dans son enfance, & qu'il protesta souvent n'avoir jamais oubliées, furent la pureté de la Foi & l'amour de la vertu ; & pour l'y faire davantage profiter, sa mere l'envoyoit souvent visiter les Solitaires, & leur demander leur bene-

diction. A cela se joignit l'étude des Lettres humaines & sacrées : ses ouvrages sont la preuve du progrès qu'il y fit, & de son excellent génie.

Il naquit vers l'an 393. fut fait Evêque de Cyr dans l'Euphratésiene en 423. & exerça toutes les vertus convenables à ce haut rang de l'Eglise. Deux ou trois choses meritent surtout d'être rapportées. Dans les visites de son Diocese, qui comprenoit huit cens Parroisses, ayant trouvé plus de deux cens exemplaires de la Concorde de l'Heresiarque Tatien, entre les mains de diverses personnes, il les leur ôta, & leur donna le texte pur des saints Evangiles. Par son zele & sa prudence il purgea son Diocese de toutes les heresies, convertit un grand nombre d'Ariens & d'Eunomiens, & baptisa plus de dix mille Marcionites. Avec le soin qu'il avoit du salut de son peuple, il conserva une grande veneration pour ses Solitaires, dont même il a décrit la vie & les affreuses austeritez.

Viennent les tems nébuleux du Nestorianisme & les tempêtes qu'Eu-

tyches & Dioſcore exciterent dans l'Egliſe, & où Theodoret n'eut que trop de part, ſoit en agiſſant, ſoit en ſouffrant. Il agit de toutes ſes forces pour la perſonne de Neſtorius, ſans participer aux erreurs de cet Hereſiarque, & il ſoutint les perſecutions du parti Eutychien, ſans ſe relâcher dans la confeſſion de la Foi. Lorſqu'il fut accuſé d'avoir eû & de retenir des ſentimens Neſtoriens, il atteſta avec confiance tous ceux qui l'avoient entendu prêcher, ou qui avoient lû ſes ouvrages, s'ils avoient remarqué quelque parole qui pût le faire ſoupçonner de s'être écarté de la doctrine de l'Egliſe. Saint Cyrille même écrivant contre lui ne lui refuſe pas le témoignage d'une Foi integre, comme de ſa part il rend témoignage à celle de Saint Cyrille, ayant été éclairci ſur quelques expreſſions qui lui avoient fait de la peine. Auſſi fut-il des premiers à ſouſcrire la lettre de Saint Leon à Flavien, & il eut la conſolation de voir ſa Foi loüée par ce grand Pape. Ces excuſes de Theodoret peuvent

bien ſauver ſa perſonne du reproche d'hereſie, mais non pas ſes écrits contre Saint Cyrille, qui ont été condamnez par le cinquiéme Concile.

Le tems de la mort de Theodoret eſt incertain, mais il y a des conjectures qui font croire qu'il ne faut gueres la differer après 457.

Mr. de Tillemont ſe déclare fortement pour Theodoret, mais il ſe déclare auſſi pour Irenée, ce fameux patron de Neſtorius au Concile d'Epheſe, où il aſſiſta de la part de l'Empereur Theodoſe II. en qualité de Comte, & qui depuis fut ordonné Evêque de Tyr. A la verité l'un entraîne l'autre, & la cauſe de tous les deux eſt inſéparable de celle de Jean Patriarche d'Antioche & des autres Evêques de l'Orient, dont la Foi a été juſtifiée par le Pape Sixte III.

Enſuite il donne une idée très-deſavantageuſe de la perſonne & des écrits de Baſile de Seleucie. D'où il paſſe à St. Simeon Stylite, dont il décrit la vie toute extraordinaire, & qui en ſoi eſt un des plus grands miracles dont on ait oüi parler.

Quatre Saints Evêques des Gaules suivent, à sçavoir, Saint Maxime de Riez, St. Rustique de Narbonne, Saint Namace & Saint Eparce de Clermont ; & à l'occasion de ceux-ci il est parlé de Saint Amable Prêtre ou Curé de Riom.

Saint Leon termine ce volume dont il fait une bonne partie, Mr. de Tillemont n'omettant rien de toutes les actions par lesquelles ce grand & Saint Pape a rendu son Pontificat celebre, & sa mémoire respectable dans l'Eglise, qu'il défendit contre l'impieté des Manichéens & des Priscillianistes, contre les heresies des Pelagiens & des Eutychiens, & qu'il instruisit par ses Lettres à divers Prélats sur des points importans de discipline. Mr. de Tillemont, après avoir examiné ce qui se dit sur le tems du Pontificat de Saint Leon, met son Ordination en 440 le 29e. de Septembre, & sa mort en 461. le dixiéme de Novembre.

Deux choses semblent meriter une particuliére attention dans l'histoire du Concile de Calcedoine qu'il

écrit avec exactitude, comme tout le reste qui concerne l'affaire d'Eutyches & de Dioscore.

1°. L'exposition de la doctrine Catholique & de la Foi de l'Incarnation, comme elle fût d'abord composée & présentée au Concile, portoit seulement que Jesus-Christ est *de deux natures, ἐκ δύο φύσεων*; quoique Saint Leon eût marqué dans sa lettre à Flavien, qu'il est en deux natures, *in duabus naturis*: ce qui ruinoit absolument l'heresie des Eutychiens, & leur bouchoit tous les faux fuyans; car ils vouloient bien convenir que Jesus-Christ étoit de deux natures, pourvû qu'ils ne fussent pas forcez d'accorder aussi qu'il est en deux natures. Les Legats de Saint Leon demanderent donc que l'exposition fût reformée, & l'obtinrent après de grandes difficultez. Cependant telle qu'elle est maintenant on y lit *de deux natures*, *ἐκ δύο φύσεων*, & non en *deux natures*, *ἐν δύο φύσεσι*. Mr. de Tillemont soutient avec raison que c'est une faute qui s'y est glissée, & que la derniere expression est celle du

texte original ſigné dans le Concile : car outre qu'elle ſe trouve dans l'ancienne verſion Latine, dans le Code de l'Egliſe Romaine, dans Caſſiodore, Evagre qui fait profeſſion de copier l'expoſition mot à mot l'a miſe, les Severiens la reconnurent dans la conference tenuë à Conſtantinople l'an 533. * St. Euthyme la ſoutint contre les Eutychiens, & Leonce de Byzance la rapporte.

2°. Les Evêques dans l'abſence des Legats de St. Leon formerent un Canon, qui eſt compté le vingthuitiéme, en faveur de l'Egliſe de Conſtantinople. „ Nos Peres, diſent-ils, „ ont avec raiſon rendu (ἀποδεδώκασι) „ au Siége de l'ancienne Rome les „ honneurs qui lui ſont dûs, parce „ qu'elle eſt la ville Imperiale. Par „ la même conſideration les cent „ cinquante Evêques qui aimoient „ Dieu (aſſemblez dans le ſecond „ Concile) décernerent (ἀπένειμαν) „ de ſemblables honneurs au très-„ ſaint Siége de la nouvelle Rome, „ jugeant avec raiſon qu'une ville „ honorée par la réſidence des Em-

* *Mabillon. Analecta Græca p. 56.*

„ reurs & d'un Senat, meritoit auſſi
„ des honneurs ſemblables à ceux
„ de l'ancienne Rome, d'être éle-
„ vée comme elle en ce qui concerne
„ les matieres Eccléſiaſtiques, & d'ê-
„ tre la ſeconde après elle. C'eſt
pourquoi, ajoutent-ils, les Dioceſes
du Pont, de l'Aſie & de la Thrace,
avec les Egliſes dehors l'Empire,
lui feront ſoumis. Sur quoi Mr. de
Tillemont art. 128. dit: „ Que ce
„ Canon ſemble ne reconnoître au-
„ cune autorité particuliere dans
„ l'Egliſe de Rome, que celle que
„ les Peres lui avoient accordée
„ comme au Siége de l'Empire: &
„ il attribuë nettement à Conſtan-
„ tinople autant qu'à Rome, à la re-
„ ſerve de la préſéance. Cependant
„ je ne vois pas que les Papes ayent
„ relevé une choſe ſi injurieuſe à
„ leur dignité, & d'une ſi dange-
„ reuſe conſéquence pour l'Egliſe.

Une telle penſée ne fut pas aſſû-
rément celle des Evêques; & c'eſt
leur faire injuſtice que de la leur
attribuer. Car comme dans toute la
ſuite du Concile ils marquent leur
reſpect & leur ſoumiſſion envers

Saint Leon, en tant qu'il est le successeur de Saint Pierre & assis sur le Siége Apostolique, ils s'expliquent encore de même dans la lettre écrite pour lui demander la confirmation de ce Canon. „ Vous êtes, lui di-„ sent-ils, établi pour être à tout „ l'interprete de la voix de St. Pierre. Et ensuite, „ Dioscore dans l'excès „ de sa folie s'est élevé contre celui à „ qui le Sauveur a confié la garde „ de sa vigne ; c'est à dire, contre „ vôtre sainteté Apostolique. Mr. de Tillemont fait raisonner ces Evêques d'une maniere pitoyable : parceque, disent-ils, il est juste d'égaler en tout, à la préséance près, le Siége de Constantinople à celui de Rome, nous ordonnons que desormais le Patriarche de Constantinople consacrera les Metropolitains de trois Dioceses, la consecration des Evêques reservée aux Metropolitains. Est-ce là égaler l'un à l'autre ?

Voici donc le sens de ce Canon si fameux : les Evêques protestent d'abord que les Peres ont reconnu les prérogatives de l'Eglise Romaine & *sa Primauté* ; qu'ils ont reco-

du à cette premiere Eglise le respect & la soumission qu'ils lui devoient, parce qu'ils sçavoient que St. Pierre a établi son Siége dans la Capitale de l'Empire. Mais, poursuivent-ils, comme Constantinople dans la suite est aussi devenuë le séjour des Empereurs, les Peres du second Concile jugerent raisonnable d'honorer les Evêques de la nouvelle Rome, & de leur donner le premier rang après ceux de l'ancienne Rome. Nous, pour les honorer de plus en plus, leur donnons la jurisdiction sur trois Dioceses.

Ce qu'ils veulent faire comprendre du sentiment des Peres pour l'Eglise Romaine, est exprimé par le verbe *ἀποδεδώκασι*, *persolverunt*, *reddiderunt*. Ce que les Peres du second Concile ont donné d'honneur à l'Eglise de Constantinople, est exprimé par le verbe *ἀπένειμαν*, *assignaverunt*, *attribuerunt*. Qui ne sent pas la grande difference de ces deux expressions? Dans la lettre où ils rendent compte à Saint Leon de ce qu'ils ont fait, & où ils lui demandent son approbation, ils ne préten-

dent rien par ces honneurs ſembla-bles qu'ils ont décernez au Siége de Conſtantinople, ſinon le ſecond rang avec le droit de conſacrer les Metropolitains de trois Dioceſes : & en même tems qu'ils nomment le Siége Apoſtolique de Rome, ils ne donnent point le même tître à celui de Conſtantinople, faiſant connoître par cette diſtinction que les honneurs du premier Siége ſont de la ſucceſſion de Saint Pierre, & que le ſecond tient ceux dont il jouït de la faveur des Conciles.

Ainſi voyons-nous tous les Papes, & St. Leon autant qu'aucun autre, ſoutenir les droits de la Primauté de leur Siége par le même tître de la ſucceſſion de Saint Pierre, que Valentinien III. n'a pas manqué d'exprimer dans ſon fameux Reſcrit pour autoriſer les appellations portées au St. Siége.

ARTICLE C.

SERMONS SUR LES MYSTERES de la Religion Chrétienne par le R. P. François Chauchemer de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Docteur & Professeur en Théologie de la Faculté de Paris, & Prédicateur ordinaire du Roi. A Paris, chez Louïs Guerin ruë Saint Jacques 1709. *in* 12. *pag.* 610.

LE R.P. Chauchemer n'ignoroit pas le goût du Public quand il a choisi ses sermons sur les Mysteres pour les faire paroître. Il se plaint lui-même dans la préface de ce recueïl, que nôtre siécle préfere des moralitez vagues à de solides instructions sur les Mysteres ; & il se recrie contre certains Prédicateurs à la mode, qui par complaisance pour des auditoires mandiez évitent d'entrer dans le fond des Mysteres, & aux jours mêmes consacrez par l'Eglise à les mediter & à les adorer, détournent leurs sermons à des points de Morale qui ont

quelque rapport à la solemnité. Le Pere Chauchemer apprehende avec raison qu'une si lâche condescendance ne soit aussi funeste aux Auditeurs, qu'elle est honteuse aux Prédicateurs. Dans un tems où la Foi ne s'affoiblit que trop il faut la soutenir par l'explication des Mysteres : c'est des Mysteres bien approfondis qu'on tire une Morale solide & propre à faire des Chrétiens. Si le peuple ne trouve qu'obscurité & que bassesse dans ces grands objets de la Religion, ne faut-il pas s'en prendre aux Ministres infidelles, qui par un silence affecté sur les Mysteres trahissent la cause de Dieu, & laissent ignorer aux auditeurs les trésors de la sagesse & de la bonté qui y sont cachez. Saint Paul, ce modele accompli de tous les Prédicateurs, n'en usoit pas ainsi, il ne prêchoit que JESUS-CHRIST & ses Mysteres : c'est là le modele que s'est proposé le P. Chauchemer, & l'on conviendra qu'il a un grand talent pour cette espece de Sermons. Il paroît fort instruit de tout ce que la Théologie apprend sur les Mys-

teres, il est juste & précis dans sa doctrine, arrangé dans sa méthode : ses expressions sont toûjours claires, & s'il n'a pas ce feu, cette élevation, ces mouvemens rapides qui distinguent l'Orateur sublime, il ne lui manque aucune des qualitez de l'Orateur populaire & instructif : genre d'éloquence aussi utile pour le moins, & peutêtre aussi estimable que la sublime éloquence.

Nous choisissons l'exorde d'un sermon prêché le jour de Noël devant le Roi, pour mettre mieux nos Lecteurs en état de juger.

„ Sire, si les Prophetes qui nous
„ ont prédit la naissance du Messie
„ ne l'avoient promis tout à la fois
„ comme Sauveur & comme Juge
„ *Judex noster ipse salvabit nos* *, j'au
„ rois de la peine à le représenter i
„ sous cette derniere qualité si pe
„ convenable en apparence à c
„ amour infini, & à cet abbaisseme
„ prodigieux que nous admire
„ dans le Mystere de ce jour.

„ Quand il viendra juger le m
„ de au dernier jour, il signaler
„ puissance par la dissolution des

* *Psal.* 33.

„ mens, & par le renverſement de
„ toute la nature ; & on le voit
„ aujourd'hui revêtu d'une foible
„ nature, & exposé lui-même aux
„ injures des élemens. Alors on le
„ verra deſcendre du haut des Cieux,
„ & venir dans les nuées plein de
„ majeſté & de puiſſance ; & on le
„ voit aujourd'hui prendre naiſſance
„ dans une étable, couché dans une
„ creché, enveloppé de langes ; ce
„ qui marque tout à la fois ſa pau-
„ vreté & ſa foibleſſe. Ses yeux alors,
„ ſelon le langage des Prophetes,
„ jetteront un feu dévorant qui con-
„ ſumera les pecheurs ; & aujour-
„ d'hui ils ne jettent que des lar-
„ mes pour laver & pour expier
„ leurs pechez. Son trône alors ſera
„ entouré de milliers d'Anges & de
„ Saints qui auront dans leurs mains
„ des glaives trenchans des deux
„ côtez pour executer ſes vengean-
„ ces ; & ſa creche aujourd'hui
„ n'eſt entourée que de ſimples
„ bergers qui n'ont que la houlet-
„ te à la main, & d'Anges qui
„ n'ont que des Cantiques de paix
„ dans la bouche, & qui tous nous

„ annoncent par là que ſon avene-
„ ment préſent eſt un avenement de
„ grace & de douceur.

„ Cependant ſi nous regardons
„ cette naiſſance humaine du fils de
„ Dieu avec des yeux éclairez par la
„ Foi, nous y trouverons bien-tôt
„ le jugement & la condamnation
„ du monde, nous reconnoîtrons
„ bien-tôt que cet enfant ſi doux
„ & ſi aimable eſt un Juge; que cette
„ creche ſi pauvre & ſi dure eſt un
„ tribunal; que ces bergers ſi groſ-
„ ſiers & ſi ſimples ſont les aſſeſ-
„ ſeurs de ce Juge; que ces larmes,
„ ces cris, ces abaiſſemens, ces ſouf-
„ frances d'un Dieu naiſſant dans le
„ monde, ſont des ſentences & des
„ arrêts portez contre les amateurs
„ du monde: *Nunc judicium eſt mun-*
„ *di*, c'eſt maintenant que le mon-
„ de va être jugé.

„ Voici tout à la fois le Legiſla-
„ teur & la loi. S'il ne condamne pas
„ dès aujourd'hui le monde comme
„ condamne le Juge, il le condam-
„ ne dès aujourd'hui comme con-
„ damne la loi. Voici l'Emmanuel
„ qui ſçait choiſir le bien & rejet-

„ ter le mal. Voici celui qui ſera l'oc-
„ caſion innocente que pluſieurs
„ tomberont en Iſraël, & la cauſe
„ veritable que pluſieurs ſe releve-
„ ront. En un mot voici tout à la fois
„ le Sauveur & le Juge du monde,
„ & qui des choſes mêmes qu'il fera
„ pour le ſalut du monde, en dreſſera
„ ſon jugement & ſa condamnation :
„ *Judex noſter ipſe ſalvabit nos. Nunc*
„ *judicium eſt mundi.*

„ Pour vous faire bien entrer dans
„ une ſi importante verité, & pour
„ joindre l'inſtruction avec la Mo-
„ rale ſur ce grand Myſtere, je n'ai
„ qu'à vous montrer ici quel en eſt
„ le principe, & quelle en eſt la
„ fin. Son principe eſt un amour
„ infini de Dieu pour le monde ; ſa
„ fin, c'eſt la reparation & le ſalut
„ du monde. En faut-il davantage
„ pour bien juger & pour bien con-
„ damner le monde? Car qu'eſt-ce
„ que le monde aujourd'hui ? Quel
„ eſt ſon eſprit ? Quels ſont ſes ve-
„ ritables caracteres ? J'en remar-
„ que particuliérement deux. Une
„ grande dureté & inſenſibilité pour
„ Dieu, une grande negligence & un

» grand mepris du salut. Ces deux
» seuls traits suffiroient pour bien
» peindre le monde. Ah ! le voici
» donc bien jugé par la naissance du
» Sauveur. Cet amour infini de Dieu
» qui est le principe de cette naissan-
» ce, vient bien condamner la dureté
» & l'insensibilité du monde pour
» Dieu. La reparation & le salut du
» du monde qui en est la fin, & qui
» engage le Fils de Dieu à descendre
» du haut des Cieux dans une cre-
» che, vient bien condamner cette
» negligence & ce mepris du mon-
» de pour son propre salut, *Nunc judi-*
» *cium est mundi.* Deux jugemens &
» deux condamnations du monde,
» qui vont faire les deux parties de
» ce discours.

ARTICLE CI.

EXPLICATION D'UN MEDAILLON *frappé par l'ordre du Senat & du peuple de Bresse à l'honneur de leur Evêque, l'Eminentissime Cardinal Badoere,* [illegible]

CE monument est considerable par bien des endroits : il con-

ı a donnez à son Eglise dans
plus beaux jours : il conserve en
le tems le souvenir d'un évene-
t remarquable dans l'histoire
léfiastique , & des dispositions
:ablement chrétiennes du Sénat
lu peuple de Bresse dans une
sion très-délicate.
out son prix ne vient pas du
: qu'il représente : la maniere in-
euse & noble dont le sujet est
·ésenté rend ce monument enco-
lus prétieux. Parlons d'abord
ujet.
oseph Beccarelli Prêtre, qui sous
:xterieur composé cachoit un
r entiérement corrompu, Quié-
prétendu & dans le fond scele-
le cette espece dangereuse qui
dresse d'envelopper les crimes

» grand mépris du salut. Ces deux » seuls traits suffiroient pour bien » peindre le monde. Ah ! le voici » donc bien jugé par la naissance du » Sauveur. Cet amour infini de Dieu » qui est le principe de cette naissan- » ce, vient bien condamner la dureté » & l'insensibilité du monde pour » Dieu. La reparation & le salut du » du monde qui en est la fin, & qui » oblige le Fils de Dieu à descendre » du haut des Cieux dans une cre- » che, vient bien condamner cette » negligence & ce mépris du mon- » de pour son propre salut, *Nunc judi-* » *cium est mundi.* Deux jugemens & » deux condamnations du monde, » qui vont faire les deux parties de » ce discours.

ARTICLE CI.

EXPLICATION D'UN MEDAILLON frappé par l'ordre du Senat & du peuple de Bresse à l'honneur de leur Evêque, l'Eminentißime Cardinal Badoere, en mil sept cens dix.

CE monument est considerable par bien des endroits : il con-

serve la memoire d'un des plus grands Hommes de nôtre siécle, d'un Prélat comparable à ceux que Dieu a donnez à son Eglise dans ses plus beaux jours : il conserve en même tems le souvenir d'un évenement remarquable dans l'histoire Ecclésiastique, & des dispositions veritablement chrétiennes du Sénat & du peuple de Bresse dans une occasion trés-délicate.

Tout son prix ne vient pas du sujet qu'il représente : la maniere ingénieuse & noble dont le sujet est représenté rend ce monument encore plus prétieux. Parlons d'abord du sujet.

Joseph Beccarelli Prêtre, qui sous un exterieur composé cachoit un cœur entiérement corrompu, Quiétiste prétendu & dans le fond scelerat de cette espece dangereuse qui a l'adresse d'envelopper les crimes du voile de la Religion, a long-tems imposé à la ville de Bresse & à toute l'Italie : il s'étoit acquis la confiance des gens de bien par des dehors édifians : il s'étoit lié avec les hypocrites & les Quietistes : avec les der-

niers en se déclarant pour leur doctrine, avec les autres par une entiere conformité de génie, de pratiques & d'interêt. Il avoit pris des mesures avec les Jansenistes & leurs protecteurs pour se charger de l'éducation de la jeune Noblesse ; projet qu'il avoit commencé d'executer en établissant à Bresse un Seminaire de Nobles, dont il avoit la direction. Enfin pour renfermer tout le monde dans son parti, il avoit en secret des ménagemens pour les libertins qui les attachoient fortement à lui. Plein de confiance dans un parti si bien formé il se livra tout entier à ses passions criminelles, & non content de se plonger dans les plus infames voluptez, il se fit un art de corrompre les autres, & d'inspirer même à la jeunesse une Religion qui ne conservant du Christianisme que le nom & les dehors, renouvelloit les excès les plus honteux de l'idolatrie. L'aveugle obéïssance aux Directeurs, la séparation de la partie superieure & de la partie inferieure de l'ame, en un mot tout ce que l'Eglise a con-

damné dans Molinos étoient les principes de la Morale de Beccarelli, qui ne cessoit cependant de crier contre la Morale relâchée.

Sous un tel Maître le mal fit de grands progrès, mais quelque soin qu'il prit de se cacher, il échappa bien-tôt quelques étincelles du feu infernal qu'il avoit allumé. Les Jesuites furent les premiers à le denoncer; comme ils avoient fait Molinos à Rome. Tous les amis de Beccarelli se retirerent, & la persécution tomba sur les défenseurs de la Religion & de la pureté. Beccarelli fier de ce succès poussa avec plus de vivacité son détestable projet : mais allarmé par le peril qu'il avoit couru, il garda plus de mesures. Le mal qui augmentoit toûjours devint plus difficile à connoître. Les tenebres dont on le couvroit avec tant de soin ne pûrent cependant le derober au zele éclairé de Monseigneur le Cardinal Badoere.

Obligé sitôt qu'il eut reçû la pourpre de quitter le Patriarchat de Venise pour prendre l'Evêché de Bresse, sa vigilance pastorale lui fit

Ce ſeroit ſe défier du Lecteur que de faire l'application, elle eſt trop juſte pour ne pas frapper, & trop ingénieuſe pour ne pas plaire à tout le monde.

ARTICLE CII.

MANDEMENT ET INSTRUCTION paſtorale de Monſieur l'Evêque de Meaux ſur le Janſeniſme, portant condamnation des Inſtitutions Théologiques du P. Juenin. A Paris, chez Chriſtophle Ballard Imprimeur de Monſeigneur l'Evêque de Meaux. 1710. *in* 4°. *pages* 640.

QUelque amour que Mr. l'Evêque de Meaux ait pour la paix, il n'a pû demeurer dans le ſilence quand il a vû le Janſeniſme ſe ranimer par une foule de livres propres à ſéduire tous les états & tous les âges : livres où l'on s'efforce de faire tomber tant de condamnations dont l'Egliſe a frappé les cinq Propoſitions de Janſenius, ſur un ſens qu'elles n'ont pas : livres qui ſoutiennent, qui inſinuent avec les tou

es plus artificieux la doctrine con-
lamnée de ces cinq Propositions &
u livre de Jansenius. Quoiqu'il
'y ait aucun de ces livres, dit le
savant Prélat, qui ne merite une
censure particuliere, *la Théologie du
ere Juenin* est un des plus répré-
ensibles & des plus dangereux :
'en étoit assez pour exciter & pour
ustifier en même tems le zele de
Mr. de Meaux. Quand il n'auroit
as eû des raisons particuliéres de
'expliquer sur cet ouvrage, il en
voit par une fausse & indigne sup-
osition. On a cité dans des écrits
ublics le témoignage de ce Prélat
n faveur d'un si méchant livre.
uelques frivoles que soient les
euves de cette supposition, la juste
icatesse du Prélat sur les repro-
s qui touchent la Foi ne lui a
permis de se taire. Il déclare
près avoir examiné avec tout le
imaginable la Théologie du
Juenin, il est convaincu qu'el-
eigne une doctrine conforme
e de Jansenius, & qu'on doit
arder comme la Théologie
i.

Pour faire mieux comprendr
les rapports qu'elle a avec les er
de Jansenius, le sçavant Prélat
necessaire de donner une pa
idée du Jansenisme. C'est un
heur pour l'Eglise qu'il n'ait
craint le travail auquel un ser
ble dessein l'engageoit : ce tr
a produit l'ouvrage le plus con
qui ait encore paru contre la
velle heresie.

Le dessein de faire connoît
erreurs de Jansenius, avant qu
montrer qu'elles sont contenuës
la Théologie du Pere Jueni
divisé naturellement l'instructi
deux parties. Dans la premier
tie Mr. de Meaux expose d'abor
principes que Jansenius a établ
prouve ensuite que les préte
Disciples de Saint Augustin
brassent les mêmes principes. I
voir la conformité de Jans
avec Calvin sur la liberté, & l'o
sition qui se trouve entre cet Au
& les Thomistes, non seulemen
la liberté, mais encore sur la
lonté de Dieu par rapport au
des hommes, & sur les Graces

tuelles. Il expose enfin quelle est la doctrine de l'Eglise sur ces trois articles, & combien elle est opposée aux erreurs du parti.

Des principes il passe aux cinq Propositions qu'il montre en être la suite naturelle. Il marque & leur vrai sens, & celui que le parti veut substituer au vrai sens, pour faire illusion & sauver la doctrine condamnée. Il fait plus, il établit les regles qu'on doit suivre dans le discernement du vrai & du faux sens; regles qui conduisent sûrement à la connoissance du sens condamné.

Mr. de Meaux après avoir ainsi mis dans une entiere évidence le sens condamné des Propositions, démontre avec la même évidence que Jansenius a enseigné ce sens heretique & condamné, & que les prétendus Disciples de Saint Augustin veulent encore aujourd'hui faire passer pour une doctrine saine, & il acheve d'établir la réalité du Jansenisme.

Ce sçavant Prélat n'a dissimulé aucun des moyens qu'employent les défenseurs de Jansenius pour se

mettre à couvert des censures, & il détruit par des raisons solides tout ce que ces moyens renferment de séduisant. Et comme la necessité de faire taire la calomnie, & d'ôter tout prétexte à la chicane, l'a contraint à rapporter beaucoup d'extraits assez amples des ouvrages de Jansenius & de ses Disciples, il les a placez à la marge, pour ne pas interrompre le fil du discours. Voilà l'abregé de la premiere partie : entrons dans un plus grand détail, & tâchons de faire sentir toute l'érudition & toute la force des reflexions de l'Auteur.

Comme la certitude que nous nous portons librement aux actions bonnes ou mauvaises est le premier principe de la Morale, & la maxime la plus essentielle à toute Religion, comme cette maxime est si clairement établie dans l'Ecriture, si fortement appuyée par la tradition, & si solemnellement décidée contre Luther & Calvin par le dernier Concile, que l'attaquer ouvertement, c'est ne pas moins choquer le bon sens que la Foi ; Jansenius

qui ne pouvoit sans détruire le libre arbitre donner quelque vraisemblance à son systême de la Grace & de la cupidité, necessitantes tour à tour, eut finement recours à des équivoques propres à faire illusion : c'est en donnant aux termes reçûs de nouvelles significations, qu'il confond le libre & le volontaire. Etre libre, selon lui, c'est avoir une volonté ; exercer sa liberté, c'est vouloir : il reconnoît que le vouloir pour être libre doit être déliberé ; mais loin d'expliquer selon les notions communes que donne la nature & la Religion, ce que c'est qu'une action déliberée & faite avec choix, loin de reconnoître avec tout le monde que c'est une action dont on est le maître de s'abstenir, Jansenius entend par la déliberation, la simple reflexion sur le plaisir qu'un objet nous cause ; & par le choix il n'entend que le simple attachement à cet objet : attachement qu'il ne dépend pas de la volonté de ne point avoir, ou de rompre. Il abuse avec autant de hardiesse du mot d'indifference, qu'il applique à la

flexibilité de la volonté tanté
ne, tantôt mauvaise, selon
Grace, ou que la cupidité c
dans elle.

C'est à la faveur de ces é
ques qu'il paroît employer h
sement des passages de Sai
gustin pour appuyer son erre
passages entendus selon les
communes, & pris dans l
qu'ils ont dans les ouvrages d
Docteur, sont entiérement c
res au systême heretique d
senius; mais détachez & inte
selon le langage inventé par
que d'Ypres, ils semblent l
riser. Mr. de Meaux dissipe
sion, pour n'y être point tron
suffit de bien pénetrer & de
présenter clairement & sans
guité la pure doctrine de Jan
Alors on la cherche en vai
Saint Augustin, les veritez c
res se présentent d'elles mêm
chaque ouvrage du Saint Do

La voici, cette doctrine de
nius, arrachée par nôtre sçava
lat aux équivoques dont les
sans de Jansenius ne cessent p
l'envelopper.

L'essence de la liberté n'est autre chose que le pur volontaire compatible avec une necessité même immuable.

La liberté de l'homme dans l'état présent est la volonté même en tant qu'elle est flexible au bien & au mal, & la necessité, quoi qu'insurmontable, pourvû qu'elle ne soit que passagere, ne détruit point nôtre liberté. L'indifference qui mettroit au pouvoir de la volonté de consentir, ou de ne pas consentir au plaisir qui la meut, ne s'est trouvée que dans l'homme innocent, il ne nous reste rién de ce beau privilege : nôtre volonté est dans une servitude continuelle, privée même du pouvoir de se choisir un tyran, toûjours en proye au plus puissant usurpateur.

Jansenius employe des chapitres entiers à prouver que l'homme à qui la Grace efficace manque est necessité à pecher, & que la seule difference entre lui & les Demons est que la necessité de pecher où sont les Demons doit durer toûjours, & que celle où est l'homme pecheur peut finir s'il plaît à JESUS-CHRIST.

de l'en délivrer par une Grace i
vincible. Car toute autre Grac
laisse l'homme dans une telle impui
sance, qu'il ne peut même avec so
secours, ni s'abstenir de pecher, 1
faire le bien, non plus qu'un ave
gle ne peut pas voir avec le secou
de la lumiere qu'on lui présent
ensorte que, selon Jansenius, tous l
infidelles, tous les fidelles endurci
qui, selon lui, n'ont aucune Grace
tous les justes même qui ne pers
verent pas, sont dans une vraye n
cessité de pecher, & dans l'imposs
bilité de bien faire.

Les idées que la nature & la Re
ligion nous donnent de la bonté d
Dieu ne sont pas moins directe
ment opposées au systême de Jan
senius, que les notions commune
du libre-arbitre & de la délibera
tion. Il a fallu pour rendre ce sy
stême vraisemblable, rendre la bon
té de Dieu suspecte, aprés avoi
rendu nôtre liberté douteuse. Jan
senius l'a fait. Il dit que la volont
generale de sauver tous les hom
mes, & de leur donner dans cett
vûe des secours suffisans pour arr

ver au salut, n'est plus en Dieu depuis le peché d'Adam. Il accorde bien que Dieu ne considerant l'homme que comme son ouvrage, & non comme pecheur, il n'y en a aucun dont il ne veuille le salut, de cette volonté qui consiste dans une simple complaisance, c'est à dire, qu'il n'y en à point dont le salut ne lui fût très-agréable, & à qui même il ne voulût le procurer, si son premier dessein n'avoit été traversé par le peché de leur premier Pere: mais il assûre que cette volonté est entiérement sterile en Dieu pour le salut des hommes; qu'elle est incapable de le déterminer à leur donner aucun secours, & semblable à celle qu'il a pour le salut des Demons, qu'il voudroit rendre heureux en les considerant comme des esprits purs, sortis de ses mains; que cette volonté sterile & de simple complaisance est la seule dont Dieu veut le salut éternel de tous ceux qui ne sont pas du nombre des élûs; que Dieu loin de vouloir les délivrer, veut positivement les laisser dans l'état de damnation, les exclur-

re de la vie éternelle, & les damner: enſorte qu'il leur retire les Graces neceſſaires pour ne pas pecher, ſans qu'ils en ayent abuſé ; & qu'il ne leur accorde la Grace juſtifiante que pour manifeſter par leur chûte la rigueur de ſes jugemens ſur eux.

Quelque étranges que ſoient ces ſentimens il ne faut pas s'étonner que Janſenius les ait embraſſez. Ils ſont des ſuites neceſſaires de ſa doctrine ſur la liberté, comme Mr. de Meaux le fait ſentir.

C'eſt l'erreur de Janſenius ſur la nature des Graces actuelles qui l'a engagé dans toutes les autres. Selon lui toute Grace de JESUS-CHRIST eſt efficace par elle même ; c'eſt à dire, ſi puiſſante ſur la volonté, qu'elle a toûjours ſur elle tout l'effet pour lequel elle eſt donnée : ſi elle eſt ſuperieure à la cupidité elle emporte neceſſairement le conſentement de la volonté ; ſi elle lui eſt inferieure elle produit ce qu'elle peut produire, c'eſt à dire, des deſirs inefficaces, & c'eſt cette Grace foible & neceſſairement inefficace qu'il ſubſtituë aux ſecours ſuffiſans promis ſi clairement dans l'Ecriture.

La liaison de cette erreur avec celles qu'ont vient d'exposer est telle qu'elles forment un systême dont toutes les parties se rapportent, & ce seroit avoir démontré que Jansenius les soutient toutes, qu'avoir démontré qu'il en soutient une seule. Mr. de Meaux ne s'est pas arrêté à cette maniere abregée de convaincre les Jansenistes. Il met dans une entiere évidence l'attachement de leur Maître à chacune de ces erreurs, par plusieurs extraits de son livre fidellement rapportez. Il montre avec la même évidence la conformité de la doctrine de Jansenius avec celle de Calvin, & il découvre l'illusion de quelques differences affectées dont Jansenius & ses Disciples font tant de bruit. Il montre encore & l'attachement des prétendus Disciples de Saint Augustin à toutes les parties du systême de Jansenius, & l'opposition de ce systême aux décisions du Concile de Trente, & à la doctrine constante de l'Ecole de Saint Thomas : opposition sur laquelle les plus fameux Thomistes, anciens & mo-

dernes, rendent ici des témo
ges clairs & précis qui ne la
aucun lieu de douter que
Ecole n'admette dans Dieu un
lonté sincere de sauver tous les
mes, même depuis le peché
dam : volonté qui n'est rien
que sterile, qui prépare, offre
plique aux hommes divers m
de salut ; qu'elle n'admette
l'homme un pouvoir veritab
complet de résister aux plus
ces mouvemens de la Grace
la cupidité ; qu'elle ne recon
des Graces veritablement suf
tes pour l'effet qu'elles n'ont p

Aussi, comme Mr. de Me
fait remarquer, tant que les J
nistes ont esperé que le Saint
prononceroit en leur faveur
qu'au moins il ne prononcero
positivement contre eux, bien
de se vanter d'être Thomistes
étoient les premiers à décri
principes de ces Théologiens :
été qu'après la condamnation d
doctrine qu'ils ont concerté
prunter certaines expressions
Thomistes, en se reservant d'y

ner un sens qui s'accorde avec l'heresie de Jansenius.

En effet il y aura toûjours entre les Thomistes & les Jansenistes cette difference essentielle, que les Thomistes ne regardent ce qu'ils ont de commun avec les Jansenistes que comme une opinion que l'Eglise permet de combattre, comme elle leur permet de la soutenir; au lieu qu'ils regardent comme un dogme de Foi dont il n'est permis à qui ce soit de s'écarter, ce qui les distingue d'avec les Jansenistes.

Ce qu'il y a de commun entre eux, c'est de dire qu'il y a une Grace efficace par elle même, & qu'une telle Grace est necessaire pour accomplir les préceptes. Ce qui sépare les Thomistes d'avec les Jansenistes, & ce que les Thomistes ont de commun avec toutes les Ecoles Catholiques, c'est de soutenir qu'outre la Grace qui fait faire le bien toutes les fois qu'on le fait, il y en a une autre vraiment, proprement, & pleinement suffisante, qui nous met en état de le pouvoir faire lors même que nous ne le faisons

pas. Or de ces deux principes les Thomistes regardent le dernier comme un point de Foi, & pour l'autre qui établit la necessité de la Grace efficace par elle même, quelque attachez qu'ils soient à le soutenir, ils avoüent que c'est une opinion libre & qu'on peut contredire.

Mr. de Meaux fait encore remarquer que si les Jansenistes conviennent avec les Thomistes dans quelques principes, les Thomistes rejettent hautement certaines consequences de ces principes admises par les Jansenistes, & qu'au contraire les Jansenistes n'employent pour adoucir les expressions qu'ils empruntent des Thomistes, aucun des correctifs dont les Thomistes les accompagnent pour en corriger la dureté.

Après avoir exposé si nettement les principes de Jansenius, le sçavant Prélat fait sentir la liaison necessaire des cinq fameuses Propositions avec ces principes : ce qui le mene naturellement à l'examen de ces cinq Propositions. Il se propose de marquer

sur chacune, & le sens veritable que l'Eglise y a condamné, & les sens artificieux que les Jansenistes veulent substituer au sens veritable, pour faire tomber la condamnation sur un fantôme. Il se propose encore de convaincre ses Lecteurs que les prétendus Disciples de Saint Augustin ont sur chaque proposition les mêmes sentimens, & qu'ils l'enseignent comme lui dans le sens condamné : il execute parfaitement son projet en faisant connoître & en rectifiant les regles données par l'Eglise, pour juger du sens condamné des Propositions & du livre de Jansenius.

En vain les Jansenistes prétendent-*ils* que l'Eglise en condamnant les Propositions ne s'est point expliquée sur le sens dans lequel elle les condamnoit ; elle a donné des regles sûres pour distinguer le sens condamné de tout autre, & l'on ne peut s'y méprendre que quand on cherche à se tromper.

La premiere de ces regles prescrit de regarder comme le sens condamné des *Propositions* celui dans

lequel Janſenius les a enſeignée

La ſeconde fait connoître pou
ſens condamné, celui qui ſe préſ
te d'abord à l'eſprit de tous ce
qui entendent la force des terr
dont les Propoſitions ſont com
ſées.

Ces deux regles qui ſont appuy
ſur pluſieurs déciſions du Saint S
ge, applaudies par toute l'Egli
ſont des points conſtans, & qu
cun fidelle n'oſe contredire : c
qui ſont capables d'entendre le li
de Janſenius, & qui ont la pern
ſion de le lire, peuvent conno
par eux-mêmes quelle eſt ſa doc
ne, & conſequemment quel eſ
ſens condamné des Propoſitions
tous ceux qui ne ſçavent pas l
qui ne pourroient pas entendre
livre, ou à qui la lecture en eſ
terdite, peuvent ſçavoir des Paſt
qui gouvernent l'Egliſe quelle
cette doctrine ; & par là perſo
n'eſt diſpenſé de condamner les c
Propoſitions dans le ſens du l
de Janſenius.

On peut encore ſe ſervir de la
conde regle qui eſt à la portée

plûs de personnes, & juger que le sens propre & naturel des Propositions est celui que Jansenius enseigne & que l'Eglise a condamné.

Il n'y a donc que des heretiques qui puissent avancer que les Propositions *sont fabriquées par l'équivoque, & qui demandent encore que l'Eglise explique le sens auquel elle les condamne.* Alexandre VII. dans la constitution de 1656 dit, que de pareilles suppositions ne peuvent être avancées que *par des enfans d'iniquité, des perturbateurs du repos public.*

Mr. de Meaux suit son projet en s'attachant à ces deux regles. Il explique avec la derniere précision le veritable sens des Propositions, qui contiennent en abregé le livre heretique de Jansenius. Il joint sur chaque Proposition la courte explication qu'il en fait à l'article de Foi qui lui est opposé, au sens imaginaire que les Jansenistes disoient autrefois ne pouvoir être attribué aux Propositions que par malice, & qu'ils prétendent aujourd'hui être leur sens propre qui se présente d'a-

bord. Le Docte Prélat prouve
suite par un grand nombre d
traits du livre de Jansenius , &
ceux que le parti a produits de
le commencement de la dispute
qu'à présent , que le sens conda
de chaque Proposition est la do
ne constante de Jansenius & d
défenseurs , dont ils ne s'écai
jamais , & qu'ils continuent de
tenir contre toute l'Eglise qu
tant de fois & si unanimement
damnée.

Comme cette clarté du sens
damné détruit toutes les ressoi
du parti , ils ne cessent de multi
des écrits artificieux pour l'ob
cir. Parmi les difficultez qui
écrits tâchent de faire valoir ,
seule merite quelque attention.
sieurs de nos adversaires , disei
Jansenistes, conviennent que le
positions sont condamnées da
sens de Calvin , d'autres le :
Cette objection repetée tar
fois & avec tant de confiance
le nouveau libelle intitulé la
mere du Jansenisme , n'est f
que sur un mal entendu. Ceu

ɔeme que celle de Calvin,
t dans les plus étroites bor-
orce de ces termes, *doctrine*
l, *sens de Calvin*. La doctrine
in est, selon eux, la même que
Jansenius, parce qu'ils ad-
les mêmes principes, qu'ils
vent par les mêmes sophis-
qu'ils les appuyent des mê-
oritez; parceque Jansenius
agiaire de Calvin. La doc-
Calvin est, selon les autres,
te de celle de Jansenius,
e l'Evêque d'Ypre a eû
dissimuler quelques conse-
des principes Calvinistes

rance Chrétienne, elle dét
crainte filiale & la vigilance,
le merite des bonnes œuvres.
Qu'on dise desormais, s'é
Prélat justement indigné, qu'
que le Jansenisme n'est qu
semblage de dogmes specu
& qu'une heresie de cette
n'est gueres propres à s'étend
tels discours ne peuvent pl
avoir de séduisant : les Nov
entreprendront en vain de d
à l'attention des Fidelles un
de maximes pernicieuses qui
tablissent que sur les ruines
Morale Chrétienne ; & l'on
sans peine dans les sentim
Pape Clement X I. qui déclar
sa constitution que l'Eglise
selle a eû de l'horreur pour l
trine de Jansenius. La même h
doit tomber sur les livres q
tiennent ces pernicieuses e
& principalement sur celui
senius.

Mais comment se peut-il
dit Mr. de Meaux, que les Sec
d'une heresie si dangereuse
d'être regardez comme here

passent pour les vrais Disciples de Saint Augustin.

Il répond que la necessité de se cacher dans un tems peu favorable, & sous un Prince qui regarde la conservation de la Foi comme le plus important de ses devoirs, les a contraints de déguiser leurs veritables sentimens, & de faire parade d'une feinte soumission pour l'Eglise. Ils ont sur tout eû recours à deux moyens que Mr. de Meaux examine avec soin. Le premier a été d'obscurcir autant qu'ils ont pû le sens propre des cinq Propositions: l'autre moyen a été la profession de Foi captieuse & insuffisante qu'ils appellent les cinq articles.

Rien de plus dangereux pour la conservation de la Foi que le premier moyen. En substituant le faux sens au sens propre & naturel des décisions de l'Eglise, on peut parler comme elle, & croire le contraire de ce qu'elle croit. Avec un pareil artifice l'heresie se répand aisément: il rend inutiles toute l'autorité & tous les jugemens de l'Eglise: à la faveur de cette pernicieuse subti-

lité les Janſeniſtes proteſtent qu
condamnent les cinq Propoſiti
dans tous les ſens dans leſquels l
gliſe les a condamnez, & malgré
expreſſions ſi Catholiques en ap
rence, ils continuent de défen
ces mêmes Propoſitions dans l'u
que ſens qu'elles ont veritab
ment, & que l'Egliſe a eû int
tion de condamner. Les Souvera
Pontifes pour leur couper cette v
ſi adroite & ſi artificieuſe de ſe
rober à la cenſure, ont établi
regles reçûës dans toute l'Egli
ce ſont les deux regles que Mr.
Meaux a propoſées, & qu'il r
ici à couvert de toutes les chica
du parti, par un détail exact de t
te la procedure contre le livre
Janſenius, & ſur la ſouſcription
Formulaire, & de ce qui ſe p
dans la ſoumiſſion des quatre E
ques aux conſtitutions Apoſtoliq
Le recit ſimple de ces faits, &
reflexions naturelles qui en naiſſ
miſes en œuvre par un eſprit ſol
& juſte, diſſipent tous les va
prétextes, toutes les fauſſes alle
tions du parti.

Juillet 1711.

On voit dans ce fidelle récit que jamais livre ne fut si soigneusement examiné, si solemnellement & si unanimement condamné, que le livre de Jansenius; que le sens de ce livre n'est rien moins que contesté; que ses Défenseurs & ses Censeurs l'entendent de la même maniere & y trouvent la même doctrine. Ses Censeurs la condamnent comme heretique, ses Défenseurs la soutiennent comme la pure doctrine de saint Augustin. Voilà le veritable état de la dispute.

Il est vrai que les partisans de Jansenius, par une mauvaise foi sans exemple, osent dire que le sens du livre de Jansenius est contesté, quoiqu'en effet ils ne le contestent dans aucun de leurs écrits. Aucun d'eux n'attribuë à Jansenius une doctrine differente de celle que les Catholiques lui attribuent. Surquoi donc fondent ils cette supposition si visiblement fausse, que le sens du livre de Jansenius est contesté? sûrs qu'ils imposeront au grand nombre qui n'approfondit rien, ils avancent hardiment cette supposition sans s'em-

barasser de la rendre vrai-sembla-ble : toutes leurs chicanes sont appuyées sur ce mensonge ; ils le hazardent avec confiance, & s'ils sont quelque fois contraints d'y joindre une apparence de preuve, un nouveau mensonge confirme le premier. Ils avancent sans pudeur que les Catholiques imputent à Jan-senius la pure doctrine de Calvin sans aucun adoucissement : ce n'es donc qu'en changeant l'accusation & qu'en faisant dire aux accus teurs ce qu'ils ne disent point, qu' forment, ou plutôt qu'ils suppos une contestation sur le sens de J senius. Les voilà, ces hommes feignent tant d'horreur pour moindre équivoque.

Dès qu'on a montré que le du livre de Jansenius n'est pa testé, tous les pretextes de ne soumettre à la condamnation livre tombent. Le parti convi l'Eglise peut condamner u dont le sens est manifeste, doit alors souscrire à son j sans aucune difficulté.

Mr. de Meaux qui ne v

aucun appui à l'obstination, ni aucune retraite à l'erreur, passe jusqu'au cas où le sens du livre seroit contesté de bonne foi, & dans cette supposition il convainc les partisans du livre de Jansenius qu'ils ne peuvent refuser de se soumettre, sans renoncer à ce que la Foi nous enseigne de la sainteté de l'Eglise, & de la protection que Jesus-Christ lui a promise. Seroit-elle sainte, pourroit-on dire que Jesus-Christ la protege, si elle ignoroit l'étenduë de son pouvoir, jusqu'à se croire en droit d'exiger de ses enfans sous la peine d'excommunication un serment qu'elle ne pourroit, ni ne devroit pas exiger d'eux? Seroit-elle sainte, si la passion l'entraînoit au delà des bornes connuës de son pouvoir? Elle exige la créance de l'hereticité du livre de Jansenius, elle peut donc l'exiger, car elle est sainte, & Jesus-Christ ne permettra pas qu'elle passe les bornes de son pouvoir dans une matiere si importante. Elle peut exiger la créance de l'heresie du livre de Jansenius, puisqu'elle l'exi-

ge ; on ne peut donc ſans cri
lui refuſer : & ſans nous amu
de vaines chicanes , il faut co
nir , dit le ſçavant Prélat , ou
l'Egliſe eſt infaillible pour ma
le vrai ſens des livres , comm
l'eſt dans certains autres fait
ne ſont pas revelez , mais qu
importans pour la conſervatic
la Foi & des bonnes mœurs, tel
ſont ceux qui regardent l'œcur
eité des Conciles, le ſens des
des Peres qui font la tradition,
tenticité de la vulgate, & les p
generaux de diſcipline ; ou qu
propres lumieres de l'Egliſe lu
fiſent & lui rendent la verité
évidente , pour être en droit
poſer à tous les Fidelles l'oblig
de ſe ſoumettre de cœur & d'
à ſon jugement. S'il ſe trouve
que Mr. de Meaux ne veut pa
miner dans cette inſtruction ,
trouve qu'il y ait des Auteur
ves qui ayent avancé que l'I
eſt faillible ſur le ſens des livre
même qu'elle s'eſt trompée
quelque déciſion de cette eſ
aucun d'eux n'a oſé dire que

pût même en ce cas refuser d'obéïr à l'Eglise. Les Jansenistes sont les premiers & les seuls qui ayent osé soutenir ce paradoxe. Et qu'ils ne disent point que de la faillibilité de l'Eglise, on conclut naturellement qu'on n'est pas obligé de lui obéïr. Mr. de Meaux leur répond que ces Théologiens qui ne croient pas encore l'Eglise infaillible sur le sens des livres, n'admettent pas les consequences fâcheuses de leur principe, & qu'ils renonceroient même au principe, plûtôt que d'admettre qu'on pût refuser d'obéïr à l'Eglise lorsqu'elle prescrit de condamner un livre. Ils ne demeurent attachez au principe que parce qu'ils ne voient pas sa connexion avec une consequence si fausse & si dangereuse. Ainsi, conclut Mr. de Meaux, le parti ne peut tirer aucun avantage des Auteurs qu'il cite, non plus que de ceux qui ne croient pas encore aujourd'hui l'Eglise infaillible sur les faits doctrinaux; au contraire leur témoignage sur la soumission dûë aux jugemens de l'Eglise sur ces faits n'en est que plus fort contre lui.

Nôtre sçavant Prélat po
core plus loin la démonstr
l'entiere obligation de se so
aux décisions de l'Eglise su
des livres, par des argume
bles du besoin qu'a l'Egli
autorité qui puisse les con
lors même que le sens en es
té. Sans cette autorité l'E
pourroit arrêter le cours
heresie. C'est dans le cas d
testation que les livres he
sont plus dangereux & surp
plus de suffrages: c'est dan
que les décisions de l'Eg
plus necessaires. S'il suffisoi
tester sur le sens d'un livr
mettre hors d'atteinte, la
foi des heretiques priveroit
teurs de leurs droits, & pré
contre les promesses de
CHRIST. L'ose-t'on dire
le penser ?

Toûjours assistée de l'
Dieu l'Eglise montre ce qu
faire par ce qu'elle a fait. L
ques & leurs écrits ont e
tisans de bonne foi, l'Egli
balancé à les contraindre

anatheme aux écrits condamnez & à leurs Auteurs ? Mr. de Meaux passe legerement sur cette preuve parce-que de grands Prélats, Mr. de Cambrai entre autres, l'ont mise dans tout son jour : pour lui il se contente de rendre sensible par quelques reflexions sur la derniere constitution, que c'est un article de Foi décidé que cette obligation de se soumettre interieurement aux jugemens de l'Eglise sur les livres, & de croire heretiques ceux qu'elle a déclarez heretiques.

Le parti ne fait pas de moindres efforts pour anéantir la seconde regle établie par l'Eglise, pour juger du sens condamné des Propositions pour la signification naturelle des termes qui les composent. Mr. de Meaux repousse ces efforts, en montrant qu'attaquer cette regle c'est attaquer l'Eglise même : c'est l'accuser de n'avoir pû connoître l'ambiguité des Propositions, de s'y être trompée, ou de vouloir tromper les Fidelles.

Il vient au second moyen dont les Jansenistes se servent pour mettre

leurs personnes & leurs he
couvert des censures de l'I
c'est la profession de Foi ca
appellée les cinq articles.
Meaux l'examine soigneusem
prouve sans replique qu'elle
mais été admise, ni par le
Siége, ni par les Evêques d
ce, & que même ils n'ont p
mettre, puisqu'elle est co
avec tout l'artifice imaginab
cacher l'erreur & non pas p
retracter, pour le fomenter
pas pour le détruire.

Nous nous sommes trop éten
la premiere partie de cette ex
te instruction pour nous arrê
seconde. Mr. de Meaux y dé
tout le venin de la Théolog
P. Juenin, il y démêle les é
ques de l'Auteur, il y rend s
la conformité de la doctrine
Théologien avec la doctrin
damnée de Jansenius. Le s
zelé Prélat entre dans un dét
ne laisse aucun lieu à la ch
& qui justifie pleinement le
ment qu'il porte de cette T
gie. Il condamne les Instit

Théologiques du P. Juenin en sept volumes de l'édition de 1700. & toutes les éditions qui seront conformes à celle là ; parceque ce livre contient plusieurs erreurs sur le droit, aussi bien que diverses maximes qui tendent à prouver la suffisance du silence respectueux sur la question de fait ; qu'il établit les principes dont les cinq Propositions sont les suites necessaires ; qu'il autorise les principaux argumens dont se servent les Jansenistes, pour mettre le sens condamné des Propositions, & le livre d'où elles sont extraites à couvert des censures de l'Eglise ; qu'il apprend aux Ecclésiastiques à tenir un double langage sur les matieres de la Foi, & à se servir des expressions Catholiques dans un autre sens que celui que les Fidelles ont coutume d'y donner ; qu'il établit en termes équivalens les erreurs condamnées de la premiere, de la seconde, de la troisiéme, de la cinquiéme Proposition de Jansenius, & qu'il favorise la quatriéme. Mr. de Meaux déclare qu'il condamne ces erreurs du P. Juenin, sans ap-

prouver les autres ſentimens & opinions contenuës dans ſon livre : il en défend la lecture & l'uſage, & enjoint d'en remettre tous les exemplaires entre ſes mains.

Le voilà bien réaliſé ce fantôme contre qui on n'oſoit écrire il y a quelques années. Le parti favoriſé par ce ſilence, fier de ſes progrès, enhardi par la tolerance, aveuglé par un deſſein admirable de la Providence, s'eſt trop & trop tôt déclaré. Les Evêques ont connu la grandeur du péril & la neceſſité de combattre l'hereſie avec plus de vigueur. Un zele éclairé a joint l'inſtruction à l'autorité, & les peuples ne doivent plus chercher ailleurs que dans les écrits des Paſteurs la lumiere qui leur découvre l'oppoſition du Janſeniſme avec la Foi.

Cette Inſtruction de Mr. de Meaux remonte à la ſource, & ſuit l'erreur dans tous les détours qu'elle a cherchez pour ſe cacher. Il démontre que les cinq Propoſitions n'ont qu'un ſens propre & naturel, qu'on ne peut conteſter ce ſens ſans faire violence à la ſignification des

clairement sur le sens qu'elle
ulu condamner dans les Propo-
is qu'en disant, *que c'est celui*
les présentent d'abord à l'esprit, &
st conforme à la doctrine du livre de
nius d'où elles sont extraites, qu'a-
cette décision de l'Eglise per-
e ne peut dire que ce sens lui
inconnu, s'il n'a résolu de fer-
les yeux à la lumiere, que la
ıte entre les Catholiques & les
enistes n'est pas une dispute de
mais de droit, qu'il s'agit uni-
ment de sçavoir si la doctrine
les deux partis reconnoissent
r la doctrine de Jansenius est
tique, ou ne l'est pas, que l'obs-
tion des Jansenistes regardant
point de droit, ceux qui refu-

grand nombre d'erreurs de pratique qui renversent les fondemens de la Morale, détruisent les vertus Chrétiennes, & tendent à l'anéantissement de la Religion ; qu'ainsi l'Eglise a pour cette heresie une juste horreur qui doit être commune à tous les Fidelles.

L'idée du Jansenisme que s'est formée un Seigneur de la Cour ne sera pas ici hors de sa place. Ce Seigneur, qui joint un sens droit à une vertu solide, après une dispute assez vive soutenuë en sa presence sur le Calvinisme & le Jansenisme, *je ne suis rien moins que sçavant*, dit-il, *mais ce que je conçois de tout ce que je viens d'entendre, c'est que le Dieu des Calvinistes est un tyran, que le Dieu des Jansenistes est un fourbe ; le veritable Dieu est bon & sincere, c'est là le mien.*

ARTICLE CIII.

INTRODUCTION A L'HISTOIRE *des principaux Etats tels qu'ils sont aujourd'hui dans l'Europe, traduite de l'original Aleman de Samuel Puffendorf par Claude Rouxel. Quatre to-*

Juillet 1711.

des Sciences & des Beaux Arts. 1199

mes in 12. tome 1. pages 369. tom. 2. pages 305. tom. 3. pages 416. tom. 4. pages 338. sans les tables qui sont à la fin du premier, du second & quatriéme tome. A Amsterdam, aux dépens de la Societé 1710.

CE n'est pas ici une simple méthode pour apprendre l'Histoire : c'est une Histoire assez complete des principaux Etats de l'Europe. L'Auteur y parle de leur origine, de leur aggrandissement, des évenemens & des revolutions qui leur sont arrivées, de leurs richesses, des interêts particuliers de chaque Etat par rapport à ses voisins, &c. Comme cet ouvrage a parû il y a déja quelques années, nous nous contenterons ici de donner une idée generale du 3e. & du 4e. tome qui comprennent l'Histoire de Suede. Nous ne prétendons pas au reste suivre pas à pas Mr. Puffendorf, nous ferons seulement quelques remarques generales sur cette partie de son ouvrage.

L'on peut diviser l'Histoire de Suede en trois parties. La premiere

contient l'Hiſtoire fabuleuſe, la ſeconde traite de l'Hiſtoire incertaine & douteuſe, la troiſiéme enfin comprend l'Hiſtoire vraye & autentique.

1°. Les antiquitez des Royaumes du Nord ſont ſi confuſes, qu'il eſt preſque impoſſible de démêler la verité d'avec la fable. Les premiers Hiſtoriens de ces païs étoient des Poëtes qui embelliſſoient leurs écrits d'expreſſions allégoriques & figurées, que la poſterité a depuis priſes pour des veritez. D'ailleurs le voiſinage de deux Nations rivales, du Danemark & de la Suede, a beaucoup contribué à embrouïller leurs Hiſtoires : & en effet leurs Ecrivains cherchent moins à éclaircir la verité, qu'à exagerer les beaux exploits de leurs Compatriotes, & à diminuer la gloire de leurs voiſins. Nous ne prétendons pas au reſte contredire l'autenticité de ces Hiſtoires, nous propoſons ſeulement les difficultez que les Critiques trouvent à les concilier avec la verité. Il eſt vrai que Saxon le Grammairien & la plûpart des Ecrivains Suedois &

Danois assûrent que les memoires d'où ils tirent les faits qu'ils rapportent sont inconteſtablement vrais: mais Meſſenius n'eſt pas de ce ſentiment. Il croit qu'un homme ſage ne doit pas s'arrêter à ce qu'ont écrit ces Auteurs fabuleux. Un autre ſçavant Critique prétend que les premiers Hiſtoriens du Nord ont plus travaillé à introduire le Septiciſme dans l'Hiſtoire, qu'à établir la verité. Et en effet, dit-il, nous voyons que les Danois traitent de fables les faits que les Suedois regardent comme certains & indubitables; que les Norwegiens jaloux des uns & des autres revoquent en doute tout ce qu'ils avancent comme de plus inconteſtable. Enfin une autre choſe qui manque à l'Hiſtoire du Nord, & qui en rend la connoiſſance très-difficile, eſt la Chronologie. Il eſt vrai que quelques Hiſtoriens modernes ont tâché de ſuppléer à ce défaut, en ajuſtant la Chronologie à l'Hiſtoire. Un Sçavant a donné depuis peu *une Chronologie raiſonnée* de tous les Rois de Suede, depuis Suenon fils de Magog & petit fils de Ja-

phet, jusqu'au regne de Charles XI. mais ce ne sont que des conjectures ingénieuses qui montrent l'esprit de l'Auteur, sans établir la verité de l'Histoire. D'ailleurs la succession des Rois de Suede se trouve souvent interrompuë, ce qui cause une difficulté insurmontable à ceux qui s'appliquent à l'ancienne Histoire de ce païs.

2°. L'on commence à voir un peu plus clair dans l'Histoire du Nord depuis la naissance de Jesus-Christ. Il est vrai néanmoins qu'il s'y rencontre des faits fort obscurs & fort incertains, car en ce tems-là la Gothie, la Suede, le Danemark & la Norwege avoient des Rois particuliers. Comme ces Princes étoient jaloux les uns des autres, ils se trouvoient souvent en guerre, & les Historiens ne conviennent pas ni des causes, ni des évenemens de leurs entreprises. Quoi qu'il en soit, il est certain que le Christianisme ayant été introduit en Suede vers l'an 829. les peuples commencerent peu à peu à s'humaniser, & à entretenir commerce avec les autres Na-

tions déja civilisées & éclairées des lumieres de l'Evangile. Le Roi Olaus est le premier qui ait embrassé la Religion Chrétienne ; mais quelques-uns de ses successeurs se replongerent dans le Paganisme, & il semble que la Religion n'ait commencé à dominer en Suede que sous le Roi Erric surnommé le Saint, qui vivoit dans le douziéme siécle. C'est depuis le regne de ce Prince que l'on doit regarder l'Histoire de Suede comme certaine.

3°. Mr. Puffendorf en écrivant cette Histoire ne s'amuse point à faire de longues & ennuyeuses dissertations, comme font la plûpart des Ecrivains Suedois : il s'attache aux faits principaux, & aux revolutions qui ont été plus fréquentes dans ce païs que dans aucun autre Royaume du Monde. Les guerres que les Suedois ont eûës à soutenir contre les Danois sont décrites aussi au long qu'un abregé peut le comporter. Mais où nôtre Auteur s'étend le plus, c'est sur les derniers regnes, c'est à dire, depuis le regne de Gustave Erikson jusqu'à la mort du feu Roi.

Ce Gustave étoit un des plus vaillans Princes qui ayent jamais regné en Suede : c'est lui qui tira sa Patrie de l'esclavage, & qui eut l'adresse de rendre le Royaume hereditaire ; mais il eut le malheur d'y introduire l'heresie. Le changement de Religion ne manqua pas d'exciter des troubles qui n'ont jamais été bien assoupis jusqu'au regne de Gustave Adolphe. Comme la vie de ce dernier Prince a beaucoup de liaison avec l'Histoire du dernier siécle, Mr. Puffendorf la donne fort au long. Les Lecteurs y trouveront même des particularitez par rapport à la guerre d'Alemagne qu'ils auroient de la peine à trouver ailleurs. Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette Histoire, d'autant plus qu'elle est devenuë fort commune. Nous dirons seulement en finissant cet extrait qu'il ne faut pas s'étonner que les Suedois ayent si fort étendu leurs conquêtes depuis près de deux siécles : ces peuples sont naturellement belliqueux & capables de soutenir les fatigues & les incommoditez de la guerre. Il est vrai qu'ils

n'ont acquis de la réputation que depuis que les Gustaves sont sur le trône : avant ce tems-là leur milice étoit fort inférieure à celle de leurs voisins. Au commencement du dernier siécle Gustave Adolphe se servoit d'Officiers étrangers pour conduire & dresser ses troupes ; mais depuis le regne de ce Prince la Nation s'est tellement perfectionnée dans l'art militaire, qu'elle n'a plus besoin du secours des étrangers. D'ailleurs la Suede est fort peuplée, & fournit abondamment à ces grandes levées que nous y avons vû faire de nos jours.

Les Politiques doutent s'il est de l'interêt de la Suede d'étendre davantage ses conquêtes, tant à cause qu'elles coûteroient trop à garder, que par ce qu'elles donneroient de la jalousie aux Etats voisins. La Pomeranie & le Duché de Brême ont plus coûté aux Suedois qu'ils ne leur ont apporté de profit : mais d'un autre côté ces Provinces leur servent de remparts contre les entreprises des Princes d'Alemagne, & elles peuvent être très-utiles pour

attaquer & pour contenir les Danois dans le respect.

Mr. Puffendorf examine sur la fin de cet ouvrage quel bien ou quel mal la Suede doit attendre de ses voisins. Ce morceau est curieux & doit interesser les Lecteurs. Comme la Suede confine du côté de l'Orient à la Moscovie, aussi ces deux Nations se sont-elles souvent fait la guerre l'une à l'autre; mais depuis l'an 1627. que les Suedois firent une paix perpetuelle avec le Kzar, elles ont vécu en assez bonne intelligence jusque sur la fin du dernier siécle. Les Suedois même, au sentiment de Mr. Puffendorf, n'ont rien à craindre de la part des Moscovites que quelques incursions dans la Finlande, les Moscovites n'étant propres ni à faire des conquêtes, ni à les conserver. Ce jugement que nôtre Auteur porte des Moscovites n'est pas tout à fait conforme à l'experience de ces années passées.

Les animositez qui regnent depuis si long-tems entre la Pologne & la Suede ont souvent réduit ces Royaumes à de fâcheuses extremi-

tez ; mais elles n'ont jamais tant éclaté que vers le commencement du dernier siécle, lorsque l'Empereur Ferdinand favorisant sous main les Polonois, fut si vivement attaqué par Gustave Adolphe, que toute l'Alemagne & même toute l'Europe furent allarmées des victoires de ce Conquerant ; mais la Livonie qui avoit été si long-tems l'occasion de la guerre, ayant été cedée aux Suedois par la paix d'Oliva, les deux Royaumes n'ont eû rien à démêler jusqu'à ces dernieres années.

Les Suedois se plaignent que les Danois ont toûjours cherché l'occasion de leur nuire, & en effet le Danemark est tellement situé que ses habitans pourroient non seulement penetrer jusqu'au cœur de la Suede, mais qu'ils pourroient aussi interrompre le commerce de ce Royaume ; de sorte que les Suedois ont été souvent obligez de se servir de vaisseaux Anglois & Hollandois pour transporter leurs propres marchandises. Mais la Suede s'est enfin délivrée de ses incommoditez en

faiſant bâtir pluſieurs places fortes ſur les frontieres, & en entretenant une bonne flotte ſur la mer Baltique.

ARTICLE CIV.

SUITE DE L'HISTOIRE DU Fanatiſme de nôtre tems, où l'on voit les derniers troubles des Cevennes. Par Mr. Brueys de Montpellier. A Paris, chez Barthelemi le Roi, ruë de la vieille boucherie, au bas du Pont Saint Michel à Saint Barthelemi 1709. Avec approbation & privilege du Roi, *in 12. pp.* 188 *ſans la préface.*

LE premier tome de *l'Hiſtoire du Fanatiſme de nôtre tems* par Mr Brueys parut en 1692. Il contien les déſordres que le Fanatiſme cauſez en France juſqu'à l'ann 1689. où les propheties du gra Prophete de Rotterdam * devoi commencer à s'accomplir. Suiv ces propheties la reforme devoi relever en France, & enſuite

* *Le Miniſtre Jurieu.*

établie par autorité Royale ; enfin le Royaume devoit se convertir. Ces ridicules visions qui faisoient pitié aux honnêtes gens parmi les Protestans, firent venir la pensée aux plus brouïllons & aux plus miserables de leur parti d'executer eux mêmes les choses qu'on leur avoit promises. Il s'éleva en France une grande multitude de petits Prophetes : inspirez par le Demon de la discorde, & animez de l'esprit de revolte, ils porterent par tout les sentimens qu'ils avoient & les communiquerent à leurs freres. Ils se souleverent en plusieurs endroits. Les assassinats & les incendies qu'ils firent, & les crimes qu'ils commirent jusqu'en 1689. sont la matiere du premier tome de l'Histoire du Fanatisme, dont nous ne donnons point d'extrait, parce qu'il a été imprimé huit années avant qu'on commençât à imprimer à Trevoux les Memoires pour servir à l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Quoique durant toute la derniere guerre les Fanatiques ayent commis beaucoup de désordres, cepen-

dant ils n'ont jamais pû causer de soulevement general comme ils le vouloient faire. Les grands succès de la France les en empêcherent toûjours, ils attendoient le moment favorable où les ennemis de l'Etat auroient quelque avantage; ce moment n'arriva pas, & la paix de Riswic en desarmant les puissances ennemies de la France, qui faisoient tous les jours quelque nouvelle perte, rétablit entiérement la tranquillité, & sur les frontieres du Royaume, & au dedans, dans les Provinces que le Fanatisme avoit troublées. Alors Mr. Brueys ne songea plus à continuer l'Histoire du Fanatisme : cependant pour ne point sortir tout à fait de son sujet, il travailla à un ouvrage qui a beaucoup de rapport à son Histoire. Mais les derniers troubles des Cevennes, qui ont recommencé avec la guerre présente, l'ont déterminé à reprendre son Histoire, dont il a fait paroître un second tome en 1709. C'est de ce tome dont nous allons donner l'extrait. Nous tirerons du premier tout ce qui est necessaire pour la connoissance des faits dont nous avons à parler.

Au reste on ne doit point s'attendre à trouver dans l'Histoire du Fanatisme ces grands évenemens qui font un si bel effet dans un ouvrage, & qu'un Auteur habile y sçait placer avec art. On ne verra point des Generaux à la tête de ces nombreuses armées que l'on met aujourd'hui sur pied, animer ces grands corps & les mettre en mouvement, chercher l'occasion de surprendre un ennemi attentif & vigilant, de rompre ses mesures & de le déconcerter : on ne lira point de ces grandes batailles où la victoire est long-tems disputée par l'experience des Chefs, l'animosité des deux partis, l'acharnement des Soldats, ou de ces siéges fameux qui présentent chaque jour quelque nouvel objet, quelque trait de prudence, ou quelque action de valeur. Quelque Eglise brûlée, un Curé assassiné, un Gentilhomme massacré dans son château, des scelerats qui viennent fondre sur un village & qui égorgent tout ce qu'ils y trouvent de Catholiques, sont les tristes & les seuls évenemens que renferme l'Histoire

du Fanatiſme. Dans les autres guerres on ſe fait honneur des marques de la victoire : on les montre aux peuples, on les porte en ceremonie dans les lieux où elles puiſſent être vûës de tout le monde. Ici les fruits de la victoire ſont horreur ou pitié : ce ſont des malheureux qu'on traîne chargez de fers dans les priſons, pour les conduire enſuite au gibet ou ſur l'échafaut ; & il arrive ſouvent que le peuple, lorſque ſon ardeur & ſon animoſité s'eſt rallentie, regarde avec compaſſion la mort de ceux qu'il avoit jugez dignes des plus cruels ſupplices. Les autres guerres ſont terminées par des traitez de paix faits dans les regles. Chaque Nation y fait paroître dans ſes Plenipotentiaires tous les rafinemens de la politique : on voit ces Miniſtres partir de differens endroits, ſe rendre au lieu des conferences chargez des ordres de leurs Souverains, & en quelque ſorte depoſitaires de leurs interêts & de ceux des peuples, s'amuſer pendant long-tems à regler des préliminaires, & rendre enfin la tranquillité

aux peuples, & souvent en faisant la paix jetter les semences d'une nouvelle guerre. Les mouvemens des Fanatiques ont été plûtôt assoupis & arrêtez par la crainte, ou dissipez par la legereté de ceux qui en étoient les auteurs, qu'ils n'ont été terminez par les conditions d'un traité de paix.

Cependant si des choses qui font horreur d'elles mêmes peuvent plaire dans l'Histoire, comme dans la Peinture & dans la Poësie lorsqu'elles sont bien représentées, on trouvera ici de quoi se satisfaire ; car on verra une insolente canaille le fer & le feu à la main porter par tout la terreur & la désolation : on verra les Eglises consumées par le feu, les autels renversez, les Prêtres massacrez par des Fanatiques qui se faisoient un devoir de commettre ces crimes. On comprendra aisément qu'il y a peu de guerre aussi difficile que celle-ci, non-seulement par la nature des lieux où elle se faisoit, qui étoient des rochers escarpez & inaccessibles à tout autre qu'à ceux qui en connoissoient les routes, mais en-

core parceque les Officiers du Roi trouvoient autant d'ennemis & de traîtres que d'habitans dans le lieu où ils faisoient la guerre : souvent ils ont manqué de troupes necessaires pour reduire les rebelles ; & quand ils en ont eû, ils n'ont presque osé se servir de la superiorité que leur donnoit leur experience & la valeur de leurs soldats. Alors ils étoient plus attentifs à empêcher les Fanatiques d'avoir quelque avantage, qu'à en remporter eux mêmes ; & ils se croyoient heureux lorsqu'ils n'avoient pas eû occasion d'acquerir de la gloire, comme on parle communément.

Il y a même peut-être aussi plus de varieté dans l'Histoire du Fanatisme & des troubles qu'il a causez, que dans l'Histoire des guerres que l'on fait contre des étrangers.

Les troubles du Fanatisme ont commencé par un principe de Religion, & ont été soutenus par le même sentiment, jusqu'à ce qu'une puissance superieure les ait étouffez. Les Chefs des Fanatiques ont erré longtems dans les Etats infectez de l'he-

resie. Ils y ont pris les maximes detestables qui les ont fait soulever contre les puissances legitimes ; ils les ont debitées dans nos Provinces, où ils ont assemblé des troupes pour soutenir leurs interêts. On a vû dans ces petits corps que l'esprit de revolte & d'heresie avoit formez, un mêlange bizarre de Prophetes Fanatiques qui se faisoient tuer à la tête des bataillons, & de soldats déterminez à combattre & à perir pour les visions ridicules que ces Prophetes leur avoient debitées. Ces Prophetes voltigeoient à la tête des troupes en faisant mille contorsions, soufflant de toutes leurs forces, & criant à pleine tête *Tartara*, *Tartara*, c'étoit parmi eux le cri de guerre & la marque de l'inspiration. Dans la suite les Fanatiques ont entretenu des correspondances avec les ennemis de l'Etat ; & les Puissances, qui se font un merite de détrôner les Rois & d'usurper leur autorité & leurs Etats, sont entrées dans leurs interêts, les ont aidez de leurs conseils, & leurs ont donné des secours d'argent & des ar-

mes, afin qu'au même tems que le Roi auroit à soutenir sur la frontiere une des plus furieuses guerres dont on ait oüi parler; il eût à combattre au milieu de son Royaume contre ses propres sujets pour les interêts de la Religion. Voilà l'idée generale qu'il faut avoir des troubles des Cevennes. Pour venir au détail de tout ce que Mr. Brueys en dit, commençons par le caractere qu'il fait des Chefs des Fanatiques, & par leurs qualitez personnelles jugeons de ce qu'ils étoient capables d'entreprendre.

Ceux qui ont troublé les Cevennes durant la derniere guerre, sont Brousson & Vivens.

Claude Brousson étoit de Nîmes d'une assez bonne famille. Il fut long-tems Avocat en la Chambre mi-partie de l'Edit, & ensuite au Parlement de Toulouse lorsque cette Chambre qui en avoit été tirée y fut rëünie. Il plaidoit ordinairement les causes des Religionnaires & de leurs Eglises: mais comme il les plaidoit avec plus de zele que de capacité, ce fut dans ces occupations

qu'il prit insensiblement cette chaleur de parti qui lui fit faire tant d'extravagances & qui le perdit enfin entiérement. C'étoit un mélancolique atrabilaire, d'un génie assez mediocre, mais enflé d'orgueïl, zelé pour sa secte jusqu'à la fureur, entêté des faux Prophetes de son parti jusqu'à la folie; sçachant un peu l'Ecriture sainte, mais incapable de distinguer en quoi elle ordonne aux Chrétiens d'obéïr aux Puissances temporelles, & en quoi elle défend de leur obéïr; affectant des airs de moderation, mais ne meditant que revoltes, & tenant pour maxime, ainsi qu'il le disoit souvent, que l'exercice public de sa Religion ne pouvoit être rétabli en France qu'à force de séditions & de soulevemens.

En 1683. il fut un des principaux Auteurs des déliberations qui furent prises à Toulouse dans sa propre maison, & ensuite en Poitou, en Vivarez, en Dauphiné, & dans plusieurs villes des Cevennes. Ces déliberations portoient qu'il falloit prêcher & s'assembler par tout, mê-

me avec armes, malgré les défenses, afin de faire connoître à la Cour, comme le disoit Brousson, que la conversion des Religionnaires n'étoit pas un ouvrage aussi facile qu'on se l'étoit imaginé.

Ce fut cette même année 1683. que Brousson voyant tomber de tous côtez les temples des Calvinistes, abandonna la profession d'Avocat pour se faire Prédicant, & se jetta dans les Cevennes où il eut part à tous les troubles qui s'y éleverent, & qui furent heureusement calmez par les soins de feu Mr. le Duc de Noaïlles Commandant alors en Languedoc, & depuis Maréchal de France.

Sur la fin de cette année Brousson qui ne pouvoit souffrir la tranquillité qui regnoit dans les Cevennes, & qui n'osoit la troubler, se retira à Lauzane, où il s'occupa à composer des lettres séditieuses qu'il faisoit imprimer à Geneve & répandre secrettement en France. Ce fut là aussi qu'il commença à s'entêter des folles prédictions du grand Prophete de Rotterdam sur

la délivrance prochaine de son Eglise, & des visions chimeriques des petits Prophetes dormans du Dauphiné & du Vivarez.

Il demeura pourtant tranquille en Suisse tandis que la France fut en paix. Mais lors qu'en 1688. il vit un Roi Catholique détrôné en Angleterre, & un Prince Protestant sur le trône de ce Royaume, il crut qu'il étoit tems de sortir de sa retraite pour favoriser les desseins des ennemis, & travailler avec eux au renversement de ce Royaume. Brousson attendit néanmoins que la guerre fut bien allumée de toutes parts, & il ne partit de Lauzane que dans le mois de Juillet 1689. d'où il se rendit vers la fin de l'année dans les Cevennes, il y trouva Vivens qui étoit revenu quelque tems auparavant de Hollande où il avoit été reçû Ministre, & que nous allons faire connoître.

François Vivens étoit de Valeraugue, village des hautes Cevennes situé au pied de la montagne d'Esperou. Il étoit Cardeur de laine, & fils d'un homme de même pro-

fession. Ses premieres inclinations furent le libertinage & le vol : le Greffe du lieu de sa naissance est plein de procedures faites contre lui. A l'âge de vingt-deux ans n'osant plus paroître dans son village, il se jetta dans les assemblées des Religionnaires & se déclara Prédicant.

C'étoit un petit homme boiteux de naissance, d'un esprit vif & malin, hardi & entreprenant. Les crimes de sa jeunesse l'avoient accoutumé à porter les armes & à s'en servir : il étoit endurci à la fatigue, & avoit acquis dans son païs une reputation de courage qui étoit plûtôt une hardiesse de scelerat, qu'une veritable bravoure.

Comme il craignoit à tous momens d'être arrêté & puni pour ses crimes, il demanda permission de sortir du Royaume avec promesse de n'y revenir jamais. On lui accorda ce qu'il demandoit, mais il ne tint pas parole : la même guerre & les mêmes esperances qui avoient fait revenir Brousson en France en 1689. y rappellerent aussi Vivens,

Ils se joignirent ensemble, & bientôt ils assemblerent des troupes de Religionnaires, & les assemblées recommencerent avec plus d'ardeur que jamais.

Le caractere de Ministre de l'Evangile donnoit du crédit à Vivens sur l'esprit des nouveaux Convertis, & sa premiere vie lui attira tous les scelerats du païs. Il en forma une troupe d'environ quatre cens hommes, & le Prédicant devenu General d'armée les fit marcher à Pompidou : ils furent chargez durant la marche par les ordres de Mr. de Broglie, & ils auroient été entiérement défaits sans la trahison des habitans de Florac, qui leur donnerent passage sur leur pont dont on leur avoit confié la garde. Par là Vivens échappa à la diligence de ceux qui le poursuivoient. Alors ce scelerat, pour fortifier par une ceremonie de Religion son parti qui venoit d'être affoibli par les armes, imposa les mains à Brousson & le reçût Ministre du Saint Evangile. Depuis ce tems-là, c'est à dire, depuis 1689. jusqu'en 1692. ils ne se

quittoient plus, ils avoient les mêmes vûës, ils concertoient ensemble leurs desseins. Brousson avoit plus de part au conseil & Vivens étoit ordinairement chargé de l'execution. Brousson étoit occupé à conduire les intrigues, & Vivens avoit soin de choisir des lieux commodes pour les assemblées, de pourvoir à la sûreté de ceux qui s'y rendoient, & de les faire escorter lors qu'on les renvoyoit chez eux : il avoit même conservé dans les choses de la Religion une espece de superiorité sur Brousson à qui il avoit imposé les mains. Dans ces assemblées on faisoit la Cene, on recevoit les abjurations de ceux qui s'étoient faits Catholiques, & l'on prenoit des mesures pour massacrer ceux qui veilloient à la tranquillité publique & à la conservation de la Religion Catholique, afin, disoient-ils, de retrancher les pecheurs du monde. En execution de ces cruelles déliberations les Curez de Conquerac & de Saint Marcel furent massacrez : un autre Prêtre fut blessé en portant le St. Sacrement à un malade, & il

échappa de leurs mains d'une maniere qu'on peut appeller miraculeuse. Bagar premier Consul de la Salle fut assassiné avec plusieurs autres personnes.

Tant de crimes ne satisfaisoient pas la fureur des Fanatiques; ils vouloient une revolution generale, & pour la causer il falloit faire entrer les ennemis de l'Etat dans le Royaume, afin qu'ils pussent jetter dans les Cevennes un grand corps de troupes qui fussent superieures à celles du Roi. Ils s'addresserent pour cela au Comte de Schomberg : comme il ne manquoit pas de bonne volonté, & qu'il étoit zelé pour sa Secte, il écouta favorablement les propositions qu'on lui fit ; mais il trouvoit de grandes difficultez à l'execution de ce qu'on lui proposoit, & il se contenta long-tems d'amuser les Fanatiques par les esperances qu'il leur donna. Ils s'ennuyerent de ces longs délais, & pour lever tous les obstacles ils envoyerent au Comte de Schomberg un projet avec une lettre écrite par Vivens, signée Ollivier, & dattée du desert du 8. Mars

1691. Celui qui s'étoit chargé du projet & de la lettre fut arrêté à Geneve, & conduit en France où il fut condamné à mort. La lettre & le projet furent envoyez par Mr. d'Iberville Resident pour le Roi à Geneve, à Mr. de Basville : par là les mesures que les Fanatiques avoient prises avec les ennemis furent rompuës, & leurs projets déconcertez. Dans le même tems un Prédicant qui fut arrêté déclara que quatre Dragons d'une Compagnie qui étoit à Anduze entretenoient des correspondances avec Vivens. Ils furent arrêtez, & un d'eux promit de conduire à une caverne où ce Fanatique devoit se retirer le soir de ce jour là même. On y envoya des troupes sous les ordres de Mr. de Chanterenne Gouverneur d'Alaix, quand il fut arrivé à la caverne où Vivens étoit avec deux de ses gens seulement, il la fit investir de tous côtez parce qu'il ne sçavoit pas combien il y avoit de monde dedans. Vivens qui entendit le bruit que faisoient les troupes & qui sentit le danger où il étoit commença par

brûler ses papiers , & s'étant mis à l'entrée de sa caverne il tira quelques coups , dont il tua un Sergent & quelques soldats, & blessa un Officier : il étoit prêt de tuer Mr. de Chanterenne dont il avoit entendu la voix , lors qu'un Lieutenant qui avoit grimpé sur la pointe d'un rocher qui s'avançoit au dessus de l'entrée de la caverne , le tira presque à bout touchant & le jetta roide mort , les deux satellites furent pris & conduits à Alaix où ils furent executez. Pour Vivens on lui fit son procès après sa mort, & Mr. Brueys remarque que lors qu'on jetta son cadavre dans le feu , la rage paroissoit encore peinte sur son visage.

Tant de disgraces que recevoit le parti des Fanatiques affligerent sensiblement Brousson. Pour se consoler de ces pertes il tâcha de renouër la négociation commencée avec le Comte de Schomberg, mais le Ciel rompit encore une fois ses mesures. Le Marechal de Catinat qui s'étoit avancé dans le Piémont gagna la fameuse bataille de la Marsaille ; le Comte de Schomberg y

fut pris en combattant en desesperé à la tête des François Religionnaires fugitifs, & mourut peu de tems après de ses blessures. Alors Brousson devint inconsolable, & dans la douleur où il étoit il chercha des lieux où il pût trouver des sentimens conformes aux siens. Il passa en Suisse au mois de Decembre 1693. Le Ministere que Vivens lui avoit conferé lui fut confirmé solemnellement dans une assemblée Ecclésiastique : il prêcha à Lauzane, à Berne & à Zurich. L'envie lui prit bientôt d'aller en Hollande : il sortit de Suisse & s'établit à la Haye avec sa famille, il fut aggregé par le Synode des Provinces-unies qui confirma de nouveau son Ministere Il prêcha dans les principales ville du païs où il demeura environ deu ans, mais étant touché, comme disoit, de repentir d'avoir abando né ses freres, il rentra en France 1695. Pour les consoler, il parco rut toutes les Provinces du Roy me où il y avoit des nouveaux C vertis.

Cependant l'idée de ses cri

qu'il avoit toûjours présente, & la crainte des supplices qu'il meritoit l'obligerent encore une fois de sortir du Royaume. Il passa en Suisse sans y faire aucun séjour, & s'en retourna à la Haye. Il n'y fût pas plutôt arrivé qu'il se repentit d'y être allé : ses inquiétudes recommencerent ; il résolut donc de faire une nouvelle tentative pour rentrer en France : c'est ce qu'il fit en 1697. Il traversa l'Alemagne, la Suisse, & rentra en France par la Franche-Comté. Son intention étoit de commencer sa mission par le Poitou, mais l'envie de s'instruire par lui-même des prodiges qu'on racontoit alors de ceux qu'on appelloit petits Prophetes lui fit changer de dessein, & le détermina à aller dans le Vivarez. Il parcourt avec une ardeur inconcevable ce païs tout couvert de montagnes & herissé de rochers, il s'entête de toutes les visions qu'on lui raconte, & communique les siennes à ceux qui l'écoutoient : par tout il étoit admiré, & les Prophetes sembloient naître sous ses pas dans les lieux où il passoit.

Cependant cet Apôtre des Fanatiques ne se tenoit point si assûré de la protection de Dieu, qu'il ne songeât à quitter encore une fois le Royaume lorsque la paix de Riswic fut publiée; mais avant que de quitter la France il voulut encore une fois visiter ses freres. Il alla d'abord à Orange, de là prenant sa route par le bas Languedoc il passa par les Cevennes, le païs de Foix, la Bigorre, le Bearn; enfin la Providence le conduisit à Oleron où il fut reconnu à son portrait qu'on avoit envoyé par tout, il fut arrêté & conduit aux prisons de Pau, & transferé quelques jours après à la Citadelle de Montpellier, où il fut jugé, & condamné comme Chef de rebelles à être rompu vif. Il ne s'étoit pas attendu à être regardé comme un seditieux & un traître qui avoit voulu introduire les ennemis de l'Etat dans le Royaume, parce qu'il ne sçavoit pas que l'original de ce projet écrit de sa main étoit entre les mains de Mr. de Basville, qui avoit gardé sur cela un profond silence pendant dix-huit mois. Nous mettrions ici cette pie-

que Mr. Brueys rapporte toute
lere & qu'il a copiée sur l'origi-
; si elle n'étoit trop longue pour
ir place dans un extrait.

e Fanatisme sembla s'évanouïr
nd Broußon expira. Sa mort ren-
le calme aux Provinces qu'il
it troublées pendant sa vie, &
i qu'on fit imprimer en Hollan-
divers écrits qui parloient avec
ge *du glorieux martyre de Mr.*
ußon, quoi qu'on lui eut donné
beau tître dans une lettre impri-
e à *la* Haye en 1699. addreßée
Fideles du Languedoc, ces ten-
ves furent inutiles, & la paix
Riswic qui étoit publiée depuis
s d'un an ne permit pas aux Fa-
ques de se trop déclarer.

Nous donnerons le mois prochain
trait du second livre du tome
nd de l'Histoire du Fanatisme.
nt que de finir celui-ci nous
porterons quelques faits qui re-
dent l'Histoire du premier tome.
Brueys les ignoroit quand il la
posa, il les a racontez dans le
nd : après en avoir donné le
., nous les avons placez ici pour

uillet 1711.

ne point interrompre la suite
narration.

Sur la fin de l'année 1688. que
émissaires des Fanatiques des C
nes qui avoient passé du côté de
tres , s'aviserent d'un strata
ridicule pour empêcher les
veaux Convertis d'aller à la
Ils instruisirent secretement u
tit garçon de sept ou huit ans à
l'Ange , & un jour de Dim
pendant que tout le monde é
la Messe , il firent cacher cet e
habillé de blanc dans un buisso
près duquel ils sçavoient qu'un
ne fille nouvelle convertie devo
ser : en effet lors qu'elle fut ar
auprès du buisson , le jeune g
se présenta devant elle , lui c
n'avoir point de peur , qu'il
un Ange descendu du Ciel po
défendre d'aller à la Messe.
mots , *d'Ange descendu du Ciel*, la
vre innocente qui n'avoit qu
à onze ans demeura saisie de fra
& dans ce moment l'Ange pré
disparut en se retirant prompte
dans les broussailles , comme c
avoit dit. La jeune fille revenuë

raconta l'apparition dans son village où on la crut jusqu'à ce qu'elle se fût retractée devant les Juges qui l'interrogerent. Comme ce grossier artifice n'avoit pas réüssi au gré des Fanatiques, un fameux Prédicant nommé Corbiere la Picardié, s'imagina que le premier Ange étoit trop jeune pour bien joüer son rôlle, & qu'il en falloit choisir d'autres qui eussent plus d'âge & plus d'experience. Il en prit deux d'une taille avantageuse, avec lesquels il concerta tout ce qu'ils devoient faire. Les deux Anges parurent dans une assemblée qui se faisoit la nuit dans une grange, & firent de grands reproches à ceux qui avoient été à la Messe. Ils en chasserent même une vingtaine qu'ils allerent chercher la lanterne à la main dans tous les rangs. Les apparitions d'Anges furent fréquentes pendant trois ou quatre mois, & les Fanatiques se repaissoient de ces chimeres : mais une apparition imprévûë d'une Compagnie de Dragons de la Reine qui vinrent fondre dans le lieu de

l'assemblée, fit disparoître jusqu'au
Anges même ; tout prit la fuite
tout fut dissipé. Le Prédicant l
Picardié fut vivement poursuivi pa
ce qu'on le reconnut, & lors qu'i
alloit être pris il s'arrêta tout cour
& fit un grand cercle à terre d'un
canne qu'il avoit à la main, il s
mit au milieu & cria plusieurs fois d
toutes ses forces : *Arriere de moi Sa-
tan.* Les Dragons peu superstitieu
entrerent dans le cercle fatal, & tue
rent à coups de fusil ce furieu
qu'ils ne purent prendre vif, par
ce que leurs chevaux furent ef
farouchez des cris épouvantable
qu'il faisoit, & des mouvemen
violens qu'il se donnoit. Sans qu
nous fassions de reflexions sur ce
faits il suffit de les raconter sim
plement pour connoître quel espri
faisoit agir les Fanatiques.

ARTICLE CV.

DISSERTATION SUR DEUX tombeaux antiques qui se voyent dans l'Eglise de l'Abbaye de Nôtre-Dame de Soissons. Par le R. P. Spiridion Poupart Religieux Pénitent du Tiers Ordre de Saint François de Picpus. A Paris, chez Pierre Cot Imprimeur, Libraire ordinaire de l'Academie Royale des Inscriptions & des Medailles, ruë du foin, à la Minerve, 1710. *Brochure in 8°. pages 31.*

COmme ces deux tombeaux sont sans datte & sans épitaphe, il s'agit de sçavoir en quel tems & pour qui ils ont été construits. Selon l'opinion commune dans le païs ils l'ont été pour St. Drausin Evêque de Soissons, & pour St. Voué solitaire : ce n'est pas le sentiment du R. P. Poupart, qui ne nie pas pourtant que les corps de ces Saints n'ayent pû y avoir été placez & y avoir reposé, ce qui aura suffi pour établir ce qui s'en dit.

peces de niches divisées l'une de l'autre par une colonne. La niche du milieu contient une Croix ornée de pierreries, deux Soldats en bas, sur chaque bras de la Croix une colom-
e, sur le sommet le chifre de Christ
ins une couronne de laurier, &
dessus une troisiéme colombe. Les
res niches représentent un baptê-
par aspersion avec une flamme
s'éleve & une colombe qui des-
d, la Chananéenne au pied de
us-Christ, le Centurion qui
lore son assistance, l'eau qui sort
ocher dans le desert. Tout cela
chrétien; mais les côtez sem-
au P. Poupart retenir des restes
ganisme. Sur l'un est un homme
vec un grifon; sur l'autre est
ournaise de laquelle s'éleve
ande flamme avec deux hom-
donnant la main, le premier
te couverte d'un casque, &
nd l'a nuë.
billement des soldats, que le P.
t dit être celui des Légionnai-
njecture que ce second tom-
t du même tems que le pre-
rce qu'ensuite vint la coû-
1711.

Dans la repréſentation du premier de ces tombeaux, que le P. Poupart a fait graver, au milieu eſt un cartouche entouré d'une vigne ſans feüilles & avec des grapes, au dedans duquel eſt le chifre Grec de Chriſt, avec un grand *Alpha* tranché à la pointe, & un *Omega* auſſi grand, mais formé comme en lettre minuſcule. Les deux côtez du cartouche ſont ornez de vignes portant des feüilles & des grapes, chacune ſe diviſe en deux branches principales pour faire place à une fleche ou à un javelot. L'inſpection de cette figure a fait juger au P. Poupart que le tombeau a été bâti ſous l'empire de Conſtance, & vers le tems que Magnence & Decence tenoient les Gaules, c'eſt à dire, ver l'an 353. parce que le chifre d Chriſt étoit fort en uſage, & que forme des lettres *Alpha* & *Ome* convient au même tems. Il fut ſa doute deſtiné à quelque perſonne conſideration, puis qu'il eſt de m bre; & c'eſt tout ce qui peut dire.

Sur le ſecond ſe voyent cin

peces de niches divisées l'une de l'autre par une colonne. La niche du milieu contient une Croix ornée de pierreries, deux Soldats en bas, sur chaque bras de la Croix une colombe, sur le sommet le chifre de Christ dans une couronne de laurier, & audessus une troisiéme colombe. Les autres niches représentent un baptême par aspersion avec une flamme qui s'éleve & une colombe qui descend, la Chananéenne au pied de Jesus-Christ, le Centurion qui implore son assistance, l'eau qui sort du rocher dans le desert. Tout cela est Chrétien; mais les côtez semblent au P. Poupart retenir des restes du Paganisme. Sur l'un est un homme nud avec un grifon; sur l'autre est une fournaise de laquelle s'éleve une grande flamme avec deux hommes se donnant la main, le premier a la tête couverte d'un casque, & le second l'a nuë.

A l'habillement des soldats, que le P. Poupart dit être celui des Légionnaires, il conjecture que ce second tombeau est du même tems que le premier parce qu'ensuite vint la coû-

tume de vêtir les soldats à la legere pour les opposer aux promptes expeditions des Gots ; & il ne doute pas que le tombeau n'ait été bâti pour un Officier considerable des troupes Romaines. Le grifon lui paroît être un symbole d'Apollon, comme les deux hommes qui se donnent la main en font un du Dieu Fidius.

ARTICLE CVI.

GENEALOGIÆ VIGINTI illustrium in Italia familiarum &c. C'est à dire, *Genealogies de vingt illustres familles d'Italie divisées en trois classes, selon la division qu'on peut faire de l'Italie en superieure, moyenne & inferieure ; expliquées en autant de traitez, & enrichies des ar moiries de ces familles. Par les soins d Jacques Guillaume Imhoff Conseill & Trésorier de Nuremberg. A la fin l'ouvrage il y a deux lettres écrite l'Auteur sur la genealogie & les moiries de la famille de Milan-Visc qui est aujourd'hui florissante dan Païs-Bas, par un Gentil-homm* Juillet 1711.

de cette famille. A Amsterdam, chez les Châtelain freres M.DCC.X. *in fol. pp.*342. *sans la préface & la table*, & 14 *pour les lettres &c. qui sont à la fin.*

MOnsieur Imhoff est connu dans toute l'Europe par les ouvrages qu'il a donnez au Public sur les genealogies. On les trouve dans tous les cabinets des Curieux, & dans toutes les bibliotheques. Ils sont si estimez de tout le monde que nous n'en ferons point ici l'éloge: tout ce que nous en pourrions dire seroit beaucoup au-dessous de l'idée qu'on s'en est formé en les lisant.

Celui dont nous parlons ici est un des plus curieux que Mr. Imhoff ait fait. Il ne contient point la genealogie des maisons souveraines du premier ordre, dont tout le monde connoît l'origine & les branches : il est presque impossible de trouver sur ces maisons là quelque chose de nouveau, ou de dire quelque chose que l'on ignore. Mr. Imhoff a choisi les genealogies d'Italie. Plusieurs des maisons dont il parle sont souve-

raines, ou l'ont été, toutes sont illustres & meritent d'être connuës: les grands Hommes qui en sont sortis ont presque toûjours eû part dans les affaires generales de l'Europe, ou aux negociations & aux intrigues secrettes du Cabinet, ou aux actions éclatantes de la guerre. La situation de l'Italie, sa division en plusieurs Etats differens, les revolutions de ces Etats, les interêts des Princes qui la partagent & qui la gouvernent, leurs alliances avec les autres Souverains de l'Europe, demandent une attention particuliere; de sorte que pour bien sçavoir l'Histoire il est plus necessaire de connoître les grandes maisons d'Italie, que les grandes maisons des autres parties de l'Europe, si l'on excepte celles d'Alemagne.

Mr. Imhoff a divisé son ouvrage en trois parties selon la division de l'Italie, en superieure, moyenne & inferieure. L'Italie superieure comprend ce qu'on appelloit autrefois la Gaule Cis-alpine, & aujourd'hui la Lombardie. L'Italie moyenne ne renferme que la Toscane. L'Italie

inferieure comprend l'Etat Ecclésiastique & le Royaume de Naples.

Les maisons dont Mr. Imhoff a rapporté les genealogies sont 1°. Dans l'Italie superieure les maisons de Cibo, de Farnese, des Pics, Princes de la Mirandole & de Concordia, de Birague, de Ferrero, d'Homodei, de Giudice, de Sfondrate & de Trivulce. 2°. Dans la Toscane les maisons de Medicis, de Giudo, de Piccolomini, de Salviati & de Strozzi. 3°. Dans le reste de l'Italie les maisons des Colonnes, de Gambacurta, de Pignatelli, de Ruffo, de Sanseverina, & des Ursins.

Au reste Mr. Imhoff ne prétend pas qu'il n'y ait d'autres maisons illustres en Italie. Il avoit fait la genealogie de plusieurs autres dans ses genealogies d'Espagne & d'Italie, & avec cela la matiere n'est pas épuisée : il reste encore beaucoup de maisons illustres & de familles considerables qui peuvent avoir place dans les genealogies des principales maisons d'Italie, & si Mr. Imhoff n'a parlé que de celles que nous avons nommées, c'est un effet du

hazard & non pas de ſon choix; il le déclare dans ſa préface, c'eſt qu'il n'a point reçû de memoires ſur les familles qu'il a omiſes, ou que les Auteurs qu'il a lûs ne lui ont pas fourni aſſez de choſes pour parler de ces familles d'une maniere qui pût contenter ceux qui en ſont ſortis: enfin l'on n'a pas trouvé mauvais que tant d'Auteurs qui ont écrit ſur les genealogies, ayent omis dans leurs ouvrages pluſieurs familles ſorties des païs dont ils parloient. Si quelque Italien n'eſt pas content de toutes ces raiſons que Mr. Imhoff apporte, & s'il veut encore lui faire procès, il lui répond par un proverbe Italien: *Chi troppo abbracia nulla ſtringe*, *Qui trop embraſſe mal étreint*. C'eſt à dire, pour parler ſérieuſement, qu'il valoit bien mieux ſe borner à un petit nombre de familles & en parler à fond, comme a fait Mr. Imhoff, que d'entreprendre de parler d'un plus grand nombre & ne faire qu'éfleurer la matiere.

Nous devrions ici donner l'extrait de la genealogie de chaque famille,

& nous le ferions si la chose étoit possible ; mais il n'y a point de maison qui ne fournisse la matiere d'un extrait d'une juste longueur : comme il est impossible de parler de toutes dans un même Journal, & incommode pour ceux qui lisent de répandre ces extraits dans quinze ou vingt Journaux differens (car Mr. Imhoff a fait la genealogie de vingt maisons) nous nous contenterons de dire en quel ordre il a traité son sujet, & la méthode qu'il a suivie.

Il y a pour chaque famille une table genealogique, & ensuite une explication de cette table sous le nom d'*Exegesis Historica*. On trouve devant chaque table genealogique l'écusson des armes de la maison dont il s'agit. Ces armes sont gravées fort nettement & exactement blasonnées. Dans les tables on voit en abregé l'origine d'une maison, ses branches, ses alliances. Mr. Imhoff a même marqué la naissance & la mort des personnes dont il parle, leurs charges, leurs emplois, &c. Le discours qui suit les tables ex-

des Caldéens & des Egyptiens. Par N. Indez Théologien de Salamanque. A Paris, chez Pierre Mercé ruë Saint Jacques au Coq, 1710. *avec approbation & privilege*, *in* 12. *pp.* 106.

LE nom d'Indez & la qualité de Théologien de Salamanque, sont deux choses supposées que l'Auteur des deux dissertations dont nous parlons a empruntées pour se couvrir : malgré ces précautions il y a long-tems que l'on sçait que cet Auteur est un François d'une profession bien differente de celle d'un Théologien Scholastique. Ce sçavant Homme est mort à Paris en 1710. C'étoit le lieu de sa demeure, & ses occupations l'y attachoient. Sa bibliotheque qui étoit belle & curieuse a été venduë quelque tems après sa mort. Quoique tant d'indices suffisent pour le faire connoître à plusieurs personnes, nous nous dispenserons ici de le nommer, puisqu'il a voulu se cacher, & nous lui conservons le nom Espagnol qu'il a pris, & la qualité de Théologien de Salamanque dont il s'est revêtu.

La premiere des deux dissertations de Mr. Indez est sur les Bibles Françoises. » C'est, dit il dans l'avertis» sement, un morceau séparé d'un » ouvrage entier sur les principales » éditions de la Bible, & comme il » en a donné communication au R. » Pere le Long sçavant Bibliothecai» re de l'Oratoire, il n'est pas éton» nant qu'il se rencontre en deux » ou trois endroits avec lui dans l'ou» vrage qu'il a mis au jour sous le » titre de *Bibliotheque sacrée*, *Biblio» theca sacra &c.* Cet ouvrage si utile est connu de toute l'Europe, il avoit à peine paru à Paris qu'on en fit une nouvelle édition en Alemagne.

Mr. Indez commence la liste qu'il donne des versions de la sainte Ecriture en langue vulgaire par celle qui fut faite du tems de Charlemagne, & par ordre de ce Prince. Alors la langue Latine commença à n'être plus en usage comme auparavant, & afin que le peuple pût profiter de la lecture des livres saints, Charlemagne en fit faire une version en langue Françoise. Cette langue, selon Amerbach & le Doc-

teur Despence, étoit la même que la langue Alemande. Le P. le Long suit leur sentiment dans sa Bibliotheque sacrée. Mr. Indez au contraire croit que ces deux langues étoient differentes, & il le prouve par le serment que Charles le Chauve & Loüis le Germanique firent à Strasbourg en 842. celui de Charles étoit en Thudesque, & celui de Loüis en Romance, origine de nôtre François d'aujourd'hui. Mr. Indez rapporte le commencement de ces deux sermens, par où l'on voit qu'ils étoient chacun en une langue particuliere.

Avec cela il ne laisse pas d'être difficile de démêler en quelle langue étoit cette version qui ne nous reste plus. Mr. Indez semble même détruire ou affoiblir la preuve qu'il avoit apportée pour prouver que la langue Thudesque étoit differente de la langue Françoise; il semble, dis-je, affoiblir ou embroüiller cette preuve par le témoignage de deux Auteurs qu'il cite, au sujet de la version des Pseaumes que Notker Moine de Saint Gal & depuis Abbé de

ce Monastere fit en langue vulgaire.

Vadianus appelle cette langue, langue Alemande, *in nostram, id est, Germanicam linguam*, & Stromphius dans sa Chronique Suisse la nomme langue Françoise, *in linguam Franciscam*. Ces deux Auteurs disent expressément que la langue dans laquelle cette version fut faite étoit rude & impolie; mais Vadianus dit clairement que cette langue étoit celle que parloient les François & les Alemans. *Tam dura olim & anhelans vetus illa Francorum & Alemannorum lingua fuit*, *tant cette ancienne langue des François & des Alemans étoit dure & remplie d'aspirations fortes.* C'est aux Sçavans à décider si la langue Françoise a jamais été parfaitement semblable à la langue Alemande, ou pour parler plus juste par rapport au sujet que nous traitons, si les François qui vinrent de delà le Rhin s'établir dans les Gaules d'où ils chasserent les Romains, ont parlé la langue Alemande depuis le tems de Charlemagne, c'est à dire, quatre ou cinq cens ans après qu'ils eu-

rent fait un peuple different de
les peuples qui composoient la
tion Germanique ; ce qui ne p
pas probable. Quelque parti q
prenne sur cela, on ne doit pre
pas compter parmi les livres F
çois ces premieres versions de l
ble qui sont écrites dans une la
qui est si differente du François
derniers siécles. Ce n'est gueres
depuis le dixiéme siécle qu'il
chercher les versions Françoise
la sainte Ecriture. La langue F
çoise avoit tellement changé de
près de deux cens ans,qu'une ve
faite du tems de Charlemagn
pouvoit plus être d'usage.

Mr. Indez parle de deux ver
de l'onziéme siécle. La premier
celle qui fut faite du tems d'H
vin Abbé du Bec dont il ne
rien. La seconde est dans la Bil
theque du Roi.

Les versions du douziéme s
sont celle de Pierre Waldo L
nois; deux qui se trouvent en
gleterre, une dans la biblioth
Cotonienne, & l'autre dans la bil
theque de Norfok; celle de Ma

Pierre de Patis ; enfin celle que les Sectateurs de Waldo firent faire à Mets.

Dans le treiziéme siécle les Vaudois avoient une version en leur langue de toute l'Ecriture. Dans le même siécle Guyars Desmoulins Prêtre & Chanoine de Saint Pierre d'Aire, dans l'Evêché de Teroüenne, en fit une à laquelle il employa 3 ans : il l'avoit commencée en 1291. & il l'acheva en 1294. On voit assez que la version des Vaudois étoit d'un langage fort different de celle de Desmoulins. Il y a quelque apparence qu'on lisoit à Geneve la version de Guyars Desmoulins avant qu'on se servit de celle d'Olivetan.

Charles V. fit faire dans le quatorziéme siécle plusieurs versions de a Bible pour opposer à celles que es Vaudois avoient faites, & où ils voient insinué leurs erreurs. Le :le que ce Prince avoit pour la eligion le porta, dit Charles du-oulin, » à faire translater toute la Bible en François, non-seulement à Paris, mais aussi en Normandie,

„ Picardie & autres Provinces du Royau-
„ me, à ce que chacun eût la sainte Ecri-
„ ture en son langage maternel. Une seule version de la Bible n'eût pas suffi dans ces tems-là, où l'on parloit dans chaque Province du Royaume un langage assez different de celui qui étoit en usage dans les autres, quoique toutes ces langues fussent comme autant de dialectes de la langue Françoise, qui étoit la langue de la Cour, & que l'on parloit dans l'Isle de France & dans quelques Provinces voisines.

Ceux à qui on attribuë ordinairement ces versions sont, Nicolas Oresme Précepteur de Charles V. & Raoul de Presles Confesseur du même Roi. Mr. Simon ne croit point qu'on ait fait de version de la Bible sous Charles V. parceque Guyars Desmoulins en avoit fait une quelque soixante & quinze ou quatre vingt ans auparavant. Mr. Indez répond que puisque plusieurs Auteurs disent que Charles V. fit faire des Versions de la sainte Ecriture, on ne doit pas douter de la verité de ce fait, & qu'il y a grande apparence qu'Oresme, de Presles, & les autres Sçavans en furent chargez, & qu'ils tournerent le langage François, ou peut-être Valon, de Guyars Desmoulins en Parisien, en Normand, en Picard, & dans les autres langages des differentes Provinces du Royaumes.

Cette même version de Guyars Des-

moulins fut encore retouchée, & mise en meilleur langage dans le siécle suivant sous le regne de Charles VIII. par Jean de Rely son Confesseur, Docteur en Théologie, & Chanoine de nôtre Dame de Paris. Cette version Françoise de la Bible est la premiere qui ait été imprimée. Elle le fut à Paris en 1487. par Antoine Verard, sans datte & sans nom d'Auteur, & réimprimée plusieurs fois depuis ce tems-là.

Une des Versions de la Bible dont on a le plus parlé, & sur laquelle Mr. Indez s'étend fort, est celle de Jacques le Fevre d'Etaples Docteur de Sorbonne. Ce sçavant Homme étoit un des plus capables de faire une version fidelle de la Bible, mais il favorisoit les nouvelles heresies que François I. vouloit exterminer, & il fut obligé de prendre la fuite après avoir fait paroître sa version du nouveau Testament. Le Théologien de Salamanque ranime ici son zele pour la Religion Catholique contre Mr. Baillet qui a écrit, en parlant de Jacques le Fevre, qu'il n'y eut que l'envie de ses Confreres & de quelques Critiques zelez qui le fit dégrader, & qui l'obligea de se retirer à Nerac auprès de la Reine Marguerite, où il mourut en 1537. mais dans la Communion de l'Eglise Catholique. „ Il seroit à sou- „ haiter, dit Mr. Indez, que Monsieur „ Baillet n'eût pas voulu être crû sur sa „ seule parole. Ne diroit-on pas qu'il

„ a des preuves indubitables de ce qu'il „ avance si confidemment? lorsqu'il ajoute, *que quand on ignoreroit d'ailleurs qu'il mourut bon Catholique, le recit que Thomas Hubert fait de sa mort, fût-il aussi vrai qu'il est suspect, ne pourroit encore lui persuader le contraire*; „ Il auroit fait „ plaisir au Public de justifier la memoire „ de ce grand Homme; car quelque cho- „ se qu'il puisse dire, il a toûjours lieu „ de soupçonner la foi d'un Docteur Ca- „ tholique qui accusé d'heresie ne se met „ pas en peine d'éloigner de lui ce soup- „ çon, mais le fortifie par sa conduite & „ par ses démarches, se retire dans une „ Cour suspecte, passe le reste de ses jours „ & meurt au milieu des gens dévoüez aux „ nouvelles opinions dont il est soupçon- „ né. Un Docteur Catholique doit-il en „ écrivant se servir d'expressions suspec- „ tes? Ne doit-il pas éviter comme un „ écueil de parler de même que les Nova- „ teurs, de peur que son autorité ne séduise „ les simples, & doit-il prendre plaisir de „ faire soupçonner sa foi?

Mr. Indez pour ne rien dire sans preuve, dans le tems qu'il reproche à Mr. Baillet d'avoir sans preuve accusé d'envie les Docteurs qui dégraderent Jacques le Fevre, rapporte ici plusieurs expressions de ce Docteur *peu orthodoxes en elles mêmes, mais fort suspectes en ces tems-là, où Luther combattoit l'invocation des Saints &*

la tradition : ces expressions sont tirées de l'épître exhortatoire sur les quatre Evangiles.

La Bible d'Anvers est la dernière dont Mr. Indez parle. *L'incertitude & l'assûrance que Mr. Simon témoigne tour à tour au sujet de cette Bible*, porte le Docteur de Salamanque à l'examiner plus soigneusement, c'est pour cela qu'il en fait un discours particulier.

Par la Bible d'Anvers on doit entendre les quatre éditions de la Bible qui ont été faites en cette ville en 1528. 30. 34. & 41. sans parler du nouveau Testament qui a été imprimé deux fois séparé du reste de cette Bible en 1531. à Anvers, chez Martin l'Empereur *in* 8°. & à Neufchatel en 1534. *in fol.* Il faut aussi remarquer que les Pseaumes & le nouveau Testament n'étoient pas dans l'édition de 1528. & que l'édition de 1541. chez Antoine de la Haye n'est qu'une copie de celle de 1534. faite à Anvers par Martin l'Empereur, & que dans ces deux dernieres éditions il y a des notes à la marge.

Mr. Indez accorde à Mr. Simon que la Bible d'Anvers *est la premiere en nôtre langue où il paroisse quelque exactitude, qu'elle part d'un habile Homme, & qu'elle est faite de main de Maître ; mais il a des soupçons contre cette Bible, & plus que des soupçons. La Bible, le privilege, l'approbation, tout, lui paroît suspect.* La Bible n'est cer-

tainement point Catholique ,
dans les notes & dans la tradu
çoise de *summa totius Scriptur*
a mise au commencement ; &
doute ce qui fit revoquer à Ch
les privileges qu'il avoit donn
te Bible en 1530. & 1534. &
peut-être été surpris. Cette Bibl
munie de l'approbation des D
Louvain & des privileges de
Charles-Quint , fut mise parm
défenduës dans l'*Appendix* join
du Roi Philippe II. & du I
Gouverneur des Païs-Bas , à
livres défendus.

L'Auteur de cette Bible e
Mr. Indez, car il est persuadé q
ques le Fevre dont nous ven
ler. Le Théologien de Salam
puye ses conjectures sur ce que
Fevre étoit presque seul de son
ble de faire une version de la Bi
ressemblance parfaite qu'il y a
ble d'Anvers & les versions im
1522. & 1524. que l'on attribu
le Fevre : c'est même stile, mên
même raison de cacher le nom c
& ce qui est encore plus fort &
cisif, c'est que le nouveau Test
Bible d'Anvers est celui de Jacq
à quelques petits changemens
de traits de ressemblance ne
gueres de douter que Jacques

soit au moins le principal Auteur de la Bible d'Anvers. Après cela on ne doit pas être surpris que Mr. Indez trouve mauvais que Mr. Simon appelle la Bible d'Anvers, *Bible Françoise Catholique* ; „ puisqu'il „ avoit lû * les notes de cette Bible avec „ assez d'application pour remarquer „ qu'elles sont courtes & en petit nombre, „ qu'elles sont d'ordinaire literales & quel- „ quefois critiques ; qu'il y en a de deux „ sortes, que les unes expliquent quel- „ ques mots du texte, que les autres con- „ sistent en des varietez d'interpretation. „ Pouvoit-il conclurre comme il a fait „ qu'il ne paroit que du bon sens dans la „ Bible d'Anvers?

De cette Bible d'Anvers sont sorties deux classes de Bibles auxquelles elle a servi de plan, les Protestantes & les Catholiques. Ces deux classes de Bibles sont la matiere d'une nouvelle dissertation que Mr. Indez promet à la fin de celle dont nous venons de donner l'extrait. La mort qui l'a enlevé n'a peut-être pas tout à fait privé le Public de cette dissertation que Mr. Indez faisoit esperer : s'il y a travaillé & qu'elle se soit trouvée dans ses papiers, ceux qui en ont été chargez feront plaisir à tous les Sçavans de la rendre publique.

Rien n'est plus utile ni plus curieux que les bibliotheques où l'on traite de quel-

* *Dissert. p.* 47.

que faculté particuliere, & où l'on donne une notice exacte des plus beaux manuscrits & des principales éditions des livres de cette faculté ; sur tout si l'on joint à ces catalogues des notes sçavantes & critiques, comme l'a fait Mr. Indez dans sa dissertation.

Devant que de finir cet extrait nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer les choses suivantes, qui sont peut-être le principal fruit qu'on doive retirer de la lecture de la dissertation de Mr. Indez. 1°. Rien n'est plus injuste que le reproche que les heretiques nous font, lorsqu'ils disent que dans l'Eglise Catholique on ne veut pas que les Fidelles lisent la sainte Ecriture. On voit que dans tous les tems les Princes les plus religieux ont fait faire des versions de la Bible en langue vulgaire, & qu'ils ont regardé ce soin comme un des principaux devoirs d'un Prince Chrétien. 2°. Comme les heretiques ont presque toûjours fait des versions de l'Ecriture dont ils se sont servi pour répandre leurs erreurs, il est évident que l'Eglise ne doit permettre qu'avec de grandes précautions l'édition & la lecture des versions de la sainte Ecriture, & que les regles qu'elle a établies pour cela sont très-sages & très-necessaires. 3°. Il n'y a peut-être point de langue, si l'on excepte quelques jargons particuliers qui ne sont en usage que dans un petit can-

ton, dans laquelle il n'y ait quelque version Catholique de la Bible qui ait paru avant celles que les heretiques ont fait dans la même langue. On peut en comparant ces versions convaincre les heretiques de mauvaise foi, & démontrer que ceux qui ont introduit une nouvelle doctrine inconnuë dans les premiers siécles de l'Eglise, ne suivent pas la doctrine de Jesus-Christ & sont ennemis de son Eglise.

Il resteroit à parler de la dissertation *sur le phénomene literaire*, qui fait la seconde partie de l'ouvrage que nous avons entre les mains : mais parce qu'elle a déja été imprimée à part, nous nous contenterons de dire que quand Mr. Indez a crû *qu'on pourroit attribuer au Pere Tournemine* la lettre Critique qui parut en 1707. sur le phenomene literaire, il n'étoit pas bien instruit, ce Pere déclarant que la lettre n'a jamais été de lui.

Article CVIII.

ANTONINI ITER BRITANNIARUM Commentariis illustratum Thomæ Gale &c. C'est à dire, *l'Itineraire de la Grande Bretagne d'Antonin avec les Commentaires de Mr. Gale &c.* A Londres, chez Mr. Atkins, *in* 4°. *pages* 151.

Les Sçavans ne conviennent point de l'Auteur de cet ouvrage. Usserius l'at-

tribuë à *Æthicus*, d'autres cro
nommé Antonin, different ce
Empereurs de ce nom, le cor
l'an 200. Il y en a qui sont pe
cet Itineraire fut fait par un n
toine Tribun d'une des Legio
nes, & c'est, disent-ils, pour
que plusieurs manuscrits port
le nom d'Antoine. Vossius p
c'est un ouvrage supposé. Mr.
passé pour le plus sçavant & l
cieux Critique d'Angleterre est
ment contraire. Il croit donc
raire en question est l'ouvrag
rens Auteurs ; qu'il a été com
Antonin Caracalla & qu'il a é
par d'autres. Quoi qu'il en soi
cholson est convaincu que l'
fort ancien, & qu'il peut être
utilité à ceux qui étudient les
Britanniques.

R. Talbot Chanoine de No
vit autrefois de belles notes su
tie de l'Itineraire qui regarde
re. Son manuscrit est encore au
Caius à Cambrige. Guillaume
imprimer en 1658. des remar
même ouvrage ; mais nous pc
que Monsieur Gale a infinime
ces deux Auteurs : ses conje
judicieuses & soutenuës d'as
preuves.

Les Romains, comme tou

sçait, ayant conquis les Gaules se rendirent maîtres d'une partie de la Grande Bretagne sous le Consulat de Pompée, vers l'an *699.* de Rome, & 55 ans avant l'Ere Chrétienne. Les Sçavans ont de la peine à marquer au juste & l'endroit où les troupes destinées à cette expedition furent embarquées, & le lieu où elles firent leur descente. Il est vrai que Cesar dit formellement que les deux Legions Romaines furent embarquées au port *Iccius*, mais si ce port signifie Ambleteuse, Boulogne, Calais ou Mardik, c'est de quoi les Critiques ne conviennent point. Le lieu de leur descente est aussi incertain : car Cesar & Dion assûrent que les Romains ne pûrent descendre dans l'endroit qu'ils avoient d'abord marqué, mais qu'ils furent obligez de relâcher à un autre port plus commode. Quoiqu'il en soit, il est certain que Cesar ne fit point un long séjour en Bretagne : l'hiver qui approchoit l'obligea de revenir dans les Gaules, mais l'année d'après il fit voile à la tête de cinq Legions qui commencerent à s'établir dans la Grande Bretagne.

Les Romains diviserent cette partie de l'Isle qui leur étoit sujette en deux grandes Provinces. La premiere s'appelloit *Britannia prima*, & elle comprenoit la partie orientale de l'Isle. La seconde Britannique étoit connuë sous l'empire de Severe,

t s'étendoit tout le long de la côte occi-
dentale. Constantin le Grand fit une nou-
nouvelle division de la Bretagne, & aux
deux premieres Provinces en ajoûta deux
autres, dont l'une fut appellée *Flavia Ca-
sariensis*, & avoit Glocester pour ville Ca-
pitale : l'autre fut nommée *maxima Ca-
sariensis*, elle s'étendoit au Nord jusqu'à
Sterling. L'Empereur Valentinien en ajou-
ta une cinquiéme qui fut appellée *Valentia*.
Les Romains tenoient dans toutes ces
Provinces de fortes garnisons, tant pour
reprimer les frequentes incursions des Pic-
tes & des Ecossois, que pour contenir les
Bretons dans le respect. Les Legions dis-
persées dans les principales villes étoient
obligées de se tenir continuellement sur
leur garde. On avoit fait plusieurs che-
mins militaires pour faciliter la commu-
nication des quartiers. Les restes de ces
chemins publics montrent assez jusqu'o
alloit la magnificence des anciens R
mains.

Le dessein de celui qui a fait cet Iti
raire est de marquer la distance d'un q
tier à un autre, en suivant les chemins
litaires. Il seroit fort difficile d'en p
ici en détail, la plûpart des anciennes
les dont il est fait mention ne subs
plus, leurs noms même ne s'étant c
vez jusqu'à nos tems que dans cet
ge. Les notes de Mr. Gale ne laiss
ce

cependant de rendre cet Itineraire fort curieux. Nous parlerons ici de quelques-unes de ces Notes.

1°. Les secours que les Romains envoyoient en Bretagne étoient ordinairement embarquez à Mardik qu'ils appelloient *Portus Gessoriacensis*; & on les debarquoit à Richborrow, ou à Stoner que l'on nommoit *Portus Ritupiae*.

2°. Mr. Gale croit que du tems de l'Empereur Caracalla les Romains étoient paisibles possesseurs de toute la Grande Bretagne, jusqu'au mur de Severe que Lollius Urbicus avoit fait élever entre les rivieres de Forth & de Clyd.

3°. Pour ce qui est des limites des Provinces Romaines les Sçavans n'en conviennent point; car il est certain qu'elles ont souvent changé, selon les incursions que les Pictes & les Ecossois faisoient dans les terres de l'Empire.

4°. Le premier voyage qu'Antonin fit en Bretagne fut depuis le mur de Severe jusqu'à Patrington petite ville peu éloignée d'York. Mr. Gale prend ici occasion de parler des antiquitez de cette derniere ville. Spartien, dit-il, lui donne par excellence le nom de *Civitas*, & il y a des Sçavans qui soutiennent que York a été la Capitale de toute l'Isle; & en effet nous trouvons qu'au Concile d'Arles l'Evêque d'York souscrivit avant tous les Evêques Bretons. Alcuin fait une magni-

fique description de cette même ville, & il est d'ailleurs évident que les Romains l'ont plus ornée qu'aucune autre ville de la Grande Bretagne. Le Temple de Bellone, le Prétoire, le Palais de Severe, le Cœnotaphe qui fut dressé à cet Empereur, les bains publics, tant d'autels, d'urnes, de statuës, d'inscriptions, de medailles que l'on y découvre encore tous les jours, marquent assez le cas que les Romains faisoient de la ville d'York. Ajoutez à tout cela que la sixiéme Legion appellée la Victorieuse y avoit ses quartiers. Il y a des medailles qui lui donnent la qualité de Colonie, de ville municipale &c.

5°. La ville de Londres étoit aussi fort connuë des Romains. Tacite dit qu'elle étoit du tems de Neron fort renommée pour le commerce qui s'y faisoit : plusieurs chemins militaires aboutissoient à cette grande ville, les curieux de ces sortes d'antiquitez peuvent consulter les transactions Philosophiques qui en parlent fort au long.

Il seroit inutile de s'étendre davantage sur les remarques de Mr. Gale : nous devons seulement avertir les Lecteurs que les manuscrits de cet Itineraire qui so[nt] en grand nombre, sont si differens les u[ns] des autres que les Critiques ne sçaven[t] quoi s'en tenir. La Chorographie de Grande Bretagne composée par un G[éo]graphe de Ravenne, & qui se trouve

fin de cette édition, est un ouvrage qui peut servir à expliquer quelques endroits de l'Itineraire d'Antonin, mais au fond cette Chorographie est un morceau assez imparfait & dont l'Histoire ne pourra tirer que peu d'avantage.

ARTICLE CIX.

PRÆLECTIONES ASTRONOMICÆ &c. C'est à dire, *Leçons d'Astronomie faites dans les Ecoles publiques de Cambrige, par Guillaume Whiston Professeur de Mathematique; avec plusieurs tables Astronomiques de Messieurs Flamsted, Hallei, Cassini, Street, à l'usage des Etudians dans l'Université.* A Cambrige, de l'imprimerie de l'Université, & aux frais de Benjamin Tooke Libraire à Londres, ruë Fleet street, 1707. *in 8°. pages 459.*

MOnsieur Whiston a succedé à Messieurs Barow & Newton dans l'emploi de Professeur de Mathematique. Mais ayant vû que ces sublimes génies s'élevoient si haut qu'ils desesperoient leurs Auditeurs, & que ne trouvant personne qui les pût suivre, ils étoient souvent obligez de passer le tems de leurs leçons à se promener seuls dans leur Ecole; il promet pour éviter un pareil abandon dans les leçons d'Astronomie qu'il va donner,

une méthode proportionnée aux esprits du commun. Sur tout il pense proposer un grand attrait à ses Auditeurs, en les assûrant que son dessein principal est de leur expliquer d'une maniere intelligible les principes de la Philosophie de Mr. Newton, qui est l'admiration de l'Univers & la claire fontaine du vrai. Il semble qu'on entende chanter d'Epicure :

Ergo vivida vis animi pervicit, & extra
Processit longè flammantia mœnia mundi :
Undè refert nobis victor, quid possit oriri,
Quid nequeat.

On auroit volontiers entendu Mr. Newton parlant de Geometrie, & on auroit tâché de ne point se rebuter de son obscurité : mais quand il seroit venu à la Philosophie, on auroit fait comme ses autres Auditeurs, on l'auroit laissé-là.

Cet Auteur ne donne point d'autre division de son ouvrage que celle de ses leçons, qui sont au nombre de trente & une : il a même negligé de marquer par un titre de quoi il doit traiter en chacune ; & ce défaut n'étant point reparé par une table des matieres, ne laisse pas de se trouver considerable dans l'usage, & fort incommode à un Lecteur qui cherche à s'éclaircir sur quelque point particulier.

La premiere leçon tient lieu de préfa-

, où l'Auteur excite ses Auditeurs à
ude des Mathématiques en general &
l'Astronomie en particulier, & où il
: fait les promesses dont on vient de
ler.

Comme il est de quelque importance
sçavoir au juste la grandeur de la terre,
ce que son demi diametre sert de me-
: aux Astronomes pour déterminer l'é-
gnement des astres, c'est aussi par là
: Mr. Whiston commence dans sa se-
nde leçon où il rapporte diverses mé-
des, & s'en tient à celle de Mr. Picard
nme à la plus exacte, selon laquelle un
nd cercle de la terre est de 123249600
ds de Paris, & un degré de 342360 ou
57060 toises; prenant donc 25 lieuës
ır un degré, la lieuë est de 2283 toises
4 pieds, & par conséquent le demi dia-
tre de la terre est de 3269297 toises,
de 1431 lieuës & 1370 toises, lesquel-
1370 toises peuvent être reputées pour
demie lieuë. Mr. Whiston réduit ces
ures à la façon de compter en Angle-
e par mille. Il en donne 24930 à un
nd cercle de la terre, & environ 3967 $\frac{1}{2}$
demi diametre. Au reste il ne croit pas
la terre soit ronde, mais qu'elle est
peu élevée sous l'équateur & applatie
: les poles : en quoi il suit Messieurs
wton & Gregori.

es trois leçons suivantes sont pour les
nomenes qui ont été observez dans

les étoiles fixes. Il dit qu'à les regarder par de longues lunettes elles n'ont point de diametre apparent, & qu'ainsi il n'est pas possible de décider de leur grandeur. Mais il soutient avec Flamsted, dont il rapporte les observations, qu'elles ont une parallaxe : celle de l'étoile polaire, d'un solstice à l'autre, est de 42″ celle du grand-chien de 32″ : & ces deux parallaxes conviennent parfaitement avec la latitude des mêmes étoiles. D'où il s'ensuit qu'elles sont à une égale distance du cercle annuel de la terre, & à 50000000000 milles d'Angleterre. On se persuadera difficilement que toutes les étoiles soient dans le même éloignement.

Il passe dans la cinquiéme leçon aux phénomenes du soleil, & il dit que le mouvement de l'aphelie de la terre par rapport aux étoiles fixes n'est qu'apparent, au lieu que c'est un mouvement réel de l'équinoxe terrestre selon l'antecedente des signes ; & il prétend après Street que la ligne des absides est pareillement fixe pour toutes les planetes.

Comme un problême des plus recherchez dans l'Astronomie est de trouver la parallaxe du soleil, à cause que d'elle dépend le jugement qui se peut faire de la distance & de la grandeur de cet astre ; Mr. Whiston s'y attache dans la leçon sixiéme. Il rapporte la maniere dont Hipparque s'y est pris, & qui a été suivie jusqu'à

Kepler, qui la trouvant insuffisante & défectueuse, en tenta une d'autant plus certaine qu'il y fit entrer tout l'espace étendu entre la terre & la lune. Il chercha donc la parallaxe du soleil par le moyen de la lune aux points de son second & de son quatriéme quartier, lorsqu'elle est lumineuse à moitié : & par cette nouvelle méthode Riccioli a déterminé la parallaxe du soleil de 25". 10'". & Vendelin de 15". ou plûtôt de 14". Mr. Cassini a découvert une voïe encore plus sûre. Il falloit avoir son esprit & son habileté pour l'appercevoir : car de la parallaxe de Mars, lorsque cette planete est périgée, il est allé à celle du soleil. Or la parallaxe de Mars en son périgée a été observée de 25". ou d'un peu moins ; donc celle du soleil qui est moindre de plus de la moitié, ne sçauroit passer 12". & peut-être n'est que de 10". D'où il faut conclurre que la terre est éloignée du soleil d'environ 20418 demi diametres de la terre, que le diametre du soleil est cent fois plus grand que celui de la terre : ce qui donne de l'admiration, & paroîtroit incroyable si l'on n'avoit de foi en ceux qui sont versez en cet Art. Au reste la maniere d'observer la parallaxe de Mars est très-délicate & reservée à des Observateurs habiles & experimentez.

Ensuite l'Auteur enseigne comment il faut déterminer les points des solstices, la ligne des absides, l'obliquité de l'éclip-

tique & choses semblables. Il passe à l'explication des apparences de la lune : où ayant fait remarquer que le mouvement de cette planete est plus vîte dans ses conjonctions & oppositions, & plus lent dans ses quadratures, il assûre sur le témoignage d'Horoc, qu'une telle variation est indépendante de ce que la lune soit, ou plus, où moins éloignée de la terre ; ce qui, ajoute-t'il, renverse absolument le systême de Mr. Descartes.

L'équation du tems fait le sujet de la dixiéme leçon, qui est suivie de ce qui concerne le vrai lieu & les éclipses du soleil & de la lune. Depuis la 16^e^. jusqu'à la 23^e^. Mr. Whisthon traite des planetes superieures, des satellites de Jupiter, de ceux de Saturne & de son anneau ; & il n'oublie pas l'avantage que les immersions & les émersions des satellites de Jupiter, exactement observées, apportent à la Géographie. La Physique croit aussi en avoir appris que la lumiere ne se répand pas en un instant, mais avec quelque succession de tems. Comme la chose est curieuse, on estime devoir l'exposer ici.

Soit donc le soleil S, le cercle annuel de la terre L K F G, Jupiter J, le cercle des révolutions d'un satellite D R C, le cone d'ombre qui s'étend audelà de Jupiter D C M, la ligne qui joint les centres des deux planetes E R. Soient de plus tirées deux lignes F C & K D, faisant chacune

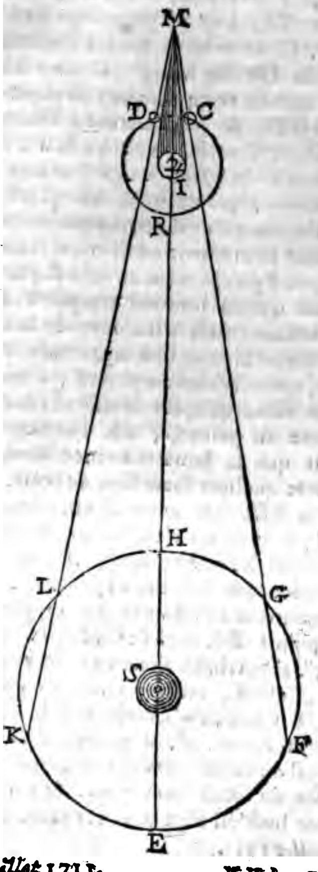
M
D
C
I
R
H
L
G
S
K
F
E

des cordes F G & K L égale au demi-diametre S E. Ces préparations ainsi posées. 1°. Il est évident que les immersions seules du satellite au point C son visibles, tandis que la terre parcourt le demi-cercle E F G H ; & les émersions seules au point D, lorsque la terre a passé à l'autre demi-cercle H L K E. 2°. S'il arrive que l'Observateur, soit qu'il soit placé au point F ou au point G, remarque constamment que le moment où il voit l'immersion répond précisément au calcul ; il faut convenir que la lumiere remplit l'espace en un instant : mais s'il trouve de la difference entre l'immersion apparente & le calcul, que lui étant au point F, l'immersion ne vient qu'après le calcul ; & qu'au contraire au point G, elle l'anticipe ; il s'ensuit que la lumiere avance dans l'espace avec quelque succession de tems.

Or la difference entre l'immersion & le calcul, telle qu'on vient de la décrire, est averée par les observations. Mr. Romer, le premier qui s'en soit apperçû, l'avoit fait monter à 11 minutes par rapport aux deux points F & G : Mr. Cassini la réduite à 7'. 5". s'attachant donc aux observations de Mr. Cassini, comme aux plus approuvées, il y a lieu d'assûrer que la lumiere employe ces 7'. 5". à parcourir l'espace G F égal au demi-diametre S E, qui est la distance du soleil à nos yeux. Et par consequent le soleil n'est pas veritablement à

l'endroit du ciel où l'on le voit : il l'a passé de près d'un demi-quart d'heure ; & les étoiles fixes à proportion qu'elles sont plus loin de nous, ont quitté depuis plus de tems le lieu où elles paroissent.

Mr. Whiston explique en trois leçons le systême de Mercure & de Venus. Dans les suivantes il parle du calcul & de l'usage des tables Astronomiques. Les deux dernieres sont reservées à exposer le systême de la lune selon les vûës de Monsieur Newton.

On ne sçait si Mr. Whiston a été plus heureux que ses prédecesseurs à retenir ses Auditeurs, mais il lui en a fallu qui ne fussent pas novices dans la Science qu'il leur expliquoit, ne donnant nulle définition, & coulant d'un pas leger sur les matieres les plus difficiles.

ARTICLE CX.

JOAN. ABRAHAMI KROMAYERI בת מילדת לאם Filia matri obstetricans. Hoc est, de usu linguæ Arabicæ in addiscendâ Hebræâ, & explicandâ S. S. Francofurti & Lipsiæ, sumptibus heredum Joan. Grossii. 1707. C'est à dire, *De l'usage de la langue Arabe, pour apprendre la langue Hebraïque, & pour entendre l'Ecriture sainte &c. Par Jean Abraham Kromayer.* A Francfort &

à Lipsik, chez les heritiers de J. Grossius 1707. *in* 4°. *pp.* 230.

SI l'on examine les revolutions de la langue Hebraïque, on conviendra sans peine qu'elle a fait de grandes pertes ; car ne sçait-on pas que le pur Hebraïsme ne subsiste plus que dans l'Ecriture, & que les exils du peuple Juif lui ont fait oublier sa propre langue pour apprendre celle de ses vainqueurs ? Dans le dessein de rétablir la langue Hebraïque, les Interpretes ont eû recours aux langues Orientales, dont la langue Hebraïque est la mere. Mais les richesses de la langue Arabe ont attiré leurs plus grands soins. Les Rabbins Saadias, Aben-Ezra, Maimonide, & Kimhi s'en étoient déja servi utilement : Bochart, Pocock, Hottinger, & plusieurs autres Commentateurs Chrétiens ont marché sur leurs traces, & même ont poussé plus loin leurs découvertes. Cependant tous ces Auteurs n'ont travaillé que sur des exemples détachez. Mr. Kromayer a voulu joindre les préceptes aux exemples, & il nous assûre lui-même (pag. 2.) *que le Ciel l'avoit destiné à une si haute entreprise*. Pour executer son dessein il divise son ouvrage en deux livres. Dans le premier il donne les regles de son Art : dans le second il fait l'application de ses regles au texte de Job. Ainsi les deux parties de son ouvrage comprennent, pour

ainsi dire, la *théorie* & la *pratique* de sa nouvelle méthode.

Il partage son premier livre en sept chapitres, dans lesquels il expose les differens usages de la langue Arabe pour le rétablissement de la langue Hebraïque.

Le premier chapitre traite de la recherche des racines que la langue Hebraïque a perduës; & il propose cinq manieres de réüssir dans cette recherche. La premiere est *simple*, & l'on s'en sert lorsque le mot Hebreu dont on cherche la racine se trouve dans la langue Arabe avec les même lettres, pourvû que la signification y soit la même, ou du moins qu'elle soit ressemblante. C'est ainsi que, selon la remarque de Pocock, le mot Hebreu אלוה *Eloah*, *Deus*, se dérive de la racine Arabe אלה *alaha*, *coluit*, *adoravit*. La seconde se fait par le *changement* de quelques lettres. Mr. Kromayer entre ici dans un grand détail; mais je me contente d'un seul exemple. C'est celui du mot Hebreu עצב *aetseb*, *dolor*, qui est la même chose que le mot Arabe אסף *asaph*, malgré le changement de toutes ses lettres. La troisiéme se fait par *transposition*. C'est ainsi que l'on tire le mot Hebreu תהו *tohou*, *vastitudo*, du verbe Arabe תוה *tawaha*, *periit*, *imprimis errando*. Mais Mr. Kromayer avertit ici fort sagement de n'employer les *transpositions* que dans l'extrême necessité & avec bien de la précaution.

Juillet 1711.

car la langue Arabe est si abondante qu'on ne manqueroit pas de tomber dans l'erreur. En effet les Auteurs Arabes assûrent qu'on peut compter jusqu'à 1235412 *formes* de verbes differens ; qu'il y a 500 mots pour signifier *un lion*, 200 pour exprimer un *serpent*, 400 pour signifier *le malheur*, & 1000 pour marquer une *épée*. Ils avoüent même de bonne foi qu'il est impossible de sçavoir toute la langue Arabe sans une inspiration particuliere. Ainsi pour éviter l'erreur il faut considerer l'analogie des significations, & l'harmonie des autres langues orientales. La quatriéme se fait par *addition* ; ainsi le mot Hebreu חך *hek*, *palatum*, peut venir du verbe Arabe חנך *hanaka*, *manso dactylo*, *similive refricuit in palato infantem*. Ainsi נעשא *naascha*, *extulit*, & נעש *naasch*, *feretrum*, peuvent fournir la racine du mot Hebreu עיש *aaisch*, ou עש *aasch*, *sidus ursæ* : ainsi עטלף *aatelaph*, *vespertilio*, paroît venir du verbe Arabe עטל *ghatala*, *caliginosâ fuit nox*. La cinquiéme enfin se fait par *retranchement* : c'est ainsi que le mot Hebreu אזוב *ezob*, *hyssopus*, & le mot Arabe זופא, *zoupha*, sont la même chose.

Dans le second chapitre il apprend à concilier les derivez avec leurs primitifs car il arrive assez souvent qu'on ne vo point l'analogie de la racine Hebraïq & des mots qui en descendent. Alors langue Arabe est d'un grand secours.

effet רֶגֶל *reghel* signifie *pes*.. & רִגֵּל *ragbal*, veut dire *obtrectavit*. Mais comment pourra-t'on concilier ces deux significations, si l'on n'a recours à l'Arabe, où רגל *ragiala* veut dire *pedes fuit*, & *pedem illigavit*?

Le troisiéme chapitre traite de l'usage de la langue Arabe pour trouver la signification des mots Hebreux qui ne se trouvent qu'une fois ou rarement dans l'Ecriture; car alors il ne suffit pas d'imaginer une signification qui puisse convenir au texte, il faut encore découvrir & marquer la valeur naturelle des mots qu'on examine. La langue Arabe sert beaucoup pour y réüssir; en voici un exemple: c'est le mot מרחפת, *menachepheth* Gen. 1. 2. Hottinger croit que רחף *rachaph*, veut dire *incubare*, & le P. Morin le prend pour *volitare*. Mr. Kromayer prétend décider la querelle en remarquant que le verbe Hebreu רחף *rachaph*, n'est autre chose que le verbe Arabe רחם *rachama*, qui veut dire *incubare*, sur tout quand il est suivi de la proposition עלא *aala*, comme il l'est ici. De là il conclut en passant que dans cet endroit de la Genese le mot Hebreu רוח *ruach*, *spiritus*, ne peut s'entendre, ni d'un *vent impetueux*, ni même de la *vertu divine* en general, mais de la troisiéme personne de la sainte Trinité; voici la raison qu'il en donne: *Quùm verbum Hebraïcum* רחף *rachaph*, *in nullâ linguâ dia-*

inanimatis usurpetur.... & nonnisi suppositiis compotat. Je ne sçai si les Anti-Trinitaires se rendront à la démonstration de Mr. Kromayer.

Dans le chapitre quatriéme il parle du rétablissement des racines Hebraïques dans leurs significations perduës. La lange Arabe est encore ici d'un grand secours. Car 1°. Elle fournit aux racines Hebraïques des significations *semblables*; par exemple, on lit Job. XIX. 17. חנתי *channothi.* Ce verbe signifie ordinairement *gratiam fecit*, ou même *gratiam exoravit*, quoique plus rarement. Mr. Kromayer ne trouve pas que ces significations conviennent assez au texte; il a recours à Mr. Schmidt, qui traduit *miserens lugeo*, & il confirme cette traduction par la langue Arabe, car en Arabe חן *channa* ne veut pas dire seulement *misertus est*, mais encore; *amore vel mœstis affectus, ejusque propensione commotus fuit.* 2°. Elle fournit des significations *differentes*; c'est ainsi que Pocock a recours à la langue Arabe pour donner la signification du verbe בעלתי *baaalti* Jerem. XXXI. 32. On traduit ordinairement *dominatus fui, maritus fui*: mais Pocock aime mieux traduire *despexi*, *neglexi*: parceque בעל *baaala* ne signifie pas seulement en Arabe le *domaine & l'autorité*, mais encore *le mépris & le dedain.* Cette explication qu'on tire de la langue Arabe est conforme à la version Grecque,

qui lit ὑπερεῖδον αὐτῶν, *neglexi eos*; mais elle n'est pas contraire à la version Latine qui lit, *dominatus sum eorum*: car soit qu'on dise que Dieu *a traité en maître*, ou qu'il *a traité avec mépris* les Israëlites rebelles, c'est à peu près la même chose. 3°. Elle fournit des significations *contraires*. On en trouve un exemple chez Pocock dans la conciliation de la prophetie de Michée v.2. & de l'Evangile de St. Matthieu II. 6. car le Prophete appelle Bethléhem une petite ville, *parvulus & in millibus Juda*: & l'Evangeliste semble dire positivement le contraire, *nequaquam minima*. Or Pocock prétend concilier ces deux textes en tâchant de montrer que le mot צעיר *tsaghir*, signifie *petit & grand* tout ensemble. Mais pour éviter les abus où l'on pourroit tomber sur cette matiere, voici quelques regles que Mr. Kromayer nous donne. 1°. Quand la signification reçûë d'un mot Hebreu fait un sens commode, il ne faut point avoir recours à la langue Arabe. 2°. Dans la necessité de recourir à l'Arabe, il ne faut fixer son choix, qu'après avoir suivi les regles que l'on a déja données sur la recherche des racines. 3°. Il ne faut point adopter les significations des mots Arabes, que quand elles s'accordent naturellement avec le texte de l'Ecriture. 4°. Les significations que l'on emprunte de la langue Arabe doivent être familieres à cette langue.

met de ce nombre ces mots de la Ger
14. יהי מאורות *jehi me-uroth*, *fit lu*
via; on y voit une double anomali
ne dans le genre, & l'autre dans le
bre; mais autant que ces irregul
sont rares dans la langue Hebraïque
tant sont-elles fréquentes dans la l
Arabe. Aussi voit-on que la versio
be a conservé cette façon de parle
lieu que les versions Chaldaïque &
riaque se sont servi du nombre pl
Au reste Mr. Kromayer n'ose assûre
ces sortes de constructions ayent é
trefois en usage dans la langue H
que. La raison qui l'empêche de pr
cer, c'est que chaque langue a ses Id
mes particuliers.

Dans le sixiéme chapitre l'Auteur
de justifier ses regles contre les
theses de Mr. Newman & de Mr.

Enfin dans le septiéme chapitre, Mr. Kromayer montre l'usage que l'on peut faire de la langue Arabe pour l'intelligence du nouveau Testament. Or il distingue trois usages. Le premier consiste à concilier les contradictions apparentes. C'est ainsi que Pocock a concilié le texte Hebreu du Pseaume xix. 5. & l'Epître aux Romains x. 18. car il s'est utilement servi de la langue Arabe pour rendre au mot Hebreu קו *qau*, la signification qu'il n'a plus dans la langue Hebraïque, c'est à dire, celle de *clamor*, *sonitus* : ce qui montre que les Septante l'ont bien traduit par le mot Grec φθόγγος, & la Vulgate par *sonus*. Le second usage consiste à découvrir la signification de certains noms obscurs & particuliers au nouveau Testament. On sçait par exemple, combien les Sçavans sont partagez sur la signification du mot *Mages*, Matth. II. mais Hinckelman prétend que ce mot chez les Persans signifie *les Ministres du feu sacré*. Il prouve cette signification par la racine Arabe מגש, *magiascha*, qui veut dire *urere*, *ignem accendere*. Cette racine, dit-il, ne se trouve dans aucun dictionnaire imprimé ; mais elle se trouve dans le grand Glossaire Arabico-Persique de Muhammed Abdildalek. Pocock dit aussi que ce mot signifie, *ignis cultor* ; ce qu'il confirme par le Nomenclateur Arabico-Persique, appellé *Logathalimi* ; car מגוס *magious* y est expli-

qué par, אתאש פרסת *ataſch paraſt*, c'eſt à dire, *ignis cultor*. Le troiſiéme uſage regarde certaines phraſes conciſes & obſcures que la verſion Arabe developpe & éclaircit. Ici Mr, Kromayer adopte les paroles de Hackſpanius, qui prétend juſtifier par la verſion Arabe l'addition du mot *allein*, *tantùm*, faite par Luther au chapitre troiſiéme de l'Epitre aux Romains; car l'Interprete Arabe a pareillement ajouté le mot פקט *phaqat*, *tantùm*, au chapitre quatriéme v. 5. de la même Epitre, dans un paſſage qui ne regarde pas moins la juſtification par la Foi, que les paſſages où Luther a fait ſes additions. Ce n'eſt pas ici le lieu de faire une controverſe contre le dogme Lutherien de la Foi juſtifiante; il ſuffit de dire. 1°. Que ſi la particule פקט *phaquat* ſe trouve dans quelques exemplaires, elle ne ſe trouve pas dans les autres; on peut voir la verſion Arabe des polyglottes de Paris & de Londres. On peut encore conſulter la verſion Arabe & Copte des Epîtres de Saint Paul, qui ſe trouve à la Bibliotheque Royale MS. 338. *fol.* Ce manuſcrit paroît fort ancien, & voici le texte Arabe : ואמא אלדי לא יעמל ויומן באלדי יברר אלמנאפק אימאנה יחסב לה ברא C'eſt à dire, *At verò qui non operatur, & credit in eum qui juſtificat impium, fides ejus reputatur & juſtitia.* 2°. Que les Chrétiens orientaux qui ſe ſervent des verſions Arabes,

n'ont jamais pensé autrement que nous sur la justification ; d'où il s'ensuit que la particule פקט *phaqat*, *tantùm*, ne peut attribuer la justification à la Foi *seule*, qu'à l'exclusion des œuvres legales dont St. Paul combat le prétendu *merite* ; & par conséquent la particule Arabe signifie toute autre chose, que la particule *allein* dans la version Alemande de Luther. Mais il vaut mieux renvoyer cette dispute aux Controversistes. Le quatriéme usage consiste à expliquer certaines coûtumes dont il est parlé dans l'un & l'autre Testament ; mais comme ces recherches regardent plûtôt les Interpretes qui s'attachent au sens de l'Ecriture, que les Critiques qui se bornent à l'explication des mots, Mr. Kromayer se contente de renvoyer le Lecteur à Hottinger en plusieurs endroits de ses ouvrages.

Nôtre Auteur passe ensuite à son second livre, où il fait l'application de ses regles au texte de Job. Mais avant que d'entrer en matiere, il examine en quelle langue le livre de Job fut d'abord composé. Quelques-uns on crû que ce fut en Hebreu, d'autres ont avancé que ce fut en Syriaque ; mais Mr. Kromayer prétend que ce fut en Arabe, & voici les preuves sur lesquelles il se fonde. Saint Jerôme & Saint Gregoire le Grand, Aben-Ezra, Bochart, Pocock, Hottinger, Heiddeger, & plusieurs sçavans Hommes du dernier

siécle, ont été de ce sentiment. Il ajoute les raisons à l'autorité. 1°. Le livre de Job est plein de mots qui ne se trouvent point ailleurs dans l'Ecriture, quoi qu'ils soient très-communs dans la langue Arabe; par exemple, on trouve ces mots au chapitre XXXVIII. 32. עיש על בניה, *aaisch aal banoah*; or si l'on consulte la langue Arabe on ne doutera pas que ces mots ne signifient en cet endroit *le signe de l'ourse*: car נעש *naasch* veut dire en Arabe *feretrum*; & chez les Astrologues Arabes אלנעש אלכברי *alnaasch alkobra*, c'est, *feretrum majus*, ou *la grande ourse*; אלנעש אלצערי, *alnaasch altsoghara*, c'est *feretrum minus*, ou *la petite ourse*. Les quatre étoiles qui font le quarré de la constellation, sont appellées chez eux *le cercueil*; & les trois étoiles qui le suivent, & que nous appellons *la queüe de l'ourse*, sont appellées chez les Arabes *les fils* ou *les filles du cercüeil*. 2°. La seconde raison se tire de certains mots qui sont usitez à la verité dans la langue Hebraïque, mais dans des significations qui paroissent peu convenables au texte de Job; au lieu que la langue Arabe fournit des significations qui s'y accommodent parfaitement. C'est ainsi que Mr. Kromayer explique le mot נפתלים *niphtalim*. Job. v. 13. par celui de *trompeurs*, *seducteurs*; car, selon lui, פתל *phatal*, ou plûtôt נפתל, *niphtal*, ne signifie en Hebreu que *luctatus est*, *con-*

Portus est : ce qui ne peut convenir au texte de Job. Mais en Arabe פתל *phatala* ne signifie pas seulement *torsit funem*, mais encore, *dimovit ab instituto*. Cependant on peut remarquer en passant qu'outre ; la signification Hebraïque que Mr. Kromayer donne au verbe Hebreu qu'on vient de rapporter, il se dit encore figurément pour marquer *la ruse & la fourberie*, comme on le peut voir Prov. VIII. 8. 3°. La troisiéme raison se prend des constructions purement Arabes qui se trouvent dans le livre de Job. On lit par exemple, au ch. IV. 3. יסרת וידים תחזק, *Issarta wideim techazzeq*, *castigasti*, & *manus confortabis* : c'est à dire, selon l'usage de la langue Arabe, *confortasti*. On trouve bien quelquefois dans la même phrase Hebraïque des permutations de genre & de nombre ; on trouve encore des exemples de *préterits* & de *futurs* ainsi mêlez, & alors ces deux tems ne signifient que le *présent*, selon la remarque de Danzius ; mais lorsqu'en Arabe on joint le *préterit* avec le *futur*, le dernier verbe prend la signification du tems exprimé par le premier verbe, selon la remarque d'Erpenius. C'est ainsi qu'on lit dans la Sur. XII. de l'Alcoran : ולא ארסלנא אלא רגלא נוחי אליהם, *Neque misimus nisi viros*, *revelationem dabimus illis*. C'est à dire, *Quibus revelationem dedimus*. 4°. La quatriéme raison se tire des locutions proverbiales dont le

livre de Job est rempli, & qui son
ordinaires aux Arabes. Mais cet u
commun aux peuples de l'Orient, c
il est aisé de voir par les livres *sapie*
de l'Ecriture. Mr. Kromayer concl
le livre de Job fut d'abord écrit en
& qu'il fut ensuite traduit en Heb
conjecture même que le texte Aral
toit que de la prose, & que le Trad
Hebreu le mit en vers. La raison
de le penser, c'est que le texte I
qui nous reste est trop concis pour
que le texte Arabe le fût ainsi, co
goût de la langue Arabe.

Après ce préambule Mr. Kromay
l'épreuve de sa méthode sur le te
Job. Les bornes d'un extrait ne no
mettent pas de le suivre dans ses
Nous nous contenterons de faire qu
reflexions generales que nous éclai
par ses propres exemples.

1°. Les racines qu'il tire de la
Arabe ne sont gueres propres à co
l'esprit ; car à qui persuadera-t'il, par
ple, que גמל *gamal*, *camelus*, vient
rabe אגמאל, *agjmala*, *camelis abun*
Que צאן *tson*, *ovis*, vient de l'Arabe
adhsana, *ovibus abundavit* ? Que ב
qar, *bos*, vient de l'Arabe בקר, *b*
visis bobus obstupuit ? Que אתון, *a*
asinus, vient de l'Arabe אתאן, *at*
incessit, *stetit more asinorum* ? Qu
lischon, *lingua*, vient de l'Arabe

 las

laschona, linguâ disertus fuit ? Que שמש *schemesch*, *sol*, vient de l'Arabe שמס *schamasa*, *sole lucente claruit* dies, *soli expositus* fuit ? Car quand même on accorderoit que les noms sont dérivez des verbes, ne seroit-il pas encore évident que la *signification* de ces noms Hebreux est anterieure à celle de ces verbes Arabes ? Au reste le second livre de Mr. Kromayer est plein de ces belles étymologies.

2°. Il tire de la langue Arabe des racines qu'il pouvoit tirer du Chaldéen ou du Syriaque, ou même de l'Hebreu. Car 1°. Pourquoi recourir avec Danzius au verbe Arabe כחל, *kahala*, *nigris palpebris fuit*, pour trouver la racine du mot Hebreu חכלילי, *hakilli*, *coloratus*, *rubicundior*, Gen. XLIX. 12 ? Ne subsiste-t-elle pas dans la langue Hebraïque, où כחל *kahal*, veut dire *coloravit* ? 2°. Pourquoi recourir avec Hottinger au verbe Arabe שב *schabba*, *accendit*, pour trouver la racine du mot שביב *schabib*, *scintilla* ? car n'est-il pas plus naturel de le dériver du verbe Hebreu שבב, *schabab*, ou si l'on veut du verbe Chaldaïque *schebab*, *fregit* ? C'est ainsi que Schindler le marque, שביב *schabib*, Chald. *schibib*, *flamma*, *scintilla*, *fragmentum ignis*. 3°. N'est-il pas plaisant de dire que שמש *schemesch*, *sol*, vient de l'Arabe שמס *schamasa*, *sole lucente claruit* dies ? Ne valoit-il pas mieux se taire, ou s'en tenir à l'opinion commune

qui dérive ce mot du verbe Chaldéen & Syriaque שמש *schammesch*, *servivit ministravit* ? Cette étymologie n'étoit pas inconnuë à Mr. Kromayer, & Schindler l'a exposée en ces termes : שֶׁמֶשׁ *schemesch*, *sol minister Dei, qui lucem & calorem impertit creaturis, & sui præstantiâ Domini sui præstantiam notam facit.* 4°. Pourquoi chercher la racine du mot Hebreu כהן *Kohen*, *Sacerdos*, dans le verbe Arabe, כהן, *kahana*, *præsagivit*, *sacerdotio functus est* ? Ne doit-on pas s'en tenir au verbe Hebreu כהן, *kihen*, ou, *kahen*, selon le Chaldaïque, qui veut dire *functus est officio sacro aut politico* ? Je ne finirois point si je voulois marquer tous les endroits où Mr. Kromayer fait passer fort mal à propos l'Arabe devant le Chaldéen & le Syriaque, & même devant l'Hebreu ; mais quand on est prévenu pour une langue on n'a pas toûjours le jugement necessaire pour se tenir dans de justes bornes.

3°. Il s'écarte sans raison des versions anciennes. En voici un exemple : au chapitre VI. v. 10. on lit : ותהי עוד נחמתי ואסלדה בחילה לא יחמול כי לא כחדתי אמרי קדוש : la vulgate a traduit : *Et hæc mihi sit consolatio, ut* AFFLIGENS *me dolore non parcat, nec contradicam sermonibus sancti.* Mr. Kromayer prend une route nouvelle pour expliquer le verbe Hebreu ואסלדה *asalledah* ; il change le ד en ... & y trouve le verbe Arabe סלם, *salama*,

qui veut dire *victorem effecit*, conj. 2. & *dominatus fuit*. conj. 5. Il croit donc que la consolation dont Job parle en cet endroit consiste *à vaincre & surmonter* ses maux par la mort. Mais sans avoir recours à l'Arabe, ni aux changemens de lettres, סלד *silled* peut signifier *dolore affici*, comme nôtre Auteur l'a remarqué lui-même, après Mr. Schmidt & les Rabbins. C'est le sens que la version Latine a suivi, & qu'elle a eû raison de suivre; on le fera voir quand on parlera de l'ouvrage de Mr. Schultens. On pourroit citer beaucoup d'autres exemples, où Mr. Kromayer abandonne sans raison les versions les plus autorisées; mais celui-ci peut suffire. Au reste il ne faut pas s'étonner que ces Messieurs changent à leur gré le sens des Ecritures par leurs minuties Grammaticales, puisque Mr. Kromayer loüe Chemnitius d'avoir dit que toute leur Théologie n'est qu'une pure Grammaire : *Hinc non immeritò B. Chemnitius dixit, totam Theologiam nostram esse Grammaticam.* Mais je laisse au Lecteur équitable à juger si c'est là l'idée que l'on doit avoir de la Théologie Chrétienne.

4°. Il est difficile que la méthode de Mr. Kromayer produise une veritable certitude : parce qu'il s'est fait de grands changemens dans les mots, & dans les significations des mots, qui sont passez de l'Hebreu dans les autres langues orien-

tales. Le seul usage que l'on puisse faire de ces langues, c'est de concilier, d'éclaircir & de confirmer les versions autorisées; sans cela nous aurons autant de Bibles qu'il y aura de Grammairiens présomptueux & de temeraires Critiques.

5°. Les remarques de Mr. Kromayer ne sont appuyées pour l'ordinaire que sur des citations de dictionnaires, ou de quelques dissertations modernes; en effet si l'on retranchoit de ses remarques ce qui appartient à Bochart, à Pocock, à Hottinger, à Golius &c. le livre de Mr. Kromayer perdroit beaucoup de son prix. C'est un défaut que Mr. Schultens a évité.

ARTICLE CXI.

LE MENAGE DES CHAMPS & le Jardinier François accommodez au goût du tems, dans lesquels on peut apprendre facilement à apprêter tout ce qui est necessaire pour l'usage de la vie, à la campagne & même à la ville, & la maniere de cultiver parfaitement les jardins fruitiers, potagers & fleuristes, avec un traité de la chasse & de la pêche. A Paris, au Palais, chez Damien Beugnié 1711. *in* 12. *pages* 536.

C'Est ici la sixiéme édition d'un livre estimé qui peut maintenant passer pour un livre nouveau, tant on y a fait

de changemens necessaires. Le premier Auteur qui avoit sçû choisir une matiere à sa portée, lui avoit donné pour le fonds des choses toute la perfection qui lui convenoit selon le tems. Celui qui l'a retouché a corrigé le style absolument vicieux, diffus, barbare, & en a reformé les préceptes sur les nouvelles découvertes que nôtre siécle a faites dans le jardinage & dans la cuisine, aussi bien que dans les autres Arts. La comparaison de cette édition avec les anciennes fera sentir combien le luxe est augmenté parmi nous, & que nous degenerons de jour en jour davantage de cette simplicité Gauloise si propre à former des Heros.

Tout l'ouvrage est partagé en quatre livres. Le premier traite des nourritures les plus communes, du pain, des differentes especes de pâtisserie, & de la meilleure maniere de faire le vin. Le second enseigne tout ce qui regarde les differentes especes de confitures. Le troisiéme est à proprement parler un Cuisinier François à la mode. Le jardinage, la chasse & la pêche sont la matiere du quatriéme livre. Ces quatre livres qui remplissoient autrefois deux volumes sont réduits à un, sans qu'on ait rien retranché pour les choses: le livre au contraire est fort augmenté en cela, le seul retranchement du discours superflu l'abrege d'un volume. L'Editeur se flatte d'avoir donné au style un tour

plus agréable, mais il n'a pas porté cette correction aussi loin qu'il auroit dû.

ARTICLE CXII.

OBSERVATION DE Mr. TABLET *sur les qualitez de la fumeterre.*

LEs personnes sujettes aux vapeurs, aux retentions d'humeurs qui cessent de s'écouler par les emonctoires que la nature leur a destinez, aux maladies de la peau, de quelque malignité qu'elles soient, reconnoissent assez l'efficace de la fumeterre, pour être convaincuës que c'est un des plus excellens remedes que la Providence ait préparé contre les indispositions du corps humain. On s'en sert ordinairement en infusion & en décoction, mais on n'a pas remarqué que dans le fond des vaisseaux où l'infusion s'est faite, soit avec du vin, soit en décoction avec du petit lait, il se trouve un sel très-blanc & qui forme de très-beaux crystaux en façon d'aiguilles. Ce sel est un alkali naturel de la plante qui fond admirablement bien les grumeaux de sang & les serositez visqueuses, dont l'embarras cause ces lassitudes & ces douleurs atroces de reins dont se plaignent les malades dans les fievres putrides, & soulage toutes les autres indispositions dans lesquelles on employe la décoction, l'infusion, ou l'extrait de fu-

meterre. On doit préferer ce sel & celui des autres plantes aux sels mineraux où metalliques. L'esprit de sel, par exemple, & l'esprit de vitriol sont ordonnez communément dans les mêmes affections où l'on se sert de la fumeterre; & ce n'est pas sans s'exposer à de très-grands dangers, puisqu'il arrive souvent que ces particules de sel ou de vitriol se réüniissant dans le ventricule ou dans les intestins, particulierement le cœcum, composent une pierre de sel ou de vitriol, comme il arriva à une personne il y a 13 à 14 mois, laquelle pour remedier à une ardeur d'entrailles, prit pendant quinze jours deux ou trois fois le jour environ 20 gouttes d'esprit de sel dans un verre d'eau par ordre des Medecins. Elle se trouva encore plus échauffée, & s'étant purgée avec de la pulpe de coloquinte à cause que les remedes communs n'étoient point capables de l'émouvoir, elle rendit deux poignées de pierres de sel par les selles qui s'étoient apparemment amassées dans le cœcum, c'étoit de veritable sel gris duquel cet esprit avoit été tiré, elles en avoient la figure, la couleur & la saveur. J'eus la curiosité de les voir & d'en goûter, aussi bien que quelques Medecins de Paris à qui j'en fis part, & qui en porterent le même jugement que moi. Ce qui fait connoître avec quelle précaution on doit se servir de certains remedes qui ont cependant grand cours, & que

les Medecins ne peuvent être trop reservez sur l'usage des sels.

ARTICLE CXIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE SUEDE, DE STOKOLM.

MOnsieur Richard Vonder Hardt a fait imprimer quelques anciens titres qui regardent la Finlande. L'incendie des Archives de cette Province rend précieux ce qu'on peut déterrer de memoires Historiques qui la concernent.

DE LINCOPING.

Le livre de Mr. Bloke écrit en Suedois contre les fausses prédictions renferme beaucoup de choses curieuses. Il est intitulé, *Reflexions sur les fausses propheties astrologiques, phantastiques & enthousiastiques de ce tems, qui regardent, ou la vie humaine en general, ou en particulier, la Religion, les affaires d'Etat des Royaumes du Nord, le second & dernier avenement de* JESUS-CHRIST *à la fin du monde. Par Magnus Gabriel Bloke in* 4°. *à Lincoping, pages* 148.

Mr. Bloke a été déterminé à écrire par la publication des propheties d'un certain Bickerstat, qui marquoient beaucoup d'é-

venemens fixez à l'an mil sept cens huit, & par des prédictions qui ont couru ensuite au commencement du siécle; une entre autre sur la Moscovie attribuée à la Sibille Tiburtine, qui porte que, *quand il paroîtra un astre vainqueur sur l'Espagne, le soleil éclairera la chûte d'une grande maison vers le Nord*, prophetie qui peut être appliquée à d'autres Etats & à d'autres maisons qu'à celle du Czar. Cet Auteur s'étonne que l'Astrologie judiciaire & les fausses propheties ayent conservé quelque crédit dans un siécle aussi éclairé que le nôtre, mais la passion de connoître l'avenir plus forte que les plus sages reflexions maintiendra toûjours ce goût déraisonnable, tandis que l'avidité de connoître sa destinée & l'avidité de gagner en feignant de l'apprendre] subsisteront.

On saisit toutes les occasions de paroître Prophete. Une pierre trouvée en Suede chargée de figures & de caracteres difficiles à expliquer, a beaucoup exercé la faculté divinatrice de quelques Prophetes apprentifs. La pierre est longue, noire, les caracteres & les figures sont blanches. On y voit XII. en chiffres Romains, sur ce chiffre un Lion, & sous le chiffre un bras qui montre une tête d'aigle sans bec & sans col, & un taureau sauvage qui se dresse sur les deux pieds de derriere: sur la cuisse du taureau on lit XI. & plus

bas XII. C. Au bas de la pierre on voit une tête qui a le visage couvert de sang, à côté de la tête on voit une couronne, une épée & une Croix : sur l'autre côté de la pierre un Moine paroît, on remarque son capuce. On voit du même côté un enfant qui étend le bras, une fille, une Croix double, un Lion sous lequel on lit 100. A. un Chasseur à genoux qui tire : ce chiffre 1110 repeté deux fois, une figure d'homme avec deux cornes, l'image de Saint Nicolas Patron de Moscovie, & entre Saint Nicolas & la figure cornuë un oiseau qui a son bec dans l'oreille de Saint Nicolas.

Les figures de cette pierre ont paru des énigmes prophetiques à certains Visionnaires. Ils ont trouvé beaucoup de rapport entre ces figures & les prédictions allegoriques de Paul Grebners, Eric Lelius & Paracelse, & ils les appliquent à la bataille de Pultonua. On a mis Nostradamus sur les rangs ; on en a produit un quarrain comme un oracle certain qui promettoit aux Suedois le retour de la fortune & l'entiere destruction du Czar.

Beaucoup, beaucoup avant telles menées,
Ceux d'Orient par la vertu Lunaire
En mil sept cens feront grands emmenées,
Subjuguant presque le coin aquilonaire.

L'art de former de petits Prophetes a passé jusqu'en Suede, & l'on y a exercé

des enfans aux extases prophetiques, selon la méthode pratiquée dans les Cevennes & en Angleterre.

Mr. Bloke veut précautionner sa Nation contre ces visions & ces artifices ; & la guerir pour toûjours de la crédulité aux Devins.

Il commence par l'Astrologie judiciaire, & il repete contre les imposteurs qui la professent tout ce que Pic de la Mirandole, le Pere Caussin dans son traité *de Domo Dei*, Joseph Marie Miraviglia dans son ouvrage intitulé *Pseudomantia veterum & recentiorum explosa*, Thomas Erastus dans une lettre fort ample sur l'Astrologie & les Cometes, *Epistola de Astrologiâ divinatrice & Cometis*, feu Mr. Bayle *dans ses pensées diverses à l'occasion de la Comete*, ont apporté de raisons & d'exemples pour démontrer combien cet art prétendu est chimerique dans ses principes, frivole dans ses argumens, trompeur dans ses promesses. Mr. Bloke fait voir par plus d'un exemple que le hazard seul, ou des connoissances qui ne venoient pas de si loin que les astres, ont fait prédire juste certains évenemens. Un faiseur d'Almanach mit en 1661. au mois de Janvier ces mots : *Un grand Seigneur mourra malheureusement*, le fils du Comte de la Gardie tué par un cheval, le Professeur interrogé sur cet évenement protesta qu'il avoit dans son almanach, par coûtume &

nes aucune lumiere sur l'avenir, les paroles qu'on prenoit pour une prophetie.

On trouve dans le livre Suedois beaucoup de traits semblables. Gassendi & Bernier ont fourni à nôtre Auteur de quoi décrediter le fameux Astrologue Morin. Mr. Bloke n'oublie ni Cardan, qui se laissa mourir de faim pour ne pas paroître faux Prophete, ni le déluge prédit par Stoefler, ni l'arche qu'un Président de Toulouse trop crédule fit fabriquer pour éviter ce déluge.

Il passe aux Prophetes extatiques. Il y avoit dans l'armée du Roi de Suede, à ce qu'il nous apprend, plus d'un Visionnaire de cette espece qui flatoient leur Prince de réduire en peu d'années toutes les Religions au seul Lutheranisme. On a vû en Hollande un certain Oliger Pauli, & un autre impie nommé Jean Pierre Speeth, qui après avoir quitté le Christianisme pour le Judaïsme & pris le nom de Moyse Aleman, & renoncé ensuite à toute Religion, n'a pas laissé cependan de faire le Prophete.

Les Interpretes prophetiques de l'Ap calypse, Jurieu, Massard, éprouvent à le tour la juste censure de l'Auteur Suedo Il n'épargne pas Drabitius, mais il s'a che principalement à faire connoître racelse pour un Visionnaire, un fourb un plagiaire. Mr. Hiarne a entrepr défense de Paracelse, la cause étoit mauvaise pour qu'il réüssit.

D'ALEMAGNE, DE KIEL.

Il paroît ici depuis quelque tems une dissertation sur une question interessante, *A qui appartient-il de juger de la Poësie ? Ceux qui ne sont pas Poëtes ont-ils ce droit ? Utrum de Poëtica rectè judicare possit qui non est Poëta ?* L'Auteur ne permet qu'aux grands Poëtes de décider sur le merite des ouvrages Poëtiques. Il refute agréablement & Korthole, qui attribuë aux Grammairiens cette jurisdiction, & Mr Dacier, qui après Vossius le pere soumet la Poësie au tribunal des Philosophes. Les Grammairiens embarrassez des minuties du langage qui naturellement rendent l'esprit froid & petit, les Grammairiens esclaves d'une exactitude scrupuleuse, sont aussi peu capables d'appercevoir le sublime de la Poësie que les Philosophes abstraits, secs, sombres, graves jusqu'à la melancolie, d'en sentir les graces. Qui jugera donc des Poëmes ? Nôtre Auteur veut que les Poëtes seuls en jugent ; mais la jalousie, la prévention, ne corrompront-elles point leur jugement ? Loüeront-ils volontiers leurs rivaux ? Regarderont-ils comme des beautez dans les ouvrages d'autrui les ornemens qu'ils ne peuvent donner à leurs propres ouvrages ? Des Juges si recusables ne doivent point être admis. Qui jugera donc des Poëmes ? Le

Public. C'eſt l'opinion de Senequ
Malherbe, de Balzac. Le ſens co
répandu dans la multitude incapal
jalouſie, difficile à gagner, eſt le ve
Juge qui doit prononcer ſur le me
tous les ouvrages d'eſprit, & en p
lier des Poëmes. Que le Philoſo
examine la Morale ; que le Gramn
en critique le langage, avec les
qu'il doit avoir pour la licence Poë
que le Poëte en cenſure la meſure
rimes ; le Public ſeul en ſent, en
en peut faire valoir le ſublime
graces.

DE STADEN.

L'ancienne traduction des Eva
dans la langue que parloient les Al
& une partie des François, ſous
gne de Charlemagne & de ſes en
eſt un monument qui doit être pr
à ces deux Nations. C'eſt la ve
ſource de pluſieurs étymologies Al
des & Françoiſes. Nous n'en n'avon
ne édition aſſez imparfaite publi
Matthias Flaccius Illiricus. Mr. D
Von-ſtade Secretaire du Conſeil de
ville en prépare avec beaucoup d
une qu'il veut rendre accomplie, il
d'un excellent manuſcrit de la Bibl
que Imperiale.

On vit en 1708. un eſſai de cette é

qui parut sous le titre de, *Specimen Lectionum antiquarum Francicarum, ex Otfridi Monachi Vizemburgensis libris Evangeliorum, atque aliis Ecclesiæ Christianæ Germanicæ veteris monumentis antiquissimis collectum, cum interpretatione Latinâ.* Mr. Von-stade joindra un glossaire à sa nouvelle édition: il est convaincu que ces anciens Poëtes François & Alemans avoient égard dans leurs vers non seulement à la rime, mais encore à la quantité.

Parmi les pieces qu'il a données dans l'essai de son édition on trouve une hymne sur la naissance de JESUS-CHRIST, prise presque entiérement de la quatriéme églogue de Virgile, que l'Auteur de l'hymne croit bonnement avoir été Chrétien.

DE FRANCFORT.

On a publié ici un Dictionnaire du Droit Canon fort ample & fort exact. Le Cardinal de Laurea l'avoit rangé selon l'ordre des matieres. Mr. Paravicin a crû l'ordre alphabetique plus commode, & il a refondu l'ouvrage du sçavant Cardinal pour lui donner cette forme.

Polyanthea sacrorum Canonum combinatorum, olim opera Eminentissimi DD. Laurentii Brancati S. R. E. Cardinalis de Laurea in epitomen redacta, nunc verò serie alphabeticâ disposita & tribus tomis divisa. Operâ & studio Joannis Petri Paravicini.

ni. In folio. Francofurti, apud Joannem Philippum Andreæ.

Metternich vend un ouvrage où l'on démontre *par cinquante raisons, qu'il faut préferer la Religion Catholique à toutes les autres.*

Quinquaginta rationes & motiva cur in tanta Religionum varietate fides Romano-Catholica præ cæteris sit eligenda.

On trouve chez le même Libraire un exercice pour bien entendre la Messe. C'est un recueïl de prieres que l'Auteur appelle *le Missel des séculiers.*

R. P. Martini Cochemensis Missale sacularium, seu preces de sanctissimo Missæ sacrificio dicendæ. En ce païs on ne se croit pas permis de dire les mêmes prieres que le Prêtre dit à l'Autel, sur tout le Canon.

On a imprimé chez Mayer un autre *recueïl de prieres tiré de celui que les Princes de la maison Palatine ont fait composer à leur usage depuis qu'ils sont Catholiques.*

On est frappé de l'extrême rigueur que David exerça sur les Ammonites vaincus, quand on lit qu'il les fit écraser sous des chariots. Mr. Danzius a tâché d'addoucir ce supplice par une version nouvelle & qu'il croit plus exacte, du verset trente-uniéme du douziéme chapitre du second livre des Rois.

Johannis Andreæ Danzii dissertatio, quâ Davidis ergà victos Ammonitas mitigata crudelitas ex genuinâ verborum 2. Samuelis 12. 31. versione demonstratur.

DE LIPSIC.

Un Auteur inconnu a donné en Aleman l'Histoire abregée des guerres entre la Suede & le Dannemark, à l'occasion des Provinces d'Haland, Schonen & Blekingen, avec la description de ces Provinces. C'est un *in* 4°. sous ce titre : *Introduction à l'Histoire de la guerre presente du Nord.*

On a depuis peu traduit en Aleman *l'Histoire de Romieu, premier Ministre de Raimond Berenger Comte de Provence, écrite en François par Michel Baudier en mil six cens trente cinq.* Romieu, ou *le Pelerin*, car c'est ce que signifie en Provençal le nom de Romieu sous lequel ce parfait Ministre est connu, parut en mil deux cens six à la Cour du Comte de Provence. L'évenement a fait connoître que Dieu même l'envoyoit pour y rétablir l'ordre & y rappeller l'abondance. Le Comte lui donna d'abord sa confiance, & il n'eut pas lieu de se repentir d'avoir été si prompt à la lui donner. Le Pelerin élevé au ministere augmenta les finances du Comte & soulagea le peuple : il rendit la Provence heureuse, & la Cour du Prince plus magnifique qu'elle n'avoit jamais été ; il fit fleurir les beaux Arts, fit craindre son Maître, à tel point qu'un Empereur & les trois plus puissans Rois de l'Europe bri-

guerent son alliance & devinrent ses gendres. La Cour n'altera point la vertu du Ministre, il y conserva toute la ferveur de sa dévotion, & l'inspira même au Prince & aux Princesses. Son merite & ses services éclatans ne pûrent néanmoins le garantir des traits de l'envie. On le rendit suspect au Comte. Romieu s'en apperçût & prévint l'éclat. Il rendit ses comptes avec la derniere exactitude, & se remit en chemin aussi pauvre qu'il étoit venu en Provence. Le Comte revenu de sa prévention chercha tous les moyens de l'arrêter & ne pût y réüssir. Cet excellent Ministre lui échappa sans qu'on ait sçû ce qu'il devint. Il avoit gouverné la Provence trente huit ans.

D'ITALIE, DE VENISE.

André Poletti vend un ouvrage posthume du celebre Dominique Guillelmini. C'est un traité du soufre principe, *de principio sulphureo in* 8°. Cet ouvrage peut être regardé comme une suite de celui que ce judicieux Ecrivain nous a donné *sur les sels*. Je vous envoye des memoires pour l'éloge de l'Auteur.

Nous joindrons cet éloge à ceux de plusieurs sçavans Italiens morts depuis quelque tems qui paroîtront dans peu.

On a fait une nouvelle édition portative de *l'Architecture de Vignole*, si esti-

mée qu'elle a été traduite en diverses langues, & depuis peu en Esclavon par le Czar de Moscovie. La nouvelle édition procurée par Dominique Luisa & dédiée au Seigneur Christino Martinelli, Noble Venitien distingué par son sçavoir, est in 8°. enrichi de soixante planches délicatement gravées.

Les mélanges du Marquis Poleni contiennent. 1°. Un traité des barometres & thermometres. 2°. La description d'une nouvelle machine arithmetique. 3°. Un traité des sections coniques des paralleles appliquez aux horloges solaires. Dans le premier traité il attribuë l'invention des barometres au celebre Mathematicien Toricelli, & celle des thermometres au Medecin Santorio, tous deux Italiens, & il enseigne une nouvelle maniere de construire les barometres plus efficace, à ce qu'il croit, & plus sûre que les méthodes ordinaires. Il parle d'une nouvelle espece de thermometres où l'air se rarefie dans la phiole au lieu de s'y condenser.

Joannis Poleni Miscellanea, hoc est, 1°. *Dissertatio de barometris & thermometris.* 2°. *Machina Arithmetica ejusque usûs descriptio.* 3°. *De sectionibus conicis parallelarum in horologiis solaribus tractatus. Venetiis,* in 4°.

DE PADOUE.

Ce qu'on lit dans l'Histoire de demie Royale des Sciences du c d'un bœuf mort depuis peu, que Verney, ce fameux Anatomiste, pétrifié devant sa mort, a fait un bruit parmi les Sçavans. Ce phéno cependant n'est ni aussi rare, ni aus barrassant qu'on le croit.

Mr. Vallisnieri apporte dans un qui paroît depuis peu plus d'un e de ces pétrifications : il nie que ce cerveau même du bœuf pétrifié, même que ce soit une veritable pé tion. Il prétend que le suc osseu abondant dans la tête des bœufs qu celles des autres animaux, peut q fois en s'epaississant y former ces plûtôt calleuses que pierreuses qui loppent & pressent le cerveau, mais sont pas le cerveau même, quoi qu'e ressemblent par la figure & la bla Voilà un denoûëment qui chagri Physiciens qui auroient établi des s sur l'hypothese d'un cerveau pétrifi Vallisnieri prouve bien ce qu'il ava il paroît avoir examiné soigneu deux de ces concretions qu'il a dans binet.

Considerazioni ed esperienze int *creduto cervello di bue impietrito* Juillet 1711.

mecon l'animale, presentato dal Signor Varney il giovane all Academia Real di Parigi, fatte da Antonio Vallisnieri e da lui scritte all illustrissimo reverendissimo Ab. Antonio Conti in Padoua, nella stamperia del Seminario appresso Gio Manfré in 4°. avec dix planches gravées en cuivre.

Nous avons de la même main un traité fort curieux sur l'origine des vers qui se trouvent dans le corps humain. Mr. Vallisnieri refute legerement l'opinion ancienne qui les fait naître de la pourriture, & celle de Mr. Redi qui prétend, sans la bien expliquer, que l'ame sensitive de l'homme les produit. Il refute avec plus de soin l'opinion aujourd'hui commune, qu'ils viennent des alimens que nous prenons, & sur tout des fruits parmi lesquels les œufs de vers entrent dans nos corps, dont la chaleur les fait éclorre. Le sçavant Auteur démontre l'impossibilité de ce systême entre autres raisons. 1°. Parceque de toutes les especes de vers qu'on remarque hors de nous on n'en rencontre jamais dans nos corps que de trois especes; encore ces trois especes de vers qu'on voit dans nos corps sont-elles fort differentes de celles qui leur ressemblent parmi tant d'especes de vers hors de nous. 2°. Parceque les fermens dont nôtre corps est plein feroient mourir les vers étrangers aussi-tôt qu'ils seroient éclos. 3°. Enfin parce que les vers délicats & difficiles à

nourrit, comme ils font, ne trouv
pas dans nôtre corps les alimens nec
pour les faire subsister. De là Mr.
nieri conclut que l'on peut manş
fruits & des herbes sans crainte de
plir de vers, que nos vers naisse
nous & font un mal hereditaire, ou
une partie de nous-mêmes formée
Créateur dans chaque corps pour c
seins dignes de lui, peut être pour
mer certains sucs superflus. L'Aute
blit sur ces principes la veritable m
de traiter les maladies que causent
dance ou l'irritation des vers.

*Considerazioni ed esperienze intor
generazione di vermi ordinarii de
umano.*

Il a déja paru un essai de ce trait
une lettre écrite par le Petre Pet
Verone Capucin, sous le nom de
re Roc Dominique Mastagni. Ce
tre est jointe à une *traduction It
du traité des maladies publié en
sous le nom de Mr. de Saint Hila*
qu'on sçait être l'ouvrage d'un Ch
régulier de Saint-Augustin de la C
gation Gallicane. On a joint à la
traduction un petit ouvrage du Sieu
cynthe Cestoni, qui contient des
vertes nouvelles & surprenantes so
l'origine de certains insectes qui
rissent des feuilles de chou, & de qu
insectes qui s'engendrent dans d'aut

fectes. Ce petit ouvrage est dédié à Mr. Vallisnieri, qui traite plus à fond la même matiere dans le livre dont nous venons de parler. J'en tire une seule observation de l'ouvrage du Sieur Cestoni. Nos deux Auteurs ont remarqué qu'un certain moucheron qu'on appelle *loup*, saisit un de ces insectes appellez *poux de choux*: il lui perce le ventre pour y insinuer un de ses oeufs, l'oeuf éclos devore le ventre qui lui a servi de berceau jusqu'à ce qu'ayant consommé le petit insecte il sorte moucheron tout formé.

Conzazzi a imprimé le traité de Santorius, *de Medecina Statica*, avec *les Commentaires de Mrs. Baglivi & Lister.*

Le même Libraire vend *une description du Baloës d'Amerique, qui a fleuri à Padoue dans le jardin de Mr. Papafava. Par le Sieur Scarella, accompagnée des observations de l'Auteur & de ce celles de Mr. Vallisnieri.*

DE RAVENNE.

Le R. P. Pierre Cannetti Camaldule, Abbé du Monastere de Classe, va publier *les lettres d'Ambroise General des Camaldules*, un des restaurateurs des belles Lettres en Italie. Ces lettres contribueront beaucoup à éclaircir l'Histoire literaire du quinziéme siécle.

DE LIVOURNE.

Mr. Marchelti nous a donné de nouveaux élemens d'Euclides. *Euclides reformatus, sive plana & solida Geometriæ elementa. Opus in quo, tum alia pleraque, cum præcipuè rationis & proportionis natura & proprietates novâ methodo clariùs quam anteà ab aliis atque faciliùs experiuntur, firmiùsque ac evidentiùs demonstrantur. Ab Angelo de Marchettis Regiæ Celsitudinis Ferdinandi Hetruriæ Principis Mathematico, ac in alma Pisana Universitate Scientiarum Mechanicarum Professore. Liburni, apud Jacobum de Vassis in 4°.*

Mr. Marchelti est fils & disciple d'Alexandre Marchelti sçavant Mathematicien.

D'ANGLETERRE.

Mr. Vithby Chantre de l'Eglise de Salisbery, Ecrivain solide & sensé, a entrepris & heureusement executé l'examen des diverses leçons du nouveau Testament que le Docteur Mill à récueïllies avec tant de soin.

Examen variantium Lectionum in novo Testamento Johannis Millii, in folio.

Le même Théologien est Auteur d'un *traité Anglois* de *l'élection & de la reprobation*, que les Connoisseurs estiment.

 On

n a imprimé le traité qu'a dicté Mr. derson *sur l'obligation d'une promesse con-le par serment*, il paroît avoir traité matiere à l'occasion de la question vi-ent agitée depuis peu, s'il est permis rêter serment à un usurpateur.

DE HOLLANDE.

L'édition *des Poësies Latines de Mr. Brouckhusius in* 4°. est d'une grande beauté. parle du papier & des caracteres, les s sont assez Latins mais froids; on y nnoît des lambeaux de Tibulle & de perce, mais on n'y reconnoît pas leur le. Mr. Broukhusius étoit Poëte par & non par naturel, ses Poësies sont agées en quatre livres d'élegies, deux les, un d'hendecasyllabes, un d'eglo-s, un d'epigrammes, deux de ces Poë-moins travaillées que l'on appelle *silva*, exemple de Stace. Celles dont l'Elec-r de Brandebourg est le sujet rempliss-t un livre : on n'a pas même supprimé vers que l'Auteur a composez dans sa nesse.

DE BRUXELLES.

eu Mr. Verheyen a laissé deux ouvrages thumes qui sont le fruit de ses études & ses experiences, & qui ne démentent pas grande reputation.

Corporis humani Anatomia in qua tum erum, quam recentiorum Anatomicorum

inventa methodo nova & intellectu facillimâ describuntur, ac tabulis aneis repræsentantur. Autore Philippo Verheyen in Universitate Lovaniensi Art. & Med. Doct. Anat. & Chirurg. Professore Regio & ordinario. Editio secunda ab Autore recognita, novis observationibus & inventis pluribusque figuris aucta. Liber primus. Bruxellis, apud fratres T'serstevens Bibliopolas, propè RR. PP. Dominicanos 1710. *cum privilegio.*

Supplementum Anatomicum in quo descriptis partibus fluidis, harum & solidarum primo libro descriptarum usus & munia, adeòque omnes corporis humani functiones, methodo novâ & intellectu facillimâ explicantur. Accedit descriptio Anatomica partium fœtui & recenter nato quæ propria sunt. Autore Philippo Verheyen in Universitate Lovaniensi Art. & Med. Doct. Anat. & Chirurg. Professore Regio & ordinario. Item controversia de foramine ovali in fœtu, inter Autorem & D. Mery in Academia Regia Scientiarum quæ Parisiis est Anatomicum, agitata. Opus variis figuris ad faciliorem intelligentiam illustratur. Liber secundus. Bruxellis, apud fratres T'serstevens Bibliopolas, propè RR. PP. Dominicanos, 1710. *cum privilegio.*

L'abondance de la matiere nous ayant entraîné trop loin nous sommes obligez de remettre beaucoup de nouvelles au mois prochain, & de retrancher même l'article de Paris.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juillet 1711.

ART. XCIX. *Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique des ſix premiers ſiécles. Tome XV. Par Mr. le Nain de Tillemont.* Page 1121

ART. C. *Sermons ſur les Myſteres de la Religion Chrétienne, du P. Chauchemer Dominicain.* p. 1152

ART. CI. *Explication d'un medaillon &c.* page 1158

ART. CII. *Mandement & Inſtruction paſtorale de Mr. l'Evêque de Meaux ſur le Janſeniſme, portant condamnation des Inſtitutions Théologiques du P. Juenin.* p. 1164

ART. CIII. *Introduction à l'Hiſtoire des principaux Etats, tels qu'ils ſont aujourd'hui dans l'Europe, traduite de l'original Aleman de Samuel Puffendorf par Claude Rouxel.* p. 1198

ART. CIV. *Suite de l'Hiſtoire du Fanatiſme. Par Mr. Brueys de Montpellier.* p. 1208

ART. CV. *Diſſertation ſur deux tombeaux antiques qui ſe voyent dans l'Egliſe de l'Abbaye de Nôtre-Dame de Soiſſons, par le P. Pouſpart Religieux du Tiers Ordre de St. François.* p. 1233

ART. CVI. Genealogiæ viginti illuſtrium in Italia familiarum &c. *Genealogies de vingt illuſtres familles d'Italie &c. Par Jacques Guillaume Imhoff Conſeiller & Tréſorier de Nuremberg.* p. 1286

ART. CVII. *Deux diſſertations &c. Par N.*

TABLE.

Index Théologien de Salamanque. p.1243

ART. CVIII. Antonini Iter Britanniarum &c. *Itineraire de la Grande Bretagne d'Antonin avec les Commentaires de Mr. Gale &c.* p.1257

ART. CIX. Prælectiones Astronomicæ &c. *Leçons d'Astronomie faites dans les Ecoles publiques de Cambrige par Guillaume Whiston Professeur de Mathematique &c.* page 1263

ART. CX. Joan. Abrahami Kromayeri בת מילדת לאם Filiá matri obstetricans &c. *De l'usage de la langue Arabe pour apprendre la langue Hebraïque & pour entendre l'Ecriture Sainte &c. Par Jean Abraham Kromayer.* p.1271

ART. CXI. *Le ménage des champs & le Jardinier François accommodez au goût du tems.* p.1288

ART. CXII. *Observations de Mr. Tablet sur les qualitez de la Fumeterre.* p.1290

ART. CXIII. *Nouvelles Literaires.*

De Suede, de Stokolm. p.1292
De Lincoping. ibid.
D'Alemagne, de Kiel. p.1297
De Staden. p.1298
De Francfort. p.1299
De Lipsic. p.1301
D'Italie, de Venise. p.1302
De Padoüe. p.1304
De Ravenne. p.1307
De Livourne. p.1308
D'Angleterre. ibid.
De Hollande. p.1309
De Bruxelles. ibid.

Fin de la Table.

ERRATA DU MOIS de Juillet 1711.

PAge 1124. ligne 10. auquel Placidie survécut ; *lisez*, qui survécut à Placidie.

Page 1179. l. 10. *aprés* sentimens, *ajoûtez*, & la même doctrine que Jansenius.

Page 1193. l. 18. *à la fin de la ligne lisez*, par.

Page 1226. l. 22. *lis.* mais étant touché de repentir; comme il disoit.

Page 1239. l. 12. *lis.* de Guido.

Page 1247. l. 18. *lis.* rude & remplie.

Page 1248. lig. dern. *lis.* Bibliotheque de Norfolk.

Page 1251. l. 9. *lis.* & elle a été réimprimée.

Page 1252. l. 10. *lis.* il y a toûjours lieu.

Page 1253. l. 13. *lis.* en 1528. - 30. - 34. - & 42.

Page 1267. l. 26. de foi, *lis.* de la foi.

Page 1294. l. 22. *lis.* Pultouva.

Page 1307. l. 4. *lis.* je tire.

Page 1308. l. 2. & ailleurs, *lis.* Marchetti.

—— lig. 8. *lis.* *expediuntur*.

OLEBATIS DAN
D.CCX.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1711.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	15. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	8. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1711.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine St. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation. 1711.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.
Août 1711.

ARTICLE CXIV.

TRAITE' DES ABUS DE LA Critique en matiere de Religion. Par le Pere de Laubrussel de la Compagnie de J E S U S. A Paris, chez Gregoire Dupuis ruë St. Jacques 1710. *in* 12. *deux tomes, tome premier pages* 394 *sans la table &* 34 *pour la préface, tome second pages* 417 *sans la table.*

LE Pere de Laubrussel déclare dès le commencement de sa préface que son dessein n'est pas de décrier la Critique, mais de contribuer à en rectifier l'usage : il en reconnoît

aucune preuve concluante rédui
un petit nombre la foule innomb
ble de Martyrs dont la memoi
passé jusqu'à nous de siécle en sié
Vandale, sans égard pour le c
cours de toute l'antiquité Chréti
ne & Payenne a reconnoître
merveilleux dans les Oracles, s'i
gine que la fraude seule y a
part, & veut qu'on le croye. B
let, quoique Catholique, forn
l'envi des Protestans mille dou
scandaleux contre les lumieres
la bonne foi des premiers Fidell
& la principale attention de
Auteur de douze tomes de vies
Saints, est à décrier son propre
vrage, & à ruiner dans un disco
préliminaire une partie des fon
mens sur lesquels il l'a élevé.

Ne reconnoître aucun miracle
la premiere regle de cette Critic
audacieuse. On épuise les tours
magination les plus bizarres, c
recours aux subtilitez de Gramm
re les plus singulieres pour ané
tir tout le miraculeux des prodi
racontez dans l'Ecriture.

Mr. Simon en sçavoit trop p

prendre au pied de la lettre le miracle de la femme de Loth changée en ſtatuë de ſel, il aime mieux adopter l'interpretation d'un Caraïte qui ſe réduit à rendre cette femme immobile comme une ſtatuë de ſel, interpretation qui attribuë à l'Ecriture un langage inuſité, ridicule; mais elle épargne la créance d'un miracle, elle eſt ſinguliere, elle flatte la vanité & l'incredulité; le bon ſens reclame en vain, elle ſera préferée par les Critiques de la nouvelle eſpece.

Le même Mr. Simon, d'accord avec Mr. le Clerc, a recours à un expedient merveilleux pour réduire à un évenement naturel la ſoudaine confuſion des langues, que Dieu opera quand il punit les ſuperbes Architectes de la Tour de Babel. Les langues ſe confondirent, diſent ces deux grands Critiques, parceque dans l'embarras de cette entrepriſe il ſe préſentoit quantité de choſes qui n'avoient pas encore de nom, & chacun les exprimoit à ſa maniere. N'ont-ils pas vû, ces Meſſieurs, que le texte de l'Ecriture re-

pugne visiblement à leur interpretation ? N'ont-ils pas vû que ces noms differens, donnez à la même chose connuë également de ceux qui la nommoient differemment, ne les auroient pas empêché de s'entendre, que cela auroit enrichi de plusieurs synonymes la langue qu'on parloit alors, mais n'auroit jamais produit des langues aussi differentes que le Chinois & l'Aleman, l'Arabe & l'Esclavon.

On a été plus loin, on a supposé des causes naturelles au déluge, à l'incendie de Sodome, à la séparation des eaux de la mer rouge. Pour faire valoir ces systemes impies on fait violence au texte, on contredit les relations les plus dignes de foi, on se fait une Physique nouvelle.

Si les Critiques ne croyent pas les miracles autorisez par la parole de Dieu, prétendroit-on leur faire admettre ceux qui ne sont appuyez que sur la foi humaine, même la plus indubitable ? Un de ces Critiques moins emporté que les autres (Mr. Jaquelot Ministre de Berlin) dit qu'à parler franchement

ce ſeroit être trop crédule que de s'en rapporter à St. Auguſtin lorſqu'il raconte des miracles qui ſe faiſoient de ſon tems. Fleetvood veut bien paſſer les miracles de Moyſe, de JESUS-CHRIST & des Apôtres. L'on eſt beaucoup pour lui, il borne là ſa créance & rejette tous les autres miracles. Mr. Jurieu avance froidement que la ſeule autorité des Empereus Chrétiens a détruit le Paganiſme. Ne devoit-il pas s'appercevoir que les Empereurs n'ont pû devenir Chrétiens ſans miracle, ou que, comme le remarque ſi judicieuſement Saint Auguſtin, ce ſeroit le plus grand de tous les miracles qu'un changement ſi prodigieux ſe ſoit fait ſans miracle: la politique ne peut être ſoupçonnée d'y avoir eû la moindre part ſans confirmer le miracle. Si l'interêt de Conſtantin l'obligea de ſe déclarer Chrétien, le Chriſtianiſme étoit donc bien puiſſant. Qui l'avoit établi ſi ſolidement ? Comment les Chrétiens s'étoient-ils multipliez pendant dix perſecutions ? Ils ſortoient de la plus cruelle de toutes, cette mul-

tiplication est-elle un evenem
turel?

Nous avertissons en passa
ne faut pas mettre sur le
de l'Auteur cette refutatio
proposition impie de Mr.
non plus que beaucoup
reflexions sur les conjectur
dies des Critiques que no
vons pas crû devoir rappor
y joindre des réponses préci

Voici des abîmes encore
freux que la Critique s'est
On a vû la Religion soum
Critique, la divinité de l'E
sainte renduë suspecte par S
Hobbes, Tolland; le Christ
attaqué par de prétendus Cl
avec plus de fureur que
Payens & les Juifs; ses M
traitez d'opinions Platoni
le Manichéïsme, l'Athéïsm
ver des Apologistes; un M
Anglois mettre son nom à
vres où il enseigne la ma
& la mortalité de l'ame.

Le P. de Laubrussel apr
ouvert les yeux de ses Lect
les précipices où jette une C

temeraire, tâche de découvrir la ſource de ces égaremens dans une curioſité effrenée, dans un orgueil qui cherche à ſe diſtinguer & à ſe faire vogue, & ſur tout dans le libertinage du cœur qui veut ſe calmer & s'autoriſer par le libertinage de l'eſprit.

Il paſſe enſuite à certains préjugez qui ſuffiroient ſeuls pour rendre la Critique odieuſe. L'étroite union des Critiques & des heretiques eſt le premier de ces préjugez. Les Ecrivains Catholiques qui ſe ſont piquez d'une Critique hardie ont été comblez d'éloges par les Proteſtans. On a fait un gros livre pour expoſer tous les ſervices qu'avoit rendus aux ſectes Proteſtantes le fameux Launoi, *qui par ſa Critique redoutable au Ciel & à la terre, a plus détrôné de Saints que dix Papes n'en ont canoniſez. Il recherchoit les Saints comme on recherche les faux Nobles.*

Le ſecond préjugé contre les Critiques eſt leur mépris pour les Peres, & leur entêtement pour les Philoſophes Payens : entêtement qui ſe déclare par les éloges outrez de

Platon, de Pithagore, de Marc-Antonin, par les traductions, les éditions multipliées non seulement de ces Philosophes, mais de quelques autres moins estimables & plus dangereux, d'Apulée, de Philostrate, de Jamblique. Les Critiques dont nous parlons sont inconsolables de la perte des livres de Porphire contre la Religion Chrétienne. Si l'on en découvroit le manuscrit, la Hollande, l'Angleterre, l'Alemagne, se disputeroient la gloire de le publier.

Le troisiéme préjugé revient un peu au second : c'est le soin que prennent les Critiques de justifier les plus fausses Religions; les Payens, les Mahometans, les anciens heretiques.

Le quatriéme préjugé est encore moins different du second. L'Auteur ne peut pardonner aux Critiques d'avoir entrepris l'apologie d'Epicure.

Le Pere de Laubrussel vient enfin à examiner la Critique en elle-même, & il prétend que les regles sur lesquelles elle se fonde sont insuffi-

ſantes pour en corriger les abus. Il réduit ces regles à quatre.

La premiere preſcrit de conferer enſemble divers manuſcrits pour s'aſſûrer de l'integrité du texte & connoître l'Auteur.

La ſeconde veut qu'on examine le ſtyle, la doctrine, les faits contenus dans un livre, & qu'on les compare aux autres ouvrages du même Auteur & aux ouvrages de même tems.

La troiſiéme ordonne de conſulter les Auteurs contemporains & les Auteurs des ſiécles ſuivans, & de tirer des indices de leur témoignage ou de leur ſilence.

La quatriéme ſoumet les trois autres au bon ſens & à la Foi, & c'eſt ſans doute la plus eſſentielle.

La varieté des manuſcrits, dit le P. de Laubruſſel, ne permet pas de fonder ſur eux un jugement certain. C'eſt un problême né de cette varieté que de ſçavoir s'il faut préferer les anciennes éditions aux nouvelles, comme Mr. Cave, ce judicieux Critique, le ſoutient; ou les nouvelles aux anciennes, comme les

doctes Benedictins, à qui on doit tant d'éditions des Peres, le prétendent. Sans prendre parti entre eux on peut assûrer que ce qu'on appelle correction est très - souvent une alteration du texte, & que comme on a dû se défier des manuscrits qui ont passé par des mains heretiques, il ne falloit rien changer sur la foi des manuscrits de Saint Augustin que les défenseurs de Gothescalc avoient probablement décrits ou fait décrire.

Le jugement critique qui se forme sur la conformité ou la difference du style est - il moins sujet à revision ? L'Auteur n'en convient pas, il croit les differences du style souvent legeres & presque imperceptibles.

Il reste le tribunal du bon sens où l'on peut appeller les Critiques, mais chacun s'y croit juge en sa propre cause, chacun croit avoir assez de bon sens en partage, & un Critique ne manque pas de s'en attribuer beaucoup plus qu'à tout autre.

Après cet examen des regles de la Critique l'Auteur rappelle une ob-

jection qu'on pourroit lui faire ſur l'inutilité de ſon deſſein : en ſuppoſant avec feu Mr. Bayle que l'étude de la Critique eſt fort tombée, il montre aſſez au long qu'elle n'a fait qu'augmenter, & finit par là ſon premier livre.

Le ſecond livre eſt employé à découvrir les entrepriſes temeraires des Critiques ſur l'Ecriture ſainte. L'Auteur fait voir. 1°. Qu'ils ſe ſont ingerez ſans aveu ni vocation dans l'examen des ſaints livres. 2°. Il tourne en dériſion leur orgueilleuſe affectation à vanter l'intelligence qu'ils ont des langues & du Rabbiniſme, comme ſi tout en dépendoit. 3°. Il produit les doutes que quelques-uns ont fait naître ſur l'integrité du texte ſacré, ſoit dans lui-même, ſoit dans les verſions les plus autoriſées. 4°. Il découvre leurs mécomptes ſur les Auteurs de quelques livres de la Bible, & principalement ſur ceux de Moyſe. 5°. A cette occaſion il fait faire attention à leurs innovations dangereuſes ſur l'origine des loix & des ceremonies Moſaïques. 6°. Il expoſe

leurs attentats contre l
livres ſacrez. 7°. Il
leurs conjectures impies
piration des ſaintes Ecr
Nous pouvons dire
que cette partie de l'
exacte & ſolide. L'A
contente pas de s'élever
dace inſupportable de
impies de la parole de
ſentir la foibleſſe de leu
res, la fauſſeté de leurs
le ridicule de leurs dout
eſt partout éclaircie &
L'examen des Critic
les de l'Ecriture ſainte
rellement être ſuivi de
marques ſur les abus d
dans l'explication de l'E
remarques rempliſſent
livre : elles repréſenter
ces nouveaux Critique
confiance dans leurs lum
mépris pour l'Egliſe
ſaints Docteurs, fidelles
ſitaires du veritable ſens
de Dieu. On les voit pr
qu'aux Interpretes Soc
cens qu'il refuſent à ces

teurs, cacher ſous un prétendu attachement au ſens litteral, le deſſein formé d'anéantir tous les Myſteres de la Religion, ne parler que des hyperboles des Prophetes, s'accorder avec les Juifs, encherir ſur ces infidelles pour détourner à des ſens forcez les plus claires prédictions qui caracteriſent le Meſſie ; meſurer enfin aux lumieres de leur raiſon ſi foible & ſi bornée la profondeur immenſe des veritez revelées.

Le Pere de Laubruſſel produit vers la fin de ce livre un certain nombre d'explications auſſi bizarres que licentieuſes de quelques difficultez de l'Ecriture : nous avons refuté ſoigneuſement preſque toutes ces explications en differens endroits de nos Memoires.

Enſuite l'Auteur dit un mot de la liberté que chaque Sectaire s'eſt donnée de traduire les livres ſaints ſelon ſes préjugez ; & il conclut le troiſiéme livre & la premiere partie de ſon ouvrage par une reflexion très-juſte & très-importante, que ces égaremens monſtrueux

des Critiques modernes ſervent au moins à démontrer la neceſſité d'une autorité infaillible dans le diſcernement & l'interpretation de l'Ecriture.

Extrait du ſecond tome.

On n'a pas dû eſperer que les Critiques auroient pour la tradition plus de reſpect qu'ils n'en ont eû pour l'Ecriture. Auſſi ſe ſont-ils ſignalez contre elle par des excès ſurprenans. Le Pere de Laubruſſel employe trois livres à les décrire.

Il donne d'abord la notion de la tradition. Il établit ſon autorité, & il préſente à ſes Lecteurs une idée generale des abus que la Critique y a introduits.

Les Critiques Proteſtans ont attaqué la tradition en elle même. Des Catholiques la leur ont preſque abandonnée, ceux qui n'ont pas été juſqu'à cet excès en ont ébranlé tous les fondemens par les affreux portraits qu'ils ont fait des ſaints Peres & des premiers Chrétiens. Ces maîtres de l'Egliſe ont été trai-

tez d'hommes sans génie, sans érudition, sans discernement : on a voulu rendre suspecte la sincerité des premiers Fidelles ; on leur a imputé les suppositions les plus grossieres. Il est vrai que Daillé, un de leurs plus hardis calomniateurs, & qui a rassemblé toutes les accusations des Critiques contre les Peres dans son premier ouvrage de l'emploi des saints Peres, *De usu Patrum*, vanté comme un chef d'œuvre ; Daillé a trouvé des adversaires parmi les Protestans, Scrivener & Pearson qui l'ont solidement refuté. Son exemple n'a pas rendu les Critiques plus moderez, non plus que la retractation de Mr. Dupin. Une insulte faite aux Peres est une preuve necessaire pour avoir quelque rang parmi les Critiques modernes. La veneration de tant de siécles, l'estime même des Payens, l'excellence de leurs écrits sensible à tous ceux qui n'ont pas le goût depravé, obtiennent à peine qu'on parcoure leurs ouvrages. On croit les épargner beaucoup en ne blâmant que leur crédulité peu pré-

cautionnée contre les fraudes pieuses, on ne veut pas voir que c'est leur discernement aidé par des lumieres surnaturelles qui a purgé le monde de cette foule de faux Evangiles & des écrits supposez par les heretiques. On ne veut faire aucune attention à cette délicatesse extrême qui leur a fait rejetter les actes des Martyrs dès qu'ils y ont apperçû la moindre alteration : on se cache que cette délicatesse est allé dans plusieurs, jusqu'à suspendre leur jugement sur des livres de l'Ecriture aujourd'hui generalement reconnus pour divins. Sont-ce là ces hommes prêts à se livrer à toutes les fictions favorables à la Religion ?

Ici l'Auteur fait une tentative en faveur des vers Sybillins, il reconnoît beaucoup de falsifications dans le recueïl que nous en avons, mais il voudroit ramener les Sçavans à croire que les Peres ont eû entre les mains un recueïl de ces vers plus pur & plus autentique : il propose modestement ses raisons, & il merite au moins qu'on l'écoute.

Une autre accusation intentée

aux Peres c'est celle d'avoir marqué trop de passion dans leurs écrits de controverse. Leurs accusateurs sont Mr. le Clerc & quelques autres partisans d'une tolerance sans bornes, gens à qui toute Religion est à peu près indifferente. Un peu plus d'amour pour la verité & pour la Religion changeroit ces reproches en éloges. Au reste ces tolerans outrez ne doivent pas restreindre leur Censure aux Saints Peres ; il faut qu'elle tombe sur Saint Paul, qui défend d'entretenir aucun commerce avec ceux qui se revoltent contre l'Eglise, sur Saint Jean l'Apôtre de la Charité, qui veut qu'on ferme sa porte à l'heretique, sur JESUS-CHRIST même, qui ordonne de le regarder comme un Payen & comme un objet d'horreur.

Le cinquiéme livre contient des accusations plus grieves intentées contre les Peres par les heretiques, mais dont la preuve est encore plus défectueuse que la preuve des accusations précedentes. Mr. le Clerc trouve dans les écrits de Peres *plus*

de Rhetorique que de penétration & de bon sens. Il seroit aisé de vous faire voir, dit le même Critique, *une infinité de contradictions dans leurs ouvrages : ce sont de grands volumes in folio pleins de pauvretez, de froides allegories & de faux raisonnemens. On acqueroit il y a mille ans de la reputation*, continuë ce Censeur des Peres, *à meilleur marché qu'aujourd'hui, il ne falloit presque qu'être grand parleur, & l'on faisoit recevoir avec admiration les plus fausses pensées du monde.* Hé mon Dieu ! il en coûte encore moins pour se faire aujourd'hui une reputation brillante. De petits volumes remplis de propositions licentieuses, de conjectures hardies, de censures aigres contre les Peres, de railleries contre les Théologiens, de doutes sur la Religion hazardez sans preuve, suffisent pour être regardé comme un homme distingué. Spïnosa, Hobbes, Tolland, ont-ils un autre merite. Que si l'on pousse le travail jusqu'à quelques volumes de commentaires sur l'Ecriture, plus propres à la degrader & à la corrompre qu'à l'éclaircir, c'en est assez pour

 être

être au gré de certain public érigé en grand homme : la reputation de Mr. le Clerc lui a-t'elle coûté plus cher? Parlons lui plus sérieusement. Est-ce dans les écrits de Saint Athanase, de Saint Basile, de Saint Gregoire de Nazianze, de Saint Gregoire de Nysse, de Saint Chrysostome, de Saint Cyrille, de Theodoret, qu'il a trouvé *plus de Rhetorique que de penétration & de bon sens*? *Leurs gros volumes* sont-ils *remplis de pauvretez, de froides allegories, de faux raisonnemens*? Ils passent au gré des Connoisseurs pour des modeles de la plus parfaite éloquence, mais cette éloquence ne sert qu'à mettre dans un plus beau jour la penétration de leur esprit qui suit l'erreur dans tous ses detours, la netteté de leurs explications, la justesse de leurs raisonnemens : ils découvrent, ils font appercevoir JESUS-CHRIST en mille endroits de l'ancien Testament où la sagesse de Dieu a dû le figurer, & l'a dépeint en effet. Voilà ce que Mr. le Clerc appelle *de froides allegories*. Les Peres Latins moins corrects dans leur maniere d'écrire

& entraînez par le mauvais goût de leur siécle, manquent de quelques qualitez d'un Orateur parfait. Cependant oseroit-on dire, si on conservoit quelque pudeur, que *leurs gros volumes sont remplis de pauvretez?* Combien peut-on apprendre dans ceux de Saint Jerôme? Quelle penétration dans ce que Saint Augustin a écrit contre les heretiques? Qui a jamais plus possedé le talent de refuter? Quelle majesté, quelle force, quelle justesse dans tous les écrits de Saint Leon, & dans ceux que Saint Ambroise s'est donné le tems de travailler? N'y-a t'il point de veritable éloquence dans Salvien, dans Minutius Felix, dans Saint Eucher, dans Lactance? Le petit écrit de Vincent de Lerins contre les heresies ne suffit-il pas pour les confondre toutes? Tertullien a l'esprit faux, mais il en a infiniment, & il en donne à ceux qui le lisent avec précaution. Qu'on lise un peu les Peres, même dans les traductions qui les défigurent, & qu'on juge entre nous & Mr. le Clerc. Nous ne craignons pas qu'on

attribuë aux Peres *les pauvretez*, *les faux raiſonnemens, le défaut de penétration & de bon ſens.* Nous ne répondons pas que ces reproches ne retombent ſur le Cenſeur imprudent des Peres.

Voici une accuſation encore plus grieve. Ces Docteurs de l'Egliſe, dit-on, ne ſont pas de ſûrs guides, ils ſont tombez dans des erreurs groſſieres, leurs mécomptes ſont ſans nombre. Ces erreurs, ces mécomptes diſparoiſſent, ou ſe réduiſent à un fort petit nombre quand on les examine ſans prévention. On ne prétend pas que les Peres ſoient infaillibles: on s'attache à leurs ſentimens ſur des matieres de Foi & de diſcipline, quand leur conſentement unanime conſacre ce ſentiment & le met au rang des traditions. Leurs opinions particulieres ne nous impoſent aucune loi, & ſi elles ſont ſuſpectes d'erreur, nous avons dans l'Egliſe un oracle que nous pouvons & que nous devons conſulter. C'eſt par lui que Dieu s'explique: il ſépare ſûrement le vrai du faux: nous l'en croirons, mais nous n'en croirons pas les heretiques

quand ils se vanteront que les Peres ont pensé comme eux, ou quand ils leurs attribueront les erreurs opposées à celles de leur Secte, pour éluder une autorité qui les gêne. Bullus a justifié les Peres des trois premiers siécles sur la Trinité. De sçavans Théologiens ont convaincu de faux ceux qui avoient imputé le Pelagianisme aux Peres Grecs, & Saint Augustin calomnié & déclaré Auteur de l'heresie Prédestinatienne a eû des défenseurs qui ont confondu l'imposture.

Le grand nombre d'écrits supposez aux Peres a paru à quelques Critiques une raison suffisante de ne faire aucun fonds sur ceux que l'on reconnoît pour leurs legitimes ouvrages. Ces Critiques doivent-ils s'applaudir d'un pareil raisonnement? Ajoutons qu'il y aura beaucoup à retrancher dans le catalogue d'écrits supposez, quand une Critique saine & desinteressée en fera la revision.

Le sixiéme & dernier livre regarde les abus de la Critique sur les matieres de discipline. Contraints

de finir nous paſſons legerement ſur cette partie de l'ouvrage. L'Auteur y établit l'autorité de l'Egliſe pour regler & pour changer les pratiques de la Religion.

L'éclat du culte exterieur, les ceremonies mêmes les plus ſaintes, l'auguſte ſacrifice de la Meſſe, la ſeverité des anciens Canons mitigée, quelques déſordres qui ſe ſont gliſſez dans les mœurs & dans le culte, déſordres que l'Egliſe n'a jamais approuvez, quoi qu'elle ait été forcée de les tolerer quelque tems; la dévotion envers la Sainte Vierge, les mortifications du corps, ont été les objets des cenſures & même des raillèries des Critiques: cenſures, railleries, que le Pere de Laubruſſel repouſſe avec beaucoup de force. Le paragraphe où il juſtifie la dévotion envers la Sainte Vierge eſt un endroit fini avec ſoin, & qui merite ſur tout d'être lû.

La moitié du ſecond volume eſt occupée par une lettre où l'Auteur repaſſant ſur ſon ouvrage en ſupplée les omiſſions, en critique les défauts.

Là il prévient les plaintes qu'excitera son livre, il en approuve quelques-unes, il montre l'injustice des autres : une disposition si loüable nous enhardit à lui proposer quelques difficultez qu'il ne s'est pas faites, & qui seront certainement la matiere de plusieurs reproches.

Nous voudrions que l'Auteur eût un peu plus distingué les Critiques que le seul mauvais usage, & peut-être l'imperfection de cet art, a fait tomber dans quelques excès, d'avec les heretiques & les impies qui ont abusé de sang froid de leur esprit & de la Critique, pour accréditer l'erreur & le libertinage. La Critique doit être chargée de l'égarement des premiers, mais les emportemens des autres ne retombent pas sur la Critique plus que sur la Rhetorique & la Philosophie, dont l'heresie & l'incredulité abusent autant que de la Critique.

Il devoit encore prendre garde à ne pas confondre des opinions innocentes, & aussi avantageuses à la Religion que les sentimens contrai-

res, avec les opinions qui combattent la Religion ou qui la décrient : le sentiment du Pere Lami sur la Pâque, par exemple, n'a rien qui dût le faire mettre au nombre des abus de la Critique.

Enfin l'Auteur n'a-t'il pas donné prise à ses adversaires qui ne se piquent pas de moderation, quand il a porté sur les parties de la Literature les plus curieuses & les plus cultivées, l'explication des medailles, la publication des manuscrits, un jugement auquel assûrément nous ne souscrirons pas. En un autre endroit [a] il semble traiter d'inutiles les travaux d'Usserius, de Scaliger, de Cappell, des Peres Salien & Petau, de Bochart, de Villalpand, de Vossius & de Mr. Huet. Il raille [b] ailleurs ceux qui s'occupent à faire un nouveau jour dans les tenebres de l'ancienne Chronologie, & à tenter des découvertes dans le païs enchanté des fables. Ne lui objectera-t'on pas, qu'admira-

[a] *Tome premier pag.* 33. *&* 34. [b] *Tome second pag.*409.

teur zelé des Peres il devoit retenir un trait qui retombe autant sur ces saints Docteurs que sur les noms respectables contre lesquels il le lance. Sa censure de l'étude de la Chronologie ancienne & de la fable enveloppe Theophile d'Antioche, Clement Alexandrin, Tatien, Jule Africain, Arnobe, Lactance, Eusebe de Cesarée, St. Jerôme, Saint Augustin, Theodoret, St. Julien de Tolede: ces Maîtres de l'Eglise ont crû servir la Religion en débroüillans ce cahos qui n'est pas impenetrable à tout le monde.

ARTICLE CXV.

APPARATUS BIBLICUS in tres libros distributus, ad Scripturæ studium feliciter incipiendum prænoscenda dissertationibus viginti complectens &c. C'est à dire, *Apparat de la Bible, divisé en trois livres, & comprenant en vingt dissertations ce qu'il faut sçavoir pour bien & heureusement commencer l'étude de la Sainte Ecriture.* Août 1711.

Tome second qui contient cinq dissertations touchant le culte des Juifs, le Talmud & la Théologie des Rabbins. Par un Religieux Carme Déchaussé. A Louvain, chez Guillaume Stryckwant à la lampe d'or 1704. *in folio, pages* 834.

COmme c'est la coûtume qu'un Auteur qui continuë son ouvrage en plusieurs tomes leur donne à tous un tître commun, afin qu'ils se reconnoissent à peu près comme les freres qui portent le nom de leur famille, on est obligé d'avertir que le R. P. Cherubin de Saint Joseph en a usé autrement, ayant fait paroître le premier tome sous le tître de *Bibliotheque de Critique sacrée*, dont on a donné l'extrait au mois de Decembre de l'année précedente & au mois de Janvier de celle-ci. Comme on s'y est suffisamment expliqué sur le dessein de l'Auteur, sur le plan qu'il s'est formé & la méthode qu'il suit, on se croit ici dispensé de revenir à ces considerations generales, & on avertira

ſeulement le Lecteur, que le R. P. Cherubin par ſon travail lui a fourni une eſpece de Dictionnaire très-ample de citations ſur tout ce qui a rapport à l'Ecriture, ſur ce qui eſt facile à entendre comme ſur ce qui eſt difficile, ſur le petit comme ſur le grand.

Ce ſecond tome contient cinq diſſertations, depuis la ſixiéme en comptant les cinq du premier tome, juſqu'à la dixiéme.

La ſixiéme diſſertation diviſée en trois diſputes traite des ſacrifices en general, de la maniere de les offrir chacun en particulier, des jours & de l'heure où il falloit les offrir.

Touchant les ſacrifices en general, l'Auteur examine à quelle fin & par quel motif Dieu les avoit ordonnez, la matiere, le tems, le lieu, les perſonnes, les Miniſtres.

Deux points ſemblent meriter plus d'attention. Les ſacrifices étoient offerts, ou pour honorer la ſouveraine Majeſté de Dieu, & ils étoient appellez holocauſtes ; ou par rapport aux Graces que les hommes

doivent attendre & reçoivent de sa misericorde & de sa liberalité pour la remission de leurs pechez, c'étoient les sacrifices d'expiation du peché & du delit ; pour obtenir ses autres bienfaits ou marquer leur reconnoissance, c'étoient les sacrifices pacifiques. Or les Rabbins, & entre autres Salomon Jarki & Maïemonide, semblent convenir que tout peché commis de propos déliberé & avec malice contre un des préceptes qui portoient peine de mort, ne pouvoit s'expier par aucun sacrifice. La seule ignorance & l'inadvertance trouvoit grace, ce qui marque l'extrême rigueur de l'ancienne Loi, où l'on comptoit 36 ou même 43 de ces préceptes irremissibles : tels étoient ceux qui commandoient l'observation du Sabbat & la Circoncision, qui défendoient de manger de certaine graisse & du sang, ou de manger du pain levé dans les huit jours de la Pâque.

Mais quelle difference faut-il mettre entre le peché & le delit ? La voici dans un exemple qu'Othon

rapporte de la Miſchne & du Talmud. Si un homme ne croyant pas avoir mangé de la graiſſe défenduë, eſt néanmoins obligé de le reconnoître par le témoignage de ceux qui s'y connoiſſent mieux que lui, il eſt obligé à un ſacrifice pour ſon peché ; mais s'il a douté & paſſé par deſſus ſon doute, il doit un ſacrifice pour ſon delit : ainſi le delit eſt en effet criminel & plus grief que le peché. Il s'en faut bien néanmoins que tous conviennent de cette difference, & l'Auteur rapporte là-deſſus les divers ſentimens.

L'autre point à remarquer & plus important eſt de ſçavoir ſi les ſacrifices anciens ſont de la premiere intention de Dieu, ou s'il ne les a ordonnez que par condeſcendance pour un peuple groſſier qu'il falloit retenir par des obſervances exterieures, comme par autant de barrieres, pour l'empêcher de ſe précipiter dans l'Idolatrie à laquelle il avoit tant de penchant ; afin que voyant chez ſoi la pompe des ſacrifices, il n'enviât point le culte profane de ſes

voisins. Le Docteur Spencer rapporte uniquement l'institution des sacrifices à ce second dessein de Dieu, & il faut avouër que plusieurs d'entre les Peres semblent appuyer sa pensée. Il n'y a donc pas lieu de douter que Dieu n'ait voulu employer ce moyen pour préserver de l'Idolatrie un peuple dont il vouloit être particuliérement honoré : ce qui n'empêche pas une premiere intention & plus relevée, qui étoit d'annoncer par la figure de ces divers sacrifices celui de JESUS-CHRIST. C'est ce que Saint Paul enseigne admirablement dans l'Epître aux Hebreux, où il explique l'analogie du sacrifice du belier & de la vache rousse, qui se celebroit à la Fête de l'expiation, avec la mort de JESUS-CHRIST. Il en est de même de celui de l'agneau Pascal, & generalement de tous les autres. Les sacrifices paroissent être de la loi naturelle, & les Patriarches en ont offert dès le commencement du monde.

L'Auteur parlant du lieu où les sacrifices devoient s'offrir, revient

à la forme de l'Autel, comn
n'en avoit rien dit dans le pr
tome. Pour donner une idé
détails où il descend, on rema
ra qu'il traite au long de l'e
où la grille pour laisser coul
cendres de l'autel étoit placée,
toit au haut ou un peu plus b
qu'il fait une longue dissertati
le cendrier. Sur tout il ne parc
pas à Bonfrerius d'avoir pens
le mot *arula* au ch. 27. de l'E
v. 5. signifie l'aire de l'autel, i
absolument que ce soit le cen
après quoi il s'agit de sçavoi
cendrier avoit une porte pou
der les cendres. C'est un sem
détail sur la purification des M
tres & leur emploi, que le
ils tiroient au sort pour le re
jour; les uns destinez à egorg
victimes, les autres à répan
sang, à les écorcher, à les mett
pieces, à les brûler, & à de pa
fonctions sur lesquelles on ne
presque rien dire qu'après les
bins, gens qui meritent asse
de créance. Le P. Cherubin
aux sacrifices assignez pour to

jours, pour les jours de Sabbat, pour les premiers jours de chaque mois, & pour les Fêtes qui se celebroient dans le cours de l'année : il en décrit les ceremonies jusqu'aux moindres circonstances.

Les Fêtes & les jeûnes des Juifs fournissent une matiere abondante pour la septiéme dissertation. Ils avoient des Fêtes à observer chaque semaine, chaque année, & après certaines revolutions de tems. Les Rabbins font des remarques curieuses sur ce qui étoit défendu ou permis les jours de Fêtes. Par exemple, il ne falloit pas moucher la chandelle avec des ciseaux ou des mouchettes, & pour l'éteindre il falloit l'enfoncer dans l'eau, ou étouffer la flamme avec un cornet. S'il y avoit une volaille à farcir, c'eut été contrevenir à la sainteté du jour de couper ou de rompre de force le reste du fil qui avoit servi à coudre l'ouverture, il falloit le brûler. Il étoit permis de mettre dans la marmitte plus de viande qu'il n'étoit necessaire pour ce jour là, parceque le potage en étoit de

meilleur goût & de meilleure odeur, mais il n'étoit pas de même permis de mettre plus de viande à la broche. Pleuroit à son gré le Sabbat qui se plaisoit à pleurer ; mais il étoit défendu de le faire les autres jours de Fêtes. C'étoit une grande question entre les Ecoles de Sammaï & d'Hillel, si un jour de Fête il étoit permis de manger un œuf frais du jour même. Ils ne sont pas moins ingénieux à regler l'ordonnance & le service des festins en ces jours solemnels.

Parmi je ne sçai combien de menuës observances & la plûpart pueriles pour le Sabbat, auxquelles cependant ils donnent le nom de traditions, ils en mêlent une qui veritablement est fondée dans l'Ecriture : car il est dit dans l'Exode ch. 16. v. 29. *Que chacun demeure chez soi & ne sorte point du lieu où il se trouve le septiéme jour.* Ce qui ne s'entend pas de l'obligation de se tenir renfermé dans sa maison ou fixé en la même place, mais de ne point se mettre en chemin. Les Rabbins & les Interpretes conviennent una-

nimement que le lieu dont il étoit défendu de ſortir étoit toute la ville, quelque grande qu'elle fût, avec ſa banlieuë, & il ne s'agit que de déterminer la banlieuë. L'opinion la plus commune tant des uns que des autres l'étend à deux mille coudées, c'eſt à dire, ou à trois mille ou à ſix mille pieds ; parceque la coudée qui eſt ordinairement priſe pour un pied & demi ſeulement, l'eſt quelque fois pour trois pieds. Or puiſque les Rabbins égallent leurs deux mille coudées à un mille Romain, il s'enſuit qu'ils les font de trois pieds, mettant encore mille pieds ou deux cens pas au-delà. Sur quoi il eſt aiſé de juger du nombre de ſtades que la loi permettoit de faire au jour du Sabbat, & qui étoit de plus de neuf, le ſtade Romain étant de 125 pas ou de 625 pieds. Mais comme Villalpand donne 400 coudées au ſtade des Juifs, il n'y a à compter que cinq de ces ſtades, qui étoient ſelon Joſeph l. 20. des antiquitez ch. 6. la diſtance entre le mont des Oliviers & Jeruſalem; & Saint Luc au ch. 1. des Actes v. 12.

:nt que JESUS-CHRIST après
'oir mené les Apôtres jusqu'à Be-
ıanie, se rapprocha de Jerusalem
vec eux avant que de les quitter.

L'Auteur vient ensuite à deux questions sur lesquelles les sentimens sont partagez, & à son ordinaire il les rapporte tous. La premiere est quel est ce Sabbat *second-premier*, dont parle St. Luc ch. 6. v. 1. Il pense que c'est le premier d'après le second jour des Azymes. La seconde si l'observation du Sabbat a été commandée dès le commencement du monde. Il croit plus probable que Dieu l'ordonna ainsi en memoire de la création, & que les Patriarches l'observerent.

Du Sabbat il passe aux Fêtes d
la Néomenie ou du premier jour c
la lune & du mois, de l'Expiatic
des Tabernacles ou des Tentes,
la Collecte, de la Dédicace, de
rim ou des sorts, de la Pâque, d
Pentecôte, de la fin de l'année. A
quoi il vient aux années sabbati
& à celles du Jubilé.

Quant aux jours de jeûnes,
que Moyse ne prescrive que

de l'Expiation, cependant le Prophete Zacharie ch. 8. v. 19. fait mention du jeûne du 4^e. mois, du 5^e. du 7^e. & du 10^e. & les Juifs en ont ajouté plusieurs autres. Le P. Cherubin en marque le nombre avec la maniere de les garder. Il ajoute de quelle façon ils font leurs prieres.

La huitiéme dissertation est destinée à expliquer quel étoit l'Oracle appellé *Urim* & *Thummim*, dont il est parlé dans l'Exode ch. 28. v. 30. & que la vulgate après les Septante a rendu par les mots de doctrine & de verité. Le mot Hebreu *Urim* signifie proprement feux ou lumieres, celui de *Thummim* perfections. Au reste les Hebraïsans, soit Juifs, soit Chrétiens ignorent quel étoit précisément cet Oracle, & comment il se faisoit entendre; sur quoi ils s'abandonnent à leurs conjectures, qui demandent trop de discours pour pouvoir être ici rapportées. L'Auteur prend cette occasion de parler des *Teraphim*, c'est à dire, des Idoles & des Cherubins.

Dans la neuviéme dissertation

il traite des Ecoles des Juifs & de leurs Docteurs, des sectes qui sont parmi eux, de leurs livres les plus autorisez.

Il dit que les Juifs distribuent leurs Maîtres en neuf differens ordres. Le premier comprend Moyse, Josué, Eleazar, & les soixante dix Anciens qui participerent de l'esprit de Moyse. Le second les Juges. Le troisiéme les Prophetes. Le quatriéme la grande Synagogue, à commencer par Aggée, Zacharie, Malachie, Zorobabel, Mardochée, Esdras. Le cinquiéme les Sages, dont Rabbi Judas Haccadas, ou le Saint, a recueïlli les paroles & les résolutions dans la Misne composée vers l'an 189. Ils sont nommez *Thanaim* ou Sçavans. Le sixiéme les Sages de la Gemare ou du Talmud, appellez *Amoraim*, c'est à dire, expliquans ou explicateurs. Le septiéme les Docteurs *Seboraim*, doutans. Le huitiéme les Docteurs *Gaonim*, excellens, qui ont tenu les Ecoles de Babylone depuis que le Talmud fut achevé jusqu'en 1037. Le neuviéme les Rabbins. Le plus éminent en sçavoir

parmi ces Docteurs étoit nommé Prince, le second Pere, le troisiéme Sage. Ils avoient une grande autorité & recevoient de grands honneurs.

Ensuite il parle des Ecoles que les Juifs ont eûës dans la Palestine & dans le païs de Babylone; des differentes sectes qui les partagerent en Pharisiens, Sadducéens, Esseniens & Caraïtes; & ce qu'il en dit est la plûpart pris de Serarius.

Comme on a eû souvent occasion de parler de la Misne & du Talmud en ces Memoires, aux mois de Février, de Mars & de Juillet de l'année précedente, ce seroit une repetition inutile en cet endroit de rapporter encore ce qu'en dit le P. Cherubin, auquel on renvoye le Lecteur curieux de sçavoir ce que les Auteurs tant Chrétiens que Juifs en ont pensé & écrit.

Cependant ce qu'il dit sur le tems que ces deux ouvrages si respectez des Juifs ont paru merite une remarque. Il cite le P. Morin qui en rabbat bien de l'antiquité que donne l'opinion commune à la

Misne, & qui ne comprend pas qu'Origene, Saint Jerôme & Saint Epiphane, eussent pû n'en avoir nulle connoissance, si de leur tems elle avoit déja été composée & fait la principale étude des Juifs, Origene & Saint Jerôme s'étant particuliérement appliquez à la recherche des traditions Juives & ayant consulté les Rabbins les plus habiles, Saint Epiphane étant né de race Juive & ayant été élevé & instruit dans la Religion de ses peres. De sorte qu'il faut ramener l'époque de la Misne au moins au cinquiéme siécle.

Le Talmud de Jerusalem compilé par Jochanan fait mention des Turcs, dont le nom ne se fit connoître dans le monde que sous l'empire d'Heraclius & au commencement du septiéme siécle.

Les Juifs conviennent que Rabbi Ascé commença la compilation du Talmud de Babylone, qu'il laissa imparfaite par sa mort qui fut suivie de la persecution qu'Isdegerde Roi de Perse fit aux Juifs, & de la guerre des Sarrazins contre les Per-

 ses.

ses. Ces évenemens arrêterent pendant 73 ans la continuation de l'ouvrage, qui fut enfin repris par Rabbi José. Supposé donc qu'Isdegerde peu après son avenement à la Couronne qui fut en 632. ait commencé à persecuter les Juifs, il s'ensuit que le Talmud de Babylone n'a pû être fini qu'après l'an 705. & apparemment quelques années encore plus tard ; puisqu'il ne convient gueres à un Roi de prétendre d'abord détruire un peuple aussi bien établi dans ses Etats, que l'étoient les Juifs dans ceux de la Perse.

Néanmoins le P. Cherubin tient pour les époques des Juifs, & met la Misne à l'an 189. le Talmud de Jerusalem avant 279 qui fut l'année de la mort de Rabbi Jochanan, celui de Babylone à 456.

Les Juifs ont encore quelques autres livres en une extrême veneration, & qu'ils s'imaginent être fort anciens. Le P. Cherubin les passe en revûë.

On croiroit abuser de la patience de nos Lecteurs, si l'on s'avisoit de leur rapporter ce que l'Auteur dit

fort au long dans la dissertation 10e. de la Théologie des Juifs, ou plûtôt de leurs extravagances & de leurs impietez.

ARTICLE CXVI.

ANIMADVERSIONES PHILOLOGICÆ in Jobum, in quibus plurima hactenus ab Interpretibus malè accepta ope linguæ Arabicæ & affinium illustrantur, ab Alberto Schultens Groningano. Accessit specimen observationum Arabicarum in totum vetus Testamentum. Trajecti Batavorum, apud Guil. Broedelet 1708. C'est à dire, *Remarques Philologiques sur Job, où l'on éclaircit par le secours de la langue Arabe & des autres langues semblables plusieurs endroits que les Interpretes ont mal entendus jusques ici. Par Albert Schultens de Groningue. Avec un essai d'observations Arabes sur tout l'ancien Testament.* A Utrecht, chez Guil. Broedelet 1708. *in* 12. *pages* 203.

QUoique Mr. Schultens ait entrepris d'éclaircir le texte Hebreu de Job par la langue Arabe, cependant son ouvrage est fort different de celui de Mr. Kromayer. Il ne donne pas des préceptes, quoiqu'il soit fort en état d'en donner : il se

borne aux exemples. On peut dire en general que cet Auteur fait paroître beaucoup d'esprit & de capacité dans les langues Orientales. On voit bien qu'il a lû les bons livres, soit Arabes, soit Persans, soit Rabbiniques; car il appuye d'ordinaire ses observations de leur autorité.

La premiere partie de son ouvrage regarde le texte de Job. La seconde est divisée en trois chapitres seulement, & contient quelques remarques sur la Genese. Nous donnerons ici quelques exemples de l'une & de l'autre partie.

1°. Il éclaircit les coûtumes des Orientaux. C'est ainsi qu'à l'occasion du verbe Hebreu חצץ, *chatsats*, *divisit*, il explique la maniere dont les Arabes payens se servoient autrefois de *fleches* (חצים *chitstsim*, Heb. אלאזלאם *elezlam*, Arab.) pour tirer au sort. Je ne sçai cependant si l'on doit être de son sentiment, quand il dit que les verbes Hebreux חצה *chatsah*, & חצץ *chatsats*, *divisit*, se dérivent du mot Hebreu חץ *chets*, *sagitta*. Schindler paroît avoir mieux rencontré quand il a crû que חץ *sagitta*, *spiculum*, vient du verbe חצץ *chatsats* ou חצה *chatsah*, *divisit*, comme si une fleche n'étoit appellée חץ *chets*, en Hebreu, que parce qu'elle *divise* ce qu'elle perce, *dividens quod tangit* : ce sont les paroles de Schindler.

2°. Il éclaircit le texte Hebreu de Job par les idiotismes de la langue Arabe. 1°.

C'est ainsi, par exemple, que sur
xxxv. 10. il montre que ליל *lail*,
prend chez les Arabes pour *malhe*
prouve par l'autorité de *Camus*,
plique ליל *lail* par דאהיה *dahiah*,
nia; & par celle du Poëte Arabe *A*
chez qui אלליאלי *allaiali*, *noctes*,
malheurs. 2°. C'est encore ainsi q
ch. xv. 23. il prouve que בידו *be*
manu ejus, signifie *coram eo*. En
ידיה *bain jadaihi*, *inter manus ej*
même chose en Arabe que לפניו,
en Hebreu : ce qu'il prouve par l'
par l'Histoire de Tamerlan, par *A*
rage, & par les versions Arabes de
re. 3°. C'est ainsi enfin que sur le ch
6. il prouve que la particule פי
marque souvent *la similitude* dan
gue Arabe. Il le prouve par l'Hi
Tamerlan, pag. 50. où on lit ce
פי גב אלנקיר *phi gioub alnaqir*
putei profundissimi : ער אלסעיר
qaar alsaair, *instar fundi gehenna*
confirme par d'autres autoritez.

3°. Quoiqu'il justifie assez sou
anciennes versions, cependant il
écarté quelquefois sans assez d
Car, par exemple, sur le ch. VI. v.
nous avons déja parlé, il prétend
mots ואסלדה בחילה, veulent
lum instar equi γαυριῶντος pede p
cum exultatione; mais quand m
mots Hebreux pourroient souffrir

terpretation, selon l'analogie de la langue
Arabe (de quoi l'on a lieu de douter) il
est certain que ce sens ne peut convenir
au texte de Job : car dans les versets pré-
cedens il souhaite d'être *écrasé* & *retran-*
ché par la main du Dieu qui l'afflige :
מי יתן תבוא שאלתי ותקותי יתן אלוא :
ויאל אלוא וידכאני יתר ידו ויבצעני :
C'est à dire, comme l'a fort bien traduit la
vulgate : *Quis det ut veniat petitio mea, &*
quod expecto tribuat mihi Deus ? Et qui
cœpit ipse me conterat, solvat manum suam
& succidat me ? Dans les versets suivans
il dit que sa force n'est pas assez grande
pour compter de souffrir encore long-tems
avec patience ; puisqu'enfin il n'a pas l'in-
sensibilité des pierres, & que sa chair n'est
pas de bronze : מה כחי כי איחל ומה
קצי כי אאריך נפשי : אם כח אבנים
כחי אם בשרי נחוש : C'est à dire, com-
me la vulgate l'a encore fort bien traduit,
Quæ est enim fortitudo mea, ut sustineam ?
aut quis finis meus, ut patienter agam ? nec
fortitudo lapidum fortitudo mea, nec caro mea
…nea est ? Comment se peut-il faire que Job
…it voulu dire, qu'au milieu de tout cela il
…uroit la consolation *de danser & de sauter*
…mme un cheval plein de gayeté & de vi-
…eur ? Quelle est donc la consolation que
…b goûteroit, si Dieu ne differoit pas à
…ccabler sous le poids de ses maux ? C'est
…'alors il verroit finir ses peines, avant
… leur durée l'eût jetté dans le deses-

poir, & lui eût arraché des murmures qui le rendroient criminel devant Dieu. ותהי עוד נחמתי ואסלדה בחילה לא יחמול כי לא כחדתי אמרי קדוש : C'est à dire, *Et hæc mihi sit consolatio ut affligens me dolore non parcat, nec contradicam sermonibus sancti.* Il est vrai que les Septante ont mis ἡλλόμην *saltabam*, pour ואסלדה, *asalledah*, mais la version Grecque s'écarte tellement du texte Hebreu en cet endroit, & est d'ailleurs si éloignée de l'exposition de Mr. Schultens, que cet Auteur ne sçauroit tirer aucun avantage du mot ἡλλόμην. Voici le verset entier selon les Septante : Εἴη δέ μου πόλις τάφος, ἐφ' ἧς ἐπὶ τειχέων ἡλλόμην, ἐπ' αὐτῆς οὐ φείσομαι. οὐ γὰρ ἐψευσάμην ῥήματα ἅγια Θεοῦ μου. Voici encore un autre exemple où Mr. Schultens a abandonné sans raison les traductions reçûës : dans la Genese ch. VI. v. 15. on lit : צהר תעשה לתבה ואל אמה תכלנה : On traduit ordinairement, *fenestram facies arcæ, & ad cubitum consummabis eam.* Mr. Schultens prétend que *tsohar* ne peut signifier ici *une fenêtre* : car il n'est pas croyable, dit-il, qu'un bâtiment aussi vaste que l'Arche de Noé n'ait eû qu'une fenêtre de la hauteur d'une coudée. C'est pourquoi il a recours au mot Arabe טהר *zahr*, *dorsum* ; & il soutient que le texte de la Genese doit s'entendre du toit de l'Arche, lequel devoit s'élever en angle obtus à la hauteur d'une coudée, afin que

la pluye qui tomboit sur l'Arche s'écoulât plus aisément. Mais on peut renvoyer Mr. Schultens aux Interpretes, soit qu'ils ayent prétendu que le mot Hebreu צהר *tsohar* se prend ici *collectivement* pour *plusieurs fenêtres*, soit qu'ils ayent crû que cette fenêtre n'étoit autre chose qu'un ouvrage élevé d'une coudée au dessus du toit en forme de pavillon, & qui laissoit entrer la lumiere dans l'Arche sans que la pluye pût y entrer ; soit enfin qu'ils ayent pensé que cette fenêtre regnoit tout autour de l'Arche , & qu'elle suffisoit pour éclairer l'interieur de ce vaste bâtiment. On peut lire la dissertation de Mr. le Pelletier *sur l'Arche de Noé.*

4°. On réünira ici quelques endroits de l'ouvrage de Mr. Schultens qui peuvent faire quelque peine. 1°. Il fait venir le nom איוב *iiob* du verbe Arabe אוב *awaba*, qui veut dire, *ad Deum resipiscere, Deum laudare.* Mr. Kromayer est aussi de ce sentiment ; mais rien n'empêche qu'on ne s'en tienne à la signification que Saint Jerôme donne au nom *iiob*, c'est à dire, selon ce Pere , *dolens ,gemens* ; & alors on pourra le deriver du verbe Arabe ובא, *wabaa, gemuit, peste laboravit* : d'où vient איבא *iiba* , *peste laborans.* 2°. Il reprend Hottinger & Hinckelman d'avoir dit que le mot Hebreu רשף *rescheph* vouloit dire en Arabe *vibramen teli* , *jactus sagittæ* ; parceque ce n'est point רשף *rescheph*, mais

רשק *reschq*, qui a cette signification dans la langue Arabe. Mais il paroît par la maniere dont Mr. Kromayer a cité ces deux Auteurs qu'ils n'ont fait venir רשף, *reschepb*, de l'Arabe qu'en changeant le ף *phe* en ק *copb*, & que par consequent ils ont derivé le mot Hebreu רשף *reschepb* du mot Arabe רשק *reschq*. 3°. Il prétend que comme צואב *isawab* veut dire en Arabe *bonus & felix status*, de même aussi חטא *chota* veut dire, *fortuna minùs prospera*. Il le prouve par la version de Symmachus qui se sert en cet endroit du verbe δυσπραγεῖν, *infelicem esse*, & parce qu'on oppose communément ces deux mots Arabes, חטא & צואב dont le dernier signifie, *bonne action & bonheur*. Il est vrai que חטא est le contraire de צואב dans sa premiere signification, & que comme celui-ci signifie *rectitudo operis*, celui-là veut dire *peccatum, error*. C'est ainsi qu'Abulpharage les a opposez dans le discours de *Golam Zohal* qu'il fait parler en ces termes sur l'incertitude de l'Astrologie: אלי אן יכתר אלצואב פיהא ואלחטא: *Adeò ut multa* VERA *deprehendantur*, *in multis* ERRETVR: Hist. Dyn. IX. pag. 328. C'est encore ainsi que je les trouve opposez ailleurs: ועלם מא יול אליה מן אלחטא ואלצואב: *Vt sciat ad quid tendat vel* BONI *vel* MALI. Mais Mr. Schultens auroit fait

plaisir à ses Lecteurs de montrer dans quelque Ecrivain Arabe l'opposition de צואב & de חטאה pour signifier *la bonne & la mauvaise fortune*; sans cela l'esprit n'est point tout à fait content, quoi qu'on lise chez Giggeius תחטי אלנאס, *adversa & invisa viro contingentia*, & chez Mininski חטאה *infortunium*. Car les Dictionnaires Arabes, sur tout quand ils sont faits par des Européans, ne sont pas toûjours des guides sûrs, & leur autorité seule ne satisfait pas pleinement, quand il s'agit de mots & de significations qui ne sont pas dans l'usage commun de la langue. 4°. Il assûre que le *gim* se change en *kaph*, & entre autres exemples il dit que תכבר *takabbara*, se met en Arabe pour תגבר *tagiabbara*, *superbivit*; mais ces deux verbes ont leurs droits à part; & תכבר ne se met pas plus pour תגבר que תגבר pour תכבר. Il est vrai que Golius sur גבר dit après Gieuharis que תגבר est la même chose que תכבר; mais il a eû égard à la signification qui est la même, & non pas aux racines qui sont fort differentes. 5°. Sur le chap. XII. 2. il conjecture que du mot Hebreu עם *aam, populus*, les Arabes ont tiré le mot אמה *ummah, populus*, pec. *optimi & recti instituti*. Il ajoute que la racine Arabe אם *amma* veut dire aussi *Doctorem esse*. D'où il conclut que dans cet endroit de Job le mot Hebreu עם veut dire *des hom-*

distinguez par leur doctrine & par leur
esse; mais en verité le principe d'où
n tire cette conclusion ne merite pas
ême le nom de conjecture ; car pour-
uoi veut-on que le mot Arabe אמה vien-
e de l'Hebreu עם ? N'est-il pas évident
u'il vient de l'Hebreu אם *em*, *mater* ?
Car c'est de là que les Arabes ont tiré אם
amma, *mater fuit*, & *praivit exemplo suo*
docuitque & præcepit quid faciendum, *præ-*
fuit. אם *umm*, *mater*, & *quod in quâvis*
re præcipuum est, אמאם *imam*, *Antistes*,
Doctor. אמה *ummah*, *populus* &c. Il est donc
inutile d'avoir recours au mot Hebreu עם
comme à la racine des mots Arabes dont
nous venons de parler. Mr. Schultens
avoüe lui-même qu'il n'est pas content de
sa conjecture, mais il auroit mieux fait
de la supprimer.

ARTICLE CXVII.

MONUMENT TROUVÉ A
Prieuré de Belhomer.

LE Prieuré de Belhomer est
Monastere de l'Ordre de Fo
evraud situé dans le diocese
Chartres. Il fut fondé dans le dou
me siécle par Mathilde de Chât
neuf qui en fut la premiere Prie

On y a trouvé un tombeau qui étoit autrefois magnifique. Il étoit de bronze doré & émaillé. Un miſerable qui a voulu s'enrichir en dépoüillant ce tombeau en a enlevé tout ce qu'il a pû, & il n'eſt reſté que deux écuſſons & une lame de cuivre qui environnoit la baſe du tombeau. Les deux écuſſons ſont de figure antique, c'eſt à dire, preſque en triangle. De ces deux écuſſons l'un repreſente les armes de Montfort qui ſont de gueules au lion d'argent la queuë fourchée. L'autre repréſente les armes de Dreux-Bretagne qui ſont échiquetées d'or & d'azur au franc canton d'hermines à la bordure de gueules.

Dreux Bretagne Montfort

Sur la lame de cuivre on lit ces

paroles : *Domini jadis aliter dicti Arturi de Britannia, Vice Comitis Lemovicensis, & Domina Iolandis.....* Un Pere de Fontevraud qui demeure à Belhomer crut avant que d'avoir vû l'inscription que le tombeau étoit celui d'un Seigneur de Châteauneuf (cette terre est dans le païs Chartrain (on donnoit, dit le Pere de Fontevraud, à ces Seigneurs la qualité de Princes, on les appelle ainsi dans les titres du Monastere de Belhomer, ils étoient alliez de la maison d'Alençon. L'inscription du tombeau que le Pere de Fontevraud a vûë depuis ne lui a pas permis de s'arrêter à son premier sentiment, il a envoyé les deux écussons & une copie de l'inscription au P. de Vitry Jesuite, Professeur de la sainte Ecriture au College de la Fleche, & il l'a prié de dire son sentiment sur le monument dont il lui envoyoit l'inscription & quelques pieces. Le P. de Vitry nous a envoyé ses conjectures & une petite table genealogique de quelques Ducs de Bretagne.

Conjectures du P. de Vitry de la Compagnie de JESUS sur un monument trouvé à Belhomer.

I.

L'Artur dont il est parlé dans l'inscription dont on m'a envoyé copie ne peut être qu'Artur II. du nom & III. Duc de Bretagne. Car 1°. c'est le premier de la maison de Bretagne qui ait eû le titre de Vicomte de Limoges, à cause de son premier mariage avec Marie Vicomtesse de Limoges. 2°. Il eut pour seconde femme Yoland de Dreux ou d'Ecosse. 3°. Les Princes de la maison de Bretagne qui sont venu après lui n'ont point porté les armes de Dreux-Bretagne, mais les armes pleines de Bretagne ou d'hermines. Jean III. son fils commença en 1317. à porter l'écu semé d'hermines. Dans les sceaux rapportez à la fin du second tome de l'Histoire de Bretagne je n'en trouve point passé 1317. qui soit de Dreux-Bretagne. Jean IV. en 1380. porte hermines pleines dans son sçeau, & dans son contre-scel les armes de Montfort.

I I.

Il eſt nommé ſimplement *Arturus de Britannia*, & non pas Duc de Bretagne. D'ailleurs il eſt fait mention de ſa femme *Yoland*, ainſi cette inſcription a été faite entre l'an 1294. qu'il épouſa Yoland de Dreux, & l'an 1305. qu'il commença à être Duc de Bretagne.

I I I.

Je ne ſçai ce que c'eſt que *iadis* qu'on a lû dans le fragment de l'inſcription. Des gens habiles croyent que ce pourroit bien être *Iōbis* en abregé pour *Johannis* ou *Joāis* pour *Joannis*. Mais je ne trouve point dans l'Hiſtoire que cet Artur ait été appellé Jean, ou ait eû d'autre nom qu'Artur ou Artus. Il avoit même un frere qui ſe nommoit Jean, & c'eſt une raiſon de croire qu'Artur n'a jamais porté le nom de Jean. Cependant comme Artur étoit l'aîné, il ſe pourroit faire. 1°. Qu'il eût d'abord été nommé Jean. 2°. Qu'on lui eût enſuite changé ſon nom en celui d'Artur, & qu'on eût donné

le nom de Jean à son frere né quatre ans après lui.

La premiere chose a pû arriver parceque son pere & son grand pere portoient le même nom de Jean. Je trouve même que son fils aîné Jean III. fut ainsi nommé du nom de son bisayeul Jean premier. La seconde chose, qui est le changement de nom, n'est pas tout à fait hors d'usage dans ce tems-là. Pour ne point sortir de la maison de Bretagne le Duc Jean V. avoit été nommé Pierre au Baptême, on changea son nom à la Confirmation, & il prit depuis le nom de Jean. Hist. de Bret. tom. 1. p. 495. Cela cependant ne me contente pas encore, mais je laisse à ceux qui ont plus d'esprit, de lecture, & d'usage dans ces sortes de découvertes, le soin de trouver mieux.

IV.

Je sçai encore moins quelle est la personne que peut regarder le monument dont il s'agit. Les conjectures ne manquent pas, mais je crois qu'il est inutile de s'y arrêter, puis-

que les titres de Belhomer, qui seront dattez dans l'espace de dix années depuis 1294. jusqu'en 1305. doivent apprendre avec certitude ce qu'on peut desirer là-dessus. Ce tems-là ne doit pas être fort éloigné de la fondation même de Belhomer. En ce tems-là Alienor, ou Eleonore sœur d'Artus II. étoit *Nonain de Fontevraud*, comme son pere le Duc Jean II. l'appelle dans son testament. Elle commença à en être Abbesse en 1304. s'il est constant que le monument dont il s'agit soit le tombeau d'un des enfans d'Artur II. & d'Yoland de Dreux, ce ne peut être que le tombeau de Blanche leur quatriéme fille, & que l'Histoire fait mourir jeune. Mais Jeanne leur fille aînée étant née en 1298. il n'y a gueres d'apparence que Blanche soit née en 1300. & si elle est née seulement en 1310. le monument ne peut plus la regarder. Mais voilà trop de conjectures, & il n'en falloit faire aucune, & se contenter d'attendre les memoires sur les titres de Belhomer.

rant, n
Duc de
564. ap
lois &

e naître
é quelqu
original

ARTICLE CXVIII.

LA VIE DE MESSIRE CHARLES de Saint Denis Sieur de Saint Evremont, Maréchal de Camp des armées du Roi très-Chrétien. Par Mr. des Maiseaux, in fol. pp. 74.

MOnsieur de Saint Evremont est un de ces hommes dont on a beaucoup parlé dans le monde. Son merite, ses ouvrages, sa disgrace, y ont contribué. Il avoit tout l'esprit qu'on peut avoir, & il en avoit peutêtre trop pour ne pas s'attirer beaucoup d'ennemis. Il étoit même plus Philosophe, & d'une toute autre maniere que ne le sont ordinairement les personnes de la Cour. Tant de qualitez differentes ont donné à tout le monde envie de connoître Mr. de St. Evremont. Il y a quelques années que Mr. Bayle pria Mr. des Maizeaux de satisfaire sa curiosité sur cela, & c'est à lui que la vie est addressée en forme de lettre. Elle est datée de Londres, du 15. Novembre 1706. Quel-

que tems après un Libraire d'Amſterdam l'imprima, & la joignit au *mêlange curieux des meilleures pieces* attribuées à Monſieur de St. Evremont, puis on la réïmprima à Utrecht avec quelques corrections que Mr. des Maizeaux y avoit faites : il l'a encore retouchée depuis, il y a ajouté beaucoup de choſes, & en a fait faire une nouvelle édition. C'eſt celle dont nous parlons & dont nous allons donner l'Extrait. Mr. des Maiſeaux y a ramaſſé beaucoup de choſes qui ont rapport aux ouvrages de Mr. de Saint Evremont : il en marque le ſujet, l'occaſion : il dit en quel tems ils ont été faits, & ſouvent il donne la clef pour les entendre, en expliquant avec toute la liberté qu'on a en Angleterre de parler & d'écrire, beaucoup de petites anecdotes de la vie de Mr. de Saint Evremont & de l'Hiſtoire de ſon tems.

Charles de Saint Denys Sieur de St. Evremont étoit d'une des meilleures familles de Normandie & des mieux alliées. Il naquit à St. Denys le Guaſt le premier jour d'Avril 1613.

Comme il étoit un des cadets on le destina pour la robe. Ces premieres vûës changerent, & après qu'il eut achevé ses études & fait une partie de son Droit, il fût fait Enseigne ayant à peine seize ans accomplis. Après avoir servi deux ou trois campagnes il obtint une Lieutenance, & on lui donna une Compagnie après le siége de Landrecy. Depuis ce tems-là Mr. de Saint Evremont servit toujours jusqu'à la paix des Pyrenées. En 1640. il se trouva au siege d'Arras. L'année d'après il entra dans la Cavalerie où il eut de nouvelles occasions de se faire connoître. Le Duc d'Enguien fut si touché des agrémens de sa conversation qu'il lui donna la Lieutenance de ses Gardes. En cette qualité Mr. de Saint Evremont fit la campagne de Fribourg, & l'année d'après il se trouva à la bataille de Nordlingue où il fût dangereusement blessé à la jambe. L'habileté des Chirurgiens & la bonté de son temperamment le tirerent d'affaire. Trente ans après sa playe se rouvrit à Londres, mais elle fut si bien trai-

tée qu'il ne lui en eſt jamais reſté d'autre incommodité que celle d'avoir cette jambe un peu plus foible que l'autre.

Mr. de Saint Evremont ſçût ſi bien gagner l'amitié & l'eſtime du Duc d'Enguien, que ce Prince lui communiquoit ſouvent ſes deſſeins & lui confioit des affaires importantes. Après la paix de Furnes il le choiſit pour en porter la nouvelle à la Cour. Il lui dit qu'il avoit deſſein de faire le ſiege de Dunkerque, & le chargea d'en faire la propoſition au Cardinal, & de regler avec lui tout ce qui étoit neceſſaire pour l'execution d'un ſi grand projet. Bientôt après Mr. de St. Evremont perdit les bonnes graces du Prince de Condé & la charge de Lieutenant de ſes Gardes, pour avoir parlé avec peu de reſpect de ce Prince. Cependant ce Prince lui pardonna dans la ſuite, & lors qu'il revint en France après la paix des Pyrenées il témoigna beaucoup de bonté à Mr. de Saint Evremont, il lui offrit même ſa protection, & dans la ſuite il lui fit donner en plu-

sieurs rencontres des assûrances de son estime & de son affection.

En 1649. Mr. de Saint Evremont fit un voyage en Normandie pour voir sa famille. Il y étoit lorsque le Duc de Longueville qui étoit Gouverneur de cette Province s'y retira, & lui fit offrir le commandement de l'Artillerie dans le parti des Princes. Mr. de Saint Evremont dit agréablement dans un de ses ouvrages, que l'inclination qu'il avoit pour St. Germain (c'est ainsi qu'il désignoit la Cour qui demeuroit à Saint Germain) pensa lui faire prendre l'emploi qu'on lui offroit, afin de mieux servir le Roi en acceptant dans le parti des Princes une charge considerable où il n'entendoit rien.

La guerre civile qui commença dans ce tems-là donna de l'emploi à Mr. de Saint Evremont. Le Roi qui connoissoit son merite & sa bravoure le fit Marechal de Camp. Le brevet est du 16. Septembre 1652. & le lendemain il lui donna une pension de trois mille livres. Mr. de Saint Evremont servit en

à sa confidence. Madame du Plessis-Belliere qui étoit amie du Sur-Intendant ne fut pas oubliée : on trouva chez elle la cassette de Mr. de Saint Evremont & la lettre sur la paix des Pyrenées. Cette lettre fut lûë au Roi par les personnes qui avoient obligation au Cardinal. Ils représenterent vivement *les services qu'il avoit rendus à l'Etat dans des tems fâcheux ; ils ajouterent que les invectives de la lettre retomboient sur la regence de la Reine-Mere & sur le regne du Roi, & qu'enfin si l'on permettoit à des particuliers de juger des affaires d'Etat selon leur caprice, & de censurer impunément la conduite des Ministres, il n'y en auroit pas un qui fût à couvert de la médisance.* Tant de choses repetées souvent aigrirent l'esprit du Roi. Mr. de Saint Evremont qui fut informé des mauvais offices qu'on tâchoit de lui rendre, s'absenta de la Cour. Il alla d'abord chez Mr. le Marechal de Clérambaut, où il demeura un mois, & après cela il se retira en Normandie, où il se tint caché pendant quelque tems en attendant que l'orage se dissipât ; mais

ses amis lui ayant écrit qu'on parloit de le mettre à la Bastille, il s'approcha secrettement des frontieres du Royaume, & passa en Hollande sur la fin de l'année 1661. Il n'y fit pas un long séjour, car il n'aimoit pas un païs où l'on ne s'occupe que de police, d'œconomie & d'ordre, & il vouloit quelque chose de plus vif & de plus animé que la societé des Bourguemaistres de Hollande. La Cour d'Angleterre parut à Mr. de St. Evremont un lieu où il pourroit vivre agréablement durant l'exil auquel il s'étoit condamné lui-même. Il avoit l'honneur d'être connu du Roi d'Angleterre qu'il avoit vû en France, & il lui fut aisé de renoüer les liaisons qu'il avoit eûës avec plusieurs Seigneurs Anglois, lorsqu'ils étoient aussi en France; ainsi quand il passa en Angleterre il parut à la Cour avec tout l'agrément qu'on peut souhaiter, & il fut reçû du Roi avec de grandes marques de bonté. Mais l'Angleterre n'étoit pas la Patrie de Mr. de Saint Evremont, & les bons traitemens qu'il recevoit de tous côtez

ne lui firent point oublier la France, & l'accueil favorable qu'on lui faisoit ne le dedommageoit pas de ce qu'il avoit quitté. Il auroit été bien aise de retourner en France. Ses amis tâcherent d'en obtenir la permission, mais le Roi la refusa toujours jusqu'à la revolution que le Prince d'Orange causa en Angleterre ; car alors Sa Majesté dit au Comte de Grammont, *que Mr. de Saint Evremont pouvoit revenir en France & qu'il seroit bien reçû.* Ses amis le presserent de revenir au plûtôt. Il s'en excusa toûjours, il les pria de remercier le Roi de la grace qu'il lui avoit faite. Mr. de Saint Evremont avoit alors soixante seize ans, & il ne sçavoit pas qu'il vivroit jusqu'en 1703. c'est à dire, jusqu'à quatre vingt dix ans, outre que les incommoditez de la vieillesse ne lui permirent pas d'entreprendre un voyage, & de changer de climat dans un âge si avancé.

Mr. de Saint Evremont n'ayant pû retourner en France lorsqu'il le souhaitoit, songea à addoucir les chagrins de sa disgrace par le commerce qu'il entretint avec un très-

grand nombre de perſonnes diſtinguées par leur naiſſance, par leur rang, par leur eſprit & par leur capacité. Il écrivoit ſouvent aux amis qu'il avoit en France, & il s'en fit de nouveaux en Angleterre. Ceux qu'il avoit en France conſerverent toûjours pour lui une amitié ſincere, & tâcherent de le ſervir toutes les fois que l'occaſion s'en préſenta. En Angleterre les Ducs de Bukingham & d'Ormond, les Comtes de Saint Albans & d'Arlington, Mr. d'Aubigny, Milord Crofts, qui étoient les perſonnes les plus polies & les plus ſpirituelles de la Cour, ſe firent un plaiſir d'être de ſes amis, le Roi même Charles ſecond lui marqua toûjours beaucoup de bonté: ainſi Mr. de Saint Evremont étoit toûjours à la Cour, l'été à Windſor, & l'hyver à Londres. Il ne quitta l'Angleterre qu'une ſeule fois en 1665. Il lui ſurvint en ce tems-là des vapeurs qui le jetterent dans une eſpece de mélancolie qui l'affoiblit beaucoup; les Medecins lui dirent qu'il n'y avoit que le changement

d'air qui pût le guerir, & que s'il ne pouvoit aller à Montpellier, il feroit bien du moins de passer en Hollande. Mr. de Saint Evremont prit ce dernier parti sans peine, parce qu'on commençoit déja à se ressentir à Londres de l'infection de l'air qui y causa la plus furieuse peste qu'on ait jamais vûë en Angleterre. Mr. de St. Evremont qui avoit infiniment d'esprit se fit un plaisir de la necessité où il étoit de passer en Hollande : il s'imagina qu'il avoit quitté la contrainte de la Cour pour vivre dans la liberté d'une Republique, où s'il n'y a rien à esperer, il n'y a pour le moins rien à craindre. Mais sa vivacité naturelle le porta bien-tôt à voyager: de la Haye il alla à Breda, à Liege, à Bruxelles; car il ne pouvoit gueres vivre content chez une Nation où les agrémens sont rares, & c'étoit un amusement bien languissant pour lui que de considerer des vertus Hollandoises peu animées, ainsi qu'il l'écrivit à Monsieur le Comte de Lionne.

Mr. de Saint Evremont ne son-

geoit qu'à paſſer tranquillement le reſte de ſa vie en Hollande, lorſque le Chevalier Temple lui rendit des lettres du Comte d'Arlington, qui lui apprenoient que ſes amis, & le Roi Charles même, ſouhaitoient fort qu'il retournât en Angleterre. Là-deſſus il repaſſa la mer, & le Roi lui donna une penſion de trois cens livres ſterling; mais cela ne lui fit pas perdre l'envie de revoir la France, & lorſque Charles ſecond mourut Mr. de Saint Evremont écrivit à ſes amis, & les pria de faire de nouveaux efforts pour obtenir ſon retour, parce qu'il n'étoit pas ſi ſûr de l'affection de Jacques ſecond. Cependant ce Prince lui témoigna beaucoup de bonté, il voulut même à la priere du Comte de Sunderland lui donner une charge à ſa Cour, & le faire Secretaire du Cabinet pour les affaires étrangeres: cette charge devoit être créée en ſa faveur, mais il ne l'accepta pas, il ſe contenta de remercier ſa Majeſté, & de lui marquer qu'il ſe ſeroit eſtimé très-heureux de pouvoir la ſervir ſi ſon âge lui avoit permis. Depuis ce tems-

là Mr. de Saint Evremont ne songea plus qu'à vivre en repos. Vers l'an 1700. il s'occupoit avec Mr. des Maizeaux à revoir ses ouvrages afin d'en donner une édition, car de toutes celles qui avoient paru il n'y en avoit aucune où il ne manquât plusieurs choses, & où il n'y eût plusieurs pieces que Mr. de Saint Evremont desavoüoit. En 1703. il fut attaqué au mois de Septembre d'une stangurie qui l'affoiblit beaucoup par les frequentes insomnies qu'elle lui causa : l'appetit qu'il avoit toûjours eû assez bon lui manqua, ce qui fit desesperer de sa vie. Enfin après avoir souffert son mal avec beaucoup de courage & langui quelque tems, il mourut le 20. Septembre 1703. âgé de quatre-vingt dix ans, cinq mois & dix jours. Il fut enterré sans pompe, comme il l'avoit souhaité, mais on choisit pour le lieu de sa sepulture l'Abbaye de Westminster celebre par les tombeaux des Rois d'Angleterre, & par ceux d'un très grand nombre de personnes qui se sont distinguées par leur sçavoir & par leur esprit.

Août 1711.

Il eſt enterré dans la nef proche du Cloître auprès de Caſaubon, Cambdem, Barrow, Chaucer, Spencer, Cowley &c.

Mr. de Saint Evremont avoit fait ſon portrait quelques années avant ſa mort. Mr. des Maizeaux y a ajouté quelques traits qui achevent de former ſon caractere. On trouvera dans ces deux pieces que nous allons rapporter un portrait achevé de Mr. de Saint Evremont.

» Mr. de Saint Evremont (dit » Mr. des Maizeaux) avoit les yeux » bleus, vifs & pleins de feu, le » front large, les ſourcils épais, la » bouche bien faite & le ſouris ma- » lin, la phyſionomie agréable & » ſpirituelle, la taille avantageuſe » & bien priſe, la démarche noble & » aſſûrée. Vingt ans avant ſa mort » il lui vint une loupe entre les deux » ſourcils qui groſſit enſuite beau- » coup. Il avoit eû deſſein de la faire » couper, mais comme elle ne l'in- » commodoit point, & que cette » eſpece de difformité ne lui faiſoit » aucune peine, on lui conſeilla de la » laiſſer, de peur que cette operation

» n'eût de fâcheuſes ſuites dans une
» perſonne de ſon âge. Il ſe railloit
» ſouvent lui-même ſur ſa loupe,
» auſſi-bien que ſur ſa grande ca-
» lote & ſur ſes cheveux blancs,
» qu'il avoit mieux aimé garder que
» de prendre la perruque.

» Ses manieres étoient polies &
» honnêtes, ſa converſation vive &
» animée, ſes reparties promtes &
» heureuſes : jamais homme ne lût
» mieux que lui, & ne fit plus agréa-
» blement un conte. Il railloit avec
» toute la fineſſe poſſible, & pouſſoit
» l'ironie d'une maniere ſi ingénieu-
» ſe, que le Marechal de Cleram-
» baut ne trouvoit que le ſeul Com-
» te d'Olonne qui fût capable de
» lui diſputer le merite de cette fi-
» gure.

„ Il avoit naturellement beau-
„ coup de penchant à la ſatyre, mais
„ il étoit devenu plus reſervé ſur la
„ fin de ſa vie, préferant, comme
„ il le dit lui-même, le ſecret de
„ dire des veritez obligeantes à l'art
„ de donner des loüanges malignes.
„ Il a toûjours parlé de ſa diſgrace
„ avec cette fermeté & cette aſſû-

„ rance qui sied si bien à un honnête
„ homme, & quelque passion qu'il
„ eût de revoir sa Patrie, il n'a ja-
„ mais demandé son retour d'une
„ maniere basse & rampante. Il a
„ toûjours fait paroître une humeur
„ gaye, & un enjoûëment qui au
„ lieu de diminuer sur la fin de sa
„ vie, sembloit reprendre de nou-
„ velles forces. Sa Morale n'étoit,
„ ni trop rigide, ni trop relâchée:
„ il étoit genereux reconnoissant;
„ il avoit un grand fonds d'huma-
„ nité & de tendresse: enfin il avoit
„ beaucoup de sçavoir & d'érudi-
„ tion, mais c'étoit une érudition
„ polie, & un sçavoir convenable à
„ un homme de sa profession & de
„ sa qualité.

A l'égard de la Religion de Mr. de St. Evremont, Mr. Bayle vouloit être exactement instruit sur ce point, & il avoit prié Mr. des Maizeaux de ne lui rien dire sur un sujet de cette consequence qu'il ne sçût par lui-même, voici donc ce que l'Auteur de la vie de Mr. de Saint Evremont mande à son ami. » Je vous dirai que Mr. de Saint Evremont a toûjours

„ fait profeſſion de la Religion Ro-
„ maine où il étoit né. Pour ce qui
„ regarde ſes converſations ordi-
„ naires, je puis vous dire certaine-
„ ment, & comme l'ayant vû plus
„ d'une fois, qu'il ne lui échappoit
„ jamais rien de libre ni d'indécent
„ contre la Religion, & qu'il avoit
„ même de la peine à ſouffrir qu'on
„ en fît un ſujet de plaiſanterie.

Pour achever le portrait de Mr. de Saint Evremont, il ne faut que rapporter ce qu'il dit de lui-même en écrivant au Comte de Grammont. Preſque tous les traits marquent le caractere de ſon humeur ou les qualitez de ſon cœur... „ N.
„ eſt un Philoſophe également éloi-
„ gné du ſuperſtitieux & de l'im-
„ pie, un voluptueux qui n'a pas
„ moins d'averſion pour la débau-
„ che, que d'inclination pour les
„ plaiſirs; un homme qui n'a jamais
„ ſenti la neceſſité, qui n'a jamais
„ connu l'abondance. Il vit dans une
„ condition mépriſée de ceux qui
„ ont tout, enviée de ceux qui
„ n'ont rien, goûtée de ceux qui
„ font conſiſter leur bonheur dans

„ leur raison. Jeune il a haï la dissi-
„ pation, persuadé qu'il falloit du
„ bien pour les commoditez d'une
„ longue vie : vieux il a de la peine
„ à souffrir l'œconomie, croyant
„ que la necessité est peu à crain-
„ dre, quand on a peu de tems à
„ pouvoir être miserable. Il se loüe
„ de la nature, il ne se plaint point
„ de la fortune. Il hait le crime, il
„ souffre les fautes, il plaint le mal-
„ heur. Il ne cherche point dans
„ les hommes ce qu'ils ont de mau-
„ vais pour les décrier ; il trou-
„ ve ce qu'ils ont de ridicule pour
„ s'en rejoüir ; il se fait un plaisir se-
„ cret de le connoître, il s'en feroit
„ un plus grand de le découvrir aux
„ autres, si la discretion ne l'en em-
„ pêchoit. La vie est trop courte à
„ son avis pour lire toute sorte de
„ livres, & charger la memoire d'u-
„ ne infinité de faits aux dépens de
„ son jugement : il ne s'attache point
„ aux écrits les plus sçavans pour
„ acquerir de la science, mais aux
„ plus sensez pour fortifier sa raison.
„ Tantôt il cherche les plus délicats
„ pour donner de la délicatesse à

„ ſon goût, tantôt les plus agréables
„ pour donner de l'agrément à ſon
„ génie. En amitié il eſt plus conſ-
„ tant qu'un Philoſophe, plus ſin-
„ cere qu'un jeune homme de bon
„ naturel, ſans experience à l'égard
„ de la Religion.

„ De juſtice & de charité,
„ Beaucoup plus que de pénitence
„ Il compoſe ſa pieté,
„ Mettant en Dieu, ſa confiance ;
„ Eſperant tout de ſa bonté,
„ Dans le ſein de la Providence
„ Il trouve ſon repos & ſa felicité.

Pour achever l'extrait de la vie de Mr. de Saint Evremont il ne reſte plus qu'à parler de ſes études, de ſes liaiſons avec les Sçavans & de ſes ouvrages.

Les armes n'empêcherent pas Mr. de Saint Evremont d'étudier la Religion, la Philoſophie, & les belles Lettres ; mais il étudia toûjours en homme de qualité. Lorſqu'il liſoit quelque choſe des anciens Hiſtoriens, il laiſſoit aux Grammairiens l'explication ſcrupuleuſe des mots & des phraſes, & il s'attachoit à

bien développer le ſens des Auteurs, à faire des reflexions ſur la juſteſſe & la beauté de leurs penſées, à remarquer l'habileté avec laquelle ils dépeignent les grands Hommes, & les differences délicates qu'ils marquent dans leurs caracteres. Enfin il s'appliquoit à bien connoître la ſituation des affaires publiques, à entrer dans les differens interêts des Princes, & à découvrir les reſſorts qui les avoient fait agir. Une maniere d'agir ſi belle & ſi noble plût infiniment au Duc d'Enguien Louïs de Bourbon. Ce Prince aimoit la lecture, & il donnoit tous les jours quelques heures à l'étude : il voulut que Mr. de Saint Evremont aſſiſtât à ſes lectures, & Mr. de St. Evremont les rendit à ce Prince également agréables & inſtructives.

Mr. de Saint Evremont conſerva toûjours beaucoup d'amour pour l'étude. Quoiqu'il fût né Philoſophe, il n'aimoit pas cependant la Philoſophie, il s'en étoit dégoûté dès ſes premieres années, parcequ'il s'apperçût que ſes Maîtres ne lui avoient pas *fait connoître la nature des choſes*,

& que les spéculations de la Philosophie sont pour l'ordinaire creuses & steriles. Il avoit une idée bien differente de l'étude du Droit : il la jugeoit non seulement utile, mais même necessaire à un honnête homme, & il se fit toûjours un plaisir de la cultiver.

A la Cour de France & à celle d'Angleterre, Mr. de Saint Evremont fut toûjours étroitement lié aux personnes les plus spirituelles & les plus polies. Il voyoit en Angleterre tous les Sçavans & tous les beaux esprits, le Chevalier Digby, le fameux Hobbes, Messieurs Cowley & Waller; & lorsqu'il demeura en Hollande il ne manqua pas de voir souvent Messieurs Heinsius, Vossius, Spinosa. En passant par Bruxelles il vit Dom Antonio de Cordouë qui avoit infiniment d'esprit, enfin lors qu'il passa à Liege il voulut voir Mr. Sluse Chanoine de Saint Lambert, si celebre par la grande connoissance qu'il avoit du Droit & des Mathematiques.

Les ouvrages de Mr. de St. Evremont ont été imprimez tant de fois

en France & ailleurs, qu'ils sont connus de tout le monde; mais dans toutes ces differentes éditions il y a bien des pieces qui ne sont pas telles que Mr. de Saint Evremont les avoit faites, & il est presque impossible de connoître ce qui est de lui d'avec ce qui n'en est pas. Ses amis l'ont souvent pressé de marquer les pieces qu'il reconnoissoit, il a toûjours refusé de le faire. Sur la fin de sa vie il a été plus complaisant, & Mr. des Maizeaux a souvent travaillé avec lui à mettre ses ouvrages en ordre, & à en retrancher ce qu'on y avoit ajouté. Mr. de Saint Evremont a bien voulu ajouter à quelques-uns ce qui y manquoit, mais il avoüoit qu'il en avoit beaucoup perdu. Avant que de sortir de France il avoit laissé à Mr. de Turenne deux assez gros volumes de pieces manuscrites de sa façon qu'il n'avoit jamais pû ravoir. On a trouvé après sa mort entre les mains de ses amis à Londres plusieurs pieces qu'il croyoit avoir perduës.

L'édition des œuvres de Mr. de Saint Evremont que Monsieur des

Maizeaux & Mr. Silveſtre ont fait faire eſt la plus ample & la plus correcte de toutes. Mr. des Maizeaux, comme nous l'avons dit, avoit beaucoup avancé la choſe avec Mr. de Saint Evremont lui-même, Mr. Silveſtre avoit eû à ſa mort tous ſes papiers : perſonne n'étoit plus en état que ces deux Meſſieurs de travailler à l'édition des œuvres de Mr. de Saint Evremont, & ils n'ont rien negligé pour qu'elle fût entiere. Ils ont ramaſſé de tous côtez tout ce qu'ils ont pû des ouvrages de Mr. de Saint Evremont. Le Duc de Saint Albans leur a communiqué deux volumes manuſcrits qu'il avoit eûs de Madame de Mazarin. Mr. le Fevre leur a donné toutes les pieces qui ſe trouverent parmi les papiers de cette Ducheſſe, Milord Godolfin leur a prêté ſon manuſcrit, il l'avoit eû de Mr. de Saint Evremont & il contient pluſieurs pieces qui n'ont été vûës que d'un petit nombre de perſonnes. Ils ont acheté du Copiſte de Mr. de Saint Evremont trois volumes de ſes œuvres. Toutes les pieces ont été rangées

ſelon l'ordre chronologique dans l'édition dont nous parlons, on y a expliqué par des notes une infinité d'endroits qu'on n'auroit pas bien entendus ſans cela.

ARTICLE CXIX.

GEOGRAPHIE HISTORIQUE, ou deſcription de l'Univers, contenant la ſituation, l'étenduë, les limites, la qualité &c. de ſes principales parties, avec l'établiſſement des Empires, Royaumes & autres Etats, &c. Par Mr. de la Foreſt du Burgon. Tome ſecond. A Paris, chez Pierre Witte à l'Ange Gardien, ruë Saint Jacques, 1706. *in* 12. *pages* 668.

DIogene interrogé d'où il étoit, répondit qu'il étoit Coſmopolitain, c'eſt à dire, habitant du monde, voulant faire entendre par là qu'il pouvoit habiter en tous lieux. Son orgueïl cependant lui avoit fait abandonner Sinope ſa Patrie pour venir dans la Grece, & s'y diſtinguer par ſes manieres extraordinaires. Quoiqu'il en ſoit de l'indif-

cation, soit pour les commo
de la vie, d'être né dans un
plûtôt qu'en un autre, il n'e
néanmoins aucun qui n'ait pû
celui de nôtre naissance & c
nir nôtre demeure : une se
curiosité nous porte donc à nou
truire quel auroit été nôtre so
tant de diverses régions. De
tude de la Géographie, su
lorsqu'elle est mêlée de l'Hi
& de la description des mœu
differens peuples, devient agré
d'autant plus qu'elle ne demand
cette pénible application qui fa

vrages pour plaire. Il n'eſt pas neceſſaire de revenir à expoſer la méthode que l'Auteur s'y eſt preſcrite ; après en avoir déja parlé dans ces Memoires au mois de Juillet 1705. où l'on a donné l'extrait du premier tome. Il ſuffit preſque d'avertir que ce ſecond contient la deſcription de la Pologne, des Iſles Britanniques, du Dannemarc, de la Suede, de la Moſcovie, de l'Eſpagne, de l'Italie, de la Turquie en Europe.

Comme la Moſcovie ſe met maintenant en réputation ſous le regne du Czar Pierre Alexiowitz, qui veut ajouter à la gloire de rendre ſa Nation guerriere, celle auſſi de l'avoir tirée de l'ignorance, on s'arrêtera à remarquer ce qu'en dit Mr. du Bourgon. La Moſcovie autrefois connuë ſous le nom de Sarmatie, tire celui qu'elle porte maintenant du fleuve Moska. Elle s'étend entre les 51. & 90. degrez de longitude, & entre les 50. & 71. de latitude, ayant en longueur du nord-nord-oüeſt au ſud-ſud-eſt environ 670 lieuës ſur 456 de largeur du nord-

nord-est au sud sud-oüest. Ces vastes regions ont été réünies par differentes conquêtes sur des Princes particuliers, & elles ne sont pas toute la domination du Czar, qui possede encore dans l'Asie Astracan, Casan, le Bolgar & la Siberie. L'air y passe d'un froid très-violent, qui dure plus des deux tiers de l'année, à d'excessives chaleurs, sans les addoucissemens du printems & de l'automne, de sorte que que les moissons ont peine à y meurir, la recolte se devant faire deux mois après la semaison. Aussi la Moscovie n'est abondante en blez que dans les Provinces qui confinent à la Pologne, les autres plus reculées vers le septentrion sont couvertes de bois, de lacs, de marais, & sans culture. Cependant elle fournit une grande quantité de lin & de chanvre, des cuirs, des pelleteries, du miel & de la cire, des mâts de navire plus estimez que ceux de Norwege, du suif, du godron, du talo. Ses rivieres & ses lacs lui fournissent beaucoup de poissons.

Telle est la nature du païs. L'His-

: en eſt peu connuë. On ſçait
:ment , que la Foi Chrétienne
: reçûë en 987. ou 988. ſous
lodomir , qui au Baptême prit
om de Baſile. Son fils Joroſlas
it partagé ſes Etats entre ſes fils,
:toient au moins au nombre de
leur ôta la force de ſe défendre
re les Tartares,qui en ſubjugue-
la plus grande partie & ſe les
irent tributaires juſqu'en 1500.
Jean Baſilide, ſurnommé le
nd, réünit ſous ſa domination
Provinces démembrées, & ſe
na le nom d'Empereur de Ruſ-
Son fils Baſile IV. prit celui de
: ou de Ceſar. Il laiſſa deux fils,
-Baſilide II. qui regna après lui
u'en 1598. & Demetrius : ce-
:i périt dans une incendie, ce-
à par le poiſon ; & tous les deux
nt la victime de l'ambition de
s Grand-Ecuyer, qui par leur
t crut s'aſſûrer le trône. Il y
ta en effet & s'y maintint juſ-
n 1605. qu'il s'empoiſonna lui-
ne, de peur de tomber entre les
is d'un ſuppoſé Demetrius, qui
:nu par les Polonois ſe fit re-

connoître pour le veritable Demetrius, & couronner à Moscou le vingt-uniéme de Juillet de la même année. Son imposture découverte, il fut tué le dix-septiéme de Mai suivant par Suiski descendu des Ducs de Susdat & de Joroslas, qui s'empara de la Monarchie, & la perdit bien-tôt ayant été pris avec ses deux freres par les Polonois, qui obligerent les Moscovites à se soumettre à Ladislas fils de Sigismond Roi de Pologne. Cette obéïssance forcée ne dura pas long-tems, & les Moscovites étant venus à bout de chasser de chez eux les Polonois, élûrent Czar Michel Federoviez Ramenou, fils du Patriarche de Moscou & bisayeul de celui qui regne maintenant.

Quant à la Religion, les Moscovites suivent le rit des Grecs qui leur ont porté l'Evangile, & demeurent attachez à leur schisme, quoique le Patriarche de Moscou se soit rendu indépendant de celui de Constantinople. Ils observent de longs & severes jeûnes, & ils ont une veneration singuliere pour St. Ni-

: qu'ils ont pris pour le Protec-
de leur Nation.

s Moscovites sont d'une taille
ocre ; mais afin de paroître
fait parmi eux il faut être gros,
ut les Boiars, c'est à dire la
lesse, aiment à avancer un gros
re. Quant à leurs mœurs, Mr.
Bourgon en fait une étrange
ure. Ils ont, dit-il, naturelle-
: assez d'esprit : mais plus ils en
pourvûs & plus ils sont four-
voleurs, traîtres, cruels, supers-
ıx, arrogans & méprisans les
gers : de plus ils sont faineans,
gnes & addonnez à d'infames
ons. Ils peuvent devenir bons
ts, souffrant patiemment la faim
soif, le chaud & le froid, & la
ıe.

t Auteur divise la Moscovie en
lionale & septentrionale. Il
e à celle-là seize Provinces qui
ue toutes portent le tître de
ıez ; & à celle-ci quinze Pro-
s, plusieurs avec le même tître
Duchez.

omme un ouvrage de cette sorte
ste en un détail perpetuel, il

ces trois Royaumes s'en
à demeurer perpétuellem
sous un même Roi élû d
tement des trois Nations
traité, dis je, eut son effet
que Gustave Vasa en 1525.
ver la Suede contre Chr
Roi de Dannemarc. Cep
est constant que les Sue
serverent mal: dès l'an 14
donnerent un Roi particu
fut Charles de Finlandie,
suite, des Administrateurs
verneurs auxquels il ne
que le nom de Roi.

On lit en la page 605. q
reçût son nom de Pyrrhu
chille. Pyrrhus à la verité

pliqué au continent qui répond
x Isles de Corfou , de Cephalo-
e, de Sainte Maure , & à quelques
tres voisines. Pour le nom Πυρρός,
signifie *être de couleur rousse ou blonde :*
lle étoit celle du fils d'Achille.

ARTICLE CXX.

E'PONSE A Mr. WOLFIUS *ouchant son livre intitulé,* Aërome- iæ elementa.

parlant au mois d'Avril de
nnée derniere d'un ouvrage
eux de Mr. Wolfius Profes-
e Mathematique dans l'Uni-
é de Hall,on fit trois reflexions
n'ont pas paru justes à l'Auteur,
u'il a entrepris de refuter dans
Actes de Lipsic au mois de Jan-
r de cette année. L'ouvrage por-
pour titre , *Aërometria elementa*,
lemens de la mesure de l'air.

On avoit premierement remar-
ué que Mr. Wolfius donnant une
gle pour déterminer le degré de
refaction de l'air qui reste dans le
cipient , après que le piston a été

tiré un certain nombre de fois, n'a voit point eû égard à la pesanteu de l'air qui le précipite en ba: Il dit qu'il a eû raison de n'y avoi point égard, & il le prouve par un nouvelle experience. Il a adapt à la pompe un tube qui s'élevoi presque jusqu'au haut du recipient & qui par conséquent empêchoit a dedans l'effet de la pesanteur d l'air : cependant la pompe a joü comme auparavant, & a toûjour attiré la même quantité d'air. D'où il conclut que la pesanteur de l'ai doit être comptée pour rien.

Quoi qu'on ne doute pas de l'exactitude de Mr. Wolfius en ses observations, on est néanmoins sûr que les parties de l'air ont leur pesanteur, & que par conséquent il y faut faire attention, lorsqu'il s'agit de donner une regle avec la précision Géometrique.

La seconde reflexion étoit plus importante, quoiqu'énoncée en fort peu de mots. La voici : » Il est » échappé à l'Auteur d'assûrer en la » proposition vingt-cinquiéme qu'un » corps suspendu en l'air en est éga-

» lement pressé de toutes parts : ce
» qui n'est pas précisément vrai, la
» pression qui se fait au dessous pour
» le soulever étant plus forte que
» celle de dessus pour l'abaisser. Toute la justification de l'Auteur devroit, ce semble, consister à dire que la difference de ces deux pressions n'étant pas sensible, elles peuvent être considerées comme égales. Mais on est surpris de voir qu'il s'y prend autrement & de l'entendre dire, » Qu'on semble avoir confon-
» du deux choses, la force avec la-
» quelle le liquide presse de toutes
» parts un corps solide, & celle
» avec laquelle un corps plus leger
» s'éleve vers la superficie du li-
» quide. Celle-ci, ajoute-t'il, est constante & toûjours égale à la difference des pesanteurs respectives du corps solide & du liquide : celle-là est variable, devenant plus forte à mesure que le corps solide est enfoncé plus avant, & poussé par des colonnes plus hautes du liquide.

On avouë donc, non pas qu'on a confondu deux choses qui doivent

être distinguées, mais qu'on a pris pour une même chose ce qui en effet n'est qu'une même chose. Car il est évident que les corps plus legers que l'eau ne s'élevent du fond vers la superficie, que parceque l'effort de la colomne d'eau qui pousse par dessous l'emporte sur celle qui appuye dessus ; & elle l'emporte ainsi à raison de la pesanteur respective de l'eau & du corps solide.

La troisiéme reflexion consistoit dans l'examen d'une regle que Mr. Wolfius propose pour marquer la quantité d'air qui reste dans un tube, lorsque le vif argent n'arrive pas à sa hauteur ordinaire. La regle porte, comme la hauteur ordinaire du vif argent dans un tube où il n'y a point d'air est à la difference de hauteur dans un autre tube où il reste de l'air, aussi l'espace occupé par l'air est à la quantité de ce même air. Or bien loin d'accuser de faux cette regle on l'a confirmée par le calcul, en ajoutant que comme l'effet est seulement en raison sousdoublée de la quantité de l'air qui le cause, ce qui peut

d'abord paroître surprenant, il étoit bon d'en venir à l'experience.

On établira encore ici la même regle par un principe general, que la quantité d'air qui reste dans les tubes doit être mesurée par la raison composée, & de l'espace qu'il occupe, & de la force qu'il retient, ou, ce qui revient au même, de l'effet qu'il produit. Ce principe se justifiera par le calcul, de quelque hauteur que soient les tubes.

On sçait bon gré à Mr. Wolfius d'avoir ramené une matiere de soi agréable & curieuse, & encore plus de s'être exprimé avec tant d'honnêteté : on espere aussi qu'il sera content de la maniere dont on lui répond.

ARTICLE CXXI.

SECONDE DISSERTATION sur les Epreuves superstitieuses appellées le Jugement de Dieu, à l'occasion des leçons de Saint Drausin Evêque de Soissons.

LA seconde sorte d'épreuve juridique, qu'on a plus de raison

de nous reprocher que la premiere & dont je tâcherai de nous justifier, est celle de l'eau froide. Le monument que nous avons eû soin d'en garder montre il est vrai qu'on l'avoit parmi nous en quelque veneration, & je ne desavoüerai pas qu'il y a dans les histoires des preuves qu'à Soissons on l'a mise en pratique ; mais on ne trouve pas que le Chapitre y aît eû part.

Le manuscrit où nous conservons l'ordre de cette ceremonie en garantit l'antiquité, mais il n'en prouve pas l'autenticité, & pour ainsi dire, l'orthodoxie ; & maintenant tous conviennent que sans une inspiration divine bien averée, c'étoit là une temerité & une maniere grossiere de tenter Dieu.

Ce manuscrit que nous appellons le *Mandatum*, parce qu'on s'en servoit le Jeudi saint au lavement des pieds pour chanter l'Evangile, n'est autre chose qu'un Manuel de nôtre Eglise, & un recueïl raisonné des usages de toute l'année. A la fin & comme hors d'œuvre est ajoutée de

la même main la ceremonie des épreuves de l'eau froide.

On juge que ce livre a été écrit vers la fin du douziéme ſiécle. Cette époque ſe tire de la Litanie ou ſupplication qui ſe chante aux jours ſolemnels dans nôtre Egliſe, & dans pluſieurs autres Cathedrales avant l'Epître de la Meſſe. Elle commence par ces paroles, qu'en pluſieurs Royaumes on a fait graver ſur les monnoyes, quoique poſterieurement à nôtre manuſcrit, *Chriſtus vincit, Chriſtus regnat, Chriſtus imperat.* Mr. Baluſe dans ſes Mêlanges, & le P. D. Mabillon dans ſes Analectes, ont donné cette priere au Public, tirée des manuſcrits de l'Egliſe Cathedrale de Beauvais & de l'Abbaye de Nôtre Dame de Soiſſons. Comme on y prie en particulier & nommément pour le Roi & pour la Reine, on trouve dans celle que nous conſervons les noms de Philippe & d'Eliſabeth. Par ces noms on ne peut entendre Philippe le Hardi ni Iſabelle d'Arragon ſon épouſe, qui vivoient encore en 1285. car l'Evêque Nivellon bien plus

ancien y eſt auſſi nommé, comme occupant le ſiege de Soiſſons. C'eſt Nivellon de Cheriſy qui alla aux guerres d'outremer, & qui fut un des Electeurs de l'Empereur Baudoüin à Conſtantinople l'année 1204. Il faut donc remonter juſqu'à Philippe Auguſte, & à Iſabelle de Hainaut ſa premiere femme. Or cette Iſabelle ne regna que depuis 1180. juſqu'à 1191. Le *Mandatum* a donc été écrit dans cet intervalle.

Ces circonſtances témoignent à la verité que la Meſſe & les autres parties de l'épreuve de l'eau froide ſont aſſez anciennes ; mais elles ne démontrent pas que nôtre Cathedrale ait approuvé & pratiqué cette ceremonie.

Nous avons deux autres manuſcrits d'une pareille ou même d'une plus grande antiquité, où cette ceremonie devoit du moins être indiquée, & il n'y en a nulle trace. Le premier de ces livres eſt ce qu'on appelle le texte, parce qu'il contient les Evangiles qu'on chante à toutes les Meſſes. Il eſt ſi ancien qu'il n'y eſt point fait de mention de la

Fête du St. Sacrement, & que celle de la Trinité encore plus ancienne que celle-ci y a été ajoutée posterieurement d'une autre main. Après les Evangiles du tems & des Fêtes se trouvent celles qu'on chante dans les occasions singulieres, au sacre d'un Evêque, à la celebration des noces, pour des Pelerins, &c. Il n'y a nulle trace de celle qui devroit se rapporter à la ceremonie de l'eau froide.

Je fais la même reflexion sur un Missel manuscrit un peu plus moderne, mais bien ancien. La Messe y commence par le Pseaume *Confitemini*, comme on le dit chez les Chartreux, qui ont tiré cette pratique de nôtre Eglise. L'ordre des Messes & des Préfaces commence à Pâques. La Messe du jugement le l'eau n'y auroit pas été oubliée, i elle eût eû l'approbation de tout : Clergé & sur tout du Chapitre. Quand je dis que les Chartreux citent à la Messe d'après nôtre glise le Pseaume *Confitemini*, ce :st pas seulement en conformité :c la Metropole de la Province

où Saint Bruno avoit été Chanoine ; mais c'est sur le témoignage du Sçavant Surius, qui raconta autrefois à Mr. le Grés *, Auteur de l'Histoire Latine de l'Abbaye de Saint Jean des Vignes, qu'un Chanoine de cette Abbaye devenu un des compagnons de St. Bruno l'avoit aidé à dresser les regles & les usages de son Ordre, où il paroît par nos manuscrits que fut employé le rit de l'Eglise de Soissons : car cette Abbaye est originairement une colonie tirée de nôtre Cathedrale. Surius appuyoit son recit sur d'anciens memoires.

Les reflexions que je viens de faire sur nôtre *Mandatum*, qui, appuyant l'antiquité de la ceremonie du jugement de l'eau, tendent à en diminuer l'autorité, & préparent à le voir condamner par l'Eglise, ne m'empêcheront pas d'en rapporter ici les circonstances, ni d'avoüer qu'elle a été pratiquée avec toute la crédulité de ces tems simples & grossiers.

Guibert Abbé de Nogent sous

* P. 279.

Coucy, au commencement du XII. siécle, rapporte que deux freres d'entre le petit peuple nommez Clementius & Ebrard, furent accusez d'heresie l'année 1114. devant Liziard Evêque de Soissons auparavant Prévôt de la même Eglise. Les témoins se trouverent absens au tems de l'interrogatoire. Ebrard confessa son erreur sans la detester, Clementius niant le fait fut condamné par l'Evêque à l'épreuve de l'eau exorcisée. L'Evêque, continuë l'Auteur, dit la Messe & communia Clementius en lui disant: Que le corps & le sang de nôtre Seigneur te soit aujourd'hui une épreuve. On verra dans la suite par quels Ministres le jugement de l'eau devoit être executé.

Indépendamment des épreuves de l'eau & du feu, la ceremonie de donner la Communion aux accusez pour tirer quelque signe miraculeux de la verité étoit alors en usage: plusieurs Canons en font foi. Le C. *sæpe contigit* 2. *q.* v. qui est le 15. du Concile de Vormes y est formel; mais l'Eglise abrogea cette

pratique perilleuse ; & l'on voit * une lettre du Roi Robert, Prince très-éclairé, qui en fait un sanglant reproche à Leotheric Archevêque de Sens.

Après la Messe Liziard fit l'exorcisme de l'eau. Clementius y fut jetté ; & comme il n'alla pas à fond il demeura convaincu de l'heresie de son frere qui l'avoit avoüée. La destinée de ces malheureux est racontée jusqu'au bout par Guibert.

Son recit convient parfaitement à nôtre *Mandatum* ; & quoique toutes les circonstances n'y soient pas rapportées, il y a apparence qu'aucune ne fut omise. Voici le précis de nôtre manuscrit.

Incipit judicium aquæ. La Messe y est toute de suite, & rien n'est renvoyé au Missel ni au texte, comme dans les autres ceremonies. L'Introit, l'Epître, le Graduel, l'Evangile tout tend à donner de la frayeur des jugemens de Dieu, & à en menacer le criminel s'il manque de sincerité. Après que le Celebrant a communié il se tourne vers l'accusé &

* *Heligald.*

prononce sur lui une maniere d'exorcisme. *Adjuro te homo.* Il le conjure par tout ce qu'il y a de plus saint de ne pas s'approcher de la Communion s'il est coupable. Il le communie ensuite, lui disant : Que le Corps de Notre Seigneur fasse l'épreuve de ta sincerité. *In probationem.* Après la Messe on fait encore sur l'accusé une aspersion d'eau benite. *Ad comprobationem* *.

Tout étant achevé dans l'Eglise, le Doyen des Curez qu'on pourroit appeller suburbiquaires, & qu'on nomme le Doyen de Chrétienté, vient au lieu où se doit faire l'épreuve, & commence par implorer le secours de Dieu. D'abord d'autres Curez Cardinaux, c'est à dire, d'entre les plus voisins de la Cathedrale, hantent les Litanies : après quoi le oyen exorcise l'eau & lui comande de rejetter l'accusé, de ne s le recevoir dans son sein, de le sser surnager s'il est coupable ; & urnant ensuite vers le criminel nême conjuration, il lui ordonne

* Dans le manuscrit de Reims on lui en à boire.

oût 1711.

de ne pas enfoncer dans l'eau, supposé qu'il ait allegué faux dans l'interrogatoire. Ces prieres étant faites on lioit l'accusé en peloton & on le jettoit dans la riviere, se persuadant faussement qu'il n'y avoit pas plus de temerité dans cette pratique, que dans celle que le livre des Nombres prescrit pour l'eau de jalousie.

Il n'est pas inutile de remarquer encore ici que le Chapitre ne prend nulle part dans cette ceremonie : ce qui confirme l'aversion qu'il avoit de ces tentatives temeraires, dont on a vû, dans la dissertation du Duel, qu'il s'étoit si solemnellement affranchi ; circonstance qui ne diminuë pas peu l'autorité de l'épreuve de l'eau froide.

Dom Mabillon * a tiré de l'Eglise de Reims un ancien manuscrit, où la Messe du jugement de l'eau froide ne se trouve point ; mais la ceremonie y est à peu près la même que celle de nôtre *Mandatum*. Il y a cette difference que le titre porte principalement qu'Eugene II. insti-

* *Anal. t.* 1. *p.* 51.

cette épreuve, & la raison qui
t donnée à la fin des exorcif-
, est que ce Pape établit cette
e de jugement pour détourner
'idelles de jurer sur l'autel &
es reliques des Saints. Ce sça-
Religieux a donné ce titre tel
l'a trouvé ; mais il n'a eû garde
marquer qu'il acquiesçoit à ce
ignage, & qu'il rendoit ce Pa-
trant d'une ceremonie supersti-
e. Soit qu'on veuïlle dire par
paroles qu'Eugene ordonna que
euve de l'eau froide auroit lieu,
'elle seroit reçûë en jugement,
qu'on prétende, que supposé
ge, il ait seulement reglé la for-
e cette ceremonie, y a-t'il ap-
nce qu'un Pape aussi éclairé
oit Eugene II. qui dans l'affaire
Iconoclastes montra tant de lu-
e, & qui dans un Concile de
ne regla si bien la discipline par
anons, eut non seulement ap-
vé, mais établi une procedure si
conforme à la pieté ? De la ma-
que ce fait est proposé il y a
eurs circonstances qui le ren-
incroyable.
ût 1711.

1. Ce Pape auroit supprimé une preuve très-religieuse, qui est le serment, soit qu'il se fît en mettant la main sur l'autel, ou sur les chasses des reliques [a], pour en substituer une temeraire où l'on a la hardiesse de tenter Dieu, & de lui demander que par miracle un corps pesant n'enfonce pas dans l'eau [b].

2. L'exorcisme de l'eau, de la maniere qu'il est proposé, n'est gueres conforme à la Foi : car après avoir invoqué nommément les trois personnes de la Trinité, on distingue JESUS-CHRIST de la seconde personne, par une autre invocation du Fils unique de Dieu.

3. L'Eucharistie, comme on a vû, y est donnée à des homicides, à des adulteres, à des sorciers, dans le doute s'ils sont coupables : ce qui est une profanation, qui quoiqu'alors commune, ne devoit pas être autorisée, & moins encore instituée par un Pape.

[a] *Alex. Hist. t. vi. p. 6.* [b] *Missam in probationis articulo celebrari solitam nobis exhibet vetus codex Uticensis. Anal. t. 1, p. 52.*

Il n'eſt pas probable qu'Euge-
. ait ordonné, ou reglé une
ıonie qu'Etienne IV. ou, ſe-
ves de Chartres [a], Etienne V.
rédeceſſeur avoit condamnée;
rès avoir proſcrit en particulier
ement de l'eau chaude & du fer
d, il condamne en general toutes
atiques de ce caractere, qu'il
de ſuperſtition, *ſuperſtitioſas ad-
iones*. St. Thomas, qui rapporte
ecret [b], conclut que ces épreu-
ont illicites & criminelles.
ıfin Hincmar Archevêque de
ns, qui par attachement au
de Teutberge femme de Lo-
e approuve ces ſortes de juge-
s, comme on peut voir dans
opuſcule ſur le divorce de cette
ceſſe & dans ſa lettre à Hilde-
Evêque de Meaux [c], ne s'eſt
t aviſé d'employer l'autorité du
Eugene, ce qu'il n'auroit pas
ié de faire ſi c'eût été l'opinion
on tems. Ce tître n'a donc rien
tentique, & a été ajouté teme-
ment.

ıret, dans ſes notes ſur Yves
Ep. 74. [b] 2. 2. *quaſt.* 9. *art.* 8. *ad* 3.
. 39.

de Chartres dit, qu'il avoit trouvé une semblable remarque à la fin du jugement de l'eau froide. Il la donne en ces termes : *Hoc judicium creavit omnipotens Deus quia verum est, & Beatus Papa Eugenius & Dominus Ludovicus Imperator constituerunt.* Mais Mr. Bosquet, ce sçavant Evêque de Montpellier, déclare que cette note lui a toûjours paru suspecte ; & sans parler, dit-il, d'Eugene qui n'auroit pas démenti son prédecesseur, l'Empereur Louïs défend nommément le jugement de l'eau froide, & ordonne aux Commissaires qu'il envoye dans les Provinces de le supprimer par tout [a]. Il suit dans cette conduite l'exemple de Charlemagne, qui avoit défendu la même épreuve la seiziéme année de son regne [b]. Hincmar favorable à cette superstition ne laisse pas de faire mention de ce Decret dans l'opuscule qu'on a cité.

Le Concile assemblé à Vormes l'année 868. en fait aussi une expresse défense [c].

[a] *Cap. an.* 828. *c* 12. §.7. *add. iv. Lud. c.*80. [b] *Fleuri t.*10. *p.*326. [c] *Ut examen aquæ frigidæ, quod hactenùs faciebant, à Missis nostris interdicatur, ne ulteriùs fiat.*

Le Canon *Menna* rapporté dans la cause 2. queſt. v. & qui eſt là cité ſous le nom de Saint Gregoire, mais que Mr. Boſquet dans ſes notes ſur les épitres d'Innocent troiſiéme dit être tiré d'une lettre d'Alexandre II. à Raynaud Evêque de Cumes, condamne avec le jugement de l'eau froide toutes les ſuperſtitions de cette ſorte ſous le nom de purgation vulgaire [a].

Mais, dit on, l'épreuve de l'eau froide n'a rien de plus ſuperſtitieux que celle de l'eau chaude ou du fer chaud : cependant ces deux-ci condamnées dans ce Canon *Menna*, ſont autoriſées par le Canon *Nobilis homo* [b]. On répond que ce Canon n'eſt pas d'une grande autorité, du moins pour la ſeconde partie, qui a été ſupprimée dans les Decretales, où il

[a] *Vulgarem denique ac nullâ Canonicâ ſanctione fultam legem, ferventis ſcilicet, ſive frigidæ aquæ, ignitique ferri contactum, aut cujuſlibet popularis inventionis, quia fabricante hæc ſunt omnia ficta invidia, nec ipſum exhibere, nec aliquo modo te volumus poſtulare; immò apoſtolicâ auctoritate prohibemus firmiſſimè.* [b] 2. q. v.

est ramené au tître *de purgatione vulgari*, & dans le decret même il a pour tître ce mot, *Palea*, que les Jurisconsultes disent être un avis, qui montre que les Canons où ce mot se trouve n'ont point, ou peu d'autorité.

Cependant comme on ne corrige pas aisément les abus, ces Canons & ces loix des Princes Carlovingiens faites en des assemblées de Prélats & de Seigneurs qui portent souvent le nom de Conciles n'arrêterent pas le cours de ces épreuves. Après la mort de Louïs le Germanique, l'an 876. Charles le Chauve étant entré avec une armée dans le Royaume de Lothaire, Louïs frere de Lothaire, avant que d'opposer la force à la force envoya trente six hommes pour faire les épreuves ordinaires sur le droit des parties; douze pour l'eau froide, autant pour celle de l'eau chaude & du fer chaud. Les épreuves réüssirent; mais Charles ne voulant pas ramener ses troupes, la bataille fut donnée & Charles vaincu.

Encore du tems de Saint Bernard

le jugement de l'eau froide devoit avoir lieu. Dans un de ſes ſermons [a] il reproche aux heretiques Henriciens, qui niant leur hereſie des levres la retenoient dans le cœur, que le jugement de l'eau les a convaincu d'impoſture, qu'ils n'ont pû y enfoncer. Par ces paroles, dit Horſtius [b] après Delrío, le Saint n'approuve pas cette épreuve. Il raconte ce qui s'étoit paſſé, & ce que les Juges continuoient d'ordonner au mépris des défenſes de l'Egliſe.

Preſque de nos jours le jugement de l'eau froide a été pratiqué dans une ville de Bourgogne, par ſentence du Juge en preſence d'un grand peuple. Le Pere le Brun raconte ce fait au long dans ſon traité des ſuperſtitions.

Je finirai ces reflexions ſur la ſeconde ſorte d'épreuves par une obſervation que font Juret & Mr. Boſquet combattuë par Mr. Baluze ſur un fondement qui ne conclut pas. Les premiers Auteurs qui ont fait des notes, l'un ſur les épitres d'Yves de

[a] *In Cant. 66.* [b] *L. iv. diſq. Mag. c. 4. §5. ſ. 2.*

Chartres,& l'autre ſur celles d'Innocent III. prétendent que les épreuves étoient differentes ſelon la condition des perſonnes. Le jugement du duel étoit pour les Nobles, celui de l'eau pour les roturiers & les ſerfs; & comme les Moines tenoient le milieu, le jugement du feu leur étoit reſervé *. Le Canon *Nobilis homo*, que nous avons infirmé pour la déciſion, mais que nous pouvons rapporter pour atteſter l'uſage, ſemble confirmer cette diſtinction : car il réduit les Nobles convaincus de parjure à la purgation des roturiers par l'eau ou par le feu. Ce qui concilie les ſentimens differens de ces Sçavans, c'eſt que la difference que les loix ou l'uſage avoient miſe entre les conditions touchant les épreuves, n'étoit pas toûjours gardée.

L'on a dit que la preuve que Mr. Baluſe apporte dans ſes notes ſur

* *Charta Haimerici Vice-com. Toarci relata à Sirmondo, Paratus, (Abbas) aut calidi ferri judicio ſecundùm legem Monachorum, aut ſcuto & baculo, juxtà legem ſæcularem, defendere.*

Agobar, pour montrer qu'on exigeoit des personnes même de condition le jugement de l'eau froide, ne concluoit pas; parce que l'exemple qu'il apporte est plûtôt un supplice qu'une épreuve juridique. Voici comme le fait est raconté. Il est tiré d'un manuscrit de la bibliotheque de Saint Germain des Prez, qui est un livre des miracles de Nôtre Dame de Roche-Amadour de Cahors. Après la mort de Gaston Prince de Bearn, Leofas sa veuve fit une fausse couche. Cet accident fut pris par le peuple pour un présage de malheur, & il accusa la Princesse devant le Roi Sanchez & son Conseil de s'être procuré un avortement. Elle fut condamnée à être liée & jettée dans la riviere du haut du pont de Sauveterre. La sentence s'executa en presence de plus de trois mille personnes. Mais Leofas protegée par la Sainte Vierge qu'elle avoit reclamée, alla doucement aborder sur le sable à plus de trois jets de fleche. Ce qui montre que ce n'étoit pas là le jugement de l'eau, c'est que le crime

étoit crû vrai lorſque l'accuſé ſurnageoit , & ici l'accuſé ſurnage en preuve d'innocence. De plus l'Hiſtorien dit qu'elle fut liée à la maniere de ceux que l'on condamne à l'épreuve de l'eau, *in modum ſubituræ judicium aquæ* , comparaiſon qui exclut plûtôt le jugement de l'eau qu'elle ne l'atteſte.

Quoiqu'il en ſoit de ces differences de condition , il reſulte des decrets qu'on a rapportez que le jugement de l'eau froide eſt une pratique défendue, ſuperſtitieuſe, criminelle, & il paroit qu'elle n'a pas eû plus d'approbation parmi nous que le jugement des combats ſinguliers.

Sur les autres épreuves il ne reſte aucun monument qui puiſſe donner lieu de nous les imputer plûtôt qu'à d'autres , & dont on ait un interêt particulier de ſe diſculper. Il eſt bon néanmoins de montrer encore , que ſi elles étoient tolerées en certains lieux , elles étoient en même tems condamnées , ſurtout par l'Egliſe Romaine , qui a toûjours redreſſé les abus qui ſe gliſſoient ailleurs.

La plus celebre eſt celle du feu,

ſoit par le fer chaud, ou de quelqu'autre maniere. L'Aſſemblée de Tribur, maiſon Royale près de Toul, tenuë l'année 895. par le Roi Arnoul avec ſes Prelats & ſes Seigneurs, fit paſſer en loi le jugement du fer chaud [a]. *In cauſis dubiis examen per ferrum candens.*

Yves de Chartres qui condamne cette pratique dans ſes lettres 74. 205. 252. par cette raiſon ſolide, que dans ces jugemens ſouvent le coupable eſt abſous & l'innocent condamné, les tolere néanmoins faute d'autres preuves dans ſes lettres 232. & 249. ſi grande, dit un Théologien [b], eſt l'incertitude de l'eſprit humain quand il ſe depart des regles! Yves avoit écrit à Hildebert Evêque du Mans & depuis Archevêque de Tours [c], qu'il ne devoit point accepter le défi que le Roi d'Angleterre [d] lui faiſoit de ſe purger d'une accuſation de trahiſon par l'attouchement du fer chaud. Il l'avoit exhorté de ne

[a] *Leg. Salic. tit.* LV. *Pact. Child. & Clot.* [b] *Bail. ll. tit.* 2. *p.* 683. [c] *Ep.* 74. [d] *Guil. le Conq.*

point paſſer les bornes que l'anti-quité avoit poſées. Il avoit appuyé ſon ſentiment ſur le témoignage de Saint Auguſtin & ſur la déciſion de deux Papes, concluant qu'Hildebert devoit plûtôt s'expoſer aux derniers effets de la perſecution ; & il mollit enſuite dans deux occaſions de bien moindre éclat.

Le Concile de l'Illebonne, au païs de Caux, tenu l'an 1080. fit un Canon qui ſuppoſe le jugement du fer chaud comme reçû, & en quelque ſorte il l'approuve : *Si ferri judicium fuerit judicatum, ante matrem Eccleſiam terminetur*, attribuant au Juge Eccleſiaſtique les cauſes où cette épreuve interviendroit. Il n'eſt pas ſurprenant, dit encore le même Théologien, que des Conciles particuliers qui n'ont point l'autorité univerſelle faſſent de tels decrets.

Le fer dont on ſe ſervoit pour ces épreuves ne pouvoit être employé à aucun autre uſage, & il étoit beni par l'Evêque. Mais ces ſortes de benedictions furent défenduës, dit Paquier, par Innocent III.

L'Auteur de l'Hiſtoire des Ar-

chevêques de Roüen rapporte que le fer qu'on gardoit à St. Vandrille pour le jugement du feu, ayant perdu sa vertu par l'imprudence d'un Moine qui s'en étoit servi à quelque autre usage, l'Abbé pria l'Archevêque Guillaume de consacrer ce fer par une nouvelle benediction. L'Archevêque le refusa, jusqu'à ce que l'Abbé eût prouvé en présence du Roi Guillaume, que depuis un tems immémorial son Monastere avoit été en possession de garder ce fer judiciaire.

A cette précaution la crédulité en avoit ajouté d'autres. Quand l'épreuve avoit été ordonnée les gages se donnoient mutuellement entre les parties; & la main de celui qui devoit toucher le fer chaud, ou être plongée dans l'eau bouïllante, étoit enveloppée & scellée, crainte que par des onctions il n'arrêtât la vertu du feu. C'est ce que rapporte le P. Lobineau Auteur de l'Histoire de Bretagne, à l'occasion d'une contestation entre l'Abbé de Marmoutier & un Seigneur.

Après la mort du Comte de Mo-

dene, qui, comme un autre Joſeph, & avec un ſuccès plus malheureux avoit été accuſé d'un commerce honteux avec l'Imperatrice Marie d'Arragon femme d'Othon troiſiéme [a], la veuve de ce Seigneur decapité juſtifia ſa memoire par l'épreuve du fer chaud qu'elle prit dans ſa main à trois fois, & qu'elle mit enſuite ſur ſa tête.

Edme mere de Saint Edoüard Roi d'Angleterre accuſée d'un commerce honteux avec l'Evêque de Vincheſtre [b], pour effacer les funeſtes impreſſions que cette accuſation avoit faites dans l'eſprit de ſon fils & pour l'édification publique, paſſa nuds pieds ſur cinq coutres de charruë ardens.

Quand Sainte Guiborat recluſe de Suabe, & d'autres Saints ont ſoutenu leur innocence par de ſemblables épreuves, quand on a verifié la verité des reliques par le feu, on peut l'avoir fait par une inſpiration ſecrette du Saint Eſprit, telle qu'à celle de quelques Martyrs dont

a *An.* 994. *Trith. an. Herſaug. t.*1.*p.*139.
b *Fleuri t.*13.*p.*15.

se honore les genereux transf-
, & telle qu'étoit celle de Saint
ois d'Assise , lors qu'au rap-
le Saint Bonaventure a, il offrit
udan d'Egypte de se jetter dans
. pour prouver la sainteté de
loi : mais ce qu'on admire dans
ints ne tire pas pour nous à une
quence d'imitation.
n'est guere d'épreuve du feu
mémorable que celle que fit
s Disciples de Saint Jean Gual-
qui en retint le nom de Pierre
[b], & qui devint ensuite Evê-
& Cardinal. Plusieurs saints
gieux étoient allez à Rome ac-
de simonie Pierre Evêque de
nce. Ils offrirent de subir le ju-
nt du feu usité en ce tems-là,
confirmer leur accusation. Le
inal Hildebrand, depuis Gre-
VII. appuyoit leur offre;
le Pape Alexandre II. la rejetta.
à l'instance du peuple de Flo-
, & du consentement du Cler-
le Moine Pierre passa sans se
r sur des brasiers ardens, avec
eremonies que Mr. Fleuri dé-

.9. [b] *Annal.* 1062.

crit fort au long *. Cinquante ans après un Prêtre nommé Liprand prouva une semblable accusation de simonie contre Grossola, qui d'Evêque de Savone avoit été élû à l'Archevêché de Milan, en passant sain & sauf entre deux buchers allumez qu'il avoit bénis après avoir celebré les SS. Mysteres. Quelque succès qu'eut cette épreuve, le Pape Pascal second suivant les traces d'Alexandre II. ne laissa pas de l'improuver : & c'est par le même esprit que les Evêques de nôtre Province assemblez en Concile à l'Abbaye de Saint Bal, sur l'affaire d'Arnoul de Reims, rejetterent l'offre que fit le Prêtre, accusé d'avoir livré la ville de Reims, de justifier son innocence par le feu, par l'eau chaude, ou par le fer ardent. A de pareilles entreprises, quelque crédit que leur donne la crédulité du peuple, ou la tolerance des Magistrats, il suffit d'opposer les décisions de l'Eglise, telles qu'Yves de Chartres les opposa aux doutes d'Hildebert & à la colere du Roi Guillaume.

* *Tom.* 13.

IV. Pour acquitter ma parole il e me reste qu'à dire quelque cho: touchant deux autres pratiques ıperstitieuses, sçavoir, le jugement e la Croix, & ce qu'on appelloit le ›rt des Saints.

C'est par le jugement de la Croix ue Mr. Fleuri dans le cours de son listoire commence à parler de tou:s ces vaines observations. Il le :ouve ordonné dans le Capitulaire ue Charlemagne fit à Heristal en 3. articles l'année 779 *. si le cas st douteux, dit le Capitulaire, les àrties se tiendront debout devant ı Croix, & celui qui tombera le ıremier perdra sa cause.

Agobard comprend cette épreuve parmi celles dont il fait l'énumeation, & qu'il combat également. i ces pratiques, dit-il, venoient de)ieu, un saint tel qu'étoit David ourroit dire à son ennemi, présenez un Champion qui se batte avec noi & qui prouve en me tuant |ue j'étois criminel ; ou bien, faites ougir un fer, ou apportez de l'eau ›ouillante & j'y mettrai la main

* T. ix. p.485. cap. t.1.p.195.

ſans me brûler ; ou enfin conduiſez moi devant une Croix & je me tiendrai conſtamment debout & immobile.

Tel étoit, dit Mr. Baluſe dans ſa note [a], le jugement de la Croix dont il eſt fait mention dans la Chartre du partage de l'Empire que Charlemagne fit entre ſes trois fils Charles, Pepin & Louïs, à l'aſſemblée de Thionville. Pour l'affermir il ordonna que s'il arrivoit entre eux quelque differend qui ne pût être terminé par les vôïes ordinaires de la juſtice, les parties ſe tinſſent debout devant la Croix, & que celui qui tomberoit le premier perdroit ſa cauſe.

Cette même épreuve eſt ordonnée dans le 5. livre des Capitulaires chap. 125. Cependant comme les hommes varient, au Parlement d'Attigni ſous Louïs le Debonnaire [b] il fut défendu de faire aucune épreuve devant la Croix pour ne pas faire cette injure à la paſſion de JESUS-CHRIST. *Sancitum eſt ut nullus deinceps quamlibet examinationem Crucis*

[a] *P.* 104. [b] *Capitul. l.*1. *cap.* 108.

facere præsumat, ne Christi passio, quæ est glorificatio, cujuslibet temeritate contemptui habeatur.

Enfin on a cherché superstitieusement à découvrir la verité cachée, ou à prédire les choses futures par la voïe qu'on appelle le sort des Saints, sur le modele des Payens, qui cherchoient des oracles dans les vers d'Homere & de Virgile ouverts au hazard. Les Chrétiens ont employé l'Ecriture à de semblables recherches. Il y en a plusieurs exemples dans Gregoire de Tours*, & c'est d'après lui que Mr. l'Abbé de Choisi dans son Histoire de l'Eglise raconte que Merovée fils du Roi Chilperic, fuyant la colere de son pere, mit sur le tombeau de S. Martin le livre des Evangiles, le livre des Rois & le Pseautier. Il passa ensuite trois jours en priere. Après cette préparation ouvrant le livre des Rois il trouva ces mots : *Dieu vous a livré aux mains de vos ennemis.* Sur un tel oracle il se sauva en Austrasie.

Guibert de Nogent rapporte qu'au sacre des Evêques on ouvroit au

* *L. iv. c. 16. Fleury prot. t. 13.*

hazard le livre des Evangiles, & que sur le sens des textes qui se présentoient on jugeoit de la destinée du gouvernement futur. La temerité de telles prédictions se fait assez sentir aux consciences un peu éclairées, & sur toutes les pratiques que nous avons exposées nous n'avons qu'à nous en tenir à la décision de Saint Thomas *, qui après les avoir examinées sur les regles de la saine Théologie, conclut qu'on doit s'en abstenir comme d'une temerité où l'on tente Dieu, & où sans necessité on ose lui demander des miracles.

ARTICLE CXXII.

HISTOIRE DE LA DECOUVERTE & de la conquête du Perou traduite de l'Espagnol d'Augustin de Zarate. A Paris, par la Compagnie des Libraires 1706. *en deux tomes* in 12. *tome* 1. *pages* 360. *tome* 2. *p.* 515.

LA découverte du nouveau monde contient une infinité de faits singuliers & interessans, & un grand

* 2. 2. *q.* 9. *a.* 8. *ad* 3.

ire d'Auteurs en ont laiſſé des
ons. Auguſtin de Zarate té-
oculaire de ce qui ſe paſſa à la
verte du Perou en écrivit
oire vers l'an 1553. Il avoit
é des charges conſiderables en
lle, & il s'en étoit acquitté avec
d'integrité que Charles-Quint
les yeux ſur lui pour aller au
1 en qualité de Tréſorier gene-
Pendant le ſéjour qu'il y fit il
e tems de s'inſtruire à fond de
alité du païs & du naturel des
ans : il recueïllit tout ce qu'il
ouver de memoires ſûrs, réſo-
donner au Public une Hiſtoire
lette de ce païs. Mais les divi-
qui regnoient alors entre les
gnols lui ôterent pour quelque
le moyen d'executer ce deſſein.
: de retour en Eſpagne il com-
qua ſes mémoires à quelques
qui les firent voir à Philippe II.
rince les ayant goûtez, Zarate
it de les faire imprimer. Ils ſont
; d'une maniere aiſée & natu-
La traduction dont nous don-
ici l'extrait approche de la
té de l'original.

Tout le monde ſçait que le celebre Colombe eſt le premier qui ait découvert les Indes Occidentales vers l'an 1492. Quelques années après Americ Veſpuce découvrit cette vaſte étenduë de païs qui depuis a pris ſon nom. Il eſt vrai néanmoins que quelques Anglois ſoutiennent que l'Amerique avoit été découverte en 1109. par Madoc fils de Guiſneth ſouverain du païs de Galles, ils ajoutent que ce Madoc ayant fait conſtruire une Citadelle dans la Floride prit poſſeſſion de tout le païs, & que c'eſt pour cette raiſon que les Eſpagnols à leur arrivée dans l'Amerique trouverent parmi ces peuples quelques veſtiges du Chriſtianiſme. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que ces nouvelles découvertes attirerent un grand nombre d'Eſpagnols aux Indes.

Le fameux Cortez conquit le Mexique ſous le regne de Charlequint. Peu de tems après François Pizare ſe rendit maître d'une partie du Perou. Le profit que l'Eſpagne tiroit de ces conquêtes engagea pluſieurs particuliers à s'y aller établir.

On quittoit volontiers ses amis & sa Patrie dans l'esperance de s'enrichir aux Indes. L'or & l'argent qui avoient été rares en Europe avant ces conquêtes devinrent si communs, que l'on a vû entrer en Espagne en moins de cinquante ans près de quatre cens millions pour le quint du Roi, & on remarque que ces vastes sommes venoient des mines de Potosi. Ainsi il est aisé de conjecturer combien les mines de Potosi, de Quito, de Porço &c. ont fourni en cent cinquante ans, tant pour le quint du Roi, que pour le compte des particuliers.

Lorsque Pizare entra dans ce païs les habitans vivoient sous la domination de leurs Rois, que l'on nommoit Yncas. Les Espagnols eurent moins de peine à les subjuguer qu'à les contenir dans l'obéïssance : comme c'étoit par force qu'ils avoient subi un joug étranger, ils dressoient continuellement des embûches à leurs nouveaux maîtres. L'extreme veneration que ces peuples avoient pour les Princes qui les gouvernoient depuis si long-tems, fit juger

vernement limitrophe de
voit obtenu Pizare, & sou
que celui-ci avoit empie
droits, il se rendit maîtı
ques places que Pizare avo
cupées. Ces premieres ét
divisions causerent peu
après une guerre ouverte.
Espagnols se rangerent
côté de Pizare, les autre
d'Almagro, selon que leu
ou leurs inclinations les
rent. Les Indiens profitaı
conjoncture firent main b
grand nombre de Castill
les auroient tous chassé du
la bravoure & la vaillance
gnols n'eût arrêté la fureu

avoient tous deux des amis puiſſans aux Indes & en Eſpagne, il s'appuyoient tous deux de l'autorité de l'Empereur, & ils cachoient leur ambition ſous le voile du bien de l'Etat. Les eſprits étoient tellement aigris que la mort des deux competiteurs ne fut pas capable d'étouffer ces animoſitez : elles ſe renouvellerent dans leurs parens & dans leurs amis, & ſi Char'equint n'avoit envoyé des Commiſſaires & un Préſident au Perou pour appaiſer ces troubles, il eſt hors de doute que les Eſpagnols auroient perdu la plus grande partie de leurs conquêtes. Nous n'entrons pas ici dans le détail de ces démêlez, les Lecteurs le peuvent voir au long dans l'Hiſtoire de Zarate.

Le Perou eſt un des plus conſiderables Royaumes de l'Amerique, il s'étend en longueur plus de ſix cens lieuës, mais ſa largeur n'a jamais été bien connuë des Européans. Ce païs eſt ſans contredit un des plus fertiles & des plus riches qui ſoient au monde. Les premiers Géographes qui en ont écrit le diſtinguent en plaines &

mais découvertes. La marcaffite que l'on en tire a cela de particulier qu'on ne la peut fondre qu'avec de certains petits fourneaux que les Indiens nomment *Guairas*, où l'on met du charbon & de la fiente de brebis. Ces fourneaux s'allument sans soufflets, par le vent, ce qui est d'une extreme commodité pour ceux qui travaillent aux mines ; car par là ils sont à couvert de tous les fâcheux accidens auxquels ils seroient exposez par la fumée, les exhalaisons du charbon & de la matiere qui se fond. Les mines de Potosi se trouverent d'abord si riches que l'on abandonna bientôt après les autres qui étoient dans le voisinage. Tous ceux qui travailloient à tirer de l'or à Carabaya & des rivieres se rendirent à Potosi; de sorte qu'en peu d'années les Espagnols y bâtirent une belle ville. Il est vrai que depuis quelques années ces mines sont diminuées, ce qui a obligé un grand nombre d'habitans de Potosi d'aller s'établir à Chocaya, à Chicas, à Lippes, à Chianta, où l'on a trouvé des mines abondantes & qui ne cedent point à celles de Potosi.

ARTICLE CXXIII.

TRAITE' DES MALADIES de l'œil & des remedes propres pour leur guerison, enrichi de plusieurs experiences de Physique par Mre. Antoine Maitre-Jan Chirurgien juré du Roi à Meri sur Seine. A Troye, chez Jacques le Febvre Imprimeur & Marchand Libraire en la grande ruë à l'image St. Auguſtin 1707. *in 4°. pages 576.*

ON peut dire que ce que le cœur eſt en nous pour entretenir la vie & le mouvement, les yeux le ſont par rapport à la ſatisfaction & à l'agrément de la vie. Ils fourniſſent à nôtre ame infiniment plus de penſées, & plus diſtinctes & plus agréables que tous les autres ſens enſemble, & rien ne frappe ſi vivement l'eſprit que ce qui vient à lui par les yeux.

Quam quæ ſunt oculis ſubjecta fidelibus, & quæ
Ipſe ſibi tradit ſpectator.

En un mot & ſelon le proverbe,

auxquels ils sont destinez,
tretenir la circulation du sa
tre à recevoir & à modifier le
de la lumiere : ainsi celle de
plus délicate & par consec
jette à beaucoup de dérange
sont autant de maladies. Or
yeux nous sont chers, plus l
est obligé à M. Maitre-Jan
bien voulu lui communi
connoissances qu'il a acquise
sujet si interessant, par une
tion particuliere & une long
rience accompagnée de re
judicieuses & sçavantes.

Comme il n'est pas pos
s'expliquer sur les maladies
& sur leur guerison, sans avo

, y mêlant plusieurs observa-
; d'Optique. On se contentera de
t ou trois remarques.
dit, que ce qui s'appelle l'hu-
r vitrée est un composé de mem-
es & de fibres-très fines, qui
erment dans de petites cellules
liqueur semblable à l'aqueuse.
n effet c'est un corps qui étant
de l'œil & posé sur une table,
ondit & se soûtient, laissant né-
oins couler peu à peu la liqueur
t il est rempli.
e cristallin ayant boüilli dans
i, ou trempé dans de l'eau sur
elle a été versée une quatriéme
ie ou un peu davantage d'eau
e, il s'endurcit, devient opa-
& blanc. Ensuite il se trouve
posé de pellicules couchées les
sur les autres, & sans adheren-
ux membranes qui l'envelop-
.
'Auteur assûre que le dépla-
ent du cristallin n'attire pas la
e entiere de la vûë, mais seule-
t la rend trouble & confuse,
eque l'élevation de la cornée dé-
ine les rayons de lumiere à se

ſur la retine.

Venons maintenant
principal que l'Auteur s
dans ſon ouvrage , qu'i
trois parties par rapport a
aux autres parties de l'œ
parties qui ſont autour d

Il comprend toutes l
& les mauvaiſes affection
lin ſous le nom de catara
taracte , dit-il , eſt appe
par les Grecs & les Lat
obſcure par les Arabes.
que les anciens Medecins
eû d'autre opinion que l
la cataracte ; à ſçavoir, q
alteration du criſtallin

tinction entre la cataracte & le *glaucoma*, & prétend que celle-là se forme en maniere de pellicule ou de membrane dans l'humeur aqueuse, & que celui-ci est un vice du cristallin. Au reste Mr. Maitre-Jan, experimenté dans l'operation d'abattre des cataractes, assûre que sous son aiguille il a toûjours rencontré un corps solide, rond, & le cristallin même qu'il a ôté de sa place & fait baisser entre l'uvée & le corps vitré.

Elevé, comme tous les autres Medecins, Chirurgiens, Operateurs, dans l'opinion de Galien, il ne s'en est desabusé que par ses propres observations, & il en rapporte quelques-unes, dont la premiere est de 1682. Ensuite ayant examiné l'œil d'un homme mort avec une cataracte, il trouva que c'étoit en effet le cristallin vicié. Dans l'œil d'une femme morte environ deux mois après l'operation de la cataracte abaissée, il vit le cristallin hors de sa place, rangé & arrêté entre l'uvée & le corps vitré.

Il divise les cataractes en vrayes, fausses & mixtes. Les premieres sont

celles qu'on peut se promettre d'abaisser, les secondes ne sçauroient être abaissées, & l'operation peut être hazardée sur les troisiémes. Il distingue encore les vrayes cataractes en solides ou confirmées, laiteuses & caséeuses, ou à peu près de consistence de fromage : ce sont comme autant de degrez par où passe une cataracte, qui dans sa naissance n'est que comme du lait & se condense peu à peu.

Puisque le cristallin devenant cataracte se réduit au même état que lors qu'il est trempé dans l'eau forte, l'Auteur conjecture avec raison, que la cause des cataractes vrayes est un acide mêlé dans ce qui devroit servir d'aliment au cristallin. Ce suc corrompu s'insinuant entre le corps & les enveloppes du cristallin, ronge insensiblement celle-ci & altere la superficie de celui-là, en détache des pellicules dont il est composé, & les réduit en forme de fibres & de floccons : d'où vient que les personnes en cet état s'imaginent voir flotter devant leurs yeux comme des toiles d'araignées, des chas-

des fils, & choses semblables,
pronostics d'une cataracte qui
ence à se former. Il appelle les
ns dont on vient de parler, les
npagnemens de la cataracte, &
qu'en se fortifiant par le tems
ndurcissant, ils prennent une
de ressort qui rend l'operation
le, en ce qu'ils font remonter
racte, & empêchent l'Opera-
de la gêner comme il vou-
au bas de l'œil.
vertit encore que l'operation
nt difficile quand la cataracte
s acquis une consistence tout à
lide & sa maturité : car s'il y
de la matiere laiteuse, au tour
le l'aiguille elle se répand dans
eur aqueuse, la trouble, &
che l'Operateur de voir com-
il doit diriger son aiguille ;
dans la suite cette matiere se
ite d'elle-même ; & laisse à
eur aqueuse sa transparence
elle. Si la cataracte n'est que
lée & caséeuse elle se rompt,
Operateur est obligé d'abattre
agmens les uns aprés les au-
néanmoins ceux qui par leur

petiteſſe lui échappent ſe précipitent auſſi d'eux-mêmes.

Enſuite il s'applique à marquer les ſignes propres d'une cataracte commençante & formée, & ceux qui font juger du bon ſuccès de l'operation. Il décrit exactement la maniere de la faire, & celle de traiter le malade.

Quant aux cataractes fauſſes, il les rapporte au *glaucoma*, qu'il dit être un *deſſechement* du criſtallin, qui par là diminuë de volume & devient plus petit ; à la *protuberance* du criſtallin, que le trop de nourriture fait enfler & s'avancer ſur l'uvée & la prunelle ; à la cataracte branlante, qu'il eſtime venir de l'alteration du corps vitré, laquelle ſe communique au criſtallin & relâche le cercle ciliaire : enfin à l'abcès du criſtallin.

Reſtent les cataractes mixtes & trompeuſes qui tiennent de la nature des fauſſes, mais qui donnant à l'Operateur quelque eſperance de pouvoir réüſſir, doivent être entrepriſes, puis qu'il n'en peut arriver au malade de plus grand mal que de demeurer privé de la vûë. La plus

trompeuſe de toutes, c'eſt lors que les enveloppes du criſtallin ne ſont ni rongées, ni attenuées, & qu'elles réſiſtent à l'aiguille : quand même il arrive que l'Operateur redoublant ſes efforts les déchire & leur fait lâcher le criſtallin, comme elles reſtent en leur place, elles forment un nuage qui obſcurcit la vûë.

Enfin le criſtallin ſans s'alterer dans ſa ſubſtance eſt ſujet à des taches d'une couleur ordinairement blanche, & qui ſont les ſuites de quelques petits abcès. L'effet de ces ſortes de taches eſt de troubler la vûë par des apparences de fils & de toiles d'araignées.

Une choſe affligeante par rapport à des maux tant à craindre, c'eſt qu'il n'eſt pas poſſible de les prévenir ni de les arrêter par aucun remede, à ce que l'Auteur aſſûre.

On ne trouve pas qu'il ait parlé du criſtallin détaché des membranes qui le doivent contenir, & flottant dans l'humeur aqueuſe. On en a rapporté un exemple dans ces Memoires de l'année 1709. au mois de Juillet,

tiré des Memoires de l'Academie des Sciences.

Comme il n'eſt aucune autre partie de l'œil, ſoit humeur, ſoit membrane, qui ne ſoit ſujette à diverſes infirmitez, l'Auteur les examine toutes les unes après les autres dans la ſeconde partie de ſon ouvrage, & il aſſigne à chacune les remedes convenables. Quelques-unes ſe gueriſſent par de ſimples collyres & par des onguens dont il marque la compoſition : les autres demandent la main de l'Operateur, qu'il dirige pour la maniere dont ſe doit faire l'operation. Tout cela eſt écrit dans un détail très-inſtructif, mais qui ne ſçauroit entrer dans un extrait.

On remarquera ſeulement qu'au chapitre dixiéme il ſe mocque de ce qu'ont écrit quelques Auteurs, & entre autres Jacques Couillart dans ſon traité des principales operations de Chirurgie, qu'un œil qui a ſauté de ſa place ou de ſon orbite peut y être remis, & y a été remis en effet. Car comme un tel accident ne ſçauroit arriver ſans la rupture, & ſans

un étrange dérangement des mus-cles & des vaisseaux qui portent la nourriture & les esprits à l'œil, il est manifeste que cette structure ne sçauroit se rétablir ; les parties res-tantes l'une du côté de l'œil, les au-tres de celui de l'orbite, ne pouvant se réünir si juste, ni recevoir le suc necessaire pour se reprendre comme auparavant.

Au chapitre dix-neuviéme il parle d'une excrescence de chair, qui pre-nant sa racine partie dans la cornée opaque, partie dans la transparente, sortoit comme un champignon avec une difformité affreuse & couvroit tout l'œil. Celui qui souffroit cette incommodité étoit Cavalier: en vain les Chirurgiens d'armée tâcherent de l'extirper par le fer & le cautere, elle revenoit toûjours. M. Maître-Jean, à qui cet homme affligé s'ad-dressa, y appliqua une poudre faite d'une partie de sublimé corrosif & de quatre parties de croûte de pain bien desseché, par le moyen de la-quelle il réduisit l'excrescence au ni-veau de l'œil : mais comme elle re-poussoit encore, il fallut enfin péne-

trer avec la même poudre jusqu'à la racine du mal : l'œil coula tout entier, & il n'y eut plus d'excrescence.

Dans la troisiéme partie c'est la même exactitude de l'Auteur à exposer les maladies qui affligent les parties voisines de l'œil, & à enseigner ce qui peut contribuer à leur guerison. Comme il n'en est point de plus commune & de plus fâcheuse que la fistule lacrimale, qui même est sujette à se gangrener, l'Auteur en traite au chapitre cinquiéme, & ne laisse rien à dire pour la bien connoître & pour réüssir dans la cure, tant pour les remedes qui s'y doivent appliquer, que pour l'operation.

Il observe au chapitre dix-septiéme, „ Que les yeux sont plus offensez par l'application des remedes „ onctueux, quoique doux, que par „ celle de beaucoup de collyres soit „ secs ou liquides, quoiqu'ils sem„ blent plus piquans & plus acres. Et il dit qu'en cela bien des Praticiens sont dans l'erreur, qui donnent des remedes onctueux, tels que des onguens ou des pommades ophtalmi-

ques, dans des inflammations de la conjonctive & des paupieres ; c'est néanmoins necessité d'en user à l'égard des malades impatiens ou délicats, qui ne peuvent s'assujettir à se faire panser plusieurs fois le jour, ou qui ne veulent rien souffrir de cuisant.

ARTICLE CXXIV.

SUITE DE L'EXTRAIT DE l'Histoire du Fanatisme, par Mr. de Brueys, & de ce qu'il s'en trouve dans le mois précedent.

LEs Fanatiques de France, qui regloient leurs mouvemens sur ceux des ennemis de l'Etat, furent obligez de désarmer en 1698. La paix qui venoit d'être publiée sur la fin de l'année précedente les avoit forcez de quitter les armes, ils étoient retournez dans leurs maisons, ils vivoient paisiblement à la campagne, & ils cultivoient leurs terres comme les autres sujets du Roi. Les Pasteurs instruisoient librement leurs troupeaux, & si les

nouveaux Catholiques ne profitoient pas comme ils devoient de leurs exhortations, du moins ils les écoutoient ſans aigreur.

Cependant, ſoit qu'ils conſervaſſent encore dans le cœur des ſemences de revolte, ſoit qu'ils crûſſent que la paix ne dureroit pas long-tems, ils ne perdirent pas l'eſperance de ſe relever & de rétablir leurs affaires, quoiqu'elles fuſſent alors entiérement déſeſperées. La revolution de la Monarchie d'Eſpagne leur en fournit l'occaſion. A peine Philippe Duc d'Anjou fut monté ſur le trône d'Eſpagne, en vertu des droits que lui donnoient le teſtament du feu Roi Charles II. la proximité du ſang, & la voix des peuples qui l'avoient appellé, que preſque toutes les Nations de l'Europe conjurerent de le détrôner. Ceux qui n'ont aucun droit même apparent & coloré à la Monarchie d'Eſpagne, & qui ne peuvent faire la guerre qu'à pure perte ont été les premiers à ſe liguer, & ont fait paroître plus d'animoſité que les autres.

L'orage qui devoit faire tant de

ravages dans les plus belles parties de l'Europe fut une année entiere à ſe former. Durant ce tems-là, c'eſt à dire, durant l'année 1701. les Fanatiques ſe contenterent de convoquer des aſſemblées défendues, à quoi les Catholiques s'opposerent avec prudence & avec douceur : enſuite les hoſtilitez ayant commencé de toutes parts contre la France & contre l'Eſpagne, les Religionnaires commencerent auſſi à remuer.

Une femme du Vivarais penſa cauſer de grands déſordres dans le Dioceſe d'Uſez. Elle aſſembloit les Religionnaires, en leur préſence elle répandoit des larmes de ſang : *C'eſt Dieu*, leur diſoit-elle, *qui me fait ainſi pleurer les malheurs de ſon peuple.* La Propheteſſe fut arrêtée, elle avoüa que par une indiſpoſition naturelle le ſang lui ſortoit regulierement par le nez & par les yeux, & elle fut punie de ſon impoſture. Alors les faux Prophetes qui s'étoient élevez de tous côtez dans le Vivarais & dans les Cevennes perdirent tout leur crédit & furent

obligez de renoncer à l'esprit de prophetie.

En 1702. la guerre se trouvoit violemment allumée de tous côtez. Les Alliez n'en vouloient pas seulement à l'Espagne, ils passerent le Rhin & vinrent former le siege de Landau. Cette conjoncture parut favorable aux Fanatiques pour executer la resolution qu'ils avoient prise de soulever la Province.

Le 24. du mois de Juillet 1702. une troupe nombreuse de Fanatiques armez investit à dix heures du soir le village du pont de Mont-verd. L'Abbé de Cheyla Archiprêtre de Mende & Inspecteur des Missions y faisoit alors sa résidence ; ils coururent en foule à sa maison & y mirent le feu, les portes furent enfoncées à coups de haches, un paysan & le Maître d'Ecole furent massacrez, un soldat & l'Abbé de Cheyla furent arrêtez. On consulta le Prophete pour sçavoir ce que l'on feroit des prisonniers. Le Prophete nommé Esprit Seguier se mit à genoux, la troupe en fit de même les fusils couchez en joüe : le Prophete

trembla & demeura quelque tems en extase, puis il dit *que le St. Esprit vouloit qu'on donnât la vie au Soldat.* On cria *grace* de tous côtez ; il n'en fut pas ainsi de l'Abbé de Cheyla, les Fanatiques se jetterent sur lui en criant *voilà le persecuteur des enfans de Dieu.* Ils le traînerent en chemise à la place publique où ils faisoient une assemblée, là le Prophete Seguier lui dit, *Que s'il vouloit éviter la mort il falloit renoncer à sa Religion, les suivre & faire parmi eux les fonctions de Ministre de l'Eternel.* L'Abbé ayant rejetté genereusement l'infame proposition qu'on lui faisoit, le Prophete s'écria, *Eh bien tu mourras donc, ton peché soit contre toi.* Aussitôt on lui tira un coup de fusil : à ce signal les Fanatiques armez de haches & de poignards se jetterent sur lui & le mirent en pieces. Ainsi mourut pour la Foi l'Abbé de Cheyla. Dès sa jeunesse il s'étoit consacré à l'Eglise, il avoit été aggregé au Seminaire des Missions étrangeres, en cette qualité il avoit fait le voyage de Siam, & depuis la revolution de ce Royaume causée

par les Hollandois il travailloit dans les Cevennes à l'instruction des Religionnaires.

Depuis ce tems-là les Fanatiques devenus plus hardis causerent une infinité de désordres. La plûpart des Pasteurs prirent la fuite, les troupeaux furent dispersez, les Eglises devinrent desertes, & les Catholiques tremblerent de tous côtez. Mr. de Brueys décrit en détail tous les maux que causerent les Fanatiques. On ne peut pas n'être pas touché en lisant une histoire où chaque page présente les plus tristes objets qu'on puisse imaginer, des villages en feu, des Autels renversez, des vases sacrez profanez, de venerables vieillards massacrez, de jeunes personnes égorgées, sans que leur âge & leur sexe pûssent les mettre à couvert de la brutalité des Fanatiques. On compte depuis le mois de Septembre jusqu'à la fin d'Octobre quinze Eglises brûlées, cinq Prêtres & plusieurs Catholiques massacrez. On voyoit de tous côtez les restes fumans des Eglises renversées, & les corps morts étendus

ſur les grands chemins & quelquefois indignement défigurez.

Ce n'eſt pas que la fureur des Fanatiques ne ſe rallentît quelquefois, ou par crainte, ou par politique. Ils apprirent que les Miniſtres de Geneve avoient déclamé dans leurs Prêches contre les maſſacres des Cevennes, & que la Republique de Geneve n'avoit jamais approuvé des choſes ſi dignes d'horreur, ſoit qu'elle craignît la colere & l'indignation du Roi, ſoit qu'en effet elle eût horreur de tant de crimes. D'ailleurs les ordres que donnerent promptement & à propos Meſſieurs de Broglie & Mr. de Baſville, qui ſe porterent par tout où leur préſence étoit neceſſaire, furent ſi bien executez, tous les poſtes ſi bien gardez, que les Fanatiques n'oſerent ſe montrer de quelque tems. Enfin la Providence ſuſcita un Capitaine d'un merite extraordinaire pour cette ſorte de guerre : ce fût le Sieur Poul, qui, après avoir fait la guerre dans les montagnes, vint comme un autre Jephté ſecourir le peuple de Dieu.

Poul étoit un vieux Officier d'une taille avantageuſe, homme de tête & de main, infatigable, ſevere, intrepide : il avoit ſervi dans ſa jeuneſſe en Hongrie, en Alemagne, & il venoit de faire la guerre avec ſuccès en Savoye & en Piémont où il avoit eû de grands avantages ſur les Barbets. Mr. de Brueys raconte de lui une choſe qui merite d'être rapportée ici, & qui peut faire connoître le merite de cet Officier.

Un Capitaine des Barbets fameux Partiſan, nommé Barbanaga, ayant été blâmé de ſon General de s'être laiſſé battre par Poul, il lui promit que dans moins de quatre jours il auroit ſa revanche & lui porteroit ſa tête. Poul en fut averti, & le lendemain avec vingt hommes ſeulement il alla ſurprendre la nuit ce Rodomont dans un village où il étoit avec plus de deux cens ſoldats, & Poul fit ce que l'autre s'étoit vanté de faire.

Tous les Officiers qui commandoient les milices avoient ordre d'obéïr à Poul, qui les employa ſi heureuſement qu'il battit les Fana-

tiques en plusieurs rencontres. Il tomba lui-même sur eux dans la petite plaine de Font-morte : après un rude choc il dissipa les Fanatiques, & prit deux ou trois de leurs Chefs parmi lesquels étoit Esprit Seguier. Cette déroute & le supplice qu'on fit souffrir à ces Chefs de rebelles intimiderent les Fanatiques & le calme sembla revenir. Ces raisons & le tems de la moisson qui étoit venu déterminerent Mr. de Broglie à renvoyer les milices, qui ne paroissoient plus necessaires depuis que Poul étoit devenu la terreur des Fanatiques. Mais ils reprirent courage lorsqu'elles furent congediées. Ils choisirent trois Chefs, la Porte, Roland & Castanet. La Porte étoit le Chef &, comme parloient les Fanatiques, *Colonel du Regiment des enfans de Dieu.* Ce fut dans la Vaunage qu'ils exercerent leur fureur. Ce vallon agréable & rempli d'une infinité de villages est décrit avec beaucoup de soin par Mr. Brueys qui le représente comme un des plus beaux païs du monde, mais il étoit très-favorable aux

desseins des Fanatiques, parce qu'il ne s'y trouvoit presque point d'anciens Catholiques. Les Fanatiques en firent un lieu de retraite & comme une place d'armes : ils faisoient là leurs assemblées & les levées de troupes : c'est de là qu'ils partoient pour aller en guerre, où ils avoient toûjours le cruel avantage de massacrer quelques Catholiques. On trouve ici tous ces crimes racontez avec assez d'exactitude pour piquer la curiosité des Lecteurs, sans entrer dans un détail qui ennuyeroit..

Les choses étoient en cet état lorsque vers la fin de l'année 1702. les Etats de Languedoc s'assemblerent selon la coûtume, & donnerent des marques éclatantes de leur zele pour le service du Roi, en se joignant à Mr. de Broglie & à Mr. de Basville pour remedier à de si grands maux. Car alors les Fanatiques connoissoient leurs forces, & ils sentoient bien que les milices toutes seules ne pourroient pas les empêcher de faire tout ce qu'ils voudroient si elles n'étoient soutenuës par des troupes reglées.

Rien n'étoit plus difficile que d'écrire l'Hiſtoire du Fanatiſme pour les raiſons que nous avons dites dans l'extrait du premier livre. Mr. de Brueys a vaincu toutes ces difficultez, & il eſt venu à bout de faire une Hiſtoire agréable d'un ſujet qui n'a rien que de rebutant: tous les évenemens ſont décrits avec vivacité, & avec des circonſtances qui attirent l'attention des Lecteurs. Il louë en pluſieurs endroits la prudence, l'activité, la vigilance de Mr. Broglie & de Mr. de Baſville, & il ne pouvoit le faire trop ſouvent.

Quand on lit l'Hiſtoire du Fanatiſme on ne peut aſſez s'étonner en voyant quel en a été le principe. Un Miniſtre François refugié en Hollande, & laſſé de combattre ſans avantage la doctrine de Jesus-Christ dans des écrits qui étoient toûjours ſolidement refutez par les Catholiques, s'aviſe de s'ériger en Prophete. Il eſt crû, il trouve des ſectateurs & des imitateurs qui ſéduiſent les ſimples, & qui leur apprennent à devenir Prophetes par art, comme ſi Dieu ne communi-

quoit pas son Esprit à qui il lui plait. Comment se persuadera-t'on que des gens qui n'ont pas tout à fait renoncé au bon sens ayent pû croire que Jurieu étoit un Prophete? Que dira la posterité quand elle verra dans l'Histoire de Hollande, parmi les monumens qui doivent conserver la memoire des evenemens du dixseptiéme siécle, une medaille où l'on voit la tête du Ministre Jurieu avec ces paroles: *Jurius Propheta*? Qui croira jamais que ce prétendu Prophete ait été inspiré de Dieu, lorsqu'il portoit à la revolte les Religionnaires de France? Autrefois dans la primitive Eglise, c'est à dire, dans ces tems où les heretiques avoüent que regnoit la pureté de la Foi & l'innocence des mœurs, on voyoit les Chrétiens soumis aux Empereurs payens contribuer au bonheur & à la tranquillité de l'Empire. Les Legions Chrétiennes étoient la force des armées Romaines, elles obtenoient de Dieu par leurs prieres des secours inesperez, tandis que les armes à la main elles repoussoient les ennemis de

t : & de nos jours l'on a vû qui ſe diſent les parfaits imi-rs des Chrétiens des premiers s , s'élever contre les puiſſan-egitimes. Un Miniſtre Fran-de nation retiré en Hollande ıdre de là des écrits ſeditieux toute la France. Eſt-ce à un hete de ce caractere que la ve-ternelle parle *, que Dieu a ı reveler l'avenir , & accorder ace de pénetrer les profonds eres qui regardent la délivran-: ſon Egliſe ?

ımme nous avons ſouvent par-; Prophetes des Fanatiques, qui ıt comme les enfans du grand hete de Rotterdam , & appri-de lui à prophetiſer , il eſt na-que les Lecteurs ſouhaittent ır comment on les formoit à ıguſte miniſtere. Mr. Brueys ırle en deux endroits de ſon ıre , au commencement du ier tome , & vers la fin du ſe-. Voici l'abregé de ce qu'il t dans ces deux endroits. Un : Calviniſte nommé Duſerre ravailloit à une verrerie ſituée

urieu Comm. ſur l'Apocalypſe.

ſur la montagne de Peyra en Dauphiné, d'où il alloit ſouvent à Geneve pour ſon commerce de verrerie, fut choiſi dans une Academie de Miniſtres fugitifs qui ſe tenoit à Geneve pour être le Maître en Prophetie de ceux que l'on vouloit accoûtumer à ſeduire les peuples par cet artifice groſſier. Il établit deux Ecoles, l'une pour les garçons dont il ſe chargea, & l'autre pour les filles dont il donna le ſoin à ſa femme. Ils avoient les mêmes principes, & tenoient la même conduite pour préparer leurs Diſciples *à recevoir*, comme ils diſoient, *le don de Prophetie.* Il falloit que ceux qu'on vouloit faire paſſer pour gens inſpirez du Saint Eſprit crûſſent effectivement l'être; enſuite il les préparoit à l'inſpiration par des jeûnes de trois jours entiers, & ces jeûnes rigoureux recommençoient ſouvent. Alors, c'eſt à dire, lorſque les Diſciples avoient les entrailles échauffées & le cerveau deſſeché par une ſi rigoureuſe abſtinence, on leur faiſoit apprendre des paſſages de l'Ecriture ſainte tirez la plûpart de l'Apocalypſe, on leur apprenoit à frapper des mains en les élevant au deſſus de la tête: ces pauvres malheureux faiſoient exactement tout ce qu'on leur diſoit, ils ſe laiſſoient tomber à terre, là ils étoient quelque tems ſans rien dire, leur eſtomac paroiſſoit enflé, ils écumoient, puis en ſe relevant ils diſoient quelques paroles

de la fainte Ecriture entrecoupées & mêlées de ce mot, *misericorde*, & c'étoit là les propheties que Dieu leur avoit inspirées, soit que les jeûnes eussent renversé la cervelle aux nouveaux Prophetes, & les fissent tomber par intervalle dans ces accès d'une noire mélancolie, soit qu'ils eussent seulement contracté l'habitude de faire ces grimaces, il est sûr qu'ils faisoient quand ils vouloient & avec assez de facilité tout ce que nous venons de dire. Dans la suite pour donner aux Prophetes mêmes une plus grande idée de leur ministere on distingua quatre degrez dans l'inspiration, ou, pour parler plus juste, dans le Fanatisme. Le premier étoit *l'avertissement*, le second étoit *le soufle*, le troisiéme *la prophetie*, & le quatriéme *le don*. Il falloit passer par les premiers degrez avant que d'arriver au quatriéme. Ceux qui n'avoient reçû que *l'avertissement* n'étoient pas fort considerez, on ne les regardoit gueres que comme des prétendans & des gens initiez aux Mysteres. Ceux qui après *l'avertissement* avoient reçu *le soufle* étoient un peu plus respectez, mais ils n'avoient encore aucun pouvoir de décider. Ceux qui après *l'avertissement* & *le soufle* avoient reçû *la prophetie* étoient les oracles qu'ils consultoient & les Juges souverains qui prononçoient les arrêts. Enfin ceux qui après avoir passé par les trois premiers degrez comme par autant

d'épreuves étoient montez au quatriéme, qui étoit *le don*, n'étoient plus consultez : ils s'abstenoient même de prophetiser, soit qu'ils se crûssent trop elevez pour se mêler des affaires de la terre, soit que la haine trop forte qu'ils avoient alors, disoient-ils, contre les Catholiques, les eût tirez de l'état de desinteressement & d'indifference où l'on doit être pour prononcer de justes arrêts.

ARTICLE CXXV.

LES GEORGIQUES DE VIRGILE traduites en vers François, ouvrage posthume de Mr. de Segrais. A Paris, chez Jacques le Febvre au Palais, Jean Musier à la descente du Pont-neuf, Etienne Ganeau ruë Saint Jacques, *in* 8°. *pages* 116.

LE Public qui a reçû si favorablement la traduction de l'Eneïde de Virgile en vers que Mr. de Segrais lui a donnée pendant sa vie, ne méconnoîtra point ce grand Poëte François, cet habile Traducteur, dans sa version des Georgiques qu'on donne aprés sa mort. Cet admirable ouvrage du Prince des Poëtes Latins, ce parfait modele de la versification Latine, a des beautez qui ne se laissent point copier, & l'on ne peut empêcher qu'il ne dégenere dans les meilleures traductions.

Monsieur

Mr. de Segrais ne l'ignoroit pas : adorateur de Virgile, à qui il avoit consacré sa plume, il sentoit mieux qu'un autre la perfection de l'original qu'il vouloit copier, & l'on doit lui sçavoir gré de n'avoir pas été rebuté par la difficulté de l'égaler ; au moins n'a-t'il rien omis pour en approcher. Nous avons une autre traduction en vers François du même Poëme dont feu Mr. Martin est Auteur. Nous en avons parlé dans les Memoires du mois d'Octobre de mil sept cens huit. La comparaison de ces deux traductions entre elles & avec l'original peut occuper agréablement & utilement les Critiques.

Nous avons inseré dans nos Memoires du mois de Mai mil sept cens un, une lettre de Mr. de Vandeuvre qui contient l'éloge de Mr. de Segrais & un abregé de sa vie.

ARTICLE CXXVI.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'INGOLSTAD.

LA relation des travaux Apostoliques du Pere Antoine Sepp de la Compagnie de JESUS, Missionnaire dans le Paraguay édifie les veritables Chrétiens, qui sont excitez à la vertu par les exemples heroïques d'un zele sans bornes par la ferveur d'une Egli-

se naissante ; mais les curieux y trouvent aussi de quoi s'occuper, une description exacte du païs, une Republique formée sur le plan de l'Evangile, executée & soutenuë sans aucun relâchement. L'Auteur nous apprend que ces peuples joignent les plus heureuses dispositions pour les Arts mecaniques & même pour les affaires, à une extreme incapacité pour les Sciences. Croyez-vous que ce soit donner une idée fort desavantageuse de leur esprit ?

Antonii Sepp Soc. Jesu Missionarii Ap. in Paraquaria continuatio laborum Apostolicorum quos ab anno Christi 1701. *exantlavit, ubi describuntur barbara illius gentis mores, ingenium & docilitas in rebus practicis & mecanicis, contra in speculativis ruditas, aliaque plurima Europais admiranda. In* 12. *Ingolstadii apud Joan. Andr. de la Haye.*

DE HALL.

Les Pietistes, espece de Quietistes qui s'est élevée parmi les Lutheriens, viennent de faire paroître une apologie complette. Mr. Joachim Langius en est l'Auteur. Il est Récteur du College Fridericien à Berlin. Dès le titre de son livre il marque un grand mépris pour les Théologiens Lutheriens adversaires des Pietistes, qu'il traite sans façon de barbares, il déclare que son dessein est de faire voir que le Pietisme n'est

pas une secte, mais une chimere, *non sectam sed fabulam.*

Joachimi Langii Gymnasii Fridericani Berolinensis Rectoris Antibarbarus Orthodoxia dogmatico-hermeneuticus, sive systema dogmatum Evangelicorum solidè demonstratorum, à pseudevangelicis autem temerè impugnatorum, atque ita simul controversiarum sub specie orthodoxia & impietatis affectu, adversus B. D. Phil. Jac. Spenerum aliosque ynrius orthodoxos, pseudorthodoxè motarum; opus quod Speneromastigum intemperiem atque errores per multas exemplorum centurias denudat, ostensisque natura ac gratia confiniis, Theologiam Evangelicam à denuò inductâ barbarie, imprimis à fermento pseudorthodoxia Neopelagiano orthodoxè repurgat. In quatuor partes dividitur in quibus solidè demonstratur Pietismum non esse sectam, sed fabulam. Accedunt tres indices. Halla Magdeburgicè impensis Joan. Guillelmi Meyeri Bibliopola Berolin. 1711. *Le tout ensemble contient* 848. *pages, en deux tomes.*

Il parut à Rostock en 1709. un petit *in* douze sous le titre d'abregé des erreurs des Pietistes, *Compendium errorum Pietisticorum.* On y rapporte les textes de leurs Ecrivains pour les convaincre de plusieurs égaremens monstrueux sur presque tous les articles de la Religion Chrétienne.

DE DRESDE.

Mr. Pipping a recueïlli & publié les opuscules de Mr. Godefroi Seligman Ministre Lutherien de la Cour de Saxe : ce sont vingt-sept dissertations sur differens sujets. Les plus curieuses sont,

Sciagraphia virium imaginationis, Examen des forces de l'imagination.

Des hommes douteux, *de dubiis hominibus, in quibus forma humana cum brutina mixta est.*

Des artifices politiques, *de fallaciis politicis.*

Du libertinage de l'esprit , *de sentiendi & credendi libertinismo.*

Gottlob frid seligmanni in Aula Regia & Electorali Saxonica sacrorum Antistitis primarii & Consiliarii Ecclesiastici exercitationes Academica Historico - Philosophico. Theologica, è musao Henrici Pippingii. Dresda, apud Godefridum Lesehium in 4°, 1711.

D'IENA.

Mr. Richard a donné au Public une *Histoire abregée de la bibliotheque Imperiale.*

Bartolomai Christophori Ricardi commentatio de origine, augmentis & accessionibus bibliotheca Casarea Vindobonensis , de que illustrissimis illius bibliotheca Prafectis, 8°. *Iena, apud Fridericum Bielke.*

Aoust 1711.

Le grand ouvrage de Lambecius ſur la même matiere eſt connu de tous le Sçavans.

DE LIPSIC.

Mr. Bonick a crû pouvoir éclaircir les vers Grecs de Phocylide en faiſant voir leur rapport à differens endroits de l'Ecriture Sainte, ce paralelle pourra du moins ſervir à confirmer l'opinion de quelques Critiques qui ont conjecturé que ces vers étoient l'ouvrage d'un Chrétien.

Phocylidis carmina Græca è ſcripturis divinis illuſtrata à M. Henrico Bonik apud Jo. Frideric Glediſch, in 8°.

DE FRANCFORT.

On a imprimé un nouveau tome de l'Hiſtoire des Empereurs par Vorburg; c'eſt le treiziéme, il contient l'Hiſtoire des trois Othons.

Hiſtoria rerum Germanicarum ſub tribus Imperatoribus Romano-Germanicis Ottone primo magno, Ottone ſecundo & Ottone tertio geſtarum, in qua multa Germanorum præclara facta ab interitu vindicantur & diſtinctè explicantur à Joanne Philippo à Vorburg, nunc primùm in lucem è tenebris protracta, in folio. Franco-furti, ad Mœnum, apud Fridericum Knoch.

La nouvelle édition du Gloſſaire Latin de Mr. du Cange ſe vend chez les heritiers de Zunner.

... Mayus le pere ... fait ...
édition plus ample d'un de ...
dont le tître pourroit tromper ...
gineroit que c'est un commen...
Prophetes, ce sont des lieux ...
Théologie Lutherienne prouv...
passages des Prophetes. Il y a ...
ques dissertations préliminaires ...
jet est interessant, mais nulle...
fondi.

Theologia prophetica ex selec... Test. oraculis secundùm seriem lo... log. dispositis, in qua usus ... Theologia amplissimus, ejusde... novorum Criticorum dilucidè ... anno 1690. sub titulo dissertati... choata, nunc vero aucta atqu... A. D. Joh. Henrico Mayo Sacr...

Mr. Mayus le fils a traduit *un ouvrage d'Abravanel* où ce sçavant Rabbin explique plusieurs propheties de l'ancien Testament dans un sens qui promet aux Juifs la fin de la captivité où ils gemissent. Ces explications sont assez souvent forcées.

Mr. Mayus le pere a fait une nouvelle édition plus ample d'un de ses ouvrages dont le tître pourroit tromper. On s'imagineroit que c'est un commentaire sur les Prophetes, ce sont des lieux communs de Théologie Lutherienne prouvez par des passages des Prophetes. Il y a joint quelques dissertations préliminaires dont le sujet est interessant, mais nullement approfondi.

Theologia prophetica ex selectioribus Vet. Test. oraculis secundùm seriem locorum Theolog. dispositis, in qua usus Philologiæ in Theologia amplissimus, ejusdemque abusus novorum Criticorum dilucidè ostenditur, anno 1690. *sub titulo dissertationum SS. inchoata, nunc vero aucta atque completa. A. D. Joh. Henrico Mayo Sacrarum Litterarum Prof. ordinario in Acad. Ludoviciana. Francofurti ad mœnum apud Joa. Maximilianum à Sande* 1610. 4°. *præfiguntur tres dissertationes præliminares.* 1a. *de libris canonicis in arcâ fœderis reconditis.* 2a. *de consignato Canone Scripturæ sacræ.* 3a. *de Ecclesiæ Judaïcæ testantis de canone Vet. Testamenti autoritate atque fide.* Les trois dissertations contiennent 56 pages, outre 346

pages que contient l'ouvrage entier sans y comprendre quatre tables des matieres.

Les dissertations posthumes de Boecler sont encore une preuve qu'il faut se défier un peu du titre des livres imprimez en Alemagne. Qui ne se promettroit sur le titre de la premiere de ces dissertations, *l'Histoire est l'école des Princes*, *Historia Principum schola*, qui ne se promettroit, dis-je, d'y trouver une politique enseignée par des exemples ? Il s'en faut bien que ce ne soit un ouvrage si complet.

Le Discours sur l'utilité de l'Histoire universelle, l'abregé d'Histoire universelle depuis la création du monde jusqu'à la naissance de JESUS-CHRIST, *& trois abregez de politique qui composent ce recueïl ne sont que des ouvrages ébanchez.*

Jo. Henrici Boecleri tractatus quidam posthumi opera, Jo. Henrici Mollembecii in 8°. *Francofurti apud Jo. Pilipp. Andrea.*

On acheve plusieurs éditions de la Bible, une Bible Hebraïque avec la version de Pagnin corrigée sur celles d'Arias Montanus & de quelques autres Interpretes Latins, chez Knoch.

Biblia universa & Hebraïca quidem cum Latina interpretatione Xantis Pagnini, Benedicti Aria Montani & quorumdam aliorum collato studio ad hebraïcam dictionem diligentissimè expensa Francofurti, sumptibus Friderici Knochii. fol.

M. [illegible] a traduit *un ouvrage* [illegible] Rabbin expli- [illegible] de l'ancien Testa- [illegible] promet aux Juifs la [illegible] gemissent. Ces ex- [illegible] forcées.

M. [illegible] a fait une nouvelle [illegible] de ses ouvrages [illegible] tromper. On s'ima- [illegible] commentaire sur les [illegible] les lieux communs de [illegible] prouvez par des [illegible] Il y a joint quel- [illegible] dont le su- [illegible] ement appro- [illegible]

[illegible] *Lectionibus Vet.* [illegible] *locorum Theo-* [illegible] *Philologia in* [illegible] *utrumque* [illegible] *ostenditur,* [illegible] *asservatum* [illegible]

Le nouveau Testament traduit en Latin par Castalion in 8°. chez le même.

Une Bible Hebraïque revûë par Mr. Mayus le pere sur deux anciens manuscrits, chez Jean-Philippe-André.

Biblia Hebraïca Clodio Leusdeniana versibus, capitibus & lectionibus interstincta, Masoretarum Keri & Ketib, & annotatione diversa sapè distinctionis, & quæ sunt ejus generis notis instructa. Variantibus lectionibus Orientalium & Occidentalium, Ben Ascher & Ben Naphtali, & quæ præterea in editionibus Plantini, Bombergii, Basiliensi, Hispanicâ Regia & Anglicanâ polyglottâ deprehensa fuerunt ornata, Latinisque lemmatibus distinctim illustrata. Editio nova planè & singularis tertiâ jam vice accuratè recognita, & ultimò quidem ad duos in Europa vetustissimos codices manuscriptos rigidiùs imprimis quoad accentus examinata, nec non observatarum ac Latinè redditarum vocum ἅπαξ δὶς λεγομένων, locorum item parallelorum uberiori additione plurimùm aucta, à Joh. Henr. Mayo ss. Theol. D. ejusdemque ut & lingu. Orient. Prof. ord. Acad. Gissena 8°.

Un nouveau Testament Grec & Aleman chez Jean Philippe André.

Novum Testamentum Græco-Germanicum præter consueta summaria & loca parallela præter vocum ἅπαξ Καὶ δὶς λεγομένων annotatione ac interpretatione, nec non observationibus criticis & variantibus lec-

tionibus necessariis ornatum, & quod utrumque textum correctè admodùm editum Francofurti apud Philip. Andrea.

Mr. Junker a continué Sleidan jusqu'à la fin du siécle passé. La mauvaise foi de Sleidan est si connuë qu'on s'étonne qu'on ait pû trouver *un continuateur, & la continuation un Libraire.*

Joannis Sleidani de quatuor summis imperii libri tres olim ab Henrico Meibomio materiarum sedibus illustrati, nunc vero in cont. Ægidii Struchii Profess. publici Histor. in Academiâ Wittemberg. cont. sam. Schurs Fleischii Hist. & Gr. L. in eadem Academia usquè ad annum 1678. *& Christ. Junkeri Rectoris Eisen. usquè ad finem saculi xvii. denuò editi & accuratissimè emendati.* 8o.

On a fait en même tems une nouvelle édition de la Grammaire Grecque du nouveau Testament composée par George Pasor.

Georgii Pasoris Gr. linguarum Prof. Grammatica Graca novi Test. in gratiam S. Litterarum & lingua Graca studiosorum, nunc correcta & aucta exemplis septem dialectorum N. T. omnibus, & duplici indice, altero rerum, altero dictorum, nec non brevibus annotationibus edita à M. G. C. Burcklio in 8°. *F. Francofurti.*

Sande vend un livre bien necessaire, si le titre est fidelle, la pratique infaillible de la Medecine.

Michaëlis Bernardi Valentini Archiatri & P. P. Gisseni praxis Medicinæ infallibilis, quâ novâ faciliqué methodo exacta morborum dignotio, felixque curatio, secundùm recepta modernorum principia, in succinctis tabulis priùs ob oculos posita; non tantùm publicæ, sed & privatæ medicamentorum dispensationi applicatur, cautelis practicis & observationibus Auctoris rarioribus illustratur, tandemque consiliis ac secretis Archiatrorum nostro tempore felicissimorum ex aulis Principum & illustrium virorum communicatione petitis, exornatur, Francofurti, apud Dominic. à Sande 4°. cum figuris æneis.

L'Auteur est un des plus fameux Medecins d'Alemagne & dont les oüvrages sont dans une estime generale. En voici quelques-uns qui vont paroître.

Un recueil de ses propres experiences pendant une pratique de trente ans.

Nosocomium Academicum tradens casus selectiores è praxi 30. annorum ab Auctore annotatos, & in Academiâ Gissenâ publicè ventilatos. Ibid.

La maniere de préparer chez soi les remedes necessaires.

Dispensatorium domesticum, cum supplemento Polychrystorum exoticorum de magnesia alba, & fildro lapide. Ibid.

Celui-ci donnera une idée avantageuse du cœur de Mr. Valentin, & le fera paroître aussi honnête homme qu'habile Medecin.

Animadversiones in Machavellum Me-icum de ratione status Medicorum. Ibid.

L'Auteur combat vivement dans cet uvrage les Medecins politiques qui sa-:ifient les malades à leur gloire ou à honneur du corps. Il veut que la gueri-n du malade soit l'unique but du Me-ecin, & qu'il soit toûjours prêt de tout crifier à cette fin, & à choisir les remedes ont il espere quelque succès, sans tant retours interessez sur le jugement que n fera de sa conduite si le succès ne ré-ond pas à son attente.

DE COLOGNE.

On a imprimé ici chez Promper *l'Epi-me de Turselin en Latin avec une con-nuation jusqu'à ce tems.*

Horatii Turselini è Soc. Jesu Historia-um ab orbe condito usque ad annum 1595. *pitome hâc postremâ editione continuata anno ubi Auctor desiit ad hac usque tem-ra, accedit separatim chronologia & se-es nova Pontificum & Imperatorum. Co-nia Agrippina, sumptibus Jacobi Promper.*

DE STRASBOURG.

Mr. Lederlin vient d'achever tout à la is les nouvelles éditions d'Aphtone & de heon anciens Rheteurs, & de l'Histoire iverse d'Elien.

Æliani varia historia libri 14. *cum notis Joan. Schefferi interpretatione Justi Vulteii, variis item lectionibus trium manuscriptorum codicum è regia Bibliotheca Parisiensi notis posthumis Joa. Schefferi, fragmentis Æliani, indice Græco & Latino, annotationibus Joachimi Kichnii, editio postrema prioribus emendatior, cui accedit præfatio Joan. Henrici Lederlini* 8o. *Argentorati, apud Joan. Reinhold Dulsekerum.*

Aphtoni Sophistæ progymnasmata Græcè & Latinè cum notis Joan. Schefferi, editio nova variis iterum lectionibus manuscripti codicis è Regia Parisiensi bibliotheca & scholiis Græcis, indicibus atque annotationibus brevibus aucta, operâ Joan. Henrici Lederlini 8°. *Apud eumdem.*

Theonis Sophistæ progymnasmata Græcè & Latinè cum notis Joan. Schefferi & Prisciani præ exercitamentis Rhetoricis editio nova, variis lectionibus, emendationibus, supplementis atque scholiis Græcis nunquam ante editis è manuscripto codice Regiæ bibliothecæ Parisiensis indicibus necessariis aucta, curante Joan. Henrico Lederlino 8°. *Ibid. apud eumdem.*

D'ITALIE, DE VENISE.

Mr. Patarol travaille fortement à une nouvelle édition des *déclamations de Quintilien* revûë sur les manuscrits. Il aura

soin qu'elle soit correcte, & il en éclaircira les difficultez par des remarques, mais ce qui rendra cette édition singuliere, c'est *la refutation de chaque déclamation composée en Latin par Mr. Patarol*, qui a copié assez exactement le stile & le tour de son Auteur, imprimée après chaque déclamation. A la tête de l'ouvrage on trouvera une dissertation, où le sçavant Editeur recherche qui est le veritable Auteur des déclamations.

Mr. Patarol nous donna en 1708. une nouvelle édition des panegyriques anciens in 8°. avec une traduction Italienne à côté, & de sçavantes notes où il se sert fort heureusement de la science des medailles pour jetter un grand jour sur divers endroits obscurs des panegyriques. Le texte de cette édition a été revû sur cinq manuscrits.

L'Imprimerie de Venise si celebre autrefois sous les Caliergues, les Aldes, les Juntes & les Turrisans, reprend son ancienne splendeur par les soins du Sieur Bortoli. Cet habile Libraire veut s'appliquer à renouveller par des éditions exactes les livres que ses fameux prédecesseurs ont eû le bonheur de communiquer les premiers à la Republique des Lettres. Il a commencé par l'édition *du grand Etymologique Grec*, il a dessein de mettre sous la presse *les Lexiques de Varin & d'Eschius*.

Les soins du Sieur Bortoli ne se bornent pas aux ouvrages Grecs, il vient d'impri-

mer deux livres Armeniens, *une Theologie morale & des sermons pour toute l'année à l'usage de l'Eglise Armenienne.* Mr. Cacciatur Ariachiel Prêtre Armenien, Auteur de ces deux ouvrages, va faire imprimer une *Philosophie en Armenien.*

DE BRESSE

Le Pere Semeri Jesuite François établi depuis long tems à Rome, où il a enseigné la Théologie morale, a répondu à un Ministre Grison nommé Jacques Picenino. Ce Prédicant avoit osé refuter les controverses du fameux Panigarole, & la partie d'un grand ouvrage du Pere Segneri contre les Incredules, *Incredulo senza scusa*, où ce Pere a refuté les Protestans.

L'ouvrage du Ministre écrit en Italien sous le titre *d'apologie des Reformez & des Reformateurs*, & répandu en Italie dans un tems où elle est pleine d'heretiques, a fait craindre qu'il ne portât la seduction dans des lieux où l'erreur n'a encore pû penetrer. Le P. Semery lui a opposé une refutation solide, & qui dans sa brieveté ne laisse rien à désirer pour la conviction de l'erreur.

Breve difesa della vera Religione contro il grosso volume di Giacomo Picenino apologista de pretesi Riformatori e Riformati in Brescia, *per Gio Maria Riccardi* 1710.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Mr. Rai, si connu par son ouvrage sur les plantes, avoit travaillé avec la même exactitude sur les insectes. On vient de publier ce dernier ouvrage avec une addition où l'on décrit de certains escargots particuliers à la grande Bretagne. Mr. Lister est Auteur de cette addition.

Joannis Raii Historia insectorum, cui subjungitur appendix de scarabaïs Britannicis in 4°. *Londini*, 1710.

Un inconnu a entrepris la défense de Novatien contre Mr. Vhiston, qui en se déclarant ouvertement Arien a prétendu s'appuyer de l'autorité de cet ancien Auteur heretique sur la Penitence, mais dont la Foi sur la Trinité n'a jamais été suspecte.

Novatianus ab Arianismi imputatione vindicatus, sive tentamen in quo librum Novatiani de Trinitate à Domino Vhiston ad calcem libri cui titulus, Conciones & tentamina, nuper editum, Arianismo non favere probatur, in 8°.

Il n'est pas surprenant que le Sabellianisme se renouvelle en même tems que l'Arianisme dans un païs où chacun se fait une Religion à son gré. Mr. Clendon Avocat s'est allé perdre dans des raisonnemens temeraires sur la Trinité. Son *traité des divers sens du mot de personne* enseigne le pur Sabellianisme.

Le Docteur Nichols a donné *un commentaire fort étendu sur le livre des prieres communes de l'Eglise Anglicane, in folio.*

Tonson vend les ouvrages de Mr. Congreve Poëte du premier ordre, surtout pour la Comedie, partagez en trois volumes. L'édition nouvelle de Lucrece *in* 4°. avec un ample recueil de variantes est achevée.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

L'infatigable Mr. le Clerc ne cesse point de produire de nouveaux livres. En voici un qui ne déplairra pas à ceux qui sont dans le goût de la Philosophie Platonicienne. Il est imprimé chez Decoup *in* 8°.

Æschinis Dialogi Socratici tres Græcè & Latinè, ad quos accessit quarti fragmentum Latinum. Vertit & notis illustravit Joannes Clericus, & ad calcem addita sunt silva Philolologica cum omnium indicibus necessariis.

Le troisiéme chapitre *des remarques Philologiques* est une apologie de Socrate contre tout ce que l'on a publié de desavantageux à la memoire de ce Philosophe.

DE LEYDE.

Un Curieux a fait graver les coquillages que Mr. Rumphius a ramassez avec beaucoup de soin & de dépense dans son cabinet, le plus riche de l'Europe en ce genre de curiosité. La gravûre est parfaite.

belle, on a seulement ajoûté aux fi-
des tables où les noms de ces coquil-
se trouvent en differentes langues.
*esaurus imaginum, piscium Testaceo-
quales sunt cancri echini, echinome-
ella marina &c. ut & cochlearum, inter
numerantur lunares, laciniata,
ri, valvata sive semilunares val-
striata, cassides tuberosa, verru-
laves & murices, globosa, bucci-
strombi, voluta, alata, porcellana
res & minores, cylindri &c. Quibus
lunt conchylia, ut nautitus cornu
nonis &c. Concha univalvia & bival-
marum species sunt solenes univalvii,
a aspera, chama laves, pectines,
nculi, tellina, solenes bivalvii, mus-
pinna, ostrea &c. Denique mineralia,
metalla, lapides & argilla variis in
reperta, quorum omnium maximam
m Georgius Everhardus Rumphius
. Doctor & Acad. Casarea natura Cu-
um Collega, dictus Plinius Indicus,
git, jamverò natura amator & curiosus
am in hunc ordinem digessit, & nitidis-
ari incidi curavit. Lugd. Batavorum
Petrum Vander Aa Bibliopolam 1711.*

D'AVIGNON.

r. Droüet de Maupertuis a traduit
*egé de la vie de Frere Arsene de Jan-
Religieux de Citeaux, reforme de la*
oût 1711.

Trape, connu dans le siécle sous le nom du Comte de Rosemberg. mort à l'Abbaye de Bonsolas en Toscane le 21. *Juin* 1710. *écrit en Italien* 1711. *Cette traduction se trouve à Paris chez L. Guerin & Raimond Mazieres ruë Saint Jacques, & à Lion chez Certe & Plaignard.*

Dieu a voulu dans ce siécle livré à la mollesse montrer à la France & à l'Italie un miracle de la Grace pour ranimer l'esprit de penitence. Jamais on ne la prêcha tant, jamais peutêtre on ne la pratiqua moins.

DE CAEN.

Le P. Aubert Jesuite Professeur Royal des Mathematiques a cedé aux instances de Mr. de la Briffe nôtre Intendant, & des Sçavans de ce païs si fertile en Auteurs celebres. Il a enfin souffert l'impression de la harangue qu'il prononça cet hyver à l'ouverture de sa Classe, *sur l'excellence & l'utilité des Mathematiques, c'est un in* 4°, *de* 29. *pages.* Le Pere Aubert réduit son sujet à deux propositions. 1. *Parmi les Sciences purement humaines il n'y en a point de plus digne de l'esprit que celle des Mathematiques.* 2. *Parmi les Sciences purement humaines il n'y en a point de plus utile à la Republique que celle des Mathematiques.* L'idée qu'il donne d'abord de la Mathematique est grande. ,, La Mathematique, dit-,, il, n'est pas tant une Science particuliere

„ que l'assemblage de toutes les Sciences
„ exactes : elle embrasse toutes les veritez
„ qui peuvent s'exprimer par des nombres,
„ elle en renferme qui passent tous les
„ nombres imaginables & qui tiennent de
„ l'infini." Il prouve ensuite sa premiere proposition en montrant que la Mathematique merite nôtre attention plus qu'aucune autre Science, parce qu'elle enseigne des *veritez plus pures, plus surprenantes, plus variées, plus curieuses.* Il entre sur chacune de ses preuves dans des détails & dans des paralelles où l'on sent un esprit juste & naturellement éloquent. Dans la seconde partie il montre l'utilité des Mathematiques en faisant voir I. *Qu'elle rend l'esprit juste, solide, & propre aux grandes affaires.* II. *Que c'est par elle que les Arts atteignent à leur perfection.* Au reste l'Orateur prouve plus qu'il n'a promis, & la lecture de son discours prévient & détruit l'objection la plus commune contre l'étude des Mathematiques. On assûre qu'elles desséchent toûjours l'esprit, & qu'elles jettent dans le stile je ne sçai quoi d'aride & de sauvage. Le P. Aubert est un exemple convaincant de la fausseté de ce préjugé.

DE PARIS.

Mr. l'Abbé de Villiers n'a jamais fait servir son grand talent pour la Poësie qu'à regler les mœurs. On en verra d'éclatantes

preuves dans le recueil de ses poësies qui va paroître. Il contient plusieurs Epitres morales du même goût que celle qu'il vient de laisser échapper *sur l'Opera & les autres spectacles*, où il attaque l'Opera, non seulement en Prédicateur Chrétien, mais en Critique habile. Non content d'effrayer les ames soigneuses de leur salut par ce que l'Opera a de dangereux, il tâche d'en dégoûter par ce qu'il a de défectueux & de déraisonnable. Il est vrai qu'il ne touche cette critique que d'un air railleur, mais une raillerie fine réüssit mieux qu'une critique aigre & sérieuse quand il s'agit de dégoûter. Quand il veut faire plus que de railler on sent l'élevation de son genie & la justesse de son discernement. L'endroit où il fait le caractere de nos deux Tragiques servira à juger du reste de la piece. *Si l'on eût reduit la Musique aux intermedes*, dit nôtre Poëte.

La fiere Tragedie en auroit moins souffert,
On n'eût point sous son nom impunément offert
Les lubriques chansons & la danse effrontée;
Peut-être dans sa force elle seroit restée.
Tu sçais dequel cahos Corneille la tira:
Le Theatre François ignoroit l'Opera;
Mais il en faisoit voir, en proye à l'ignorance,
Le spectacle bizarre & l'enorme licence.
Tout étoit monstrueux & fable & diction,
Tous les actes changeoient de scene & d'action,

t des meilleurs Auteurs on voyoit chaque piece
'elle que l'Opera, sans mœurs & sans justesse.
Corneille alors parut, & son genie heureux
hercha la verité dans ces tems tenebreux,
s trouva, la fit voir, & sa Muse hardie
us la loi du bon sens remit la Tragedie.
Les Heros en Heros apprirent à parler,
sujet mieux conduit facile à démêler,
amenant de lui-même au point qui le termine
'eut plus besoin d'un Dieu sorti de sa machine.
Racine après Corneille au Theatre admiré
pporta sur la scene un vers plus épuré,
us exact, garda mieux l'égalité du stile;
du goût ancien à profiter habile
nduisant avec art la même passion,
ans sa simplicité conserva l'action,
nnit les jeux de mots, les pointes & les stances,
du faux merveilleux abolit les licences.
Heureux, si le Theatre au bon sens ramené
'avoit point, de l'amour aux intrigues borné,
û devoir inspirer d'une aveugle tendresse
ux plus sages Heros la honte & la paresse,

Peindre au bord de l'Hydaspe Alexandre amoureux,
Laissant là le combat pour parler de ses feux,
Et du jaloux dessein de surprendre une ingrate
Au fort de sa défaite occuper Mitridate;
Faire d'un Musulman un amant délicat,
Et du sage Titus un imbecille, un fat,
Qui coëffé d'une femme, & ne pouvant la suivre
Pleure, se desespere & veut cesser de vivre.

Cette Epître est imprimée *in* 4°. chez Collombat.

Les autres Epîtres qui vont paroître ont pour sujet la vanité de ceux qui veulent qu'on les flate dans leurs portraits, les causes du peu de fruit des Sermons, la difficulté d'écrire l'Histoire, les écueïls qu'on doit éviter en écrivant sur la Religion & sur la Morale, les peines de la mauvaise fortune & les abus de la bonne, la veritable élegance du stile.

L'Art de prêcher, & le Poëme sur l'amitié paroîtront dans ce recueïl bien differens de ce qu'ils ont paru.

FIN.

TABLE

Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences des beaux Arts. Mois d'Août 1711.

CXIV. TRaité des abus de la Critique en matiere de Religion par le P. de Laubrussel de la Compagnie de JESUS. Page 1311

CXV. Apparatus Biblicus in tres libros tributus &c. *Apparat de la Bible divisé en trois livres &c. Par un Religieux Carme Déchaussé.* p. 1339

CXVI. Animadverſiones Philologicæ in Jobum &c. *Remarques Philologiques sur Job &c. Par Albert Schultens de Groningue.* p. 1356

CXVII. *Monument trouvé au Prieuré de Belhomer.* p. 1364

CXVIII. *La vie de Meſſire Charles de Saint Denis Sieur de St. Evremont, Maréchal de Camp des armées du Roi très-Chrétien. Par Mr. des Maiſeaux.* p. 1371

CXIX. *Geographie hiſtorique, ou deſcription de l'Univers &c. Par Mr. de la Forest du Burgon. Tome ſecond.* p. 1395

CXX. *Réponſe à Mr. Wolfius touchant ſon livre intitulé*, Aërometriæ Elementa. p. 1403

CXXI. *Seconde diſſertation ſur les épreuves ſuperſtitieuſes appellées le Jugement de Dieu, à l'occaſion de St. Drauſin Evêque de Soiſſons.* p. 1407

ART. CXXII. *Histoire de la décour de la conquête du Perou traduite pagnol d'Augustin de Zarate.*
ART. CXXIII. *Traité des maladies & des remedes propres pour leur g Par Mre. Antoine Maître Jan Ch Juré du Roi à Meri sur Seine.*
ART. CXXIV. *Suite de l'extrait de l re du Fanatisme, par Mr. de Bru de ce qu'il s'en trouve dans le mo dent.*
ART. CXXV. *Les Georgiques de Vir duites en vers François, ouvrage me de Mr. de Segrais.*
ART. CXXVI. *Nouvelles Literaires*
D'Ingolstad.
De Hall.
De Dresde.
D'Iena.
De Lipsic.
De Francfort.
De Cologne.
De Strasbourg.
D'Italie, de Venise.
De Bresse.
D'Angleterre, de Londres.
De Hollande, d'Amsterdam.
De Leyde.
D'Avignon.
De Caën.
De Paris.

Fin de la Table.

ERRATA DU MOIS d'Aoust 1711.

PAge 1313. l. 20. *otez le point, & ne laissez que* la virgule *avant* quelle.

Page 1317 l. 7. *lis.* c'en est beaucoup.

Page 1351 l. 27. *mettez une virgule aprés* Idoles.

Page 1352. l. 16. *lis.* Haccedos.

Page 1398. l. 27. talo, *lis.* talc.

Page 1399. l. 20. une, *lis.* un.

Page 1402. l. 28. à la terre, *lis.* & la terre.

Page 1451. l. 2. prétend, *lis.* prétendu.

Page 1480 l. 22. *ajoutez* Καὶ aprés [illegible].

—— l. 31. *lis.* λειπομένων.

Page 1481 l. 6. *lis.* qu'il aiτ pû.

—— l. 11. *cùm continuatione.*

—— l. 12. *lis.* Strauchii.

—— l. 13. *lis.* & Conradi Samuelis Schurtz Fleis-chii.

—— l. 22. & ailleurs, *lis.* pastor.

Page 1482 l. 29. *lis.* Polycrestorum.

Page 1487 l. 6. *otez* de.

Page 1492. l. 14. *lis.* lorsqu'il s'agit

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1711.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	9. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1711.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXI.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.
Septembre 1711.

ARTICLE CXXVII.

EXPLICATION HISTORIQUE des fables, où l'on découvre leur origine & leur conformité avec l'Histoire ancienne, & où l'on rapporte les epoques des Heros & des principaux evenemens dont il est fait mention. Par Mr. l'Abbé B.... A Paris, chez François le Breton au bout du Pont neuf proche la ruë de Guenegaud 1711. 2. *tomes in* 12. *tome* 1. *pages* 410. *tome* 2. *pages* 449.

IL est aisé, dit Mr. l'Abbé Baniere, de s'appercevoir en lisant les fables qu'elles renferment quelques veritez. Comme les voiles qui enve-

loppent ces veritez ont répandu sur les fables une obscurité mysterieuse, les fables sont devenuës des enigmes que chacun explique selon son goût, ses préjugez, ses études. Le Physicien croit y trouver les secrets de la nature, le Politique les rafinemens de la prudence, le Philosophe la morale la plus pure, le Chymiste les merveilles de son Art; enfin chaque espece de Sçavans a regardé la fable comme un païs de conquête.

Ce n'est pas ainsi qu'en ont jugé les Peres de l'Eglise, Origene, Lactance, Arnobe, S. Augustin. Ils ont prouvé aux Philosophes payens que les allegories inventées pour relever les fables & pour en sauver le ridicule étoient de pures visions; que la fable n'étoit que l'ancienne Histoire défigurée & corrompuë par les Poëtes: c'est sur ce plan que des Sçavans du premier ordre, Bochart, Vossius, Heinsius, Rudbekius, ont entrepris en expliquant les fables de les faire servir à confirmer la verité de nôtre Religion. Cependant quoiqu'on ne doute plus

que les fables ne renferment une partie de l'Hiſtoire ancienne, il ne faut pas s'imaginer que toutes leurs circonſtances y faſſent allusion : ce ſeroit une extremité auſſi vitieuſe que de croire qu'elles ne renferment que quelques préceptes de Morale & de Phyſique.

Mr. l'Abbé Baniere ne s'attache dans le livre dont nous parlons qu'à découvrir ce que les fables ont d'hiſtorique ; & ceux qui l'ont dévancé dans cette carriere lui ont paru trop chargez d'érudition ; pour lui il a craint d'ennuyer ſes Lecteurs par de longs paſſages Hebreux, Arabes, Grecs. Il a bien vû que les Sçavans, & ſur tout certains Sçavans, ne feront pas grand cas d'une maniere ſi dégagée de traiter la fable, mais il ſe flate que le grand nombre des Lecteurs préferera la ſimplicité & la clarté au vain faſte des citations. Dans ces occaſions, ajoute-t'il, l'épargne coûte plus que la profuſion, il eſt en effet plus aiſé de tranſcrire que d'abreger des paſſages, que de les incorporer dans ſon texte, que de les rendre ſenſibles. Quoi qu'il

en ſoit, il y a des Lecteurs que la ſeule bigarrure des caracteres effraye. On regarde les livres chargez de citations comme des mines fort riches, mais où les pierreries ſont ſi difficiles à déterrer, qu'on aime mieux s'en paſſer que de ſe donner la peine d'y travailler ; on ſçauroit plus de gré à l'Auteur de les avoir miſes en œuvre.

C'eſt ce que Mr. Baniere a fait. Il donne en deux petits tomes les précis de pluſieurs gros volumes: il veut pourtant qu'on ne regarde cet ouvrage que comme un eſſai. Sa modeſtie n'empêchera pas qu'on ne juge plus avantageuſement de ſon travail : il a préferé le ſtile de dialogue à celui de diſſertations, perſuadé qu'il égayeroit par ce moyen une matiere qui lui a paru fort ſeche.

La maiſon de campagne d'une Dame nommée Cliante eſt la ſcene des dialogues. Cette Dame, l'Abbé Theophile qui eſt le Docteur de la piece, & un ami de l'Abbé nommé Alcidon, homme ſans étude, ſont les perſonnages des dialogues.

Par leurs caracteres l'Auteur a voulu marquer que son ouvrage est à la portée de tout le monde. En introduisant une Dame il s'est débarrassé des discussions épineuses qu'on ne peut faire entrer dans l'instruction des femmes sans choquer la vraisemblance. Son Abbé ne se pique pas d'inventer, content de proposer ce qu'on a dit sur son sujet renfermé par l'Auteur en vingt entretiens.

Il prouve dans le premier que les fables ne sont pas de pures allegories. Dans le second & dans le troisiéme il recherche les sources des fables. Il en découvre quatorze. I. La vanité des hommes, à qui la verité toute simple n'a pû plaire sans les ornemens que la fiction lui prête. II. Le défaut des lettres & d'autres monumens fidelles qui pûssent transmettre à la posterité les faits tels qu'ils s'étoient passez. III. La fausse éloquence des Orateurs, les flateries des Historiens, canaux infidelles d'une tradition corrompuë. IV. Les relations des Voyageurs, aussi menteurs dans les pre-

miers tems qu'ils le sont aujourd'hui. V. La fertile imagination des Peintres & des Poëtes, sur tout de ceux qui ont travaillé pour le Theatre. VI. Plusieurs noms donnez à la même personne, qui ont jetté dans l'erreur en la faisant partager en plusieurs personnes, ou le même nom porté par plusieurs personnes, & qui a contribué à les faire confondre en une seule. VII. Une Physique grossiere. VIII. L'établissement des Colonies, & l'invention des Arts mal conçûs & mal exprimez par des peuples barbares. IX. Les mensonges interessez des Prêtres. X. L'envie d'avoir des Dieux pour Ancêtres. XI. L'Ecriture sainte mal entenduë. Mr. Baniere n'indique cette source que pour montrer qu'il n'ignore pas ce que de grands Hommes ont pensé sur le rapport des fables avec des evenemens de l'Histoire sainte. Il n'entre point du tout dans ce sentiment. Les Juifs, dit-il, étoient une Nation fort méprisée de leurs voisins, peu connuë des peuples éloignez, si jalouse de sa loi & de ses ceremonies qu'elle les cachoit aux étrangers comme à des

profanes. Y a-t'il donc la moindre vraisemblance que les fables & la Religion de toutes les autres Nations soient tirées de l'histoire Juive ? D'ailleurs, ajoute judicieusement Mr. Baniere, dementira-t'on toute l'histoire ancienne, & des monumens autentiques qui nous assûrent de l'existence des Heros Grecs fort differens des Heros Juifs ? La ressemblance des evenemens suffit-elle pour les confondre ? Agamemnon n'a-t'il pû vouloir sacrifier sa fille dans la crainte de perdre le commandement de l'armée ? Quelle necessité oblige de supposer que l'histoire de Jephté soit cachée dans celle d'Iphigenie ? XII. L'ignorance de l'histoire ancienne & la hardiesse de suppléer par des fictions aux connoissances qui manquoient. XIII. L'ignorance des langues & les méprises qu'elle a produites. Enfin l'ignorance de la Geographie. Mr. l'Abbé Baniere, attentif à faire connoître tous les Auteurs qui lui ont donné quelques lumieres, reconnoît avec une sincerité propre des veritables Sçavans que le Pere Tourne-

mine lui a indiqué presque toutes les sources des fables, dans le projet que ce Pere a fait paroître dans nos Memoires de l'an mil sept cens deux.

L'origine de l'Idolatrie est la matiere du quatriéme entretien. L'Auteur propose d'abord le sentiment de Vossius, qui a crû que l'idolatrie avoit commencé par l'erreur qui fit imaginer deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, & par le culte qu'on leur rendit; mais il préfere à ce sentiment celui du Pere Tournemine, que l'amour & la crainte ont porté les hommes jusqu'à l'idolatrie. La crainte a fait adorer les astres dont on apprehendoit les influences malignes, les vens, le feu, dont on redoutoit les effets terribles. La reconnoissance & la tendresse pour les morts a porté à consacrer leur mémoire; la veneration pour les Princes a passé jusqu'à l'adoration. Enfin les objets de toutes les passions sont devenus les objets du culte d'une Religion toute charnelle. L'Auteur entre ici dans un détail curieux sur les diffe-

rentes especes de Divinitez adorées par les Payens, & sur les differens motifs qu'on a eûs de regarder certaines personnes comme enfans des Dieux.

Dans les entretiens précedens l'Auteur a posé les principes de sa maniere d'expliquer les fables. Il commence dans le cinquiéme à la réduire en pratique. Cet entretien explique les fables qui regardent Jupiter, & les rapporte à l'histoire selon le plan d'Erhemere adopté autrefois par Ennius, & de nos jours par le sçavant Pere Pezron dans son livre sur l'antiquité des Celtes. C'est sur ce même plan que Mr. Baniere nous donne l'histoire de Saturne, de Janus, de Themis, de Junon, de Mercure, d'Atlas & de Promethée. Mr. le Clerc lui a fourni l'histoire de Venus & d'Adonis. Il suit dans l'histoire de Minerve l'opinion la plus commune qui la fait fille de Cecrops; il adopte les conjectures du Pere Tournemine sur le fameux differend de cette Déesse avec Neptune touchant la ville d'Athenes. L'histoire d'Apol-

lon est toute de l'Auteur qui en fait un Prince Grec ; il fait aussi de Vulcain un Prince de Sicile , & de Mars un Roi de Thrace.

Quoi qu'il s'arrête beaucoup plus aux Divinitez Grecques & Romaines il n'a pas oublié les Divinitez Barbares, Egyptiennes, Phéniciennes, & Syriennes. Il propose sur chaque Divinité les conjectures des Sçavans, & préfere pour l'ordinaire celle du Pere Pezron, ou celle de Mr. le Clerc.

L'histoire des Dieux de la terre & des Dieux de l'enfer remplit le huitiéme entretien. Demogergon, ou le genie de la terre, n'est qu'une idée Philosophique. Nôtre Auteur reconnoît trois Cibelles, l'une mere, l'autre femme de Saturne Prince Titan, & la troisiéme fille de Meon Roi de Phrigie : il partage entre elles ce que la fable dit de la mere des Dieux.

Il fait Pluton Roi d'Espagne, s'attachant encore en ce point au systême du Pere Pezron. S'il abandonne Mr. le Clerc sur le Royaume de Pluton, que Mr. le Clerc met en Epi-

re, il suit ce Sçavant dans l'histoire de Ceres qu'il suppose avec lui Reine de Sicile. Tout le systeme poëtique des Enfers est expliqué dans le neuviéme entretien, & l'Auteur prétend après Diodore que les funerailles des Egyptiens en sont la premiere origine. Le dixiéme entretien traite des Divinitez de la mer. On y lit que Neptune a été un Prince Titan frere de Jupiter & son Amiral, Protée un Roi d'Egypte; qu'il y a eû deux Thetis, une du tems des Titans Princesse de leur sang, l'autre Reine de quelques Isles voisines de la Thessalie mere d'Achille. Les petites Divinitez des bois, des fleuves, des fontaines, les Dieux Penates, ont leur place dans l'onziéme entretien. Mr. Baniere enseigne avec beaucoup de probabilité que l'antiquité a donné le nom de Satyres aux grands singes, ce qui n'empêche pas, dit-il, que des apparitions où le Demon a pris cette hideuse figure n'ayent rendu la créance des Satyres plus ferme & plus étenduë. Son idée sur les Dieux Penates est fort juste. Il n'en fait pas,

une eſpece de Dieux ſéparée : c'étoient, dit-il, les Dieux que chacun choiſiſſoit pour protecteurs, ſoit que ces protecteurs fuſſent choiſis parmi les grands Dieux ou parmi les moindres Divinitez, ou qu'enfin ce fuſſent de nouvelles Divinitez conſacrées par celui qui les adoroit, ſes ancêtres, ſes bienfacteurs.

Cet entretien & le premier tome finiſſent par des reflexions très-juſtes ſur l'idolatrie. Mr. Baniere fait ſentir combien l'idolatrie dominante pendant plus de deux mille ans eſt un ſpectacle mortifiant pour l'humanité, combien cet excès d'erreur degrade la raiſon. Il montre encore que les Philoſophes mêmes avoient part aux erreurs populaires, excepté un petit nombre d'impies,& que malgré l'extravagance de cette Religion brutale ſa deſtruction n'a pû être l'effet que d'une puiſſance divine. Rien de ſi monſtrueux que l'idolatrie, mais rien de ſi ſéduiſant. Des Dieux ſemblables à nous, des Dieux vindicatifs, impurs, avares, étoient faits pour une nature corrompuë, ou

plûtôt c'étoit la cupidité & ses passions que l'homme adoroit, Divinitez dont il reconnoit avec trop de plaisir la souveraineté pour se revolter aisément contre elles. Toutes les ceremonies de cette Religion commode étoient des divertissemens & souvent des divertissemens dont la pudeur étoit bannie, & qui allïoient la pieté à la débauche ; l'agréable de cette voluptueuse Religion en cachoit le ridicule. Quel pouvoir humain eut suffi pour rappeller dans la memoire des hommes presque abrutis le vrai Dieu si profondement oublié, pour faire embrasser à des peuples si corrompus une Religion chaste & crucifiante ? Si l'idolatrie étoit capable de se soutenir par son caractere, comment la renverser quand tout l'univers étoit ligué en sa faveur, quand les Empereurs Romains employoient & toute leur autorité & les cruautez les plus barbares pour la soutenir, quand les Philosophes, ennemis plus dangereux que les Tyrans, épuisoient en sa faveur les artifices les plus séduisans pour en addoucir, pour en colorer les absurditez, pour

la rapprocher de la veritable Religion, pour réduire à une apparente unité la multitude de leurs Dieux, pour justifier par des allegories les fables les plus choquantes? La magie même fut mise en œuvre, l'enfer se déchaîna, tout fut inutile, douze pauvres Pêcheurs & leurs Disciples, vil peuple, le rebut du monde, mirent en poussiere toutes les idoles au pied de la Croix. Peut-on méconnoître l'Auteur de cette merveille?

Extrait du second Tome.

Le premier tome de l'explication des fables est pour les Dieux, le second pour les Demi-Dieux. Monsieur Baniere commence d'établir selon la méthode de Mr. Loescher, docte Aleman, la Chronologie des tems heroïques divisée en vingt-cinq generations, qu'il suppose de cinquante ans chacune. La premiere commence avec le Royaume de Sicione, deux cens soixante cinq ans après le deluge, & la derniere au rétablissement des Olimpiades. On trouve ici une table Chrono-

logique de ces generations, & un court abregé de l'histoire des tems heroïques, qui remplissent le douziéme entretien & servent d'introduction aux entretiens suivans.

Le treiziéme parle du deluge universel, du pretendu deluge particulier arrivé sous Deucalion Roi de Thessalie, d'Europe & de Cadmus, de Bacchus, de Persée, de Meduse, de Bellerophon. L'Auteur distingue plusieurs Bacchus. L'Histoire d'Osiris, dit-il, chargée des avantures de Moyse a fait le fonds des fables qu'on conte de Bacchus fils de Semelé. Ce qu'il dit de Persée, d'Atlas & des Gorgones, seroit plus exact s'il avoit consulté Rudbekius. Il tâche dans le quatorziéme entretien de donner quelque ordre aux grandes actions d'Hercule : il met tout ce que les Poëtes en disent sur le compte de l'Hercule Thebain, hors l'expedition dans les Gaules où il ne veut pas qu'il ait penetré. Il adopte dans le même entretien les explications de Bochart & de Mr. le Clerc sur l'histoire des Argonautes & sur les fameu-

ſes harpies, qui ne ſont que des ſauterelles ſelon ces deux Auteurs.

Les avantures de Theſée, de Meleagre, la guerre de Thebes & celle de Troye, ſont des évenemens où l'hiſtoire paroît plus ſenſiblement que dans les actions d'Hercule; & les quatre entretiens qui en traitent tiennent plus de la narration que de la conjecture.

Les deux derniers entretiens achevent d'expliquer les metamorphoſes d'Ovide, qui n'ont pas trouvé place dans les entretiens précedens. Ici Mr. l'Abbé ſemble avoir moins de dégoût pour les explications phyſiques & pour celles qu'on tire des étymologies, mais la regle dont il fait un plus grand uſage, c'eſt de donner pour hiſtorique ce qui reſte dans une fable après en avoir retranché tout le merveilleux, & de regarder les fables comme autant de petits poëmes. Il a pris cette regle du Pere Tournemine, qui a donné pour exemple de l'uſage qu'on en peut faire la fable d'Hyacinthe. Mr. Baniere en ſuivant la même méthode explique fort heureuſement

la fable de Niobe. Mais ne faut-il pas mettre quelque limitation à cette regle ? En l'étendant trop ne court-on pas risque de prendre des fables pour des veritez, parce que ce sont des fables simples & naturelles ? Les goûts, les génies des Poëtes sont differens. Il y en a de nos jours, & il y en a eû de tout tems, qui dans leurs fictions ont préferé le vraisemblable au merveilleux. Ce n'est donc pas une regle sûre que cette vraisemblance & ce naturel de l'evenement, pour l'ôter à la fable & le donner à l'histoire. Afin de rendre la regle moins fautive il faut y joindre l'autorité de quelque Historien, qui ait au moins indiqué comme un fait réel la partie de la fable qu'on suppose historique. Je dis l'autorité d'un Historien, car je compte pour rien l'autorité des Scholiastes, & celle de certains Grammairiens qui se sont mêlez d'interpreter les fables. L'autorité de Palephate, de Fulgence ou de Phurnatus, par exemple. La regle ainsi limitée est une clef fort utile pour entrer dans le vrai sens des fables.

Finissons par ce beau passage de Lactance * par où finit le livre dont nous parlons. *Vera sunt ergò quæ loquuntur Poetæ, sed obtentu aliquo specieque velata.* Les narrations des Poëtes renferment donc la verité, mais elle y est déguisée & couverte d'un voile.

ARTICLE CXXVIII.

CRITICA HISTORICO-Chronologica in universos Annales Ecclesiasticos Eminentissimi & Reverendissimi Cæsaris Cardinalis Baronii &c. C'est à dire, *Critique de toutes les Annales Ecclésiastiques du Cardinal Baronius, en ce qui regarde l'Histoire & la Chronologie, où les faits sont défendus, éclaircis, suppléez; l'ordre des tems corrigé, renouvellé & lié avec une période Grecque Romaine. Par le R. P. Antoine Pagi Docteur en Théologie, Religieux Conventuel de S. François; ouvrage imprimé après sa mort, par les soins du R. Pere François Pagi neveu de l'Auteur Docteur en Théo-*

* Divinit. instit. lib. 1. c. 11.

ie , & du même Ordre. Tome I.
uis la naißance de JESUS-
HRIST *jusqu'à la mort de Theo-*
e le Grand arrivée l'an 395. A An-
rs, aux frais d'une societé de Li-
aires 1705. *In folio, pag.* 637. *sans*
mpter une dissertation touchant la
iode Grecque-Romaine de 48. *pa-*
& la preface.

l est pardonnable au Pere de la
oësie de s'être souvent endormi
es ouvrages dont toute l'œco-
e dépendoit uniquement de lui
uvoit être reglée à son gré, il
it être bien plus au Pere des
les Ecclésiastiques, gêné par
riere & par une matiere très-
& très-embrouïllée, d'avoir
uefois manqué dans l'arrange-
. Il en est à peu près du Car-
Baronius, comme d'un excel-
t habile Architecte, à qui dans
nstruction d'un palais magni-
il est échappé en quelques
its de faillir contre l'Art, de
ir pas assez dégagé un escalier
é, ni tiré tout l'avantage du
our les pieces d'un apparte-

r. 1711.

ment : toutefois l'édifice en soi est admirable, & charme les yeux des maîtres les plus entendus. *Felix operis summa.* Ainsi quelque critique qui paroisse des Annales Ecclésiastiques elles conserveront à jamais l'estime des Sçavans, & avec la gloire de l'Eglise elles porteront celle de leur Auteur jusqu'aux derniers siécles.

Cependant le Cardinal Baronius manquoit de beaucoup de secours que chacun a maintenant en main: car, sans parler de la critique des Auteurs qui ne faisoit que de naître & qui étoit encore, pour ainsi dire, dans le berceau, la Chronologie étoit informe, & ce n'est que depuis lui qu'elle a été réduite en Art par Scaliger & le P. Petau. Aussi c'est l'endroit foible des Annales Ecclésiastiques, & celui que le P. Pagi se propose de rétablir. Son dessein n'étant pas de donner atteinte à la reputation de ce grand Cardinal, mais de mettre chaque fait en sa place selon l'ordre des tems, a été approuvé de ce qu'il y a de person-

 nes

nes intelligentes en ces matieres, & l'execution a été applaudie.

Eloge du P. Pagi.

L'éloge du R. P. Antoine Pagi mis à la tête de ce volume, porte qu'il naquit à Rognis petite ville proche d'Aix, le dernier jour de Mars 1624. Il fit ses premieres études à Aix dans le College des Jesuites, qui souhaiterent qu'il prît parti parmi eux : mais il se détermina pour les Conventuels de Saint François, attiré par un oncle maternel nommé le P. Antoine Barrau qui étoit de cet Ordre, où il étoit en grande estime de même que dans toute la Provence. Le P. Pagi fit sa profession à Arles le dernier jour de Janvier 1641. Ses études finies de Philosophie & de Théologie il fut employé à les enseigner, & aussitôt mis dans les charges de son Ordre, ayant été nommé Provincial dès l'âge de vingt-neuf ans; honneur, dit son éloge, où il est revenu trois autres fois.

Dans ces occupations il sçut se

ménager du tems pour l'histoire Ecclésiastique & la Romaine, qui étoient son attrait. Il s'appliqua particuliérement à la Chronologie, & en 1682. il donna au Public une preuve des grands progrès qu'il y avoit faits, dans sa sçavante dissertation Consulaire, *dissertatio Hypatica*, qui lui merita la considération & l'amitié des Cardinaux Casanatta, Barbarigo, Laurea & Noris. Ce dernier lui dédia, comme au plus docte de ses amis, ainsi qu'il s'exprime, l'édition qu'il a faite des Fastes Consulaires, & sa dissertation sur une medaille d'Herode Antipas.

Le grand ouvrage du P. Pagi, & auquel il a continuellement travaillé, est cette critique de Baronius divisée en quatre tomes, dont le premier fut imprimé à Paris en 1686. & dédié au Clergé de France qui assigna une pension à l'Auteur. Tandis qu'il avance les autres & les met en état de paroître, la vieillesse vient & amene avec soi les infirmitez. Le P. Pagi arrêté sur son lit conservoit toute la force de son esprit, resolvoit les questions les plus

difficiles, faisoit des corrections & des additions à ce qu'il avoit auparavant composé. Il mourut à Aix le cinquiéme de Juin 1699.

Dissertation sur la période Grecque-Romaine.

La période Grecque-Romaine est de l'invention du P. Pagi qui l'a substituée à la période Julienne. Le soleil donne aux hommes deux mesures du tems, par l'alternative des jours & des nuits & par la varieté des saisons; la lune leur en fournit aussi une par les differentes formes sous lesquelles elle paroît. Les Nations se sont donc partagées en la maniere de compter la suite des tems. Pour le commerce civil nous nous sommes arrêtez au soleil seul, les Arabes & tous les Mahometans n'ont égard qu'à la lune, les Grecs ont joint le soleil & la lune; & pour le calcul Ecclésiastique, par rapport à la fête de Pâque & aux autres fêtes mobiles, nous sommes aussi obligez de faire attention au cours de la lune. De plus le commencement de l'année solaire est arbitraire: nous

le prenons peu de jours après le solstice d'hiver, les Romains l'avoient d'abord fixé vers l'équinoxe du printems & au premier jour de Mars, les Grecs au solstice d'été, les Macedoniens vers l'équinoxe de l'automne, ce que les Grecs de Constantinople gardent encore. Or cette diversité est embarrassante, & nous avons besoin d'un Art pour réduire ces differentes années à celle qui est en usage parmi nous, & que nous nommons Julienne du nom de Jule-Cesar qui en a prescrit la forme.

De plus, afin d'arrêter nôtre esprit dans le compte des années, il faut une époque fixe. Les anciens Grecs ont eû les Olympiades, les Romains la fondation de leur ville, les Macedoniens la mort d'Alexandre, les Chrétiens d'Egypte le commencement de l'Empire de Diocletien, les Astronomes d'Alexandrie le regne de Nabonassar, les Arabes la fuite de Mahomet ou l'Egire ; les Juifs la création du monde selon l'Hebreu, les Chrétiens de Constantinople la création

du monde ſelon les Septante, les autres Nations ſe ſont données d'autres époques, & nous avons eû raiſon de nous attacher à celle de la naiſſance de JESUS-CHRIST, que Denys le Petit introduiſit vers l'an 524. Voilà un ſecond embarras, & le beſoin d'un Art pour ajuſter toutes ces époques à celles dont nous nous ſervons.

De plus le ſoleil & la lune ne s'accordent pas dans leurs mouvemens. Après bien des tentatives, Meton celebre Aſtronome crut que ces deux grands luminaires au bout de dix-neuf ans revenoient à la même ſituation, ce qui s'appelle le nombre d'or & cycle de la lune. On remarqua néanmoins dans la ſuite que la lune demeuroit derriere le ſoleil d'environ une heure 27'. 32". difference qui ayant été negligée depuis le Concile de Nicée devint enfin conſiderable avec le tems, & fut corrigée ſous le Pontificat de Gregoire XIII.

Comme nous diviſons l'année en ſemaines, c'eſt à dire, de ſept jours en ſept jours, ſi elle commence le

Dimanche & qu'elle soit ordinaire & de 365 jours, elle finit aussi le Dimanche; mais si elle est bissextile & de 366 jours, elle finit le lundi. De sorte que la revolution des lettres dominicales est de 28 ans, ce qui s'appelle cycle du soleil.

Multipliant donc le cycle de la lune par celui du soleil, c'est à dire, dixneuf par vingthuit, il se forme une revolution ou une période de 532 ans, qui à peu près ramene le même ordre; & chaque année dans cette suite est distinguée par ses propres caracteres. Par exemple, la premiere année de Jesus-Christ, ou de nôtre ere vulgaire porte 2 du cycle de la lune ou du nombre d'or, & 10 du cycle du soleil; & ces deux caracteres ne sçauroient convenir qu'aux années qui la précedent ou la suivent de 532 ans, & il faut remarquer que cette même année ne fut que la 458e. de la période qui couroit alors, & qu'on suppose avoit commencé par 1 du cycle de la lune, & 1 du cycle du soleil. Au reste le commencement d'une telle pé-

riode eſt abſolument arbitraire, & par conſequent Denys le Petit en introduiſant la nouvelle maniere de compter par les années de JESUS-CHRIST, auroit pû, & peut-être dû, donner à la premiere 1 pour cycle du ſoleil, & 1 pour cycle de la lune.

Comme il s'en faut bien qu'une période de 532 ans renferme tous les tems, & que d'ailleurs depuis Conſtantin l'indication qui eſt une revolution de quinze ans, a été employée dans les actes publics pour marquer les années, Scaliger s'aviſa de former une période de 7980 ans par la multiplication de 532 par 15 & il l'appella période Julienne, en laquelle chaque année eſt diſtinguée par trois caracteres du cycle du ſoleil, & de celui de la lune & de l'indiction. Ainſi la premiere année de JESUS-CHRIST, outre ſes deux caracteres des cycles du ſoleil & de la lune, eſt encore déſignée par l'indication quatriéme & eſt la 4714^e^. de la période Julienne. Scaliger a fait un changement à l'indiction, en ce qu'elle commence à

Rome le premier jour de Septembre, & qu'il l'a differée au premier du mois de Janvier ſuivant.

Il y a encore une époque qu'il eſt important d'obſerver & qui s'appelle Julienne, ſur ce qu'elle eſt priſe de l'année de la reformation du Kalendrier par Jule-Ceſar., laquelle eſt la 45^e^. avant nôtre ere vulgaire, & la 4669^e^. de la période Julienne.

Après ces obſervations chronologiques revenons au P. Pagi qui découvre trois grands avantages dans la période Julienne, le premier en ce qu'elle met ſous les yeux la difference de toutes les opinions que les Auteurs ſe ſont faites en matiere de Chronologie, le ſecond en ce qu'elle lie dans une même ſuite les tems d'avant & d'après la naiſſance de JESUS-CHRIST; le troiſiéme en ce qu'elle donne le moyen de réduire à une même forme les diverſes ſortes d'années, & de fixer à un ſeul point les differentes époques. Avec tout cela il la rejette pour en mettre une autre en ſa place, qu'il croit devoir être plus

utiles, & qu'il nomme Grecque-Romaine.

Pour l'expliquer il dit que les Grecs se sont donné trois eres differentes & toutes trois prises de la création du monde, commençant les années par l'automne. La premiere usitée à Alexandrie, la seconde à Antioche, la troisiéme à Constantinople. La premiere met la naissance de JESUS-CHRIST en 5501. La seconde en 5493. La troisiéme en 5509. Cette difference de calcul entre ceux d'Antioche & de Constantinople ne regarde que la création du monde, & non pas la naissance de JESUS-CHRIST, qu'ils placent comme nous en la quarante-cinquiéme année Julienne qui précede immédiatement nôtre ere vulgaire.

Mais il y a de la difficulté touchant l'ere d'Alexandrie. Car le P. Petau a crû que St. Maxime, George Syncelle, Theophane, Nicephore, & les autres Grecs qui la suivent, ne font naître JESUS-CHRIST qu'en la cinquante-quatriéme année Julienne & la neuviéme de nô-

tre ere, & qu'ils ne commencent à compter que huit ans après nous. Au contraire le P. Pagi soutient qu'ils nous précedent de deux ans, fixant à la quarante-troisiéme année Julienne la naissance de JESUS-CHRIST que nôtre ere met à la quarante-cinquiéme.

Afin de comprendre en quoi consiste le differend de ces deux habiles Chronologistes, il faut sçavoir que ces Grecs disent que depuis la création du monde s'étant écoulé dix périodes de 532. ans, JESUS-CHRIST naquit en l'année 181e. de l'onziéme période. De plus comme ils prennent les cycles depuis la création, ils marquent cette année 5501. ou 181. de l'onziéme période, du cycle treiziéme du soleil & du dixiéme de la lune: reprenant l'indiction du même point, elle seroit de douze, ils ne mettent néanmoins que onze, supposant qu'Auguste en la seconde année de son empire donna cours à l'indiction, & par cette raison ils retranchent une année de l'indiction précedente.

Or le P. Petau a pour lui toutes ces diſtinctions de cycles & d'indiction : il a encore pour lui ce qu'ils diſent du baptême & de la mort de JESUS-CHRIST, que celui-là arriva l'an 5530. du monde un mardi, & celle-ci l'an 5534. un vendredi ; donc ces années avoient pour lettre Dominicale D & G, ce qui revient à nos années 39. & 42. Enfin il a pour lui l'anachroniſme perpetuel des Grecs touchant le Concile de Nicée, la mort de Conſtantin, l'empire d'Heraclius, & les autres faits qu'ils ont coûtume de reculer de huit ans.

Le P. Pagi répond que les mêmes lettres Dominicales ſe trouvoient auſſi en nos années 28. & 31. & que c'eſt d'elles que les Grecs doivent être entendus. Il ne peut croire qu'ils ſoient tombez en une telle abſurdité que de reculer le baptême de JESUS-CHRIST juſqu'à l'empire de Caligula, & ſa mort juſqu'à celui de Claude. Comme il eſt contraint de convenir de leur anachroniſme, il dit qu'à commencer à l'empire de Diocletien,

ils ont tout d'un coup retranché dix ans de leur ere du monde, & sept de celle de JESUS-CHRIST, ne comptant que 5777 du monde au lieu de 5787. Il semble, absurdité pour absurdité, que celle-ci vaut bien l'autre dont il tâche de les justifier; car il est étonnant qu'ils ne se soient point apperçûs de ce retranchement. Quoi qu'il en soit, il l'attribuë à Anatolius qui forma alors un cycle Pascal. Ensuite il reproche au P. Petau de n'avoir pas compris Saint Maxime, & il ajoute que Saint Maxime est tombé en contradiction avec lui-même. Il dit que Panadorus Moine d'Egypte & habile homme fut Auteur de l'ere d'Antioche, en changeant deux choses dans celle d'Alexandrie. I. Panadorus joignit la naissance de JESUS-CHRIST à l'année Julienne quarante-cinquiéme. II. Il ne compta que 5493 de la création du monde, & corrigea ainsi la défectuosité des dix ans retranchez.

L'ere de Constantinople n'a rien de particulier, sinon qu'elle devance de huit ans celle d'Alexan-

drie avant l'empire de Diocletien, & de seize ans celle d'Antioche.

Comme on a averti que les cycles sont arbitraires, il est à propos de montrer leur varieté dans une même année selon les differentes eres, & on choisit l'année de la naissance de Jesus-Christ, laquelle selon nous a 9 pour cycle du soleil, & 1 pour cycle de la lune; selon l'ere d'Alexandrie avant Diocletien 14 & 11; selon celle d'Antioche 4 & 1; selon celle de Constantinople 20 & 17. Il ne faut pas néanmoins s'imaginer qu'une telle diversité vienne du pur caprice & du hazard: elle est fondée sur le calcul des années du monde, que les Grecs ont comptées differemment en observant de commencer les cycles & les périodes de 532 ans avec la création. Quant à Denys le Petit, leur imitateur, non seulement il les a suivi pour l'année de Jesus-Christ; mais parce qu'il a vû que l'année 5777 du monde & la premiere de Diocletien, époque celebre dans l'Eglise d'Alexandrie, avoit les cycles 9 & 1 il les a adoptez pour le commencement de sa période.

Reste à dire ce que c'est que la période Grecque-Romaine. L'artifice n'en est pas recherché. Le Pere Pagi pour la composer prend de celle d'Antioche, ou de celle d'Alexandrie reformée par Panadorus, les 5493 années qu'elle suppose s'être écoulées avant JESUS-CHRIST, il commence les années par le mois de Janvier, & leur applique les cycles & l'indiction dont nous nous servons.

Il la donne comme étant d'un usage plus avantageux & plus commode que la période Julienne. Car 1°. Elle renferme toutes les époques, elle précede de 292 ans la création du monde, selon la supputation des Septante, de 780 la période Julienne. 2°. Puisqu'elle convient avec celle d'Alexandrie depuis l'Empire de Diocletien, & qu'elle a seize ans moins que celle de Constantinople, il est aisé d'y ajuster les faits racontez par les Auteurs Grecs. 3°. En retranchant les deux premiers nombres de la période Grecque-Romaine, & en ajoutant 7 aux deux derniers

nombres, vous tombez précisément en nôtre maniere ordinaire de compter. Par exemple, Constantin mourut en 5830 de la période Grecque-Romaine, dites qu'il mourut en une année trente-septiéme; & il ne reste plus qu'à sçavoir le siécle. 4°. Enfin la période Grecque-Romaine est historique, la Julienne est purement artificielle. C'est à dire, que ce qui a fait & continuë de faire estimer la période Julienne, ce qui la rend utile & presque necessaire, lui attire les rebuts du P. Pagi. On ne voit pas pourquoi il a donné le nom de période à ce qui est en effet une époque, & une époque prise sans fondement: car une période est une revolution, ce qui ne convient pas à ce qu'il appelle période Grecque-Romaine.

Introduction ou préparation aux Annales Ecclésiastiques.

Le premier point à éclaircir dans les Annales de l'Eglise est de fixer la naissance de celui qui l'a fondée; car nôtre ere vulgaire n'ayant cours en Occident que depuis Denys le

Petit, qui l'a prise des Auteurs Grecs, n'est pas une preuve certaine que Jesus-Christ soit veritablement né en l'année après laquelle nous comptons, & il y a là-dessus divers sentimens. C'est principalement pour les examiner que le Cardinal Baronius a commencé par ce qu'il appelle, *Apparatus ad Annales Ecclesiasticos*, » Préparation ou Intro» duction aux Annales Ecclésiasti» ques, où reprenant les choses de plus haut il retrace en abregé l'histoire du monde.

Le P. Pagi le suit dans sa critique, & s'attachant au calcul du texte Hebreu de la Vulgate, il dit après Usserius, que le monde fut créé 4003 ans avant nôtre ere vulgaire, en la 1490^{e}. année de la période Grecque-Romaine, en la 710^{e}. de la Julienne, la dixiéme du cycle du soleil, la septiéme du cycle de la lune, & la cinquiéme de l'indiction.

Sans s'arrêter à ce qui s'est passé dans ce long espace de tems, on viendra à celui qui approche de l'année de la naissance de Jesus-Christ,

dont il eſt impoſſible de s'aſſûrer qu'on ne ſçache préciſément celle de la mort d'Herode, & qui étoient alors les Gouverneurs de Syrie.

Au rapport de Joſeph Herode a regné trente-ſept ans, depuis qu'à Rome & à la ſollicitation de Marc-Antoine il fut déclaré Roi de Judée, & trente-quatre ans depuis qu'il ſe fut rendu maître de Jeruſalem. La premiere époque de ſon regne ne ſouffre aucune difficulté : ce fut ſous le Conſulat de C. Domitius Calvinus pour la ſeconde fois & de C. Aſinius Pollion, la ſixiéme Julienne, la quarantiéme avant nôtre ere & la 714e. de la fondation de Rome, vers la fin de Septembre. Sur la ſeconde Dion & Joſeph different d'un an, celui-là mettant la priſe de Jeruſalem ſous le Conſulat d'Appius Claudius Pulcher & de C. Norbanus Flaccus, la huitiéme année Julienne, & celui-ci l'année ſuivante ſous le Conſulat de M. Vipſanius Agrippa & de L. Caninius Gallus. Uſſerius & le Cardinal Noris ſe ſont déclarez pour Dion, le P. Pagi avec Mr. Toinard pour Joſeph, qu'ils

regardent comme mieux instruit des affaires d'Herode. Le P. Pagi ajoute que la paix de Sexte Pompée avec les Triumvirs ayant été concluë l'an 1714. de la fondation de Rome, Labienus défait par Ventidius en 715. Pacorus défait en 716. il s'ensuit que Jerusalem ne fut prise par Herode avec les troupes auxiliaires de Sosius qu'en 417. comme Joseph l'assûre. Supposant maintenant que les Juifs ont raison de prendre le septiéme jour du mois *Casleu*, ou le 25. de Novembre, pour celui de la mort d'Herode, qu'ils celebrent par un jeûne, il faut conclurre qu'il mourut la 450e. année, ou la 451e. de la fondation de Rome, ausquelles répondent la quatriéme & la troisiéme de nôtre ere, selon qu'il plaira de penser que la derniere année de son regne ne faisoit que commencer, ou qu'elle étoit accomplie. A la verité Joseph dit que la nuit de sa mort il y eut éclipse de lune, & en effet il y en eut une le treiziéme de Mars ; la quatriéme année avant nôtre ere & la 42e. Julienne : mais le P. Pagi ne

s'en embarrasse pas, prétendant que selon le langage de Joseph il suffit que la lune ait été obscurcie par des nuages.

Quant aux Gouverneurs de Syrie, le P. Pagi en marque la suite depuis Sosius avec beaucoup de soin. Il suffit ici de commencer à C. Sentius Saturninus, auquel succeda Quintilius Varus l'année 748e. de la fondation de Rome, la quarantiéme Julienne, la sixiéme avant nôtre ere; & c'est uniquement par les medailles d'Antioche qu'on en a connoissance. Le P. Pagi cite des medailles du Cabinet du Roi, du Grand Duc de Toscane & du Marquis Riccardi, à quoi on en peut ajouter d'autres du cabinet de Mr. Foucault & du College de Louïs le Grand. Elles ont pour Legende, ΕΠΙ ΟΥΑΡΟΥ ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. ΕΚ. *Sous Varus l'an* 25. de l'ere d'Antioche, lequel concourt avec l'année qu'on vient de dire, d'autres ont ΞΚ *l'an* 26. ΖΚ *l'an* 27. Cette ere d'Antioche est prise de la bataille d'Actium, & commence en automne. Puisqu'on ne sçait point si

cette année 27. qui finissoit vers le commencement de Septembre ne fut pas la derniere de Varus en Syrie, & que d'ailleurs Joseph l. 17. des antiquitez ch. 11. & 12. donne clairement à entendre qu'il y étoit encore au tems de la mort d'Herode ; il faut se déterminer à la placer en 750. de la fondation de Rome. Pour P. Sulpitius Quirinus, il paroît constant par Joseph & Dion qu'il ne prit le gouvernement de Syrie que vers l'an sixiéme de nôtre ere, sans qu'on sçache qui a gouverné cette Province entre Varus & lui.

Or Tertullien l. 4. contre Marcion dit affirmativement, que Jesus-Christ naquit tandis que Saturnin étoit Gouverneur de Syrie : ce fut donc en 748. de la fondation de Rome, la quarantiéme année Julienne, & la sixiéme avant nôtre ere, sous le Consulat de D. Lælius Balbus & de C. Antistius Vetus : ce que le P. Pagi confirme parceque cette même année la paix fut universelle, & qu'Auguste ferma les portes du temple de Janus.

Comme il s'agit de la critique de Baronius, on remarquera en peu de mots les fautes que le P. Pagi reprend en lui. 1°. Baronius a crû qu'il falloit compter les 37 années du regne d'Herode depuis la bataille d'Actium, qu'alors Herode ayant quitté le parti de M. Antoine fut bien reçû d'Octavius Cesar, & confirmé dans la possession de son Royaume, qu'il quitta avec la vie en 759. de la fondation de Rome & la sixiéme année de nôtre ere. Mais outre qu'Herode ne se rendit à Octavius qu'il alla trouver à Rhode que l'année d'après la bataille d'Actium, il s'ensuivroit du calcul même de Baronius qu'il n'auroit regné que 35 ans & 6 mois. 2°. Baronius arrange ainsi les Gouverneurs de Syrie : Saturninus & Volumnius avec un pouvoir égal, C. Cæsar fils adoptif d'Auguste en 748. de la fondation de Rome, après sa mort Quirinus, Varus. Cependant il n'est pas vrai que Volumnius ait eû une puissance égale à celle de Saturninus, n'ayant été que *Procurateur* ἐπίτροπος. de plus C. Cesar reçut à

Rome la Robe virile en 749. & il y étoit encore en 752.

3°. Il dit que Quirinus dans le tems qu'il fut Gouverneur de Syrie fit deux fois le *Cens*, ou le dénombrement de la Judée, & que cette sorte de dénombrement revenoit tous les cinq ans. Quirinus à la verité fit le dénombrement, qui donna occasion au voyage de la Sainte Vierge & de Saint Joseph à Bethléem ; mais il le fit par commission, & non pas comme Gouverneur de Syrie, Saturnin ayant alors cette qualité. D'ailleurs la Judée avoit son Roi, & n'étoit point sujette au Cens & dénombrement ; les Provinces même tributaires en étoient la plûpart exemptes pour éviter les séditions qu'il ne manquoit gueres d'y causer, Claude* le déclare expressément des Gaules. Enfin Auguste en l'espace de 43 ans qu'il fut paisible possesseur de l'Empire ne l'ordonna que trois fois, selon le témoignage de Suetone.

4°. Dans le rang des Gouverneurs de Syrie il met Varus plu-

* *Apud Gruterum p.* 502.

sieurs années après Quirinus. Au contraire il est démontré par les medailles que Varus succeda immédiatement à Saturninus.

On omet plusieurs autres de ses méprises que le P. Pagi corrige les unes après les autres. Elles viennent en grande partie de ce qu'il s'est écarté de Joseph, que le Cardinal Noris & le P. Pagi considerent comme un Historien à suivre en ce qui concerne tous ces tems dont il n'étoit pas éloigné, & qui ayant devant les yeux l'histoire d'Herode composée par Nicolas de Damas, domestique ou Secretaire de ce Roi, ne pouvoit pas se tromper.

Baronius met la naissance de Jesus-Christ en la troisiéme année avant nôtre ere, & la 43e. Julienne, sous le Consulat de Cn. Cornelius Lentulus & de M. Valerius Messalinus.

Bien qu'il soit permis à chacun de penser là-dessus comme il lui plaira, il faut toûjours convenir que la premiere année de nôtre ere vulgaire, & que nous appellons de Jesus-Christ, tombe en la 754e.

de la fondation de Rome, la quarante-sixiéme Julienne, 4714. de la période Julienne, 5494. de la période Grecque-Romaine du P. Pagi, sous le Consulat de Caïus Cesar & de L. Æmilius Paulus. C'est là un point fixe de Chronologie. Personne n'approuve Baronius d'avoir anticipé ce terme, & d'avoir commencé à compter les années de Jesus-Christ deux ans trop tôt, les prenant dès la quarante quatriéme année Julienne, défaut qu'il continuë dans ses Annales jusqu'en 280. où enfin il vient à la maniere ordinaire de compter.

Afin de soulager l'esprit de nos Lecteurs on ajoute une Table des dattes dont il est parlé dans cette Introduction.

Période Grecque, Romaine.	Période Julienne.	Fondation de Rome.	Années Juliennes.	Bataille d'Actiū & ere d'Antioche.	Avant l'ere vulgaire ou avant J.C.
5454.	4674.	714.	6		40. Herode nommé Roi de Judée par un decret du Senat à la sollicitation de M. Antoine.
5457.	4677.	717.	9.		37. Herode avec le secours de Sosius se rend maître de Jerusalem.
5463.	4683.	723.	15.		31. Bataille d'Actium.
5486.	4706.	746.	38.		8. Sentius Saturninus prend le Gouv. de Syrie.
5488.	4708.	748.	40.	25.	6. Naiss. de J. C. selon le P. Pagi, Quintilius Varus succede à Saturninus dans le Gouv. de Syrie.
5490.	4710.	750.	42.		4. Mort d'Herode.
5491.	4711.	751.	43.		3. Naissance de J. C. selon Baronius qui commence ses Annales dès l'année suivante.
5494.	4714.	754.	46.		Premiere année de nôtre ere & de J. C.

Baronius differe la mort d'Herode jusqu'à l'année 6e. qu'il nomme 8e. de Jesus-Christ.

ARTICLE CXXIX.

DEUS MOVENS EX MENTE S. Thomæ Doctoris Angelici absque Prædeterminatione Physica. C'est à dire, *Que selon la pensée de St. Thomas Dieu ne nous meut pas à agir par la Prédétermination Physique. Par le P. Pierre Kirsch de la Compagnie de Jesus Docteur en Théologie. Premiere partie.* A Cologne, chez Servat Noethen 1708. *in 16. pag.* 168. *Seconde partie*, à Coblents, chez Jean François Krabben 1709. *pages* 360.

DE quelque côté qu'on regarde la Prédétermination Physique, disent les Théologiens qui la combattent, l'esprit en est rebuté. En elle même c'est une motion, une impulsion à agir si sourde & si secrette, que l'ame qui la reçoit n'en sent rien, quoique nôtre ame par sa nature ne soit susceptible que de pensées. Ce n'est point la grace, car celle-ci est une sainte pensée qui nous incline à agir &

nous soûtient dans l'action. Qu'est-ce donc que cette Prédétermination Physique? sa cause & son effet ne peuvent compatir avec l'idée que nous avons de la sainteté de Dieu, qui ne prédétermine personne au peché, & du libre-arbitre de l'homme qui est anéanti par une impulsion physique, prévenante & necessaire. Le Concile de Trente y paroît manifestement opposé ; & il doit passer pour constant que Saint Augustin n'y a jamais pensé, & qu'elle est absolument opposée aux principes & à toute la suite de la doctrine de ce Saint & grand Docteur.

Mais Saint Thomas en une infinité d'endroits a eû soin d'avertir, & a en effet enseigné que Dieu en tant que cause premiere meut les causes secondes, & en particulier nôtre entendement & nôtre volonté, sans quoi nous demeurons dans l'inaction. Il s'agit de sçavoir si cette motion si souvent recommandée par St. Thomas est la Prédétermination Physique.

Le P. Kirsch dit que pendant plus de vingt ans qu'il a été employé à

enseigner la Théologie il a eû mille fois occasion d'examiner ce point, & qu'il s'en est fait une étude particuliere, recueïllant & confrontant toutes les paroles de St. Thomas qui peuvent y avoir rapport. Le fruit de son application a été de se convaincre que la Prédétermination Physique est entiérement éloignée de la pensée du Docteur Angelique.

Des textes qu'il a recueïllis, & qu'il rapporte tout du long, il tire les conclusions suivantes. 1°. Le premier mouvement de la volonté est vers la fin derniere. 2°. Ce mouvement est naturel & necessaire, de même que celui par lequel l'homme se porte vers les moyens sans lesquels il lui est impossible de parvenir à sa fin derniere. 3°. Dieu seul peut imprimer ce mouvement à la volonté, non seulement comme son terme & son objet, mais comme cause efficiente. 4°. Quoique la volonté ne soit pas en elle-même le principe de son premier mouvement, elle se meut néanmoins & agit. 5°. Tout acte libre de la vo-

lonté & toute élection procede de ce premier mouvement, & c'est par ce mouvement que Dieu applique nôtre volonté dans les actes libres, & dans le choix qu'elle fait des biens particuliers, elle se sert alors de l'impression generale pour se tourner & se porter vers eux. 6°. L'impression que Dieu donne vers la fin derniere, & qui n'est que le désir du bien en general, précede à la verité le choix que fait la volonté des biens particuliers, & cependant Dieu n'applique pas la volonté à choisir tel bien particulier avant qu'elle s'y applique d'elle même; de sorte que si elle ne s'applique pas d'elle même Dieu ne l'y applique pas. 7° Quoiqu'entre le desir du bien en general & le choix d'un bien particulier la déliberation intervienne, il est pourtant vrai de dire que Dieu par celui-là meut la volonté à faire celui-ci. Par exemple, le desir d'être heureux pousse l'avare à rechercher les richesses, & l'homme de bien à les mépriser. 8°. La détermination de la volonté dans son choix est de son propre mouvement, sa détermi-

nation & son attachement à un objet n'est autre chose que son consentement & son choix.

Telles sont les conclusions du P. Kirsch, qui remarque que S. Thomas dit de ce premier mouvement de la volonté vers la derniere fin & le bien en general, *que c'est comme un être incomplet, à peu près comme les couleurs en l'air, & comme la vertu de l'art dans l'instrument de l'Ouvrier*: paroles mysterieuses, qui font néanmoins comprendre que cette inclination est seulement generale & se laisse déterminer par le choix de la volonté à un bien particulier.

Soit qu'on attaque, soit qu'on soutienne la Prédétermination Physique, il faut s'attendre d'exciter le zele de quelqu'un du sentiment contraire. C'est ce qui est arrivé à cet Auteur, & un P. Benedictin a entrepris de lui montrer qu'il avoit mal entendu Saint Thomas. Le P. Kirsch lui a répondu dans un second ouvrage, ou dans une seconde partie du même ouvrage. Là reprenant les choses de plus haut il explique, selon la doctrine de St.

Thomas, ce que c'est que sujet, terme, relation, mouvement, action immanente, intellect agent & patient, espece intelligible, volonté, volition; & par cette subtile Metaphysique, dont nos Lecteurs ne demandent point le détail, il revient à ce qu'il avoit établi, que la volonté dans ses actes libres se porte vers un bien particulier, en vertu de l'impression generale que Dieu lui a donnée vers la fin derniere & le bien en general.

Il reproche à celui qui l'a attaqué plusieurs infidelitez dans les citations, d'avoir pris très-souvent les paroles de Saint Thomas à contre sens, & d'avoir fait quantité de faux raisonnemens.

ARTICLE CXXX.

LA VERSION VULGATE JUSTIFIE'E dans un Passage des Proverbes par le P. H.

LE livre des Proverbes, qui est un de nos livres sacrez, n'est pas tout entier de Salomon, les plus

habiles Interpretes en conviennent. Aussi le Concile de Trente, après avoir marqué que David est l'Auteur du Pseautier complet, ce qui est très-veritable, n'a pas dit de même que tous les Proverbes sont l'ouvrage de Salomon. Dans la *liste* qu'il donne des livres saints il *indique* celui-ci par le mot simple de *Parabola*, qui est aussi le tître de ce livre dans les Bibles Hebraïques & dans les Latines. Si le Concile eût dit, *Parabola Salomonis*, on eût crû qu'il eût décidé que Salomon seul étoit l'Auteur de cette collection entiere, ce que le Concile n'a pas crû qu'il dût faire.

De trente-un chapitres que contient tout ce recueïl les vingt-quatre premiers sont de Salomon incontestablement. Les cinq qui suivent ont encore été tirez de ses écrits par les Sages que le Roi Ezechias entretenoit. C'est ce que nous apprend le premier verset du chapitre 24. lequel tient lieu de tître pour ces cinq chapitres. *Hæ quoque Parabolæ Salomonis, quas transtulerunt viri Ezechiæ Regis Juda*. Mais

on n'a pû encore deviner qui est l'Auteur des deux derniers chapitres, c'est à dire, du trente & du trente-uniéme.

Le premier verset du trentiéme, qui lui sert de tître, est conçû en ces termes dans la version vulgate: *Verba Congregantis, filii Vomentis, visio quam locutus est vir cum quo est Deus, & qui Deo secum morante confortatus, ait.* Certains faux Sçavans, à qui une legere connoissance qu'ils ont de l'Hebreu donne des préventions injustes contre nôtre vulgate qu'ils n'ont jamais bien étudiée, n'hesitent point à la condamner ici. Ils prétendent qu'il falloit traduire, *Verba Agur filii Iake. Prophetiam dixit vir ad Ithiel, ad Ithiel & Ucbal.* Ou avec Vatable, *Verba Agur filii Iace. Prophetia quam dixit vir ad Ithiel, ad Ithiel, inquam, & Uchal.* Car c'est ainsi, disent-ils, qu'il y a dans le Chaldaïque; & le Syriaque porte: *Verba Agur filii Iake, qui recipit prophetiam, & corroboratus est, & dixit ad Ithiel.* Aquila, ajoutent-ils, a traduit, *ad Ethel, & persice.* Theodotion, *ad Ethel, & potero.* Enfin le Grec, au

lieu de ce verset tout entier, tel qu'il est dans l'Hebreu & dans le Latin, n'a que ces quatre mots-ci, qu'il transpose & qu'il insere dans le 24. chapitre: Τάδε λέγει ὁ ἀνὴρ τοῖς πιστεύουσι Θεῷ, καὶ παύομαι. *Hæc dicit vir credentibus Deo, & quiesco.* Ces differentes citations sont capables de faire un très-mauvais effet dans l'esprit de ceux qui les lisent, quoique ce soit sans doute contre l'intention de ceux qui les font; car elles pourroient donner occasion à des Lecteurs impies de dire que les Chrétiens se vantent d'avoir la parole de Dieu, mais qu'ils ne sçavent pas encore où elle est. Quoi qu'il en soit, ceux qui nous alleguent ces differentes versions sont fort blâmables, s'ils croyent, & encore plus s'ils veulent qu'on croye avec eux, que l'Auteur de la vulgate nous a donné ici un texte nouveau de sa façon, un texte qui n'a nul rapport à l'original, & qui sur tout dans les deux premiers mots de ce verset, *Verba Congregantis*, *filii Vomentis*, ne presente point à l'esprit un sens literal qui soit intelligible.

Si l'on demande à ces Interpretes à qui la vulgate déplaît, qui est cet *Agur* qui a merité l'honneur d'être mis par la Synagogue au nombre des Auteurs inspirez, c'est, dit Aben-Ezra, un Sage du premier ordre qui vivoit du tems de Salomon; Ithiel & Vchal sont ses Disciples. Mais c'est là une vision de Rabbin qui est sans fondement, puisque ces noms ne se trouvent nulle part ailleurs.

Ma pensée est que ces deux mots, *Congregans*, *filius Vomentis*, désignent deux Princes, & les caracterisent parfaitement bien. Pour les connoître, il faut auparavant faire attention à l'ordre qui est gardé dans cette compilation de Proverbes. Les vingt quatre premiers chapitres, comme j'ai déja dit, sont absolument de Salomon lui même, pour la matiere & pour la forme. Suivent après cela les cinq chapitres qui furent recueillis de ses écrits par les Sages de la Cour d'Ezechias, le trentiéme vient ensuite, qui seroit, selon les Hebraïzans, l'ouvrage d'Agur, c'est à dire, d'un particulier inconnu, après qui le dernier chapitre seroit

néanmoins d'un Roi qui s'est caché sous le nom de Lamüel. Mais il n'est pas dans la vrai-semblance qu'on ait mis un particulier inconnu entre deux Rois, entre Salomon & Lamüel, quel que ce Lamüel puisse être. D'ailleurs si Agur étoit Salomon lui-même sous ce nom emprunté, il n'y oublieroit pas sans doute sa qualité de Roi qu'il a eû soin de mettre partout ailleurs ; & s'il étoit enfin l'Auteur de ces deux derniers chapitres comme des précedens, pourquoi y déguiseroit-il son nom après l'avoir mis trois fois dans ce qui précede ?

C'est donc un Roi qui parle ici, mais un Roi qui a vécu près de deux cens ans après Salomon, puisque ses Paraboles sont placées, non-seulement après celles que ce Prince avoit arrangées lui-même, mais encore après le second recueïl qu'en firent les Sages du tems du Roi Ezechias. C'est dont le Roi Ezechias lui-même.

Il est en effet le Prince qui avoit beaucoup amassé, fils de celui qui avoit tout rendu, semblable à un

[redacted]

homme qui vomit tout. *Verba Congregantis, filii Vomentis.* Nos Bibles écrivent ces deux noms par une premiere lettre majuſcule, comme l'on fait dans les noms propres; & elles nous avertiſſent par là même, que ce ſont des attributs particuliers qui tiennent lieu de noms propres. Je n'exprime pas ici le *Vomens* par un terme ſimple: nôtre langue ne m'en fournit pas qui ſoit propre ici.

Ezechias, dis-je, eſt le Prince qui a amaſſé, *Congregans.* Voici ce qu'en diſent les livres ſaints au ſecond des Paralipomenes chap. xxxii. verſ. 27. *Fuit autem Ezechias DIVES & inclitus valdè, & THESAVROS ſibi plurimos CONGREGAVIT argenti & auri & lapidis pretioſi, aromatum & armorum univerſi generis, & vaſorum magni pretii. APOTHECAS quoque FRUMENTI, vini & olei, & præſepia omnium jumentorum, caulaſque pecorum.... eò quod dediſſet ei Dominus ſubſtantiam multam nimis.* Voilà le Prince QUI AMASSE. Le voilà bien manifeſtement, & en termes bien clairs. *Ezechias*, dit l'Ecriture, *fut un Prince très-riche & très-glorieux. IL AMASSA de grands*

de grands trésors d'argent, d'or & de pierreries..... Il avoit aussi DE GRANDS MAGASINS *de blé, de vin & d'huile... parceque le Seigneur lui avoit donné une abondance extraordinaire de biens.*

Et qui ne reconnoîtroit encore ce même Prince dans la seconde partie du verset que nous expliquons, c'est à dire, dans ce qui suit après ces mots, *Verba Congregantis, filii Vomentis? Visio*, dit-il, *quam locutus est vir,* CUM QUO EST DEUS, *& qui Deo secum morante* CONFORTATUS, *ait. Discours revelé à un homme qui a Dieu* AVEC LUI, *& qui se sentant* FORTIFIE', *parceque Dieu ne le quitte point*, & le reste. N'est-il pas dit de lui-même, au quatriéme des Rois chap. XVIII. verset 5. *In Domino Deo Israel speravit..... & adhæsit Domino, & non recessit à vestigiis ejus.... Unde &* ERAT DOMINUS CUM EO, *& in cunctis ad quæ procedebat sapienter se agebat. Il mit son esperance au Seigneur Dieu d'Israël.... Il demeura attaché au Seigneur.... C'est pourquoi le Seigneur* E'TOIT AVEC LUI, *& il se conduisoit avec beaucoup de sagesse dans toutes ses entreprises.* Et quand Sennacherib enfin assiegea sa Capitale, ne dit-

il pas à ses sujets, au chapitre des Paralipomenes que j'ai déja cité, verset 7. & 8. *Viriliter agite &* CONFORTAMINI.... NOBISCUM DOMINUS DEUS *noster, qui auxiliator est noster pugnatque pro nobis? Soyez braves & prenez* COURAGE.... NOUS AVONS AVEC NOUS LE SEIGNEUR *nôtre Dieu, qui nous aide & qui combat pour nous.* C'est donc Ezechias qui dit de lui même dans les Proverbes. *Visio quam locutus est vir* CUM QUO EST DEUS, *& qui Deo secum* MORANTE CONFORTATUS.

Il étoit fils d'Achaz, c'est à dire, d'un Prince qui rendit volontairement tout ce qu'il possedoit, semblable à un homme qui vomit tout ce qu'il a dans l'estomac. C'est à dire, qu'il vuida ses coffres, ceux du Temple, & ceux de tous les Princes de sa maison, pour engager un Roi étranger à lui donner du secours, contre ses ennemis & ses voisins. C'est ce qui est exprimé noblement par le terme énigmatique, *Vomens*, celui qui a tout rendu quoiqu'il n'eût rien amassé par lui même. Ainsi ces mots, *Congregans, filius*

Vomentis, nous désignent clairement le Roi Ezechias par le témoignage même de l'Ecriture. Car voici ce qu'elle dit de son pere Achaz, premierement au quatriéme livre des Rois chapitre XVI. verset 7. & 8. *Misit autem Achaz nuncios ad Theglathphalasar Regem Assyriorum, dicens: servus tuus & filius tuus ego sum. Ascende & salvum me fac de manu Regis Syriæ & de manu Regis Israel, qui consurrexerunt adversum me. Et cum collegisset* ARGENTUM *&* AURUM QUOD INVENIRI POTUIT *in domo Domini, &* IN THESAURIS REGIS, *misit Regi Assyriorum munera. Ayant amassé l'*OR *& l'*ARGENT, *qui se put trouver dans la maison du Seigneur & dans les* THRESORS *du Roi, il en fit present au Roi des Assyriens.* Et puis au second livre des Paralipomenes chapitre XXVIII. verset 21. *Igitur* SPOLIATA DOMO DOMINI, *&* DOMO REGUM *ac* PRINCIPUM, *dedit Regi Assyriorum munera.* Achaz *ayant enlevé tout ce qu'il y avoit dans la maison du Seigneur, & dans le Palais du Roi & des Princes, fit des presens au Roi des Assyriens.* C'est là certainement ren-

dre tout, rejetter tout. N'est-il donc pas évident maintenant que l'Auteur de la vulgate a parfaitement bien entendu l'Hebreu de ce premier verset du trentiéme chapitre des Proverbes, & qu'il est le seul qui en ait bien penetré & bien exprimé le sens ?

Car dire, comme quelques uns ont traduit ce passage, *paroles de celui qui assemble, du fils de celui qui répand les veritez*; *pour signifier selon eux*; paroles de Salomon fils de David : cela n'est ni litteral, ni solide, & ajoute au texte ce qui n'y est pas. *Congregans* dans l'Hebreu, ne peut signifier celui qui convoque les assemblées : c'est ce qu'*Ecclesiastes* signifie proprement. Mais le verbe Hebreu אגר d'où vient אגור qu'on lit ici signifie sur tout, *faire des magasins de blé*, comme fait la fourmi ; ainsi que Salomon le remarque au chapitre VI. verset 8. des Proverbes, là où il employe ce même verbe, & où la vulgate a fort bien traduit, CONGREGAT *in messe quod comedat*, & c'est ce qu'Ezechias a fait en partie. *Congregavit.... apothecas quoque frumenti*, &c.

Vomens de même, fur tout étant feul, ne peut jamais fignifier celui qui répand *des veritez*, & pourquoi David feroit-il dit répandre des veritez plûtôt que Salomon, l'un & l'autre n'en a-t'il pas écrit?

Ce que j'ai dit de l'ordre des chapitres dans cette compilation de Proverbes, où Ezechias eft mis après Salomon, nous conduit infenfiblement à connoître qui eft ce Roi Lamüel, qui fe déclare l'Auteur du trente-uniéme chapitre. *Verba Lamuelis Regis. Vifio quâ erudivit eum mater fua. Paroles du Roi Lamuël. Leçon que fa mere lui a faite dans une vifion.* Car c'eft un Roi, & un Roi qui eft placé après Ezechias, & qui par confequent l'a fuivi, comme Ezechias eft mis après Salomon. C'eft un Roi qui a la modeftie de ne pas mettre fon propre nom, mais qui en fubftituë un Chaldaïque : c'eft un Roi par confequent qui a été dans la Chaldée, où il avoit appris, & où il avoit peutêtre même pris cet autre nom, comme c'étoit la coûtume des étrangers : car nous la voyons dans Daniel, dans fes trois

compagnons, & en d'autres exemples. C'est donc le Roi Manassès, qui a ajoûté ses Proverbes au recueil précedent, & qui par modestie a caché son premier nom, parceque quelque sainte que fût la vie qu'il mena depuis qu'il fut rétabli dans son Royaume, comme l'Ecriture nous l'apprend, il se jugea indigne d'être nommé parmi les Auteurs sacrez, par le nom sous lequel il n'étoit que trop connu pour ses déreglemens.

Et pourquoi auroit-il mis ce nom trop connu, après que son pere Ezechias, qui fut un Prince d'une pieté constante, n'avoit pas voulu mettre le sien ? Celui-ci sçavoit qu'il avoit irrité le Seigneur Dieu dans une occasion que l'Ecriture nous marque en ces termes, au second livre des Paralipomenes chap. xxxii. verset 25. *Sed non juxtà beneficia quæ acceperat retribuit, quia elevatum est cor ejus; & facta est contra eum ira, & contra Juda & Jerusalem. Mais Ezechias ne rendit pas à Dieu ce qu'il lui devoit pour les biens qu'il avoit reçus de lui, parceque son cœur s'éleva, & la colere de Dieu s'alluma contre lui, contre Juda & con-*

tre Jerusalem. Voilà vraisemblablement ce qui l'obligea de cacher son nom sous des termes énigmatiques. A combien plus forte raison Manasses le pouvoit-il faire, quelque saintes que fussent les paroles que Dieu lui inspiroit?

Lamuël est un mot Chaldaïque, dont l'origine & la signification nous est aussi inconnuë que celle de Bathuël, qui fut le grand pere maternel de Jacob. Mais la mere de ce Lamuël n'est autre ici que la Sinagogue elle-même. Car c'est ce que signifient aussi les noms de *mater* & de *genitrix* dans le Cantique des Cantiques, & le verset même des Proverbes dont il s'agit ici, si on l'entend, & si on le traduit comme il faut, le justifie suffisamment; car cette phrase, *visio quâ erudivit eum mater sua*, si on la compare avec celle-ci qui se lit à la tête du chapitre précedent, *visio quam locutus est vir cum quo est Deus*, marque évidemment dans l'une & dans l'autre une parole interieure, une revelation, une espece de vision; où ces deux Auteurs sacrez ont reçû ces instructions, l'un

immédiatement de Dieu, & l'autre le la Sinagogue. Or ni Salomon certainement, ni aucun des autres Rois Juifs, ne diroit jamais que la mere qui l'a mis au monde lui a parlé interieurement pour l'instruire dans une vision, ou dans une extase.

Voilà, ce me semble, le vrai sens de l'Auteur de la vulgate, & de l'Esprit saint, qui l'a dirigé dans sa traduction.

Article CXXXI.

LETTRE DE Mr. L'ABBE' HIRAUT de Belmont Docteur de Sorbonne au P. Tournemine Jesuite, sur des bulles conservées à Gironne écrites sur du papier d'écorce.

J'Ai eû l'honneur de vous communiquer un morceau de papier sur lequel sont écrites deux bulles que l'on conserve dans les archives de l'Eglise de Gironne, l'une de l'Anti-Pape Romain, & l'autre du Pape Formose*, c'est à

* *Il gouverna l'Eglise depuis 891. jusqu'à 895.*

ſur les endroits que l'on
vuides , comme on a fai
chantillon qu'on m'a en
qu'on a tiré de la bulle m
il eſt reſté un pan ſans écri
apperçoit du premier co
que ce papier eſt de deu
colées l'une ſur l'autre, ma
oppoſez , c'eſt à dire, l'un
gueur , l'autre en largeur
qu'une ſeule feuïlle n'au
ſans doute eû aſſez de con
ni aſſez de ſolidité.

On eſt partagé en ce pa
la nature & la compoſitio
papier. Les uns diſent qu'
d'écorce d'arbre , d'autre

fur de pareil papier, pour
ir que celui dont il eft queſ-
t fait d'*alga*, qui eſt une eſpe-
erbe qui croît dans la mer,
l'on nomme dans nôtre lan-
ille de mer. Cette herbe a des
s longues & menuës. Ou bien,
ils, ce papier eſt fait avec de
, qui eſt une eſpece de jonc
ît le long des étangs, & dont
illes ſont longues, mais peu
s. On en trouve dans le Rouſ-
qui ſont de la largeur de qua-
igts.

is avez prononcé, Mon Re-
Pere, ſur cette difficulté,
uſcris volontiers à vôtre dé-
, comme à celle qui paroît
fondée & la moins expoſée
jections. Je crois donc, com-
us, que ce papier eſt fait d'é-
d'arbre; la raiſon que vous
vez donnée me ſemble con-
nte & ſans replique: c'eſt
ſt tiſſé comme la toile, & que
re ne paroit jamais que dans
e, & non dans le jonc qui ne
it être tiſſé en longueur & en
comme l'eſt la toile, & comme

on peut remarquer que l'est le papier en question. De plus le jonc ne sçauroit être apprêté qu'en le broyant, & en collant les uns avec les autres pour leur donner une juste étenduë; au lieu que l'écorce s'étend tant que l'on veut, & qu'on l'apprête en enlevant les feuilles, & en les rendant extrêmement minces à force de les battre. D'ailleurs, & c'est ce qui me convainc encore que vôtre sentiment est le mieux fondé, le jonc ou le roseau produit une tige longue & droite, & comme disent les Naturalistes*, tout d'une venuë, mais ensuite, & comme si ce premier effort l'avoit affoibli & mis hors d'haleine, (c'est le terme dont ils se servent) il fait des nœuds fréquens & épais & comme des *pauses*, disent encore les mêmes Naturalistes, ce qui prouve, ajoutent-ils, qu'il n'a plus cette premiere vigueur, cette force primitive; & une plante ainsi disposée & coupée par differens nœuds ne sçauroit être tissée, cela est clair, on ne sçauroit y découvrir

* *Pline.*

vrir la moindre tissure, telle qu'on l'apperçoit du premier coup d'œil dans nôtre papier.

Enfin, mon R. P. il me semble, & ce n'est que d'après vous que je parle, qu'on ne peut faire qu'avec de l'écorce du papier qui ait autant d'étenduë que celui de ces deux bulles qui a deux aulnés de longueur, & qui paroît être tout d'une piece, sans qu'on y puisse découvrir aucune feüille colée l'une avec l'autre, ou attachée l'une à l'autre, comme cela se verroit si nous en voulions faire un aussi long que celui-là avec le papier dont nous nous servons à present.

On nous opposera peutêtre le sentiment de vôtre Pere Papebrok, lequel dans sa diatribe des anciens MSS. regarde comme apocriphes tout les anciens qui sont écrits sur l'écorce, ou, ce qui est la même chose, sur les feüilles; mais personne n'ignore, & vous même, mon R. P. m'en avez assûré, que son systeme a été abandonné & a même été fort attaqué; ainsi il est inutile de s'arrêter à en faire voir le foible, puisqu'il ne

sçauroit former aucun préjugé raisonnable contre le vôtre. De plus on m'a assûré que ce docte Jesuite s'étoit enfin executé lui-même, & avoit reconnu de bonne foi dans un ouvrage posterieur qu'il s'étoit trompé ; aveu tout à fait digne d'un veritable Sçavant.

Ce qui me persuade encore que ce papier est d'écorce, c'est que c'étoit le seul dont on se servît en ce tems-là à Rome. *L'Alga* dont-il a plû à quelques Catalans de soupçonner qu'il étoit fait n'a jamais été à l'usage des Romains : c'est une verité reconnuë de tous ceux qui ont le moindre goût & la plus legere connoissance de l'Antiquité. J'en conclus donc après vous, mon R. P. que cette plante, non plus que la *boga*, ne sçauroit être la matiere du papier sur lequel les bulles de Gironne sont écrites.

Il y a quelques Curieux aussi, & il s'en est trouvé ici, qui ont voulu dire que le papier de ces bulles est composé de la plante appellée *papyrus*, & qui est commune en Egypte. Ils prétendent que comme cette plante croît de la hauteur de dix coudées,

ainsi que le remarque Pline [a] qui en fait une description particuliere dans son Histoire naturelle, il n'y a pas lieu de s'étonner de la longueur du papier sur lequel sont écrites les deux bulles de Gironne. Cet Ancien Historien de la nature nous apprend dans le même livre [b], où il parle de l'étenduë de cette plante, la maniere dont on composoit ce papier. Il y en avoit, dit-il, de plusieurs sortes. Le plus beau & le plus estimé se nommoit *charta hieratica*, & c'est celui dont les Egyptiens se servoient pour écrire leurs livres sacrez & les ceremonies de leur Religion. Sa largeur étoit d'onze pouces: on en vit même sous Auguste qui en avoit treize, ainsi sa largeur étoit considerable, & sa longueur l'étoit à proportion. Comme ce papier different de l'ancien fut fabriqué sous Auguste on lui donna le nom de ce Prince, & on l'appelloit *charta Augusti*. Il y en avoit un autre de la même longeur, mais qui avoit sans doute quelque chose qui le distinguoit du premier, qu'on appella *charta Livia*. Je sçai

a C. 11. l. 13. b C. 12.

que Mr. Foucault, Conseiller d'Etat, si curieux sur tout ce qui regarde l'antiquité, & qui a formé un si beau cabinet, a une feüille tirée d'un ouvrage de Saint Augustin écrite sur ce papier, moins fin à la verité que celui des bulles de Gironne. Vous prévintes cette objection en me faisant remarquer que l'on ne voyoit plus à Rome de papier d'Egypte au neuviéme siécle, & que ce papier n'étoit pas tissé comme l'est celui de Gironne.

Trouvez bon, mon R. P. qu'en finissant cette lettre je vous fasse part d'une conjecture, à laquelle donna lieu la premiere vûë de l'echantillon en question, mais que j'abandonnai dès que j'eus l'honneur de vous voir. Je pensai d'abord que le papier dont il s'agit pourroit bien être fait de cette toile de *Setabum*, qui étoit, comme vous sçavez, une espece de chanvre qui croissoit en Espagne. Il me semble que Catulle en parle, *sudaria Setaba ex Iberis .... sudariumque Setabum*. Personne n'ignore, du moins ceux qui ont quelque teinture de l'ancienne Geo-

;raphie, & qui ont un peu parcou-
u les vieux Geograhes, que le fleu-
re *Setabis* en Espagne, & la ville qui
>orte ce nom sont celebres chez les
Anciens par cette toile. Strabon en
effet, Pomponius Mela, Ptolomée
& Pline en parlent. Volaterran dit
que c'est un lin très-fin & fort délié,
& il cite Catulle comme son garant.
Les Poëtes Silius, Italicus & Gratius
en parlent. Le premier dit que les toi-
les d'Arabie ne valent pas celles de
l'orgueïlleuse *Setabis*, & qu'elle fait
comparaison de son fil avec celui
d'Egypte (*lib.*3. *v.*375.)

Ajoutez que l'usage d'écrire sur le
linge est fort ancien, Titelive *, Pli-
ne, Vopiscus, Ausone, Martien Ca-
pella, Symmaque, Higenus, Claudien,
en parlent, mais il ne faut que regar-
der de près le morceau de bulle,
pour se convaincre que ce n'est pas
de la toile.

Je reviens donc, mon R. P. à vô-
tre sentiment, comme à celui qui est

* *Liv. l.* 5. *Plin. l.* 13. *c.* 11. *Vopisc.*
vie d'Aur. Auson. Epigr. Marc. l. 2. *Sym.*
. 4. *Ep.* 34. *Claud. de la Guerre Getique.*
Hig des limites.

Cordemoy ne m'avoit ac
blâmer l'Architecture des a
Eglises, ou, pour me serv
expression, *la sainte antiquit*
laquelle j'ai une singuliere
tion, & qu'au contraire je
à son Architecture qui lu
opposée, ce que je ferai
moins de mots qu'il me se
ble, persuadé que les disp
particuliers ne doivent inte
Public qu'autant qu'elles e
sent des faits douteux, &
lui proposent des raisons e
vent lui ouvrir les yeux &
tre en état de juger plus sa
des choses.

Il lui importeroit peu n

vrai que je *manque un peu de bonne foi*, & que je *tâche d'insinuer qu'il ne veut souffrir des voutes en aucun endroit*: il n'y a qu'à lire les deux ouvrages pour reconnoître le contraire. J'ai seulement dit qu'on peut prendre ce qu'il a écrit de la colonnade de S. Pierre, pour une maniere differente de celle de la reforme de cette Eglise & de celle du Val-de Grace, c'est à dire, qu'en cette derniere il laisse les voutes, & que pour l'autre il propose des plattebandes. Enfin le Public connoîtra bien que je suis plus *heureux dans mes preuves* que Mr. de Cordemoy ne l'assûre de celles que je tire de Vitruve, puisqu'il est évident qu'il s'agissoit du dégagement & non pas des *arcades*, comme il dit. Sans parler ici d'autres faux-fuyans de même nature, j'examinerai seulement ce qu'il dit de l'Achitecture sacrée pour détruire les arcades & les baldaquins.

Premierement les vers qu'il cite de Sidonius Apollinaire ne prouvent pas que cette Eglise de Lyon dont il fait la description fût à plattebande plûtôt qu'à arcades; ce *pra-*

cul locatas... per columnas, si remarqué, semble plûtôt favoriser cette derniere construction que l'autre, puisqu'on ne voit pas que dans ces tems on eût l'usage de la coupe des pierres pour les architraves, qu'on ne faisoit que d'une seule pierre dont la longueur ne meritoit pas ce *procul locatas*. Il ne persuade rien de plus quand il dit que les *Basiliques faites du tems de Constantin étoient en peristiles*, que le S. Sepulcre que conduisit Eusthatius avoit un double peristile qui soutenoit une galerie. Quand même il auroit pour garant quelqu'autre Historien qu'Eusebe, qui ne dit pas tout ce qu'on lui fait dire, il n'y a qu'à sçavoir l'etimologie de ce mot Grec, pour voir qu'il n'indique que des colonnes isolées rangées autour de l'édifice. Il eût fallu ajouter quelque chose pour montrer qu'elles portoient des plattebandes & non pas des arcades, puisqu'il est des peristiles de l'une & de l'autre maniere, comme on voit encore dans cette Eglise du Saint Sepulcre qu'on croit en partie la même, dans laquelle il n'y a non plus de plattes-

bandes qu'à Sainte Sophie de Constantinople, mais au contraire des colonnes isolées qui portent des *arcades*, sur lesquelles sont des galeries fermées par le haut de même maniere ; preuve incontestable de la probabilité de ma conjecture, d'autant plus que les anciennes Eglises sont des peristiles de même goût, comme il paroît par le Baptistaire de Pise & par beaucoup d'autres édifices. Mais encore pourquoi se jetter sur les colonnades ? les ai-je condamnées en toute sorte de cas ? Après cela ai-je bien tort de demander un dessein qu'Eusthatius ne me donne point, & un nouveau trait de la coupe des pierres pour des platte-bandes extraordinaires qu'il faudroit mettre à la place des arcades ? Il ne sert de rien de produire celui des Galeries du Louvre où elles n'ont que quatorze pieds de portée pour en conclurre de solides à 18 & 20 dans un bâtiment colossal qui porte des poids immenses, puisqu'on seroit bien heureux, quand on en pourroit faire de pareille grandeur

dans des endroits bien butez, de voir les clavaux se contenir eux-mêmes sans autre charge. On voit tous les jours la poussée des voutes & des arcades ouvrir de gros murs, que ne seroit-ce pas de ces platte-bandes outrées qui poussent infiniment plus, & cela dans un Saint Pierre de Rome? Mais pourquoi s'arrêter à des choses si peu faisables? Voyons si Mr. de Cordemoy n'auroit pas plus besoin de *trouver l'Art de rendre* ses colomnes *transparentes*, que moi *mes chers piédroits*, pour exposer l'autel en vûë aux quatre nefs.

Le dôme étant porté par une colonnade on n'auroit pû se dispenser de mettre au moins quatre colonnes du diametre des pilastres qui y sont au devant de chaque nef, c'est à dire, cacher l'autel au moins au cinquiéme de leur surface, comme il est aisé de voir en faisant partir du centre des lignes divergentes par les extremitez de leur diametre. La même raison sert pour le devant des chapelles qui sont au long des bas côtez, au lieu que les piédroits

ne cachent rien des quatre nefs, ouvrent de belles entrées aux chapelles, & rachetent le quarré qui forme le dôme sans qu'on s'en apperçoive.

Il aura beau dire que *certainement cette maniere d'Architecture à arcades n'étoit point connuë des Anciens, que les colonnes ne sont point faites pour être enfermées dans des murs, & que le goût des Modernes est bien different de celui des Anciens, qui ne se servoient uniquement de pilastres que pour orner le bout des murs des temples.* On ne le croira pas sur sa parole, ceux qui ont vû le théatre de Marcellus, l'arc de Septime Severe, l'amphithéatre de Veronne, le colisée &c. qui sont tous *d'arcades, colonnes & pilastres enfermez dans le mur*, sçavent bien le contraire, sans compter la rotonde, les temples de la paix, de Nerva Trajan, d'Antonin, & de Faustine, rapportez par Palladio, tous antiques qui ont servi de modeles à ces *arcades & bas reliefs* qu'on appelle ici Architecture *moderne*. Il n'est pas moins évident que les Anciens ayent engagé des colonnes dans les murailles, comme on voit

me disoit des temples d'argent de la Diane d'Ephese que faisoit l'Orfevre Demetrius, *Et quomodo possibile erat fieri delubra argentea, fortè coopercula quæ ciboria vocant.* Un ciboire d'argent, comme le baldaquin de S. Pierre de Rome qui a plus de 80 pieds de haut, pourroit très bien s'appeller en Poësie, *immensa turris quæ vastum in aërem exurgit.* J'avouërai cependant qu'il n'est pas si facile de répondre à ce que Mr. de Cordemoy cite de Gregoire de Tours pour le même sujet. La maniere dont cette tour étoit couverte semble prouver que c'étoit un veritable dôme; cependant si l'on fait reflexion que l'Eglise pouvoit être ouverte par le haut, comme le font encore aujourd'hui le Pantheon & le Saint Sepulcre de Jerusalem, il ne sera pas surprenant d'y voir un ciboire vouté & couvert de thuile, par la même raison qu'on en a mis un couvert de plomb sous le grand dôme du Saint Sepulcre, comme aussi sur l'autel de la Sainte Baume pour en détourner l'eau, s'il est permis de citer ici une caverne. D'ailleurs il est plus

emblable que ce fût un ciboire
n dôme, puiſqu'il n'eſt pas dit
cette tour eût rien entraîné de
liſe, ce qui n'auroit pas man-
l'arriver, ſa chûte même n'e-
t pas l'autel ſur lequel elle tom-
Il faut encore remarquer que
ıd on avoüeroit que ce fût un
ıe, on ne pourroit, ni en tirer
ıne conſéquence contre les ci-
ɛs, puiſque Gregoire de Tours
.ui donne point ce nom, ni con-
re qu'on dût entendre des dô-
les deſcriptions qu'Anaſtaſe
des ciboires : elles ſont accom-
ıées de trop de circonſtances
ne leur conviennent nullement,
me celle d'être entouré de voi-
ıu rideaux & d'être ſeulement
é par quatre colonnes, le plus
ent d'argent, quoiqu'il en ait
: de plus de 36 donnez par les
ɛs aux Egliſes de Rome. Il faut
ıre remarquer que je tire un
tage de cet endroit de Gregoi-
e Tours : c'eſt que cette tour
: portée par des *arcades. Erectis*
n parietibus, ſuper altare ædis il-
urrim à columnis, pharis, heracliſ-
pt. 1711.

que transvolutis arcubus erexerunt. Mais encore seroit-ce une chose nouvelle que de voir un ciboire vouté ? Non sans doute, comme il paroît par un passage de Saint Germain Patriarche de Constantinople sur le pseaume 73. n. 13. *Sancti Patres, ut cælum qui suprà sacram mensam eminet, fornicem conficiunt, ut totam verò terram præfiniunt quod à quatuor columnis ejus quod ciborium appellatur, conclusum est aut circumscriptum sacrum solum, in quo completur sermo Propheticus inquiens, operatus est salutem in medio terræ Deus* : ce que l'on ne peut entendre de la voute de l'Eglise, puisque l'autel étoit avancé vers le fond sous *l'abside* de la voute la plus reculée à l'orient. Je me sers de ce mot avec Mr. Fleury [a] pour exprimer l'arcade qui la fermoit, à la difference de Mr. de Cordemoy qui veut que ce soit le trône que l'on appelle *absis*. Je pourrois prouver le contraire par plusieurs autoritez, je me contenterai de celle de Saint Jerôme [b] qui l'entend d'u-

[a] *Mœurs des Chrétiens.* [b] *L. 2. c. 4. in Ep. ad Eph.*

ne voute, en parlant de l'ascension de JESUS-CHRIST. *Stetit in summo cœli fornice, & ut ipso verbo utar, abside.* J'ajouterai celle d'Anastase [a] qui semble l'entendre comme nous, *Calicem argenteum unum qui pendet in abside ipsius Oratorii.* On lui contestera encore ce mot de *Chœur*, lorsqu'il dit qu'il se *terminoit à l'orient en demi cercle, que les stalles des Ecclésiastiques y étoient rangées.* Certainement c'étoit là le *Presbyterium*, ou le *sanctuarium*, où l'autel étoit placé, comme Eusebe le raconte [b]. *Altarique undiquè tanquam sancto sanctorum in medio sanctuarii sito*; ou suivant le P. Mabillon qui les distingue entre le Presbitere & le sanctuaire, mais le chœur étoit un retranchement dans la nef, entre l'autel ou le sanctuaire, & le peuple, ainsi appellé du mot Grec χορὸς, concert de Musiciens, parce que c'étoit la place des Chantres. Il faut rémarquer qu'il étoit défendu aux Laïques de passer la balustrade qui le séparoit du sanctuaire, comme on voit par ce que Saint Ambroise dit à Théodose [c] lorsqu'il

a *In Greg.* III. b *L.* 10. *Hist. Eccl. c.* 4. c *Theodoret. l.* 5. *H. Eccl. c.* 18.

le vit au-delà, & par un Canon du Concile Romain tenu sous Leon IV. par conséquent le peuple n'étoit pas nez à nez, il n'avoit tout au *plus* en face que l'Evêque & les Prêtres qui ne pouvoient lui inspirer que la dévotion, preuve incontestable que bien loin de *blâmer la sainte antiquité*, je la défens contre la nouvelle Architecture de Mr. de Cordemoy qui renverseroit tout ce bel ordre.

C'étoit donc sous l'abside qu'étoient placez les ciboires qui couvroient l'autel, qui certainement n'étoient rien moins que des dômes, puisqu'ils étoient couverts de la voute de l'Eglise, qu'ils furent tout à fait semblables à nos baldaquins qui sont presque tous à jour: je ne prétens pas le soutenir, je sçai qu'ils étoient plus couverts & en cela ils étoient plus parfaits, puisque de cette maniere on pouvoit enfermer l'autel par des rideaux qui pendoient des arcades du ciboire, suivant le témoignage d'Anastase*, *Vela de stauracin quæ pendent in arcubus argenteis in circuitu altaris.* Et plus

* In Leon. III.

, *quæ pendent in arcu de ciborio nu-*
ı *quatuor.* Je ſuis charmé de cet
en uſage lorſque je lis l'home-
je. de Saint Chryſoſtome ſur
ître aux Epheſiens : *Lorſque vous*
z, dit-il , *que l'on tire les voiles &*
ideaux de l'autel , imaginez vous
iel qui s'ouvre. Auſſi n'ai-je pas
endu que nos baldaquins fuſ-
dans leur derniere perfection ,
que j'ai dit que la propreté que
andent nos autels n'exclut pas
ſeconde couverture ; on peut
ı me *paſſer cette raiſon* pour auto-
les baldaquins , que l'on peut
ettre à l'ancienne mode avec
peu de changement.

près cela les trois conſequences
Mr. de Cordemoy tire contre
ſont-elles juſtes ? 1°. *qu'il n'y*
ni piédroits , ni arcades dans les
es. 2°. *que le dôme étoit toûjours*
nu par des colonnes , & qu'enfin
el y étoit placé au milieu. 1°. Ai-je
endu prouver la premiere pro-
tion dans mes remarques ? &
ique je n'y aye pas penſé , ne
is-je pas de le convaincre par
ieurs témoignages irreprocha-

divin, de même qu'en plusieurs autres Eglises. Cela est trop connu pour s'y arrêter davantage.

Quant à la seconde partie de la réponse de Mr. de Cordemoy, j'ai peu de choses à repliquer. Il importe peu qu'un particulier regarde comme une tache à l'ancienne Architecture un ornement qui n'a déplû qu'à lui seul : pendant qu'il n'aura pour raison que son propre goût on ne bannira pas pour cela les frontons. L'histoire du jugement de Licinius ne pourroit tout au plus que les releguer au sommet des edifices. Quand on eluderoit encore mieux la parité de l'inconvenient des corniches, & qu'on apporteroit pour raison *qu'elles sont trop belles pour ne paroître que sous un toit*, j'en connois qui ne la trouveroient pas moins foible que le secret qu'on m'attribuë pour continuer sa promenade malgré des frontons en passant derriere, quoique je ne prétende rien à cette invention ; car c'est ainsi qu'on se promene aux deux bouts de la colonnade de Saint Pierre, vers l'entrée à Sainte Marie de Monte-sancto

& de Miracoli où l'on passe derriere ces *petits toits*, non pas de *ma façon*, mais de celle des Cavaliers, Bec-nin & Rainaldi.

Mr. de Cambrai de son côté n'ap. prouve gueres les piedestaux. Si toutes ces délicatesses avoient lieu, on seroit réduit à bien peu de chose pour la commodité & la décoration des édifices. Que sçait-on s'il ne s'élevera pas encore quelque Reformateur qui retranchant le chapiteau Corinthien rira de Callimachus qui a fait servir de support aux entablemens un foible panier & des feuilles d'Acanthe.

ARTICLE CXXXIII.

TRAITÉ DE L'OBÉISSANCE des Chrétiens aux Puissances temporelles, où l'on montre par l'Ecriture Sainte & par l'histoire de l'Eglise en quoi les Chrétiens doivent obéir à leurs Souverains de contraire Religion, en quoi ils doivent refuser de leur obéir, & quelle conduite ils doivent tenir dans leur refus. Reddite ergo quæ sunt Cæsaris &c. Matt. XXII. 21. *Par Mr. Brueys de Montpellier.* A Paris,

chez Barthelemi le Roi ruë vieille Bouclerie au bas du pont St. Michel à l'Image Saint Barthelemi 1710. *Avec approbation & privilege du Roi.* in 12 *pages* 205. *sans la préface &c.*

LE plus bel éloge qu'on puisse faire de ce livre est de rapporter ce que feu Mr. l'Evêque de Nîmes en dit dans une lettre qu'il écrivit à l'Auteur pour le remercier de ce qu'il lui avoit envoyé son ouvrage: » c'est, dit Mr. Flechier, un traité » singulier, original, &, pour ainsi » dire, de vôtre invention. Les prin» cipes que vous posez sont incontes» tables, les consequences que vous » en tirez sont justes, les passages de » l'Ecriture formels, les traditions » vrayes & bien fondées. Tout cela » fait des preuves complettes pour » toutes les personnes raisonnables. » Ce que vous avez ajouté sur les dif» ferences des assemblées modestes, » pacifiques & pieuses des anciens » Chrétiens & des veritables Ca» tholiques d'aujourdhui, dans des » Royaume Protestans, d'avec cel-

» les des Religionnaires qui sont im-
» pures, inquietes, seditieuses, &
» contraires par plusieurs endroits
» aux regles de l'Evangile & aux
» loix du Royaume, est d'une gran-
» de consideration. Enfin il y a dans
» ce livre beaucoup d'ordre, de net-
» teté & d'éficace, de raison & d'au-
» torité.

Quoiqu'un témoignage comme celui-ci soit infiniment précieux, & qu'il doive entraîner les suffrages de tous ceux qui liront ce traité de l'obéïssance des Chrétiens aux puissances temporelles, il faut avoüer que Mr. de Brueys n'en avoit pas besoin pour avoir l'approbation de ses Lecteurs. Mr. l'Evêque de Nîmes en lui écrivant ne lui a point fait de purs complimens, il lui a parlé avec autant de sincerité que de politesse; & il n'a fait qu'exprimer les idées qu'il s'étoit formées de son livre en le lisant.

Mr. de Brueys pour donner à son sujet plus de solidité & plus d'agrément, l'a traité selon le droit & selon le fait, c'est à dire, qu'il a examiné ce que les Chrétiens doivent

d'obéïssance aux puissances temporelles, & après avoir décidé la chose par des principes incontestables, il montre que dans tous les tems les veritables Fidelles, Israëlites ou Chrétiens ont agi de la sorte, & il le prouve par les faits qu'il rapporte de l'Histoire Sainte, & par l'exemple des Apôtres & de JESUS-CHRIST même.

D'abord Mr. de Brueys développe les idées des choses dont il doit parler, il établit ses principes, il propose son sujet, le choix, l'ordre & la division des matieres : c'est le sujet de la premiere partie. Dans la seconde il parle de l'exercice public des Religions, & dans la troisiéme des assemblées particulieres des Chrétiens. Enfin dans la quatriéme il marque quelle conduite les Chrétiens doivent tenir en refusant d'observer les loix des puissances temporelles.

Premiere Partie.

La premiere partie ne contient que le plan de tout l'ouvrage, avec

les principes & les autoritez sur lesquelles l'Auteur doit établir tout ce qu'il dira : ce sont comme les fondemens de l'édifice qu'il veut élever.

Le premier principe est que tous ceux qui se disent Chrétiens, de quelque secte qu'ils soient, & sous quelque puissance temporelle qu'ils se trouvent, doivent obéïr à Dieu en tout ce qu'il leur a commandé, & observer toutes les loix qu'il leur a données, sans aucune exception & sans qu'aucun respect humain soit capable de les en empêcher.

Le 2^{d}. principe est qu'ils doivent obéïr aussi aux puissances temporelles & observer toutes leurs loix, excepté seulement celles qui sont contraires aux loix de Dieu.

Le troisiéme principe est qu'en refusant d'observer les loix des puissances temporelles qui sont contraires à celles de Dieu, ils doivent souffrir tous les maux que ce refus d'obéïssance peut attirer sur eux sans murmurer, sans résister, & sans se défendre contre ces puissances : en un mot qu'ils les doivent endurer sans rien dire, ni faire, qui puis-

&c. Jamais les Chrétiens, de quelque ſecte qu'ils ayent été, ne ſe ſont addreſſez aux puiſſances ſéculieres pour obtenir la permiſſion, ou de croire ces dogmes, ou de pratiquer ces devoirs, & lorſque les puiſſances temporelles ont voulu par leurs édits les contraindre à abandonner leur Religion, ils ont refuſé de le faire, & ils ont mieux aimé perdre leurs biens, leur liberté, & donner leur vie, que de leur obéïr en cela, parceque, ſuivaut la regle établie dans l'Ecriture *, il faut obéïr à Dieu plûtôt qu'aux hommes. Mr. de Brueys fait remarquer fort à propos que toutes ces choſes n'intereſſent point le gouvernement politique des Etats, qu'elles n'en troublent point la paix, & qu'elles peuvent ſubſiſter ſans en renverſer les loix & les coûtumes.

Il n'en eſt pas ainſi de l'exercice public des Religions, & l'on ne trouve en aucun endroit de l'Ecriture que Jesus-Christ ou les Apôtres ayent commandé aux Chrétiens de faire, contre la volonté des puiſſances temporelles, ce que tout

* *Act.* 4. 19.

le monde entend par l'exercice public d'une Religion. Ainsi les Ministres qui se vantent d'avoir une si grande connoissance de la sainte Ecriture firent voir leur ignorance, ou leur malice, lorsqu'ils refuserent d'obéïr aux édits du Roi qui leurs défendoient l'exercice public de leur Religion, & qu'ils firent prendre les armes à ceux de leur secte, à qui ils persuadoient que leur défendre l'exercice public de leur Religion, c'étoit leur défendre leur Religion même.

Mr. de Brueys tire de l'Histoire sacrée, tant de l'ancien que du nouveau Testament, & de l'Histoire Ecclésiastique, la preuve de tout ce qu'il avance sur l'obligation de ne faire l'exercice public de la Religion qu'avec permission des puissances temporelles, tandis que l'on est attaché à la Religion, que l'on en croit les dogmes, & que l'on en observe les préceptes, malgré ces mêmes puissances. Il n'y a peut-être aucun point dans la veritable Religion sur lequel on ait une tradition si longue, si constante, si uni-

verselle, & si suivie dans une chose de pratique aussi délicate que celle-ci.

Qu'on soit obligé de s'attacher à la Religion, d'en pratiquer *les* devoirs, & ne rien faire qui la deshonore devant les hommes, nôtre Auteur le prouve par l'exemple de Daniel, de Tobie, des trois enfans qui furent jettez dans la fournaise, des Machabées & de tant d'autres fidelles Juifs qui furent persecutez pour leur Religion.

Ces mêmes Juifs si zelez pour la Religion de leurs Peres n'en firent point d'exercice public quand ils furent soumis à une puissance étrangere qui le leur défendoit, & ils n'entreprirent point de rebâtir le temple que Nabuchodonosor avoit fait détruire, que lorsqu'ils en eurent obtenu la permission par les édits de Cyrus, de Darius, d'Artaxerxes, d'Assuerus, sous la domination desquels ils avoient passé. Il est vrai que les Juifs s'opposerent courageusement aux violences d'Antiochus : mais ce Prince n'étoit point leur Souverain legitime, c'étoit un cruel Tyran qui les per-

ſecutoit avec fureur ; d'ailleurs ce Prince ne leur défendoit pas ſeulement l'exercice de leur Religion, mais ils vouloit les obliger de faire des choſes expreſſément défenduës par leur Religion, en quoi l'on ne devroit pas même obéïr à un Souverain legitime, car c'eſt alors, ſuivant la regle que Saint Pierre donne, qu'il faut obéïr à Dieu plûtôt qu'aux hommes.

Des exemples tirez de l'Hiſtoire des Juifs nôtre Auteur paſſe à ceux que fournit la Religion Chrétienne, & il commence par la conduite de JESUS-CHRIST, dont l'exemple eſt d'une autorité infaillible & d'une force invincible.

JESUS-CHRIST n'a établi ſa Religion qu'à la faveur de la Religion Juive, qui étoit autoriſée par les loix & permiſe par la puiſſance dominante des Romains, il l'a prêchée dans les aſſemblées publiques des Juifs dans le Temple & dans les Synagogues, & ſi l'on voit quelquefois dans les Evangiles des aſſemblées extraordinaires, à la campagne & ailleurs, ce n'étoit point JESUS-

Christ qui les convoquoit, elles étoient formées par le concours des peuples que la grandeur de ses miracles, la sainteté de sa doctrine, sa douceur, sa bonté, attiroient à *lui* : jamais ces assemblées ne furent tumultueuses; jamais elles ne porterent les peuples à la sédition & à la revolte : jamais elles n'ont troublé l'ordre des loix, ou la tranquillité publique. Pilate fut obligé d'avouër aux Juifs qu'aprés avoir examiné soigneusement la conduite de Jesus-Christ, accusé d'avoir soulevé le peuple, il ne le trouvoit point coupable de ce prétendu crime.

Jesus-Christ étoit Dieu, en qualité de suprême Legislateur il pouvoit changer & renverser les loix civiles des Etats, auxquels il n'étoit sujet qu'autant qu'il le vouloit bien, cependant de peur que son exemple ne fût d'une dangereuse consequence, il se soumit aux puissances temporelles, & il fit un miracle pour trouver de quoi payer le tribut, afin de ne point scandaliser les Juifs en se dispensant de cette obligation.

Les Apôtres ont suivi l'exemple

Jesus-Christ. Saint Paul étant
:usé devant Felix Gouverneur de
sarée de causer des troubles par-
les Juifs, déclare hautement [a]
'on ne l'avoit point trouvé au mi-
a d'une foule de peuple pour y
iser du tumulte & du désordre,
'il n'avoit rien fait contre la loi
; Juifs ni contre le Temple, *ni con-
Cesar.*

Après cela que doit-on penser de
:onduite d'un Ministre [b] qui s'est
ijours occupé à écrire contre la
ctrine de Jesus-Christ, ou con-
sa Morale, en tâchant par ses
its séditieux de soulever les Reli-
nnaires de France contre leur
i? Quel préjugé ne forme pas con-
la doctrine qu'il enseignoit, les
timens de revolte qu'il inspiroit
eux de sa secte, & sans être Théo-
;ien ne voit-on pas qu'une pareil-
doctrine ne peut venir que de
nfer?

Mr. de Brueys parcourt tous les
:les depuis la fin du premier jus-
'à présent, & il montre que les
irétiens ont toujours tenu la même

a Act. xxiv. 18. xxv. 8. b Jurieu.

Chrétiens n'en ont fait auc
faveur des édits que les Pri
delles accordoient aux Chrét
cela. L'on compte depuis l'éc
bere, qui ordonna que le
teurs des Chrétiens fussent
autres édits donnez en fa
Chrétiens par Nerva, Adr
tonin le debonnaire, Mar
Alexandre, Severe, Gallien
& Probus. On trouve ici u
de l'histoire de tous ces E
en ce qui concerne la
Chrétienne.

Quant à ce qui regarde
gion même, les Chrétiens
si soumis en tout aux E
étoient inflexibles sur ce po

soutenoient la Religion aux dépens de leur vie. Ce qu'on ne peut trop remarquer en lisant l'histoire des persecutions, c'est que les Chrétiens, soit qu'ils ayent obéï comme ils ont fait lorsqu'on leur défendoit de s'assembler publiquement, lorsqu'on abattoit les Eglises ou les maisons où ils s'assembloient, soit qu'il refusassent d'obéïr lorsqu'on vouloit les faire changer de Religion, ils n'ont jamais causé de trouble dans les lieux où ils étoient, & il n'y a pas un seul Historien, même parmi les Payens & les infidelles, qui ait parlé d'aucun soulevement dans l'Empire où les Chrétiens ayent eû part.

Ce n'est point au reste par foiblesse ou par timidité qu'ils étoient si sages & si moderez, on peut juger par le nombre infini de Chrétiens qu'il y avoit du tems de Diocletien de ce qu'ils étoient capables de faire, s'il leur eût été permis de se soulever contre les puissances temporelles. Ils avoient plusieurs Eglises dans toutes les Provinces de l'Empire, ils avoient les charges les plus considerables dans les armées, dans les villes

& à la Cour, à Rome & dans les Provinces. Sebastien étoit Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes de l'Empereur, Maurice étoit Chef de la Legion Thebaine, André étoit Tribun du peuple, Chromace étoit Preteur. D'ailleurs ils ne manquoient pas de zele pour leur Religion, puisque l'histoire de ce tems-là compte deux millions de Martyrs qui souffrirent sous cet Empereur. Cependant ils virent revoquer tous les édits faits en leur faveur, & abattre tous leurs Temples, sans faire des assemblées malgré les défenses qu'ils en avoient parce qu'ils sçavoient que les loix du Christianisme les obligeoient d'obéïr en cela à la puissance temporelle. Enfin le Code Theodosien est rempli de constitutions Imperiales qui prouvent que les Chrétiens, de quelque secte qu'ils fûssent, Catholiques ou heretiques, avoient recours aux Empereurs pour obtenir la permission de faire l'exercice public de leur Religion.

Troisiéme Partie.

Pour parler avec ordre des assem-

blées particulieres des Chrétiens Mr. de Brueys distingue deux sortes d'assemblées particulieres parmi les hommes. „ Premierement il y a des „ assemblées particulieres que l'on „ ne convoque point, mais qui se „ forment necessairement d'elles-„ mêmes par ceux qui composent „ une même famille, & qui sont „ unis ensemble par les liens du sang „ & par la communauté des biens.

„ Secondement il y a des assem-„ blées particulieres qui sont con-„ voquées pour assembler quelques „ particuliers qui se connoissent or-„ dinairement les uns les autres.

Pour ce qui est de la premiere sorte d'assemblées particulieres, les loix politiques ne les ont jamais défenduës & elles n'ont pû les défendre, parce qu'elles ne se convoquent point, mais qu'elles se forment necessairement d'elles-mêmes. Il est sûr que tous les Chrétiens, sous quelque puissance temporelle qu'ils ayent vécu, ont pû faire de ces sortes d'assemblées & qu'ils en font encore tous les jours.

Pour ce qui regarde la seconde

ſorte d'aſſemblées particulieres, comme elles ſont permiſes à tous les hommes par un uſage obſervé generalement dans tous les Etats, il eſt certain que tous les Chrétiens ont pû en convoquer de ſemblables, lorſque les loix des puiſſances temporelles ne les ont point défenduës: mais lors qu'elles les ont défenduës, qu'ont dû faire les Chrétiens? Pour répondre à cette difficulté Mr. de Brueys a recours à ſon principe, & il dit que ſi Jesus-Christ a commandé de faire de ces ſortes d'aſſemblées, ou s'il a commandé certaines choſes qui ne puiſſent ſe faire que dans ces ſortes d'aſſemblées, il eſt évident que les Chrétiens malgré les puiſſances temporelles ont dû convoquer de ces ſortes d'aſſemblées; mais il ajoute qu'on ne ſçauroit montrer par les écrits des Evangeliſtes & des Apôtres que les aſſemblées particulieres ayent été commandées aux Chrétiens, ainſi ils n'ont pû en faire lorſque les puiſſances temporelles les ont défenduës. Mr. de Brueys montre par une tradition conſtante que la conduite des Chrétiens a tou-

jours été en cela conforme à leur devoir, & qu'ils n'ont jamais fait d'assembleés, même particulieres, que lorsqu'elles ont été permises par les puissances séculieres, & que dès qu'elles ont été défenduës ils ont cessé d'en faire; & c'est ainsi que les Chrétiens en usent aujourd'hui dans les Etats qui sont d'une Religion differente de la leur.

Mais parceque la Religion Chrétienne ordonne certaines choses qui ne se peuvent faire que dans des assemblées de quelques personnes, Mr. de Brueys propose tous les cas où les Chrétiens peuvent se trouver obligez de s'assembler, & il fait paroître dans les décisions qu'il en donne beaucoup de sagesse. Il apprend à éviter en toutes ces occasions tout ce qui peut être contraire au gouvernement politique. Il donne des regles pour ne point troubler la paix publique, si l'on étoit obligé de faire des assemblées particulieres qui fûssent défenduës par les puissances temporelles sous lesquelles l'on vit; enfin il marque la difference qu'il y a entre les assemblées particulieres

& de l'autre on ne respi
sédition & la revolte. L
ques ne s'assemblent que p
tenir la charité, pour man
de vie, faire des Evêques, p
au St. Sacrifice. Les her
s'assemblent que pour déc
tre les puissances qui leur
l'exercice public de leur
ils prennent des mesur
soustraire à une dominatio
le la Providence les a sou
arrive qu'ils prêchent les
leur secte, on remarque
près avoir commencé pa
finissent quelquefois par l

doive ne pas obéïr aux puiſſances temporelles, Mr. de Brueys dit qu'alors on ne doit rien faire qui trouble la tranquillité de l'Etat, & que l'on doit ſouffrir avec patience tous les maux que ce refus d'obéïr peut attirer. Il prouve ſon ſentiment par des preuves de fait qui ſont toûjours ſenſibles & à la portée de tout le monde. Il commence par ce que l'Hiſtoire Sainte nous dit des Juifs, & enſuite il vient à ce que l'Hiſtoire Eccléſiaſtique nous rapporte des Chrétiens.

Les Juifs demeuroient en Egypte à la faveur des édits que leur avoient accordé les Rois du païs touchez des grands ſervices que Joſeph avoit rendus à l'Etat. Cependant quoique les Juifs fûſſent étrangers en Egypte Dieu ne voulut point qu'ils en ſortiſſent, même pour aller offrir des ſacrifices, qu'après en avoir obtenu la permiſſion de Pharaon, qu'il força par des miracles de leur accorder. Enſuite ce Prince qui ſe repentit de la grace qu'il leur faiſoit ayant aſſemblé ſes troupes pour les pourſuivre, quoi-

autorité soit plus grande, ou même aussi grande que celle des Auteurs Catholiques, mais afin d'ôter tout prétexte aux Religionnaires, de se servir des armes de nos ennemis pour les combattre en employant contre eux mêmes leurs propres ouvrages.

ARTICLE CXXXIV.

SHORT MEMOIRES FOR the natural History of Medicinal waters by J. F. M. D. C'est à dire, *Memoires pour l'Histoire naturelle des eaux medecinales* 1709. *In* 8°. *pages* 152.

LEs Medecins Anglois ont fort examiné dans le dernier siécle les qualitez des eaux medecinales qui se trouvent en Angleterre. Nous avons sur ce sujet quelques traitez excellens. Tel est celui de Mr. Plot *de l'origine des Fontaines* imprimé en 1685. Tobie Whitaker fit imprimer en 1634. un petit ouvrage où il fait voir & les qualitez des eaux minerales & l'usage qu'on en doit faire.

faire. *L'anatomie des eaux minerales de Scarbrough* écrite par Guillaume Sympson, fut cause d'une contestation qui a duré long-tems & qui n'est pas encore assoupie. Les Medecins prirent parti, les uns pour, les autres contre le systême de Sympson, les traitez qui ont paru sur ce sujet sont peutêtre les meilleures pieces que nous ayons aujourd'hui sur les eaux minerales. Messieurs Boyle, Lister, Allen &c. ont aussi écrit sur les eaux medecinales d'Angleterre. Leurs ouvrages sont estimez des Connoisseurs. Pour nôtre Auteur, il fait profession de ne point entrer dans un si grand détail; il se contente de parler de quelques fontaines qu'il a vûës & dont il a examiné les qualitez.

Il prétend qu'il n'y a point de peuples en Europe plus superstitieux que les Anglois par rapport à leurs fontaines. C'étoient autrefois des lieux de dévotion, où les malades & les pelerins alloient en foule: il n'y avoit point de Province en Angleterre où il n'y eut des fontaines dédiées à quelque Saint.

Les Proteſtans, qui ont aboli la plûpart des pratiques de dévotion, ont encore de la peine à empêcher les pelerinages qui ſe font tous les ans à ces fontaines. On appelloit autrefois ces ſources, & on les appelle encore aujourd'hui, *holy wells*, c'eſt à dire, des fontaines ſaintes. Leur eau eſt claire & agréable au goût. On n'y diſtingue, ni ſédiment tel qu'on en voit dans les eaux minerales, ni de ces particules terreſtres que les microſcopes font découvrir dans l'eau de riviere.

Les qualitez de ces fontaines ſont tout à fait ſurprenantes. Il y en a une, ſituée ſur le penchant d'une colline au milieu d'une terre graſſe & labourable, dont l'eau a cela de particulier qu'elle donne un merveilleux luſtre aux corps de ceux qui ſe baignent dans ſon eau. Nôtre Auteur trouve que cette fontaine paſſe par une veine de petit ſable, ou plûtôt de marne, mais il ne peut deviner d'où elle peut avoir cette qualité déterſive.

A deux lieuës de cette ſource il y en a une autre dont l'eau fortifie

la vûë, & guerit en peu de tems les playes & les ulceres les plus inveterez. Quelques personnes en boivent, & prétendent avoir été gueries sur le champ des abscès qu'elles avoient dans le corps. L'eau de cette fontaine est un peu aigre. Les malades trouvent un plaisir indicible à en boire, peut-être que les particules salines & acres de cette eau causent ce plaisir. Les Medecins en ayant fait distiller trouvent en effet qu'elle rend beaucoup de sel.

Les eaux des montagnes de Malverne sont toutes medecinales. La fontaine la plus élevée est excellente pour les yeux. L'on trouve une autre source un peu audessous de la premiere dont l'eau est souveraine pour les cancers. Les registres de Ledbury font foi que ces fontaines étoient autrefois si renommées, qu'un Evêque [illegible] bâtir Hôpital pour le [illegible] pauvres malades qui [illegible]

Il y a une fontaine [illegible] vince de Glamorgan [illegible] fort estimée pour la [illegible]

écroüelles. Elle a sa source dans un lieu où l'on trouve beaucoup de pierres de chaux. Un habile Medecin attribuë la vertu de cette fontaine à la chaux dont elle est imbibée, & il prétend qu'il n'y a point de remede plus specifique pour les écroüelles que de l'eau de chaux.

Il y a environ cinquante ans qu'une maladie epidemique fit de grands ravages dans plusieurs Provinces d'Angleterre. Les symptomes de ce mal se déclarerent d'abord par une si violente inflammation des paupieres que plusieurs malades en perdirent la vûë. Les Medecins eurent recours à differens remedes, mais sans effet, il semble même que le mal auroit été incurable si quelques paysans n'eussent découvert une petite fontaine, dont l'eau guerissoit infailliblement tous ceux qui s'en lavoient les yeux. Nôtre Auteur a depuis examiné la couleur & la qualité de cette eau, elle est claire & belle, mais elle est un peu aigre au goût, toutes les experiences qu'il a faites avec des noix de galle ne l'ont jamais pû teindre.

Les eaux minerales & les bains les plus renommez d'Angleterre se trouvent à Bath, ville située dans un païs inégal & montueux, & où il y a plusieurs mines de charbon.

La ville de Bath est ancienne, & un des plus sçavans Antiquaires soutient que les bains y étoient connus & fréquentez plus de huit cens ans avant la naissance de JESUS-CHRIST. Si ce sentiment étoit vrai il semble qu'il détruiroit le systême de quelques Auteurs modernes, qui prétendent que la chaleur des eaux minerales est causée par la fermentation des mineraux qui se forment, mais qui ne sont pas encore dans leur perfection; car il n'est pas vraisemblable, dit nôtre Auteur, que des mineraux soient à se former depuis tant de siécles, l'experience même fait voir que dans les mines les marcassites imparfaites acquierent au bout de quelques années toute leur perfection. L'Auteur de ces memoires propose un autre systême plus simple, & qui explique beaucoup mieux la chaleur des eaux minerales. Il suppose donc que deux

courans d'eau ayant paſſé ſous terre par differens mineraux, & ayant attiré leur vertu & leurs qualitez, viennent à ſe rencontrer, que les eaux ainſi mêlées cauſent une fermentation & une chaleur ſemblable à celle qui eſt cauſée par une mixtion de vitriol & de tartre.

La ville de Bath eſt bâtie dans un terrein qui autrefois étoit marécageux. Les Ouvriers qui y travaillent rencontrent ſouvent à quelques braſſes ſous terre un grand nombre d'écailles d'huitres & d'autres poiſſons ſemblables. Il y a pluſieurs bains très-bien bâtis & qui ont tous des proprietez differentes, mais nôtre Auteur ne s'attache point à décrire leurs proprietez, les Lecteurs curieux pourront conſulter un traité qui parut à Londres en 1676. intitulé, *Bathonienſium & Aquiſgranenſium Thermarum comparatio*, & l'hiſtoire de la ville & des eaux de Bath imprimée depuis peu : nous remarquerons ſeulement que l'eau de ces fontaines eſt fort chaude, qu'elle eſt excellente pour la goutte, pour

la paralyſie, pour l'epilepſie, pour toute ſorte de convulſions &c. Les Gardes de ces bains ont obſervé que quand il y a un grand vent d'occident, il s'éleve d'une des fontaines une fraicheur ſi grande qu'ils ſont obligez de s'en éloigner de quelques pas, & quand le tems eſt couvert & diſpoſé à la pluye, l'eau de cette même fontaine eſt ſi chaude qu'elle paroît boüillante.

L'eau de Bath ne purge pas, comme font la plûpart des eaux minerales, mais ſi l'on y mêloit quelques grains de ſel elle purgeroit ſur le champ. Une autre particularité qui merite d'être remarquée eſt que cette eau ronge en fort peu de tems le fer & l'argent, mais le cuivre s'y conſerve pluſieurs années dans ſon entier.

Il y a une fontaine à Farrington dans la Province de Dorceſter dont l'eau guerit du ſcorbut. Comme ce mal étoit autrefois inconnu en Angleterre, il ſemble que la Providence a préparé de loin un remede facile pour le guerir. Cette eau eſt certainement minerale, elle eſt mê-

lée de vitriol ou de ſel de fer, & comme ce ſel eſt extremement volatil, on n'en peut tirer que peu par evaporation. Un habile Medecin voulant examiner les qualitez des eaux de Farrington mit environ quatre onces d'eau ordinaire dans un vaſe, y mêlant une certaine quantité de poudre de noix de galle ; enſuite il laiſſa tomber dans le vaſe un peu de ſel de fer, l'eau ſe trouva colorée comme celle de Farrington l'eſt quand on y met une noix de galle, & elle avoit le même goût que celle de Farrington : ce qui fait juger que cette fontaine & pluſieurs autres de même nature tirent toute leur vertu des eſprits de vitriol.

Les fontaines ſalées ſe trouvent preſque dans toutes les Provinces d'Angleterre. Elles ſont d'une grande utilité au Public, & le ſel qu'on en tire eſt excellent : mais dans les voyages de long cours il perd beaucoup de ſa force. Il y a de ces fontaines dont deux pintes d'eau rendent près de ſix onces de ſel. Ce qui eſt à remarquer, c'eſt que ces

fontaines ſont pour la plûpart fort éloignées de la mer, il y en a même qui ont leurs ſources au milieu des rivieres : telle eſt la fontaine qui ſort de la riviere Weare dans le Dioceſe de Durham.

Les Ouvriers qui travaillent aux mines de charbon rencontrent quelquefois à pluſieurs braſſes ſous terre des fontaines ſalées. L'eau en eſt ſi froide qu'il eſt impoſſible d'y tenir la main un ſeul inſtant. C'eſt une choſe aſſez remarquable que l'eau de ces fontaines ne gele jamais, pas même dans les plus grands hyvers ; mais l'eau de pluye qui tombe ſur la ſaumure dont la ſurface des fontaines ſalées eſt couverte, gele en très-peu de tems. Nôtre Auteur ne croit pas que toutes ces fontaines ſoient medecinales, comme quelques Auteurs modernes l'ont aſſûré. Il eſt convaincu qu'il y en a dont l'eau eſt très-nuiſible, mais qu'il y en a auſſi dont l'eau eſt excellente & medecinale.

ARTICLE CXXXV.

ORTHOGRAPHIA ROMANA ex acroaſibus V. C. Conradi Samuelis Schurzfleiſchij collecta à M. C. accedit Orthographia Noriſiana. C'eſt à dire, *l'Orthographe Romaine recueïllie des leçons de Conrard-Samuël Schurzfleiſch avec le traité de l'Orthographe du Cardinal Noris.* A Vitemberg, chez Meyer & Zimmerman, 1707. *in douze pages* 64. *pour le premier traité*, *&* 144. *pour le ſecond.*

LEs langues dépendent de l'uſage, non ſeulement pour le choix des mots, mais encore pour la maniere de les prononcer & de les écrire. Une mauvaiſe prononciation offenſe les oreilles, & une Orthographe peu correcte ou inuſitée choque le Lecteur, qui n'excuſe point dans un Auteur, ni ſa negligence, ni ſon affectation. Sur ce principe de l'uſage il ſeroit facile de décider la queſtion qui partagea autrefois les Grammairiens à

Rome, comme elle les divise maintenant à Paris ; s'il faut écrire les mots comme on les prononce, & regler l'Orthographe sur la prononciation ? Il est vrai qu'Auguste dans ses lettres sembla approuver cette conformité de l'écriture avec la parole : mais peutêtre sied-il bien à un grand Prince de ne paroître pas faire attention à des minuties de Grammaire. Philippe Roi de Macedoine ayant entendu joüer de la flutte à un excellent Maître en cet Art, lui reprocha quelques faux tons ; à quoi celui-ci repartit, les Dieux, Seigneur, vous ont fait une grande faveur de vous avoir donné d'autres occupations que celle de vous rendre habile à discerner de legers tons.

Quoiqu'il en soit de la question qu'on a proposée, voici un ouvrage pour nous apprendre à écrire correctement en Latin selon l'Orthographe Romaine. L'Auteur le commence par le changement que les lettres ont souffert, étant prises les unes pour les autres. Il dit, par exemple, que les Romains en divers mots au lieu, d'*a* ont mis *e*, *i*, *o*,

& rarement ». Ensuite il donne une espece de Dictionnaire alphabetique, où il range les mots dont l'Orthographe paroît douteuse, & il marque celle qu'il croit *la* meilleure.

Le Sieur Schurzfleisch a eû raison d'ajouter à son traité celui du Cardinal Noris, car l'un fera aller l'autre. Il y a à Pise deux monumens posez dès le tems d'Auguste à la gloire de Caïus Cesar & de Lucius Cesar ses petits fils. Le Cardinal Noris, non content de les avoir expliquez dans un grand volume sous le titre, *de Cenotaphiis Pisanis*, où il a épuisé toute la Science de la Chronologie & de l'antiquité, entreprend encore de montrer qu'ils sont très-corrects pour la Latinité & l'Orthographe, & que la critique de Monseigneur Boldon Evêque de Theane, qui a crû y découvrir quantité de barbarismes, est injuste.

Il employe le premier chap. à dire qu'il n'est point au dessous des Sçavans & des grands Hommes de traiter des questions de Grammai-

re ; témoins Jule-Cesar, Varron, Pline, Messala Corvinus, qui en ont composé des livres.

Et puis pour justifier l'Orthographe des monumens de Pise, il s'arrête principalement à celle d'un précieux manuscrit de Virgile, qui est dans la Bibliotheque du Grand-Duc de Toscane, & qu'Alde-Manuce a pris pour regle de la bonne Orthographe. Il rapporte donc au chapitre second qu'à la fin des Bucoliques se lisent ces mots : *Turcius Rufius Apronianus Asterius V. C. & inlustris, ex Comite Domesticorum Protectorum, ex Comite privatarum largitionum, ex Præfecto urbis, Patritius & Consul ordinarius, legi & distinxi codicem fratris Macharii V. C. non mei fiduciâ, sed ejus cui sit ad omnia sum devotus arbitrio.* II. *Kal. Maii, Romæ.* On avouë qu'on a quelque peine sur ces mots : *Sed ejus cui sit ad omnia sum devotus arbitrio*, qui ne semblent faire aucun sens. Ne faudroit-il point lire, *Cujus ad omnia sum devotus arbitrio* ? Mais si *cui sit*, au lieu de *cujus*, est une faute de Copiste, il y a à craindre pour l'antiquité du

manuscrit, qui ne pourra plus être consideré que comme une copie de celui qu'Asterius avoit entre les mains.

Asterius ajoute ensuite quelques vers, où il marque que cet exemplaire de Virgile est un présent de Macaire son ami, homme de distinction & honoré du Clarissimat; qu'il s'est occupé à le relire & à le corriger dans le tems même qu'à l'occasion de son Consulat il donnoit des jeux au peuple Romain avec beaucoup de dépense.

Or les Fastes marquent deux Asterius Consuls ordinaires, l'un en 449. l'autre en 494. & c'est à ce dernier que le Cardinal Noris attribuë le manuscrit de Virgile, qui apparemment passoit déja pour ancien, puisqu'il meritoit d'être offert en present à un Consul. Le Cardinal Noris répand sur tout cela beaucoup d'érudition : il remarque que la maison des Turcius, *Gens Turcia*, étoit des plus considerables de Rome, honorée des grands emplois, de plusieurs Consulats, de la charge de Préfets de Rome, de

Maîtres de l'une & l'autre milice, de Gouverneurs de Provinces : il distingue cette maison en deux branches, des Secundus & des Rufius. Il dit que le Poëme Pascal de Sedulius fut publié par Asterius Consul en 494.

De cette doctrine historique venant enfin à la grammaticale, il observe que les Romains ont eû l'usage de la lettre X avant celui de la lettre G, comme il paroît par l'ancienne inscription de Duillius, & que les genitifs *crucis*, *frugis*, *Ducis*, *Regis*, font voir que la valeur de X est, ou C S, ou G S. Cependant les Romains après l'invention de X ne laisserent pas de conserver S, & d'écrire *Maxsimus* au lieu de *Macsimus*, ou de *Maximus*. Les monumens de Pise ont *Maxsimi*, & le manuscrit de Virgile a partout *Maximus*.

Comme il seroit ennuyeux de suivre le Cardinal Noris dans toute la suite de son traité pour justifier l'Orthographe de ces monumens, on se contentera de rapporter en quoi elle differe de la commune. Ils mettent *quodannis* pour *quotannis*,

adque pour *atque*, *prærunt* pour *præ-runt*, *imperi* pour *imperii*, *finis* pour *fines*, *devicteis*, *spoleis*, *volneribus*, *si-millumum*, *legitume*, *obit* pour *obiit*, *nive* pour *nisive*, *Cabino* pour *Gabino*, *apstinere* & *opservari* pour *abstinere* & *observari*. Le Cardinal Noris sur tous ces points & sur quelques autres pareils n'oublie rien de ce que les Grammairiens anciens & nouveaux en ont dit. Après tout la pensée de Monseigneur Boldon n'est pas déraisonnable, que du tems même d'Auguste le langage dans les Provinces n'étoit pas si pur, ni l'Orthographe si correcte qu'à Rome, & que ces monumens de Pise en sont une preuve visible.

On a entre les mains la seconde édition d'un ouvrage de la même espece que les deux dont on vient de parler, & qui est d'un Auteur de réputation, c'est de Cellarius. Il a pour tître, *Orthographia Latina ex vetustis monumentis, hoc est, nummis, marmoribus, tabulis, membranis, veterumque Grammaticorum placitis, nec-non recentiorum ingeniorum curis ex-cerpta, digesta, novisque observationibus*

illustrata. » L'Orthographe Latine ti-
» rée des anciens monumens, c'est
» à dire, des medailles, des mar-
» bres & des inscriptions, des manus-
» crits, des décisions des Gram-
» mairiens anciens & modernes,
» mise en ordre & éclaircie par de
» nouvelles observations. A Hale
» de Magdebourg, aux frais de Jean
» Bielek Libraire de Iene & de
» l'Imprimerie de Chr. Henckel,
» 1704.

Quant à la méthode de Cellarius, c'est la même qu'à suivi Mr. Schurzfleisch. Des observations sur chaque lettre, tant voyelle que consone, & sur les diphtongues, sur les lettres majuscules au commencement de certains mots, sur la place des points & des virgules. Sur tout l'Auteur ne peut souffrir les deux lettres V & J introduites pour distinguer des sons differens de u & i. S'il avoit vécu à Rome quand le G qui étoit auparavant confondu avec le C commença à paroître, il s'y seroit sans doute opposé. Il finit par un catalogue des mots d'une Orthographe ou douteuse ou contestée.

ARTICLE CXXXVI.

JO. MICH. HEINECCII Antiquitatum Goslarienſium & vicinarum regionum libri ſex &c. C'eſt à dire, *Les Antiquitez de la ville de Goſlar & du païs d'alentour, tirées des Auteurs les plus dignes de foi, ſoit imprimez, ſoit manuſcrits, & éclaircies par les diplomes des Papes, des Empereurs, des Evêques & des Princes. En ſix livres, par Jean-Michel Heineccius.* A Francfort ſur le Mein, de l'Imprimerie de Chrétien Genſch. 1707. *in folio pages* 572.

ON eſt tout ſurpris après avoir lû un gros volume & bien rempli, de ſe voir néanmoins réduit à n'en pouvoir rapporter qu'aſſez peu de choſe à nos Lecteurs, ne croyant pas devoir leur retracer ici l'Hiſtoire de l'Alemagne depuis plus de ſix ſiécles. Comme la fortune de Goſlar a dépendu des Empereurs & des affaires de l'Empire, Mr. Heineccius s'y eſt étendu; & il faut convenir que c'eſt ce qui

contribuë le plus à faire lire son ouvrage, qui seroit sec s'il n'y avoit pas mêlé cette multitude d'évenemens, & s'il s'étoit arrêté à ce qui concerne seulement Goslar.

Goslar, ville Imperiale & Hanséatique de la basse Saxe dans le Diocese d'Hildeseim, située sur la riviere de Gose dont elle prend son nom, & au pied du mont Romersberg, reconnoit Henri I. Roi d'Allemagne surnommé l'Oiseleur pour son fondateur. Avant lui la Saxe avoit peu de villes & n'étoit gueres habitée que par bourgades, & par consequent étoit sans défense, & exposée aux irruptions des Hongrois & des Esclavons qui la ravageoient presque à leur gré. Henri pensa donc à fortifier le païs en y faisant bâtir des villes. Misne ou Meissen sur l'Elbe, Mersbourg sur la Sale, Quedlinbourg, Gotta, Herford lui doivent leur origine, aussi bien que Goslar. Celle-ci lui fut particulierement chere, à ce qu'assûre Mr. Heineccius, qui fixe l'époque de sa fondation à l'année 923. Il dit que Theodoric de Niem s'est trompé en

la rapportant à Otton I. & Adam de Breme encore plus en la déferant jusqu'à Henri III.

Goslar dans ses commencemens ne connoissoit pas les richesses qu'elle avoit dans son voisinage. Ce ne fut qu'en 968. que des mines d'argent furent découvertes dans la montagne de Ramersberg. L'Histoire, ou le conte, porte qu'un nommé Ramus Chasseur de profession, & dont la femme étoit nommée Gosa, ayant attaché son cheval à un arbre, ce cheval fit sortir l'argent de la terre qu'il frappoit du pied.

Quoiqu'il en soit, il fallut faire venir de France des Ouvriers experts pour mettre ces mines à profit. Fut-ce de la France même, ou de la Franconie ? La chose ne sçauroit être certainement décidée : mais l'Auteur aime mieux que ce soit de Franconie. Ce fut une nouvelle Colonie pour Goslar, & qui dans la suite eut bien des démêlez avec les anciens habitans.

Comme en ces tems-là les Empereurs n'avoient point de demeure fixe, & qu'ils parcouroient les Pro-

vinces de l'Empire ; ils se choisissoient quelque villes où ils s'arrêtoient un peu plus, soit pour y passer les bonnes fêtes, soit pour y convoquer les Diettes, & déliberer avec les Evêques & les Princes sur les besoins de l'Etat & les affaires importantes. Goslar devint une de ces villes, & même privilegiée entre les autres ; puisque Lambert de Schaffnembourg * l'appelle, *Villam regiam, quam pro patriâ & lare domestico Teutonici Reges incolere sint soliti*, & *splendidissimum regni domicilium*, „ Ville „ Royale, en laquelle les Rois d'A„ lemagne ont coûtume de faire leur „ sejour comme en leur Patrie & en „ leur propre maison, le très-glo„ rieux domicile des Rois. Henri II. dès son avenement à l'Empire en 1002. s'y fit construire un Palais. Henri IV. y nâquit sur la fin de 1050. La même année Henri III. y avoit reçû le Pape Leon IX. & il y reçut encore avec beaucoup de magnificence Victor II. en 1056. Cette affection particuliere des Empereurs

* *Ad annum* 1070. & 1071.

Outre l'Eglise Collegiale dont on vient de parler, il y avoit proche de Goslar trois Monasteres de Chanoines reguliers, le premier nommé du Mont-Saint-George, fondé par Conrad le Salique, le second du Mont-Saint-Pierre, fondé par Henri III. le troisiéme de Richenberg, fondé l'an 1117. par Pierre de Richenberg Chanoine de Goslar. Enfin il y avoit une Abbaye de Religieuses de l'Ordre de Cîteaux, nommée de Sainte Marie du nouvel Oeuvre, dont Volkmar de Wildenstein, Avocat de Goslar, fut le Fondateur en 1160. Cette Abbaye subsiste encore & est remplie de filles Lutheriennes.

Le tître d'Avocat signifie le Magistrat établi pour rendre la justice au nom de l'Empereur. Les Monasteres avoient aussi leurs Avocats pour soutenir leurs droits & rendre la justice à leurs vassaux. Mr. Heineccius en fait souvent mention, en observant que ces Avocats, plus attentifs à leurs interêts qu'à leur devoir, ravageoient ceux qu'ils étoient obligez de proteger.

Otton IV. en 1208. ou 1209. établit des Cordeliers à Goslar : leur maison est maintenant changée en un Hôpital pour de vieilles femmes.

L'an 1365. Goslar entra dans la confédération des villes Hanséatiques avec Brunswic, Magdebourg, Hildesheim, Hannovre & quelques autres.

Au reste la fortune n'a pas toûjours ri à Goslar, qui a vû souvent son territoire ravagé, s'est trouvé obligée à soutenir des sieges, a été prise & pillée, consumée par des incendies, condamnée à de dures taxes. Le plus grand, sans comparaison, des malheurs qui lui sont jamais arrivez, est celui d'avoir abandonné la Religion Catholique & de s'être séparée de l'Eglise.

Un Jean Cleppius Vicaire de la Parroisse de St. Jacques y jetta en 1521. les premieres étincelles du Lutheranisme, que la vigilance du Curé Jean Hardt éteignit aussi-tôt, ayant fait intervenir l'autorité de l'Evêque d'Hildesheim & du Senat de la ville, qui imposerent silence à Cleppius : ce qui n'empêcha pas un Theodoric Schmedeken, homme sans caractere & plus hardi que Cleppius, de se mettre à prêcher publiquement les nouvelles heresies, qu'il abjura cependant peu aprés dans la prison où il fut jetté par l'ordre de l'Evêque. En 1523. Jean Vesselius, chassé d'Alberstat, se réfugia à Goslar, obtint du Senat à la priere de quelques villes Hanséatiques la

liberté de dogmatiser, & aidé de Nicolas Amdorff venu de Magdebourg, & d'Antoine Corvin Moine Apostat, il infecta cette malheureuse ville, le Clergé presque seul, & entre autres les Chanoines de St. *Simon* & St. Jude, se soutenant contre *la* seduction. Enfin en 1528. le Lutheranisme fut établi par un decret du Senat, & l'an 1566. il fut introduit dans la Collegiale. Les Cordeliers ne trouvant plus de quoi vivre *dans* une ville devenuë heretique furent contraints de l'abandonner la même année.

Il parut un rayon d'esperance que la Religion Catholique pourroit revivre à Goslar, lors que Ferdinand II. ordonna par son celebre decret de 1629. la restitution des biens Ecclésiastiques, en vertu duquel les Cordeliers retournerent chez eux, & les Jesuites furent mis en possession de l'Eglise des Saints Simon & Jude. La reputation que leur donnoit le College d'Hildesheim avoit prévenu les esprits à Goslar, & ils attirerent à leurs prédications la foule des habitans. Le peuple amateur des nouveautez, dit Mr. Heineccius, se laissoit *déja* entraîner & desertoit les Prédicans Lutheriens : il devoit dire que le peuple commençant à connoître l'illusion de l'heresie qui dans sa nouveauté l'avoit séduit, se portoit vers l'ancienne doctrine. Cependant les armes victorieuses de Gustave Adolphe Roi de Suede, la Providence divine le permettant ainsi, arrêterent de si

belles dispositions, & Goslar se replongea dans le Lutheranisme.

On s'est déja plaint de celui de Mr. Heineccius dans l'extrait de son recueil des sceaux des anciens Alemans, au mois de Mai dernier. Si lui & la plûpart des autres Ecrivains Protestans faisoient seulement attention aux interêts de leurs propres ouvrages, ils s'observeroient davantage sur la maniere de parler de la Religion Catholique & de l'Eglise Romaine, principalement quand le sujet qu'ils traitent est éloigné de la controverse; car ne voyent-ils pas que maintenant ils offensent le plus grand nombre de leurs Lecteurs, qui sont les Catholiques? Ne sentent-ils pas qu'un jour ils tomberont entre les mains des seuls Catholiques? Toutes ces sectes de Lutheriens, de Calvinistes, & les autres, portent en elles-mêmes la cause de leur décadence & de leur ruine future: elles sont marquées de l'odieux caractere de nouveautez profanes & de schisme, qui enfin les fera succomber sous l'antiquité & l'unité de l'Eglise.

Qui n'admirera Mr. Heineccius *, d'accorder aux Albigeois le glorieux titre de Saints témoins de la verité, *Albigenses, sancti illi veritatis testes*. Comme il s'est trompé en leur veritable nom, sans doute il a ignoré que leur impieté fut la même que celle des Manichéens. Limborch,

* *Page* 1334. *nota* 1415.

Théologien Remontrant, a fait imprimer à Amſterdam en 1692. le procès fait à diverſes perſonnes de cette ſecte, & entre autres à un Pierre d'Anter, un de leurs principaux Docteurs. Ils avoüent tous dans l'interrogatoire le pur Manichéïſme. Mais Mr. Heineccius n'a conſideré en eux que d'avoir été condamnez par l'Egliſe, & par cette raiſon il les reconnoîtra pour *bons hommes & veritables*, comme ils ſe faiſoient appeller.

Mr. Heineccius ajoute trois diſſertations. La premiere eſt des anciens habitans de la baſſe Saxe, où Goſlar eſt ſituée. Il examine avec ſoin ce que Cluvier, Sagittarius, Cellarius & les autres Auteurs en ont penſé. Son ſentiment eſt que les Cheruſces s'y ſont établis, & ont enſuite été ſubjuguez par les Turingiens, qui le furent à leur tour par les François avec des troupes auxiliaires de Saxons, auxquels les François pour payement cederent une partie du païs conquis.

Dans la ſeconde il traite de l'Idole Crodon, adoré par les Saxons & élevé ſur le mont Harzbourg proche de Goſlar. Il repréſentoit un homme tenant de la main droite un panier de fruits & de fleurs & de la gauche une rouë, & ayant ſous les pieds un poiſſon. Il ne reſte aucune mémoire de cette Divinité que dans une chronique Saxone imprimée & retouchée par Pomarius, à laquelle les Auteurs Alemans ont depuis ajouté bien des conjectures.

La troisiéme contient un recueïl des monnoyes frappées à Goslar, dont les plus anciennes sont de Henri III.

Article CXXXVII.

JOANNIS VIGNOLII. PRÆclarissimi Principis Philippi Columnæ Regni Neapolitani magni Comitis stabuli ab epistolis, & Supplicum libellis, de columna Imperatoris Pii dissertatio. &c. C'est à dire, *Dissertation sur la Colonne de l'Empereur Antonin surnommé Pius, par Jean Vignole Secretaire du Connêtable Colonne, avec un recueïl d'inscriptions antiques & choisies d'entre plusieurs autres que possede l'Auteur.* A Rome, chez François Gonzague 1705. *in* 4°. *pages* 342.

TOut avoit contribué à effacer la memoire de la colonne qui fait le sujet de cette dissertation: car outre que les anciens Auteurs n'en parlent point, elle étoit demeurée presque ensevelie sous cet amas de terres rapportées qui forment à Rome le mont Citorio. Cependant comme elle paroissoit par le sommet, Mr. Judices, chargé de la Police des ruës, fit en 1703. creuser à l'entour; & enfin par ordre du Pape déterra ce monument, autrefois élevé à la gloire d'un des meilleurs Princes qui ayent gouverné l'Empire Romain.

Une telle découverte ne manqua pas d'exciter la curiosité des Antiquaires, & porta Mr. Vignole à composer ce sçavant ouvrage, où il éclaircit plusieurs points des antiquitez & de l'Histoire de Rome, & explique quelques medailles peu entenduës jusqu'à présent.

Selon la description que donne Monsieur Vignole de la colonne d'Antonin, elle a cinquante pieds de hauteur & six de diamettre, avec une base & sans chapiteau : elle est de marbre de Syene en Egypte, posée sur un piedestal ou un massif, haut d'environ douze pieds & quarré. Sur un de ses côtez est representé l'apotheose d'Antonin en bas-relief ; sur deux autres côtez sont des courses de Cavaliers, le quatriéme porte cette inscription, *Divo Antonino Aug. Pio Antoninus Augustus & verus Augustus Filii.*

L'ordre qu'on se prescrit ici c'est de mettre ensemble ce qui regarde directement la colonne dont il est question, & puis d'ajouter ce qui ne paroit qu'incident.

Mr. Vignole donne l'empreinte de deux medailles d'Antonin avec une colonne sur son piedestal. La premiere est du cabinet de Mr. Foucault, & représente la tête d'Antonin avec une couronne élevée en pointes, ou en forme de rayons, ayant pour legende, ANTONINVS AVG. PIVS. PP. TR. P. COS. III. sur le revers est une colonne d'un ordre Dorique, portant une

espece de tour, ou plûtôt comme continuée audessus de son chapiteau, avec ces mots, FELICITAS. AVG. S. C. L'autre medaille est du cabinet du Duc Popoli. La tête d'Antonin nuë, DIVVS ANTONINVS. Au revers une colonne d'ordre Corinthien sur laquelle est posée la statuë d'Antonin, & au bas une balustrade, DIVO. PIO. S. C. Il y a une medaille toute semblable dans le cabinet du Prince Odescalchi. Comme le nombre des années du Tribunat ou de la Puissance Tribunitienne manque à la premiere medaille, il est impossible de dire précisément l'année où elle fut frappée; mais seulement que ce fut, ou en 140. que tomba le troisiéme Consulat d'Antonin, ou dans les quatre suivantes, cet Empereur ayant été Consul pour la quatriéme fois en 145.

Quoi qu'il en soit, Mr. Vignole pense que c'est la même colonne qui est gravée sur ces medailles, & qui a été déterrée depuis peu; & par conséquent qu'elle avoit été élevée du vivant d'Antonin, & au moins 15 ans avant sa mort, par l'ordre du Senat; mais qu'ensuite M. Aurele & L. Vere firent orner le piedestal des bas-reliefs qui s'y voyent maintenant.

On ne sçait si cette conjecture passera, vû la grande difference de ces colonnes entre elles, & pour l'Architecture & pour les inscriptions. Il semble qu'on sera d'autant moins disposé à l'admettre, qu'on ju-

gera que la difference de ces mêmes colonnes toutes unies d'Antonin, & de celle qui est au champ de Mars, & sur laquelle sont ciselées en maniere de vis les actions de M. Aurele, est un juste fondement à Mr. Vignole de reprendre les Antiquaires, qui se sont communément imaginé que celle-ci avoit été commandée par M. Aurele à l'honneur d'Antonin, & d'assûrer au contraire qu'elle est uniquement pour M. Aurele.

Voilà tout ce qui concerne le principal dessein de la dissertation, que l'Auteur selon la coûtume des Antiquaires a enrichie de beaucoup d'érudition, qui peut être regardée comme incidente. Dès l'entrée du livre il déclare & prouve par quelques exemples, qu'il n'y a nul fonds à faire sur les opinions & sur je ne sçai quelles traditions du vulgaire touchant les monumens & les restes d'Antiquité. Il ne s'en tient pas donc au sentiment commun à Rome, qui fait venir le nom du mont Citoria, de ce que du tems de la Republique c'étoit où les Tribus étoient citées pour donner leurs suffrages dans l'élection des Magistrats. Car il montre que les bannieres posées dans le champ de Mars, *septa*, pour éviter la confusion en ces assemblées du peuple Romain, étoient autre part & s'étendoient dans l'espace qui est maintenant entre les Eglises de St. Marc & de St. Ignace. Ce qu'il prouve par la proximité de ce qui s'appelloit,

Villa publica, où Sylla fit de sang-froid égorger six ou sept mille hommes, & du temple de Bellone. Il fait à cette occasion de sçavantes & curieuses remarques sur la Topographie de l'ancienne Rome ; & quant à l'etymologie du mont Citorio, il l'amene de loin, à sçavoir du mont Cytorus en Asie & renommé pour la quantité de buis dont il étoit couvert. Or Martial nous apprend * qu'il y avoit aussi des buis aux environs du portique d'Europe placé dans le champ de Mars, où est le mont Citorio.

Comme les Historiens ne conviennent pas entre eux du tems qu'Antonin tint l'Empire, Eusebe le déterminant a 23 ans & trois mois, Clement d'Alexandrie à 22. Eutrope & Xiphilim à 24, le Victor de Schottus seulement à 20 ; Mr. Vignole pour éclaircir ce point fixe premierement la mort de cet Empereur au 7e. de Mars l'an 161. de nôtre ere, & le 913. de la fondation de Rome, sous le 3e. Consulat de M. Aurele & le second de L. Aurele Commode. Une inscription de la même année ne donne à M. Aurele que le nom de Cesar, & d'autres inscriptions dès le 1er. jour d'Avril ajoutent le titre d'Auguste au nom des deux Consuls : il n'y a pas donc à douter que ce ne soit la premiere année de leur Empire, & la derniere de celui d'Antonin. D'ailleurs Spartien rapporte la mort d'Hadrien

* *L. 2. epigram.* 14. *& l.* 3. *epigram.* 20.

au 10^e^. de Juillet ; & il reste à sçavoir en quelle année elle arriva. Or les medailles ne marquent que 24 années de puissance Tributienne à Antonin : à les compter donc du 25^e^. jour de Février, auquel Antonin la reçut, étant adopté par Hadrien, elles se réduisent à 23 completes, & à onze jours seulement pour la derniere. D'où il s'ensuit, qu'Hadrien ayant adopté Antonin la même année qu'il mourut, & qui fut la 138^e^. de nôtre ere ; & comptant du jour de sa mort, le 10^e^. de Juillet, jusqu'à 161 le 7^e^. de Mars, jour de la mort d'Antonin, il faut dire qu'Antonin a tenu l'Empire Romain pendant 22 ans, 7 mois, 27 jours. Mr. Vignole refute solidement l'erreur de ceux qui font survivre Hadrien encore un an après l'adoption d'Antonin, & chemin faisant il releve les méprises de quelques habiles personnes, comme de Casaubon & de Madame Dacier, laquelle voulant corriger le Victor de Schottus, a retranché tout d'un coup dix-neuf ans de l'empire d'Antonin, qu'elle ne commence qu'à l'an 910. de la fondation de Rome.

Sur le titre de *Divus* il dit, qu'il n'a jamais été attribué aux Empereurs de leur vivant, & qu'il est une marque certaine de leur consecration, ou de leur apotheose après la mort. Il y a quelques superbes medailles d'Aurelien & de Carus, battuës de leur vivant, avec les legendes, *Deo & Domino nato Aureliano*, *Deo & Domino Ca-*

ro Aug. Après la mort c'est *Divus Aurelianus*, *Divus Carus*. Sur ce principe Mr. Vignole reprouve comme fausses quelques medailles du recueïl d'Occon qui s'en éloignent. Il assûre qu'Auguste de son vivant n'a reçû le nom de Dieu que des Poëtes, & peutêtre du peuple, que le Senat ne le lui a point donné & n'a point fait ériger de temple à Rome en son honneur, & que celui dont parle Pline * ne fut bâti & dédié qu'après sa mort.

Les noms d'Antonin ont été bien multipliez. *Aurelius* étoit celui de sa famille, & qui à Rome étoit appellé *nomen Gentis*. Il prit par l'adoption d'Hadrien ceux *d'Ælius Hadrianus* : il porta comme son pere & son ayeul paternel le prénom *Titus* & le surnom *Fulvus* : du côté de son ayeule maternelle il se nomma *Boïonius*, & du côté de son ayeul maternel *Arrius Antoninus*. Il est incertain s'il descendoit de l'ancienne maison des Aurelius, illustrée par beaucoup de Consulats & de Triomphes, & qui étoit divisée en trois principales branches, des Cottas, des Oreste, & des Scaurus : car son ayeul étoit sorti de Nisme pour s'aller établir à Rome, où il semble s'être avancé par son seul merite. Mr. Vignole raconte combien le nom d'Antonin demeura cher aux Romains. Ses successeurs, Marc-Aurele & Luce-Vere, l'ont égalé par la diversité de leurs noms qui donnent lieu à

* *Plinius l. 22. c. 19.*

beaucoup d'observations critiques que fait l'Auteur, & entre autres sur ce qu'Athenagore dédie son apologie, *Imperatoribus M. Aurelio Antonino & L. Aurelio Commodo, Armeniacis, Sarmaticis, &, quod maximum est, Philosophis.* Ce qui cause de la difficulté, ce n'est pas tant le surnom de *Commodus*, que Luce néanmoins à son avenement à l'Empire avoit changé en celui de *Verus*, que le titre *Sarmaticis*, M. Aurele n'ayant remporté sa grande victoire sur les Sarmates qu'en 176. & 17 ans après la mort de Luce-Vere.

Enfin cet ouvrage pourra faire plaisir aux personnes d'un goût d'Antiquaire, ils trouveront ici, soit une medaille, soit une inscription expliquée, là une autre rejettée, quelques-unes de nouvelle découverte; un Ancien Auteur corrigé, un nouveau repris, des reflexions sur diverses coûtumes des Romains, & en particulier sur les ceremonies de l'apotheose des Empereurs & des Imperatrices.

Touchant le recueil d'inscriptions que Mr. Vignole à ajoutées, on dira seulement que les premieres regardent la Religion Payenne & le culte des faux-Dieux; les secondes consistent en des épitaphes, la plûpart de Payens, quelques-unes de Chrétiens; les troisiémes sont, ou seulement honoraires, ou pour conserver la memoire de quelques ouvrages publics. C'est toujours bien fait de recueillir des in-

ſcriptions, car il s'en trouve au moins quelques-unes où il y a à apprendre. Par exemple, nous ſçavons d'une de ces épitaphes, pag. 283. qu'il y avoit un Cuiſiner ou un Officier pour préparer à manger aux Centurions. *TI. CLAVDIO. AVGuſti Liberto* DIOSCORO A CENA CENTVRIONVM. Ce qui apparemment doit s'entendre des Prétoriens, & qu'ils avoient bouche à Cour.

Mr. Vignole range parmi les épitaphes Chrétiennes celle d'un jeune homme qui eſt repréſenté nud : elle commence néanmoins par D.M. mais elle finit par DP. *Depoſitus* 5. *Kal. ſept.* Ce terme, dit-il, *Depoſitus* diſtingue un Chrétien. De plus le P. Mabillon, dans ſa lettre ſur le culte des Saints inconnus, déclare qu'il n'a jamais vû la date des Calendes en aucune épitaphe de Payens, & Mr. Vignole en produit une d'une femme nommée *Oppia*, datée 7. *Kal. Jul.* ſous le Conſulat de Cn. Lentulus & de M. Craſſus 15 ans avant nôtre ere commune.

ARTICLE CXXXVIII.

OBSERVATION POUR *déterminer l'obliquité de l'Ecliptique, avec des reflexions sur la refraction. Par le P. Laval Jesuite, Professeur Royal d'Hidrographie à Marseille.*

IL y avoit quelque tems qu'on souhaitoit d'avoir occasion de remarquer si la diverse constitution de l'air causoit quelque difference à la refraction, & si ce n'étoit point sur cette cause qu'il falloit rejetter, au moins en partie, la variation qui se trouve dans l'obliquité de l'ecliptique établie par divers Astronomes, & même par le même Astronome à diverses années. Il semble que la Providence nous l'a fournie l'été dernier, comme on le remarquera dans les observations suivantes & dans les reflexions qui les accompagnent.

Le 21. Juin 1710. le ciel fut couvert tout le jour. Il plut même quelque peu, & comme il arrive presque toûjours en ce païs, après un peu de pluye le vent de nord-oüest s'est levé assez frais sur le soir & a duré tout le lendemain.

Le 22. Juin le quart de cercle de trois pieds de rayon étant posé & calé avec soin, le vent du nord-oüest assez frais, l'air serein, on prit la hauteur suivante, en telle sorte que le bord superieur du

rásoit très-exactement le fil para-
de la lunette fixe qui étoit par con-
nt une portion du paralelle que le
du soleil décrivoit : le tems de l'hor-
étoit connu.

hauteur meridienne apparente du superieur du so-ur de.	70[d]	25'.	50".
i diametre ap-t du soleil.		15.	45.
eur apparente ntre du soleil.	70.	10.	1.
ction , sans égard à la pa-te.			21.
pour la veri-hauteur du so-midi.	70.	9.	40.
22. Decembre . La hauteur ve-e du centre leil , n'ayant pas l à la parallaxe, ouvée de	23.	12.	23.
rence , qui est stance des tro-s.	46.	57.	17.
ié qui est l'obli-dè l'ecliptique.	23.	28.	38 $\frac{1}{2}$

oindre de 5 $\frac{1}{2}$ que celle qui fut dé-
née en 1709. & de 3 $\frac{1}{2}$ que celle qui fut
minée en 1705. sans parler des autres
'accordent avec les unes & les autres.

Le 23. Juin 1710.

Le ciel fut ce jour là fort serein, le vent sud-oüest foible, le quart de cercle étoit resté dans le meridien depuis le jour précedent, & on prit les mêmes soins pour faire exactement l'observation. On avoit mis le quart de cercle à la hauteur de 70d. 25'. 50". dans la pensée que quand le soleil viendroit à parcourir le fil paralelle de la lunette fixe du quart de cercle, il le mordroit tant soit peu à cause qu'aujourd'hui le soleil s'est un peu éloigné du tropique, puisqu'il s'est écoulé plus de 36 h. depuis le tems du solstice. Cependant bien loin de mordre le paralelle il a fallu hausser tant soit peu le quart de cercle, pour que le soleil rasât le filet paralelle & horizontal, ce qui a été facile à faire, le quart de cercle étant dans un équilibre exact sur son centre de gravité par le moyen d'un poids placé dans la partie opposée à la lunette.

La hauteur meridionale apparente du bord superieur du soleil a été de	70d.	26'.	0".
Demi diametre apparent du soleil.		15.	45.
Hauteur apparente du centre du soleil.	70.	10.	11.
Refraction, sans avoir égard à la parallaxe.			21.

Veritable hauteur meridienne du soleil.	70d.	9′.	50″.
Le 22. Decemb. 1709. la hauteur veritable du centre du soleil étoit de	23.	12.	23.
Difference qui est la distance des tropiques.	46.	57.	27.
Moitié qui est l'obliquité de l'ecliptique.	23.	28.	43.‴

Moindre seulement de 30.‴ que celle qui a été trouvée en 1709. & plus grande de 2.″ 30.‴ que celle qui fut déterminée en 1705. sans parler des autres qui sont renfermées dans ces termes.

Il ne me paroît pas qu'il faille attribuer cette difference des hauteurs du soleil au tropique à quelque variation de l'obliquité de l'ecliptique, comme quelques Astronomes l'ont prétendu, on se seroit apperçû de quelque regle dans cette variation, au lieu qu'on la trouve tantôt plus grande, tantôt moindre, & cela diversement par divers Observateurs, & souvent même par le même. On ne doit pas non plus attribuer uniquement cette variation à quelque leger défaut qui peut se glisser dans cette sorte d'observation, en disant que 10″. de degrez ne sont pas perceptibles dans une observation faite avec un quart de cercle de 3 pieds de rayon, ou qu'on peut aisément se tromper de 15″. que de plus grands instrumens ne sont pas commodes ni beaucoup plus

exacts, à moins qu'ils n'eussent 10 pieds de rayon, & alors ils sont tellement agitez d'un mouvement de trépidation au moindre mouvement de l'air, que les observatoires en sont pires. Car quoique tout cela puisse être vrai, il demeure pourtant constant qu'on remarque encore la même variation, & plus grande même dans de grands gnomons, tels que sont ceux du Bologne & de Rome.

En effet Mr. Manfredy m'écrivit de Bologne le 25. Mai 1705. qu'il n'a trouvé l'obliquité au gnomon fait par Mr. Cassini dans l'Eglise de St. Petronne depuis l'an 1697. jusqu'en 1705. que de 23d. 28'. 30". & que Messieurs Bianchini & Maraldy ont trouvé la même obliquité de l'ecliptique au gnomon Clementin qui est aux Thermes de Diocletien dans l'Eglise des Peres Chartreux. Cependant Mr. Cassini au même gnomon l'a trouvée plus grande, & avant lui le Pere Riccioli à un autre gnomon l'avoit aussi trouvée plus grande, sans parler des autres qu'on peut voir citez dans les ouvrages du Pere Riccioli, & Messieurs de l'Academie Royale des Sciences ont déterminé cette obliquité à 23d. 28'. 58". apparemment entre plusieurs plus ou moins fortes.

On doit donc plûtôt attribuer principalement cette difference qu'on voit dans l'obliquité de l'ecliptique à la refraction que j'ai remarqué * être un peu plus

* *Histoire de l'Academie* 1706. *p.* 103.

grande en hiver, & moindre en été qu'elle n'est marquée dans les meilleures tables que nous en ayons eû jusqu'à présent, qui sont celles que Mr. Cassini a données, dont on s'est servi dans ces calculs de l'obliquité de l'ecliptique. Car ayant égard à la parallaxe du soleil convenable à ces hauteurs, telle que Mr. Cassini l'a donnée dans la même table, il en resulte pour la distance des tropiques 46^{d}. 57'. 21". qui est moindre de 6". que celle qu'on vient de terminer en dernier lieu. La parallaxe qui convient à 23^{d}. étant prise de ce qu'il faut déduire de la réfraction, & seulement de 3". à la hauteur de 70d. qu'il faut aussi déduire de la refraction.

Mais ce qu'on se propose à examiner ici en particulier, c'est si la refraction peut être differente d'un jour à l'autre d'une difference qui puisse être apperçûë. Or c'est ceque je remarque dans les observations du 22. & 23. Juin : car le 22. à midi le vent de nord-oüest étant assez frais, le plomb du quart de cercle étant libre & en repos ne donna que 70^{d}. 25'. 50". & ayant mis le 23. le quart de cercle à la même hauteur, on s'attendoit avec raison que le bord du soleil mordroit un peu le fil horizontal, puisqu'il devoit avoir un peu baissé, 36. heures s'étant écoulées depuis le solstice ; cependant contre l'attente il ne le rasoit même pas, l'ayant fait raser exactement la hauteur s'est trouvée de 70^{d}. 26'.

0". ce qui m'a donné lieu de penser qu'il falloit attribuer la difference de la hauteur meridienne du 22. & 23. Juin à la refraction, qui étant moindre le 22. que le 23. n'élevoit pas autant le soleil le 22. que le 23. En effet j'ai constamment remarqué* en observant la bassesse apparente de l'horison de la mer, que lorsque le vent de nord-oüest étoit assez frais, la mer n'étoit pas si haute que quand l'air étoit serein & n'étoit point agité d'un grand vent. Comme j'ai fait un grand nombre de cette sorte d'observations, je n'ai pas lieu de m'en défier. Je les ai faites dans toutes les saisons de l'année, & je les ai communiquées dans le tems à l'Academie Royale des Sciences. On remarqua dans toutes que lorsque le vent étoit plus frais & l'air embrumé, l'horizon de la mer étoit plus bas que lors que l'air étoit moins agité & plus serein, ce qu'on ne peut attribuer qu'à la refraction, de sorte qu'on peut legitimement conclurre qu'à la même hauteur du soleil la refraction étant diverse selon la difference constitution de l'air, le soleil parout tantôt moins, tantôt plus haut, comme les deux observations qui ont donné lieu à ces reflexions le prouvent clairement.

C'est donc principalement à la refraction qu'il faut attribuer la variation que nous remarquons dans les calculs de l'obliquité de l'ecliptique, tirez des observations mêmes faites aux gnomons de Rome & de Bo-

* *Histoire de l'Academie* 1706. p. 191.

logne, dans lesquels on ne sçauroit rejetter cette variation sur la petitesse des instrumens. J'ai remarqué cette même variation dans un grand nombre de distances au zenith observées au gnomon de l'Eglise de St. Petronne à Boulogne par Mr. de Manfredy pendant les mois de Janvier, Février, Mars, Avril & Mai de 1765. desquelles il résulte des latitudes aussi variables qu'on les pourroit avoir par un quart de cercle de 2 pieds de rayon, puis qu'elles varient entre 44^{d}. 30'. 50". & 44^{d}. 25'. 4". Or cette variation d'une minute 46". & toutes les autres variations renfermées entre ces termes, ne sçauroient être rejettées, ni sur la justesse du gnomon fait par Mr. Cassini, avec toute la précision & le soin dont est capable un aussi fameux Astronome que lui, ni sur la petitesse des divisions de la tangente du gnomon, ni sur un défaut d'habileté dans Mr. Manfredy, dont la capacité & le merite sont connus. Reste donc de l'attribuer à la variation continuelle de la refraction, plus sensible dans un aussi grand instrument que l'est ce gnomon, que dans un quart de cercle de 3 pieds de rayon, mais pourtant sensible même au quart de cercle, quand on voudra prendre la peine d'y faire attention & ne pas jetter uniquement la faute sur l'instrument, dont je suppose qu'on connoisse d'ailleurs la bonté & l'exactitude par une quantité de toute sorte d'observations.

Mais comment connoître la constitution

de l'air qui demanderoit une déduction de refraction plus ou moins forte ? Cela est difficile, j'en conviens, on y pourroit pourtant parvenir. 1°. En jettant les yeux sur les diverses bassesses de l'horizon de la mer que j'ai envoyées en forme de table à l'Academie Royale des Sciences, dans lesquelles on voit dans une colonne, à côté de celle qui donne la quantité de la refraction, quand l'air étoit serein, ou agité de vent plus ou moins fort, d'où on pourroit conclurre ce qu'il y auroit à déduire à proportion que l'astre seroit plus ou moins élevé. 2°. Cela se pourroit faire immédiatement dans les lieux qui ont la vûë de la mer jusqu'à l'horison, en observant avant que de prendre la hauteur du soleil quelle seroit la bassesse apparente de l'horizon de la mer, & la comparant avec les autres bassesses observées en d'autres tems, connoître par là ce qu'il y auroit de secondes à ôter, ou à ajouter, aux secondes marquées dans la table des refractions.

Je ne donne point tout ceci comme des démonstrations Geometriques, la matiere ne le comporte pas encore, peutêtre qu'un jour elle le comportera ; car après tant de belles découvertes auxquelles on n'esperoit pas d'atteindre, il y a lieu d'esperer beaucoup des reflexions des Sçavans sur cette matiere.

ARTICLE CXXXIX.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE MOSCOVIE.

VOici des nouvelles Literaires d'un païs qui ne fournit de la matiere à Histoire des Sciences que depuis peu 'années. Ce vaste Empire enseveli dans ne ignorance profonde doit à un seul omme l'éclat qu'il commence à tirer des elles Lettres. Le Czar Pierre Alexieuvicz n quinze ans a formé, discipliné des armées ombreuses, une foule d'Officiers, plueurs Generaux, dans un païs où il étoit ire de voir un bon Soldat. Il a bâti, arié, créé, si j'ose m'exprimer ainsi, une lotte de soixante dix vaisseaux, montée, ommandée, par des Moscovites qui n'aoient pas même dans leur langue de mot ui signifiât Flotte. Le dessein de perfeconner ses sujets ne s'est pas borné aux oins militaires. Il a sçû attirer par ses libeilitez de sçavans Maîtres dans ses Etats; a fondé des Colleges; il a par son exemle, par des recompenses, excité ses fuets à l'amour des Sciences; il a fait traiire & fait imprimer plusieurs livres écrits rec beaucoup de discernement, & lui mêe n'a pas dédaigné d'en traduire queles uns. Elie Kopieuvicz est celui de tous

ses sujets qui a le mieux servi ses desseins pour la literature. Le Czar reconnoissant dans ce jeune Moscovite de l'esprit & de la disposition pour les Sciences, l'envoya en Hollande en 1698. Les ouvrages qu'il a déja imprimez, & ceux qu'il va imprimer, sont des preuves indubitables de la facilité de son heureux genie & de son application infatigable au travail.

Livres Esclavons de Mr. Kopiewicz déja imprimez.

Une introduction à l'Histoire, avec une description de l'Univers.

Un planisphere, avec une explication.

L'Art militaire.

Introduction à l'Arithmetique.

Traité de la Navigation.

Un Dictionnaire Latin, Aleman, Esclavon.

Un Dictionnaire Poëtique Esclavon.

Une Grammaire Latine & Esclavone.

Une Rhetorique Esclavone.

Les fables d'Esope traduites en Esclavon.

Un Poëme Esclavon sur les victoires du Czar.

Le Politique habile & vertueux en vers Polonois.

Horace.

Quinte Curce.

Livres qu'il fera incessamment imprimer.

Une Chronologie depuis le commencement du monde jusqu'à la ruine de Jerusalem.

Une Grammaire Alemande.

Des tables des déclinaisons & des conjugaisons, pour les langues Latine, Alemande, Esclavone.

Des dialogues familiers en ces trois langues.

Le vestibule de Comenius en Esclavon.

Un Dictionnaire Esclavon & Latin.

Une édition de toute la Bible en Esclavon partagée en versets.

Un Calendrier astronomique à l'usage des Moscovites.

Trois Grammaires, une Esclavone, une Alemande, une Latine, plus amples que celles qu'il a déja fait imprimer.

Il travaille à une Histoire des quatre grandes Monarchies, & à une Concordance de la Bible.

Henri Kellerman Moscovite élevé dans l'Université de Padoüe ci-devant Medecin du Czar, aujourd'hui fortement appliqué à l'étude de l'Ecriture sainte & de la Théologie, va faire imprimer,

Une nouvelle version des Pseaumes sur l'Hebreu.

L'Evangile de Saint Matthieu en huit langues, c'est à dire en Hebreu, en Grec,

en Latin, en Esclavon, en Italien, en Aleman, en Anglois & en Flamand.

Un recueil choisi de passages de l'Ecriture sainte dans ces huit langues.

Une Concordance abregée de l'Ecriture sainte en ces huit langues.

La Lithurgie de l'Eglise Anglicane en ces huit langues.

Cette traduction de la Lithurgie Anglicane marque dans l'Auteur du penchant pour les erreurs des Protestans.

DE BRESLAU.

Mr. Gaspard Neuman travaille sérieusement à un Dictionnaire Hebreu étymologique, dont il a donné le plan & les principes dans un livre intitulé, *Genesis linguæ sanctæ*, *La Genese de la langue sainte*, *c'est à dire*, *la maniere dont la langue sainte s'est formée*, & divers exemples dans un autre ouvrage intitulé, *Exodus linguæ sanctæ*, *c'est à dire*, *la sortie*, *le progrès de la langue sainte*. Son systeme n'est appuyé que sur une conjecture. L'Auteur s'est imaginé que les lettres Hebraïques sont autant de hierogliphes, qu'*aleph*, par exemple, est le signe du mouvement & de l'activité; *beth*, de l'étenduë; *ghimel*, du détour & de l'obliquité; *daleth*, de l'impulsion; *hé*, de la presence; *vau*, de l'union; *zain*, de l'action de presser; *cheth*, de la combinaison; *teth*, de l'action de repousser; *jod* de l'action d'allonger; *caph*, de l'action de courber; *lamed*, de l'opposition; *mem*, de la dilatation, s'il est ouvert & initial, de la contraction di-

minution ou ſeparation, quand il eſt final; que s'il ſe trouve au milieu des mots ſa ſignification eſt déterminée par les mots auxquels il eſt joint. *Nun*, ſelon Mr. Neuman, eſt le ſigne de la propagation; *ſamech*, de l'action d'envelopper & de retrecir; *ain*, de la rencontre; *pe*, de ce qui ſe croiſe; *tſade*, de la contiguité; *coph*, du circuit; *reſch*, de la ſortie; *ſcin*, de la ſuperiorité; *tau*, de la continuation.

On voit bien que la figure de chaque lettre a donné ces idées à Mr. Neuman. Convaincu de la force de ſes conjectures ſur la valeur des lettres, il l'employe pour deviner la ſignification exacte & primitive des mots Hebreux, il avoüe que ſes premieres penſées qu'il communiqua au Public dans la *Geneſe & l'exode de la langue ſainte* étoient très-imparfaites, il prétend avoir acquis par trente ans de meditation des lumieres plus nettes & plus ſûres. Après tout, quoi qu'il faſſe, ſon ſyſteme ne paſſera jamais que pour une nouvelle eſpece de cabale plus ingenieuſe, ſi on le veut, que la cabale Rabbinique, mais également arbitraire & nullement ſolide.

Mr. Michel Joſeph Fibiger fait toujours eſperer *l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Sileſie.*

Le Rabbin Sabathay ben Joſeph a mis la derniere main à une nouvelle édition de ſa Bibliotheque Rabbinique écrite en Hebreu ſous le titre, *les levres des dormans*, titre affecté & metaphorique ſelon la mauvaiſe coutume des Rabbins. La premiere édition

que l'Auteur ne regardoit que comme un essai parut à Amsterdam l'an M. DC lxxx. Les Sçavans n'en jugerent pas comme l'Auteur & lui donnerent de grands éloges. Le Rabbin homme sincere & droit avoüe qu'il a profité de l'ouvrage du Pere Bartolocci sur la même matiere, il a rendu le sien & beaucoup plus ample & plus exact, on souhaitte fort qu'il paroisse en cet état & que quelque Sçavant nous en donne une version Latine que Mr. Chretien Vormius Sçavant Danois, & Gustave Peringer sçavant Suedois avoient fait esperer.

DE FLENSBOURG
Dans le Duché de Slesvik.

Mr. Gronovius, qui n'a pas coûtume de ménager les Sçavans les plus distinguez, a fort maltraité Gudius dans une édition de Phedre qui parut à Amsterdam en mil sept cens trois. Mr. J. Christophle Volfius sensible à cette injure faite à la gloire d'un homme qui ne doit pas lui être indifferent, a *saisi* l'occasion de procurer une édition des fables de Phedre plus correcte que les précedentes. Il s'est servi en habile Critique des travaux de Mrs. Burman & Hoogstrate, & sur tout de ceux de Gudius, dont il a pourtant rejetté quelquefois les conjectures : ses sentimens pour cet habile Critique n'en sont pas moins vifs, & il ne le défend pas avec moins de chaleur contre Mr. Gronovius. La nouvelle édition est

des Sciences & des beaux Arts. 1663 augmentée d'une fable que Mr. Crenius lui a communiquée.

Phædri fabulæ ad fidem optimarum editionum unâ auctiores, recensæ cum brevibus notis, accedunt vindiciæ Cl. Gudii ab acerbioribus censuris V. C. Jac. Gronovii editione 10. *Christophoro Volfio. Flensburgi, in* 8°.

DE HAMBOURG.

Il semble qu'il y a entre les Sçavans une espece de concert, pour faire revivre les Casaubons, Mr. Almelouveen vient de faire imprimer leurs lettres en Hollande. M. Mager a fait paroitre en même tems à Gripsvald le traité d'Emery Casaubon sur l'Enthousiasme traduit de l'Anglois, & dans le même tems aussi Mr. Volfius a fait imprimer ici des extraits tirez de plusieurs recueïls écrits de la main de Casaubon que son fils Aubry Casaubon a leguez à la bibliotheque de Bodley à Oxford. L'Editeur traite dans une longue préface des *Scaligerana* & des autres livres en *ana*, il semble prometrre *Jamesiana* & *Gronoviana*.

DE LIPSIC.

C'est Mr. Godefroy Olearius qui a traduit *l'Histoire de la Philosophie écrite en Anglois par Thomas Stanley*. Fritsch l'imprime. L'ouvrage Anglois est generalement estimé. Mr. Stanley y a recueïlli avec beaucoup de soin & assez de discernement tout ce que l'on peut sçavoir de la vie & des sentimens des anciens Philosophes.

D'ITALIE.

Le Pere Coronelli a déja fait paroître 18 tomes *in folio de son Dictionnaire universel*, & cependant il n'en est encore qu'à la lettre C. Il veut inserer dans le dix-neuviéme tome toute *l'Histoire des Ordres de Chevalerie donnée au Public par Bernard Justiniani*, & comme la vaste étenduë de son ouvrage ne l'étonne point, il joindra plusieurs additions au travail de Justiniani, & il se flatte d'inserer dans les tomes suivans plusieurs articles aussi curieux & aussi longs.

Le Seigneur Camille Contarini a donné au Public l'Histoire de la derniere guerre soutenuë contre le Turc par l'Empereur Leopold & ses alliez, le Roi de Pologne, le Czar de Moscovie & la Republique de Venise. L'élegance du stile, la fidelité, l'ordre qui paroit dans cet ouvrage, assûrent à son Auteur une place parmi les Historiens celebres.

Istoria della guerra di Leopoldo Imper, e Principi collegati contra Turco d'all A 1683. Sino alla parce.

DE MILAN.

Le Seigneur Charles Joseph Marie Reina a publié depuis quelques mois *la vie de l'Empereur Leopold.* C'est le troisiéme Historien que l'Italie ait donné à ce Prince. Nous avions déja *son Histoire jusqu'à l'année mil six soixante dix en deux gros volumes par le Comte Galeazzo Gualdo Priorato*, & l'ouvrage de ce Comte *abregé &*

continué jusqu'en mil six cens quatre-vingt-neuf par le Comte Comazzi.

Le Seigneur Reina nous donna en mil sept cens huit *l'Histoire de la guerre presente.* Il ne mit pas son nom à cet ouvrage, il se déguisa sous le nom anagrammatique *d'Arias Zippamente Cielvegra.*

On aura bientôt *l'Histoire des Visconti*, qui ont été les maîtres de Milan assez long-tems, écrite *en Latin par le Docteur Joseph Siton*, Ecossois aggregé à la Noblesse de Milan, qui fit imprimer dans la même ville en mil sept cens six *d'anciennes Croniques.*

DE PALERME.

L'ouvrage posthume du P. Jean-Baptiste Massa Jesuite contient une description très-exacte de la Sicile en deux tomes *in* 4°. sous le titre *de la Sicilia inprospettiva.*

DE ROME.

Le Pere Libere de Jesus Carme Déchaussé a obtenu la permission de faire paroître le premier tome de ses Controverses, après en avoir corrigé quelques erreurs pour lesquelles il avoit été condamné. On y a inseré entre la page 192. & la page 193. l'édifiante retractation de l'Auteur: il condamne les propositions suivantes qui lui étoient échappées. 1. *Que les Jansenistes se soumettent de bonne foi sur la question de droit.* 2. *Qu'ils demandent avec raison d'être écoutez sur la question de fait.* 3. *Puisque l'E-*

glise n'est pas un Juge infaillible dans ces questions de fait : l'Auteur reconnoit *que ces trois propositions sont fausses & justement condamnées.*

Controversia dogmatica adversus hereses utriusque orbis Orientalis & Occidentalis in tres tomos distributa. Autore P. F. Liberio à Jesu Carmelita excalceato, & in Seminario Sancti Pancratii ejusdem Ordinis Sacra Theologia Lectore. Tomus primus de Ecclesia militante & de pretenso Primatu Anglicano. Roma, ex Typographia Bernabo, in folio.

Le même Libraire commence l'impression *du second tome de l'Histoire de toutes les heresies en Italien, par Monsieur Dominique Bernin.* Le premier tome parut l'an mil sept cens cinq. Le second commence par les heresies du sixiéme siécle. On loüe l'érudition, l'exactitude & la netteté de l'Auteur. L'ouvrage entier sera partagé *en quatre tomes.*

M. Bianchini n'a point quitté le beau dessein d'une Histoire universelle prouvée par les monumens antiques, medailles, inscriptions, bas reliefs, pierres gravées, statues, restes d'ancienne peinture, ruines des anciens bâtimens. Il en donna le premier tome *in* 4°. en Italien l'an mil six cens quatre vingt dix-sept. D'autres grandes occupations l'ont depuis beaucoup détourné de ce travail, il l'a repris enfin & promet de faire paroître bientôt le second tome. Il prétend aussi recueïllir, décrire dans un autre ouvrage *les anciens monumens qui*

éclaircissent l'Histoire sainte de l'ancien & du nouveau Testament.

Mr. Gravina, dont vous avez déja parlé plus d'une fois à l'occasion de ses trois livres, *de origine juris* réimprimez & si estimez en Alemagne, & de ses reflexions sur la Poëtique imprimées il y a trois ans sous le titre, *della ragion Poetica libri due*, Mr. Gravina, dis-je, fait esperer *le recueil de ses oraisons* dignes des plus beaux siécles de Rome. *Un traité de l'Empire Romain* qui en fera parfaitement connoître la forme, les loix, l'origine & la decadence, *des institutions du Droit civil avec un traité de la jurisdiction, de nouvelles institutions du Droit canonique, où les changemens arrivez dans la discipline sont soigneusement remarquez.*

Le Seigneur Dominique Mistichelli qui a enseigné la Medecine dans la ville de Fermo sa Patrie, & qui l'exerce maintenant à Rome, publia l'an passé *un traité de l'apoplexie* sçavant & bien medité, j'aurois dû vous en parler plûtôt.

Le Pere Jouvancy Jesuite a achevé d'imprimer la seconde partie du cinquiéme tome de *l'Histoire de la Compagnie de Jesus.* Les Connoisseurs y trouvent autant d'elegance, & un peu plus de force, que dans le premier tome composé par Nicolas Orlandin : Soucchin & Poussines qui ont continué Orlandin manquent de stile, sur tout Poussines, & quelque judicieux que soient ces deux Historiens on a peu de plaisir à les lire. Le tome que le Pere Jouvancy

vient d'achever renferme de grands évenemens, & l'Histoire de vingt-cinq années depuis 1591. jusqu'à 1616. Ce Pere, malgré une occupation si pesante, a sçû ménager le tems de reformer un livre utile pour former les jeunes Rhetoriciens, intitulé, *Candidatus Rhetoricae*. Il y a fait des changemens necessaires, mais en si grand nombre que l'ouvrage lui appartient plus qu'à son premier Auteur, le Pere Pomey aussi Jesuite. Vingt-deux ans de Regence de Rhetorique lui ont trop fait connoître le genie & les besoins de la jeunesse qui s'adonne à l'éloquence, & ce qui réüssit, ou ne réüssit pas dans leur éducation, pour qu'il n'ait pas rendu parfaite cette introduction à la Rhetorique. Il a encore donné des hymnes sur St. François Xavier qui ont la beauté de ce genre de Poësie, l'élegance & l'onction. La troisiéme sur la mort du Saint est une fiction ingénieuse qui tient plus de l'ode que de l'hymne.

DE BOLOGNE.

Le Pere Jean Baptiste Regolini, Professeur de Mathematique dans le College des Jesuites, a laissé paroître quelques *essais sur le cinquiéme livre des élemens d'Euclide qui traite des proportions*. Les Connoisseurs approuvent fort sa méthode, courte sans être obscure, & débarrassée du long circuit de propositions que d'autres Mathematiciens font entrer dans leurs démonstrations.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

On ne peut nier que l'Eglise Anglicane n'ait conservé plus de rapport à la veritable Eglise qu'aucune autre secte Protestante, & qu'elle n'ait marqué de tems en tems beaucoup d'éloignement pour les maximes séditieuses dont les prétendus Reformez ont fait presque un article de Foi. Cette opposition des Anglicans rigides aux Presbyteriens, & aux Ministres de l'Eglise Anglicane qui favorisent les Presbyteriens, n'a jamais paru avec plus d'éclat que depuis deux ans qu'on agite avec chaleur la question *de l'obéïssance passive*, c'est à dire, la question *si l'on peut resister par la force à un Prince legitime qui abuse de sa puissance, ou si l'on doit n'opposer que la patience à la tyrannie*. Les Universitez d'Angleterre, tant qu'elles ont été libres, se sont toûjours déclarées pour *l'obéïssance passive*, les plus illustres membres de l'Eglise Anglicane, l'Evêque d'Excester, Mr. Alterbury, le plus éloquent Prédicateur d'Angleterre, le fameux Mr. Sacheverell & Mr. Agate, ont prêché cette verité avec beaucoup de vehemence. Leurs Sermons imprimez ont été refutez par les partisans de la sédition & de l'indépendance Republicaine. Mr. Hoadly a refuté l'Evêque d'Excester dans un *traité du gouvernement imprimé deux fois en peu de tems*: d'autres ont écrit contre Mrs. Alterbury & Sacheverell; mais personne n'a mieux servi les Repu-

blicains que Mr. Vithers. Le tour qu'il a pris est imposant & doit embarrasser ses adversaires. Il prétend montrer que l'Eglise Anglicane a toûjours démenti par sa conduite sa doctrine sur l'obéïssance passive, que dès sa naissance elle soutint le parti de Jeanne Gray, qui n'avoit pas même de droit apparent à la Couronne, contre Marie, legitime heritiere de son frere Edoüard, que les fondateurs de l'Eglise Anglicane entrerent avec chaleur dans tous les partis qui se formerent contre cette Reine Catholique; qu'ils couronnerent Elizabeth, sans aucun égard pour le droit plus certain de Marie Stuard Reine d'Ecosse; que cette Elisabeth, dont la memoire est chere aux Anglicans, excita, fomenta dans les Etats voisins des revoltes continuelles pour favoriser la reforme; que Jacques premier & Charles premier, ce Martyr de l'Episcopat, ont suivi le même principe & assisté les Hollandois contre l'Espagne, & les Calvinistes de France contre leur Roi. Enfin il oppose aux Anglicans la derniere revolution. Il fait sentir qu'ils ne peuvent reconnoître le gouvernement present, sans reconnoître qu'on peut détrôner les Rois legitimes & leur refuser l'obéïssance. Il n'y a qu'une réponse à faire pour les Anglicans : ils doivent dire, & ils diront vrai, que la conduite ne répond pas toujours à la doctrine, que la passion, que de grands interêts l'emportent souvent sur les lumieres de l'esprit; mais qu'il faut que le principe de l'obéïssance passive soit

bien clair, puisque tant d'habiles gens qui le démentoient dans la pratique en sont demeurez convaincus jusqu'à l'enseigner, jusqu'à le défendre avec chaleur.

The history of resistance as practis'd by the church of England. Histoire de la resistance contre la puissance souveraine toujours pratiquée dans l'Eglise Anglicane, par Jean Vithers. A Londres, in 8°.

Mr. Hamilton, Medecin estimé, prétend dans un livre qui vient de paroître réduire la pratique de la Medecine à certaines regles. Il nous a donné dans le même volume l'Histoire d'une espece de fievre putride où le corps du malade est couvert de petites taches semblables à des grains de millet.

David Hamilton de praxeos regulis & de febri miliari, accessit fasciculus historiarum febris miliaris 8°. *Londini.*

Une medaille présentée depuis peu par la Duchesse de Gordon au College des Avocats d'Edimbourg fait grand bruit ici. Cette medaille représente d'un côté le portrait du Roi d'Angleterre avec cette inscription, *Cujus est ?* On voit sur le revers l'Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande, & une flotte qui semble vouloir aborder, & dessus ce mot, *Reddite.*

Le Sieur Bennet Doyen des Avocats ayant reçû la medaille crut qu'il en falloit faire part à tous les membres du College assemblez, & voici en quels termes il leur parla.

Mrs. la Duchesse de Gordon vous en-

voye la Medaille du Roi JACQUES III. que nous & les Anglois appellons communément le *Prétendant*. Je ne doute pas qu'il ne faille remercier cette illustre Dame d'un tel present.

Le Sieur Alexandre Stevenson prit la parole., & dit qu'il falloit renvoyer la medaille à la Duchesse, puisqu'on ne pouvoit la recevoir sans faire un affront au gouvernement present. Il fut secondé par le Sieur Robert Alexandre de Blackhouse, qui ajouta que de recevoir une telle medaille c'étoit reconnoître un droit contraire à celui de sa Majesté.

Le Sieur Robert Frazer répondit à cela, que puisque la medaille d'Olivier Cromwel qui avoit merité la potence, & celle où l'on voyoit les armes de la Republique d'Angleterre, avoient été reçûës dans le Cabinet des Avocats, il ne voyoit pas ce qui pouvoit empêcher celle-ci d'y être reçûë.

Le Sr. Duncan Forbes frere du Seigneur de Colloden,& le Sr.Joseph Hume de Nincholes dirent, qu'il seroit donc assez tems de recevoir la medaille quand le Prétendant auroit été puni. Les Sieurs Hugue Dalrymple fils du President, Jacques Tergnson fils du Chevalier Jean Tergnson de Kerkennel, & le Chevalier Jacques Stuart de Geodtrec Avocat de sa Majesté étoient tous de cet avis.

M. Dundaff d'Arnistown se leva ensuite & parla de la sorte. Mr. le Doyen, quoique ces Mrs. vantent fort leur fidelité pour la

Reine je crois néanmoins qu'ils font un affront signalé à sa Majesté en deshonorant ainsi son frere, qui n'est pas seulement un Prince du sang, mais qui est certainement le premier Prince du sang; & si le sang peut donner quelque droit à la Couronne, il est indubitablement nôtre seul & legitime Souverain. Il semble aussi que ces Messieurs revoquent en doute le droit de sa Majesté, mais ce n'est pas à nous à determiner ce point. Les medailles sont les monumens de l'Histoire, & les Historiens sont obligez d'y avoir recours; c'est pourquoi quand je vous donnerois la figure du Roi Guillaume avec le Diable à son oreille droite, je ne vois pas pourquoi on la rejetteroit, puis que dans cent ans d'ici une telle empreinte prouveroit qu'il y a eû une telle medaille en Angleterre. Mais, Mr. le Doyen, je crois qu'il est inutile de s'étendre davantage sur ce sujet. Personne ne s'oppose à recevoir la medaille, & à rendre de très-humbles actions de graces à la Dame qui nous en fait present, qu'un petit nombre de malheureux qui ne meritent pas que nous y fassions attention. Deputons donc quelques personnes de nôtre Corps pour remercier la Duchesse, & pour lui témoigner nôtre reconnoissance d'un tel present.

L'affaire fut mise en déliberation par le Doyen, & de quatre vingt sept personnes qui étoient à l'assemblée, soixante & quinze furent d'avis qu'il falloit *remercier la Duchesse de Gordon* de son present. Mr. Dundass & Mr. Horn de Westhall furent

nommez de la part de presque toute la Compagnie pour s'acquitter de ce devoir auprés de la Duchesse.

Mr. Dundass demanda de quels termes il devoit se servir en la remerciant, le Doyen de la Faculté au nom de toute la Compagnie répondit, que la Compagnie approuveroit tout ce que lui & Mr. Horn diroient comme membres & au nom de ladite Compagnie.

Selon les ordres donnez Mr. Dundass & Mr. Horn allerent trouver la Duchesse le mardi 5. du mois de Juillet ; & Mr. Dundass lui parla en ces termes.

Madame, nous sommes deputez par le Doyen & la Faculté des Avocats, pour en leurs noms & au nôtre vous rendre de très-humbles actions de graces de toutes les bontez que vous avez pour nôtre Corps, mais particuliérement pour nous avoir fait present d'une medaille DE NÔTRE SOUVERAIN SEIGNEUR LE ROI. Nous nous ferons toûjours honneur de témoigner nôtre fidelité à sa Majesté, & en même tems le respect que nous vous devons.

La Duchesse leur répondit, Messieurs, j'ai toûjours regardé la Faculté des Avocats comme la plus sçavante & la plus polie Societé qui fût en Europe, & puisque vous avez une Bibliotheque garnie de livres & de medailles les plus rares, je crois que toutes les personnes de Lettres doivent s'interesser à l'augmenter. Pour moi, je puis vous assûrer que tout ce qui me tom-

bera entre les mains de l'une ou de l'autre sorte vous sera fidellement transmis.

Mr. Dundass repliqua, Madame, j'espere, & je suis moralement certain, comme le sont aussi ceux au nom de qui je parle, que vous aurez bientôt l'occasion de faire present à la Faculté d'une autre medaille qui marquera l'heureux rétablissement du Roi & de la famille Royale, & l'extirpation de toute rebellion, de la tyrannie & du *Whigesme*. La relation dont je vous envoye la traduction a été imprimée à Londres, chez G. Holly en Fleetstreet. 1711.

DE HOLLANDE, DE LEYDE.

Mr. Boerhave, dont nous avons en Latin *des institutions de Medecine*, & *des aphorismes sur la connoissance & la cure des maladies*; a donné dans la même langue *un catalogue exact des plantes qui sont dans un jardin de Medecine de Leyde.*

D'AMSTERDAM.

Mr. de Bruyn habile Peintre, qui nous a donné *son voyage du Levant* avec des planches dessinées avec tant de soin, va bientôt nous donner *son voyage de Perse & d'Armenie* avec les mêmes ornemens, qui au reste ne sont pas de simples ornemens.

La relation entiere des voyages de Monsieur Chardin, si longtems attendue & si souhaitée, paroît *in* 4°. & *in* 8o. chez Delorme. On la trouvera à Paris chez

Ganeau. Nous n'avons point de relation de Perse si ample & si détaillée, on n'a pas épargné les gravures.

Mr. Limborch, Chef des Théologiens Remontrans, va faire paroître incessamment *un commentaire sur les Actes des Apôtres, & l'Epître aux Romains.*

DE LYON.

On a commencé d'imprimer chez le Sr. Boudet un ouvrage en huit tomes intitulé, *la bibliotheque des Predicateurs*, composé par un Pere de la Compagnie de Jesus, où tous les sujets de la Morale Chrétienne sont traitez par ordre alphabetique, & où l'Auteur donne sur chaque sujet plusieurs desseins, ou plans de discours, avec des materiaux pour les remplir tirez de l'Ecriture sainte, des saints Peres, de la Theologie, des livres spirituels, & des Predicateurs modernes. On voit bien que ce livre nous manquoit, & qu'il sera d'un merveilleux secours à ceux qui annoncent, ou qui se disposent à annoncer la parole de Dieu, de la maniere qu'on la prêche maintenant. Les deux premiers tomes paroîtront dans peu de mois & les autres de suite. C'est un ouvrage auquel l'Auteur travaille depuis plusieurs années avec un soin & une application infatigable.

Un Chartreux de cette ville a imaginé une nouvelle espece d'horloge de sable, dont tout l'artifice consiste en ce que le trou ou tuyau est plus large qu'il ne l'est dans les sables ordinaires, & que le sable

ne s'arrête jamais, aulieu que dans les anciens il s'arrête souvent, ou ne coule pas toujours avec la même facilité, ce qui trompe ceux qui s'en servent pour le tems qu'ils destinent à quelques exercices.

Cette horloge a encore une commodité, les autres ne sont que pour une heure ou trois quarts, ou la demie heure, ou le quart d'heure; ou bien ceux qui sont à quatre phioles se remplissent dans le même tems, mais moins rapidement, c'est à dire, que l'heure est la derniere à se remplir, quoique son sable ait commencé à couler en même tems que celui du quart d'heure; mais dans le nouveau le quart d'heure qui est tout en bas se remplit le premier, & lorsqu'il est plein & qu'il ne peut plus rien contenir la demie heure se remplit, ensuite les trois quarts, & enfin l'heure de la même maniere. Tous les trous sont egaux & egalement larges, ce qui fait couler fort aisément le sable dans les autres où le trou de l'heure est le plus petit.

Il paroit chez Boudet une troisiéme édition de la Philosophie de Mr. Pourchot, *Institutiones Philosophicæ ad faciliorem veterum ac recentiorum Philosophorum lectionem comparata, operâ & studio V. Cl. (viri clarissimi) Edmundi Purchotii Senonensis, in consultissima Juris utriusque Facultate Licentiati, Universitatis Parisiensis antehàc Rectoris, & emeriti Philosophiæ Professoris. Editio tertia locupletior, Lugduni, apud Antonium Boudet, viâ Mercatoria sub sig-*

5 tomes in 12. & se vend à Paris chez Roulland ruë saint Jacques.

Il est parlé de la seconde édition dans le Journal de Trevoux 1701. au mois de Mars, je crois.

Cette troisiéme édition est beaucoup augmentée. On a ajoûté quelques nouvelles planches, & l'Auteur a retouché son ouvrage.

DE ROUEN.

Le Sieur l'Allemant, ancien Juge Consul de la ville, & connu par les belles éditions qu'il a faites *des Metamorphoses d'Ovide du P. Jouvancy & de l'Horace de Bond corrigé*, vient d'achever deux éditions qui lui feront honneur, l'une de *l'Horace du P. Jouvancy*, l'autre *d'un Virgile avec les notes du Jesuite Abraam de Farnabe & des autres Interpretes les plus estimez*, parmi lesquelles il a inseré tout ce que le Pere Jouvancy a mis dans ses notes sur divers Auteurs d'utile pour l'intelligence de Virgile. Ce qui rend encore cette nouvelle édition de Virgile plus curieuse, c'est une table de tous les mots accommodée à toutes les éditions. Le fils de l'Imprimeur, qui a un genie particulier pour ces sortes d'ouvrages, est l'Auteur de cette table, celle d'Erithrée lui a servi, mais il a passé de loin son modele. Il travaille maintenant à une pareille table sur Horace.

DE PARIS.

On vend chez Barthelemy Girin Libraire à Paris ruë saint Jacques à la Prudence,

Une nouvelle traduction de l'Imitation de Jesus-Christ *réduite en forme de prieres, chaque chapitre finissant par une oraison.* On y a joint *un ordinaire de la sainte Messe* & *une brieve explication des Mysteres renfermez dans les ceremonies du saint sacrifice, avec une table qui rapporte les chapitres de l'Imitation aux Evangiles des Dimanches & des Fêtes. in* 12. *deux volumes* 1711.

Le traité des medicamens, avec les formules pour la composition des medicamens, par Mr. *Tauvri de l'Academie Royale des Sciences & Docteur en Medecine de la Faculté de Paris, vient d'être réimprimé en* 2. *volumes in* 12. 1711. *chez le même Girin.*

Le Journal des Saints, ou meditation pour tous les jours de l'année sur la vie du Saint du jour, augmenté dans cette nouvelle édition des meditations pour tous les jours de Carême & des Dimanches de l'année, & enrichi de figures par le R. P. Grolez de la Compagnie de Jesus, imprimé à Lyon en 3 *volumes, & les homelies pour tous les Dimanches de l'année par Mr. Herant Prêtre, imprimées à Roüen en* 2 *vol. in* 12. *se vendent chez ledit Girin.* 1711. qui vend aussi, *La conduite de Mars, ou l'Homme de guerre contenant les fonctions des Officiers generaux &c. Un exercice nouveau pour l'Infanterie, & l'instruction des nouveaux Cavaliers avec l'ordre de bataille. vol.* 12. *imprimé à Roüen.*

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Septembre 1711.

ART. CXXVII. *Explication Historique des fables par Mr l'Abbé B.* Page 1495

ART. CXXVIII. Critica Historico-Chronologica in universos Annales Ecclesiasticos Eminentissimi & Reverendissimi Cæsaris Cardinalis Baronii &c. *Critique de toutes les Annales Ecclesiastiques du Cardinal Baronius &c. par le P. Pagi Religieux de St. François.* p.1511

ART. CXXIX. Deus movens ex mente S. Thomæ Doctoris Angelici absque Prædeterminatione Physica, *Que selon la pensée de St. Thomas Dieu ne nous meut pas à agir par la Prédétermination Physique. Par le P. Kirsch de la Compagnie de Jesus.* p.1540

ART. CXXX. *La Version Vulgate justifiée dans un passage des Proverbes par le P. H.* p.1545

ART. CXXXI. *Lettre de Mr. l'Abbé Hiraut de Belmont Docteur de Sorbonne au Pere Tournemine Jesuite, sur les bulles conservées à Gironne écrites sur des papier d'écorce.* p.1559

ART. CXXXII. *Replique à la réponse de Mr.*

de Cordemoy aux remarques de Mr. Frezier inserées dans les Memoires des mois de Juillet & Août 1710. p.1569

ART. CXXXIII. *Traité de l'obéïssance des Chrétiens aux puissances temporelles. Par Mr. Brueys de Montpellier.* p.1587

ART. CXXXIV. Short Memoires for the natural History of medecinal Waters by. *Memoires pour l'Histoire naturelle des eaux medecinales.* p.1610

ART. CXXXV. Orthographia Romana ex acroasibus V. C. Conradi Samuelis Schurzfleischii &c. *Orthographe Romaine recueïllie des leçons de Conrad Samuël Schurzfleich.* p.1620

ART. CXXXVI. Jo. Mich. Heineccii antiquitatum Goslariensium & vicinarum regionum libri sex. *Les antiquitez de la ville de Goslar & du païs d'alentour &c. par Jean Michel Heineccius.* p.1628

ART. CXXXVII. Joannis Vignolii præclarissimi Principis Philippi Columnæ Regni Neapolitani magni Comitis stabuli ab epistolis & supplicum libellis, de columna Imperatoris Pii dissertatio. *Dissertation sur la colomne de l'Empereur Antonin surnommé Pius, par Jean Vignole Secretaire du Connêtable Colonne* p.1639

ART. CXXXVIII. *Observation pour déterminer l'obliquité de l'ecliptique avec des reflexions sur la refraction, par le P. Laval Jesuite,* p.1648

ART. CXXXIX. *Nouvelles Literaires.*
De Moscovie. p.165
De Breslau. p.166
De Flensbourg, dans le Duché de Stesvil page 166
De Hambourg. p.166
De Lypsic. ibid
D'Italie. p.166
De Milan. ibid
De Palerme. p.1666
De Rome. ibid.
De Bologne. p.1668
D'Angleterre, de Londres. p.1669
De Hollande, de Leyde. p.1675
D'Amsterdam. ibid.
De Lyon. p.1676
De Roüen. p.1678
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

ERRATA DU MOIS de Septembre 1711.

PAge 1498. ligne 12. *lisez* le précis.
—— lig. 24. *lis.* Eliante.
Page 1503. l. 13. *lis.* Euhemere.
Page 1504. l. 16. *lis.* Demogorgon.
Page 1511 l. 27. *lis.* *phormium.*
Page 1521. l. 12. & 26. l'indication, *lis.* l'indiction.
Page 1532. l. 5. l'an 1714. *lis.* 714.
Page 1559. dans le titre de l'article 131 *lis.* Tricaut.
Page 1576. l. 1. *pseudo dipteré.*
Page 1587. l. 3. Bernin.
Page 1588. l. derniere, *lis.* Royaumes.
Page 1590. l. 8. *lis.* l'histoire.
Page 1594. l. 13. *lis.* suivant.
Page 1627. l. 20. V. *lis.* U.
Page 1642. l. 27. bannieres, *lis.* barrieres.
Page 1662. l. 11. *lis.* Messieurs.
Page 1663. l. 7. *lis.* *edente* 30. *Christophoro Volfio.*
Page 1664. l. 23. *lis.* *pace.*
Page 1667. l. 30. *lis.* Sacchin.
Page 1669 l. 22. & 32. *lis.* Atterbury.
Page 1677. l. 33. aprés ce mot fable, *mettez* un point.
—— l. suivante *ostez*, *en.*
Dans la Table au titre de l'article 131. *lis.* Abbé Tricaut.